**Over dit boek**

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

**Richtlijnen voor gebruik**

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

+ *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.

+ *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.

+ *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.

+ *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

**Informatie over Zoeken naar boeken met Google**

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via `http://books.google.com`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HN N7CQ M

Digitized by Google

Neth 2436.8

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# NOTICE

ET

## SOUVENIRS BIOGRAPHIQUES

DU

# COMTE VAN DER DUYN

ET

# DU BARON DE CAPELLEN,

Recueillis, mis en ordre et publiés par leur ami

**LE B^ON^ C.-F. SIBTEMA DE GROVESTINS.**

« Rara avis in terris. »

A SAINT-GERMAIN,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE H. PICAULT,
Rue de Paris, N° 27.

1852

Digitized by Google

Digitized by Google

# NOTICE

## ET SOUVENIRS BIOGRAPHIQUES

DU COMTE

# VAN DER DUYN DE MAASDAM

ET

## DU BARON DE CAPELLEN.

Digitized by Google

Digitized by Google

# NOTICE

ET

## SOUVENIRS BIOGRAPHIQUES

DU COMTE

# VAN DER DUYN DE MAASDAM

ET

## DU BARON DE CAPELLEN,

Recueillis, mis en ordre et publiés par leur ami

LE Bon C.-F. SIRTEMA DE GROVESTINS.

« Rara avis in terris, »

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE,

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE H. PICAULT,

Rue de Paris, N° 27.

1852

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

Digitized by Google

# AVANT-PROPOS.

Quand on a vécu pendant longtemps dans l'intimité d'hommes supérieurs comme M. Van der Duyn et M. de Capellen, et qu'on est condamné à leur survivre, ce que l'on peut faire de mieux, c'est de vivre dans la solitude, en s'y entourant des précieux souvenirs que l'on doit à la confiance et à l'amitié de ceux qu'on regrette.

En publiant ces pages qui apprennent tant de choses nouvelles et honorables pour MM. Van der Duyn et de Capellen, je n'ai fait que remplir un devoir que mon cœur me dictait.

*a.*

Digitized by Google

Je n'ai pas voulu séparer deux hommes qui ont constamment été unis, durant leur vie, par le cœur et par une entière conformité de principes politiques; c'est pourquoi j'ai réuni, dans ces pages, les notices biographiques sur le comte Van der Duyn de Maasdam et sur le baron de Capellen. Ces deux hommes remarquables et respectables à tant d'égards, et si dignes de passer à la mémoire de la postérité, avaient encore le mérite si rare d'avoir su conserver une noble indépendance vis-à-vis du pouvoir, à une époque où le *Omnia serviliter pro dominatione*, de Tacite, était à l'ordre du jour en Hollande. Le comte Van der Duyn et le baron de Capellen se sont constamment montrés amis sincères de la Maison d'Orange, mais cela sans flatterie ou faiblesse. De là aussi, que, pendant la plus grande partie du règne de Guillaume I^er^, ils étaient l'un et l'autre ce qu'on appelle *mal notés en Cour*. Ils ne l'ignoraient pas, et ils s'en consolaient facilement, en pensant qu'il est préférable de suivre scrupuleusement

Digitized by Google

les inspirations de sa conscience que de briguer la faveur du prince, en foulant aux pieds des sentiments de délicatesse et d'honneur avec lesquels de nobles caractères, comme ceux de MM. Van der Duyn et de Capellen, ne savent pas transiger.

Ayant prié le comte Van der Duyn de vouloir bien réunir les matériaux nécessaires pour me mettre à même d'écrire sa biographie, il répondit à cet appel de l'amitié en m'envoyant une biographie écrite par lui-même.

Je n'ai pas voulu altérer le caractère original de ce morceau en le retravaillant; j'ai préféré le publier tel qu'il est sorti de la plume de son auteur.

Seulement, comme sur divers points cette biographie pourrait être plus détaillée, j'ai cru devoir la faire suivre de plusieurs fragments historiques et philosophiques dus à la plume de M. Van der Duyn. De cette manière elle forme un tout complet, dans lequel on est heureux de retrouver les pensées, l'esprit, les opinions et les nobles inspirations du comte Van der Duyn,

Digitized by Google

exprimées toujours avec un rare bonheur, et avec cet abandon et cette simplicité qui sont propres à relever encore ce qu'elles ont souvent d'original et de piquant.

Il me reste encore à ajouter ici : que je prends sur moi seul la responsabilité de la publication du travail du comte Van der Duyn, et que ses enfants y sont entièrement étrangers; qu'ils n'ont pu même connaître ces manuscrits, puisqu'ils étaient en ma possession longtemps avant la mort de M. Van der Duyn, attendu que celui-ci, par une sage prévoyance, avait eu soin de confier ses papiers et ses pensées intimes à un ami, à un homme entièrement indépendant.

Et c'est ici le cas de déclarer que, pendant toute son existence, M. Van der Duyn avait été condamné à un silence souvent cruel pour lui, mais que sa position lui en avait imposé la dure loi; que sa seule consolation avait été de pouvoir confier au papier ce que la prudence lui commandait de ne pas dire, et qu'il m'avait

Digitized by Google

confié ses pensées intimes, dans la prévision que le moment viendrait où elles verraient le jour, et qu'ainsi il avait eu la certitude qu'après avoir passé sa vie à penser tout bas, il aurait, du moins, la satisfaction de penser tout haut après lui.

En me confiant ces précieux manuscrits, M. Van der Duyn m'a laissé juge du moment où leur publication deviendrait opportune. Or, je crois que l'instant est arrivé où elle peut avoir lieu sans inconvénient, attendu que la plupart des personnages dont M. Van der Duyn parle, sont morts, et que leurs actes et leur conduite politique appartiennent désormais au domaine de l'histoire; tandis que, d'un autre côté, la mort de M. Van der Duyn n'est pas assez éloignée de nous, pour qu'il n'existe pas encore une foule de personnes qui ont été avec lui dans des relations, soit d'amitié, soit d'affaires, et qui, par conséquent, seront charmées de lire ce qu'il a écrit. Il est possible que dans le nombre il se rencontre des gens assez bornés pour ne pas comprendre et apprécier la franchise avec laquelle

Digitized by Google

M. Van der Duyn s'explique sur les choses et les hommes de son époque. Tant pis pour eux; mais à côté de ceux-là, il s'en trouvera (et ce sera certainement le plus grand nombre), qui penseront et jugeront tout différemment, et qui liront avec la plus vive satisfaction les pages que nous devons à un homme qui était aussi généralement aimé et estimé que l'était M. Van der Duyn.

Outre toutes les hautes leçons de tous genres qu'on trouvera dans les écrits du comte Van der Duyn, on y apprendra aussi que la vie entière de ce noble et loyal serviteur de la Maison d'Orange fut un long acte de dévouement à cette famille.

On y verra qu'en 1795 il sacrifia tout pour rester fidèle à son serment au prince Guillaume V; qu'en 1813 il joua hardiment sa tête pour ramener le fils de celui-ci en Hollande; qu'en 1830 il brava courageusement l'impopularité dont le prince d'Orange était frappé à cette époque, en Hollande, en conseillant et en

Digitized by Google

provoquant le retour de l'héritier présomptif de la Couronne à La Haye, pour ne pas voir éclater une scission dans la famille royale; enfin, qu'en 1840, au risque de se perdre entièrement dans l'esprit du roi Guillaume Ier, il crut devoir s'opposer énergiquement à son projet de mariage, comme pouvant nuire aux intérêts et à la popularité de la Maison d'Orange en Hollande.

Quelle a été la récompense du comte Van der Duyn pour tous ces actes de vrai dévouement? d'être devenu aussi odieux au Roi Guillaume Ier que son ami le comte de Hogendorp; nouvelle preuve que, quand les services rendus aux grands dépassent une certaine limite, ils ne provoquent plus la reconnaissance mais la haine, comme le dit avec tant de vérité Tacite : *Nam beneficia eò usquè lœta sunt, dum videntur exsolvi posse : ubi multùm antevenere, pro gratia odium redditur* (1).

Grovestius.

(1) Tacite, *Annal.*, lib. iv, 18.

Digitized by Google

Digitized by Google

# AVERTISSEMENT

## DE L'ÉDITEUR.

Ce livre est une véridique histoire du règne de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. On y trouve une explication claire et satisfaisante de la catastrophe politique de septembre 1830, qui mit fin à la réunion de la Belgique et de la Hollande.

L'Éditeur n'a fait imprimer cet ouvrage qu'à un nombre d'exemplaires restreint, n'étant pas destiné à entrer dans le commerce de la librairie, mais seulement à être donné comme un souvenir aux parents, aux amis et aux connaissances du comte Van der Duyn et du baron de Capellen.

Saint-Germain-en-Laye, juin 1852.

GROVESTINS.

Digitized by Google

# ERRATA.

Page 78, ligne 2, *au lieu de :* en 1785, *lisez :* 1795.
103, 22, *au lieu de :* partie, *lisez :* patrie.
199, 1, *au lieu de :* (ce père), *lisez :* (le père).
211, 9, *au lieu de :* méconnue, *lisez :* inconnue.
303, 9, *au lieu de :* deux ans, *lisez :* un an.
405, 12, *au lieu de :* Gottingue, *lisez :* et à Gottingue.
414, 10, *au lieu de :* longtemps, *lisez :* souvent.
416, 6, *au lieu de :* du droit divin, *lisez :* de droit divin.
418, 28, *au lieu de :* la fait, *lisez :* a fait.
439, 6, *au lieu de :* de ville, *lisez :* de la ville.
485, 5, *au lieu de :* maine, *lisez :* mains.
492, 13, *après :* en vérité, *ajoutez* une virgule.
493, 21, *au lieu de :* attentatoire, *lisez :* attentatoires.
504, 28, *au lieu de :* dispsitions, *lisez :* dispositions.

Digitized by Google

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

DU COMTE

# VAN DER DUYN DE MAASDAM

*ÉCRITE PAR LUI-MÊME.*

Digitized by Google

Digitized by Google

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

DU

# COMTE VAN DER DUYN DE MAASDAM,

ÉCRITE

**PAR LUI-MÊME.**

L'origine de la famille Van der Duyn a été fort disputée et a même donné lieu à une polémique entre de savants généalogistes, qui faisaient descendre les Van der Duyn d'un des anciens comtes souverains de Hollande, soit par descendance légitime de branche cadette, ainsi que la famille de Brederode, soit par descendance illégitime. Cette controverse, remontant à une époque trop ancienne pour pouvoir être appuyée de preuves authentiques ou seulement historiques, n'a jamais pu être décidée; ce qui est certain, c'est que, dès le XIV^e^ siècle, cette famille appar-

Digitized by Google

tenait à la noblesse du comté de Hollande, et y exerçait des fonctions publiques (1).

Adam-François-Jules-Amand Van der Duyn, né en l'année 1771, eut l'avantage, assez rare alors dans la classe à laquelle sa famille appartenait, d'être élevé et instruit en grande partie hors de la maison paternelle, dans une pension, et par conséquent habitué dès sa jeunesse à un genre de vie frugal et à des habitudes et des

(1) Si, pendant un laps de temps assez long, la famille Van der Duyn cessa de jouer un rôle sur la scène politique, c'est qu'elle fut au nombre du peu de familles nobles dans la République des Provinces-Unies, qui restèrent fidèles à la foi de l'Eglise de Rome après la Révolution du XVI^e^ siècle. Ce ne fut que tout à la fin du XVII^e^ siècle que cette famille embrassa le protestantisme. Epoque singulière, à vrai dire, pour un pareil changement! alors que la fièvre religieuse enfantée par la Réforme, était sinon éteinte, du moins considérablement calmée. Ne serait-il pas permis d'en conclure que ce changement de religion tardif fut l'effet d'un calcul politique? Lasse de végéter dans l'oubli, éloignée des honneurs, privée des avantages attachés à une naissance illustre, la famille Van der Duyn comprit peut-être que le seul moyen de sortir de l'état d'abaissement auquel la condamnaient ses croyances religieuses, était de sacrifier, au Baal de l'époque, la religion de l'Etat dans les Provinces-Unies; qu'elle seule pourrait rendre de l'éclat au nom de Van der Duyn, en associant les membres de cette famille aux emplois publics, dans une République qui se faisait gloire d'être regardée comme le boulevard du protestantisme.

Des conversions semblables eurent lieu dans les pays catholiques. En France, on pourrait citer celle de la famille de Caumont-la-Force, une des grandes Maisons de France qui demeura pendant longtemps attachée au calvinisme. Ce ne fut qu'au commencement du XVIII^e^ siècle que le duc de La Force embrassa le catholicisme, et qu'il ouvrit par là à ses descendants, la carrière des honneurs et celle de la fortune, dont sa famille était exclue depuis la révocation de l'Édit de Nantes.

Ne trouve-t-on pas dans ces faits la preuve de l'immoralité des *religions dites d'Etat?* Trop souvent elles mettent les intérêts temporels en opposition avec les convictions religieuses. L'apostasie qui rapporte profits et honneur, inspire peu de confiance, et ce sont là des conversions qui ne tournent pas à la gloire de la foi nouvelle qu'on embrasse. C'est un *compelle intrare* doré, pas autre chose; c'est l'appât tenant lieu de la violence; c'est moins farouche, mais plus démoralisant. *(Note de M. de Grovestins.)*

Digitized by Google

idées d'égalité. Soustrait au luxe et aux heures irrégulières de parents vivant dans le grand monde, surtout à la négligence, à l'instruction et aux idées souvent étroites d'un gouverneur suisse, alors fort à la mode, M. Van der Duyn a toujours attribué à cette circonstance et à son goût, sa passion même pour la lecture, ainsi qu'à l'entière liberté qu'il eut plus tard de lire toute espèce de livres, les idées d'égalité et l'absence de toute vanité de caste, qu'il se rappelle avoir eues dès sa première jeunesse. Quoique destiné, comme l'aîné des enfants de son père et futur chef de la famille, à embrasser la carrière civile et politique, les troubles civils qui agitèrent la République des Provinces-Unies pendant les années 1785-1787, et l'incertitude de leur issue, engagèrent son père, militaire lui-même, et attaché à la Cour du prince stathouder, à faire entrer son fils aîné dans l'armée. M. Van der Duyn fut nommé, au printemps de 1787, lieutenant au régiment d'Orange-Nassau. Il n'avait que seize ans, il était bien jeune; mais à cette époque de classement et d'esprit aristocratique, où les carrières n'étaient point encore encombrées de solliciteurs, les premières classes arrivaient facilement et vite; car, au mois de septembre de la même année, et après la contre-révolution orangiste, M. Van der Duyn passa au régiment des Gardes hollandaises, en gagnant un grade.

Après deux ans de séjour à La Haye comme officier, années qui ne furent pas entièrement perdues, par la connaissance du monde et par les amis que M. Van der

Digitized by Google

Duyn se fit parmi ses camarades, sa famille revint à des projets d'ambition ; la perspective s'offrait de procurer au jeune Van der Duyn l'admission au corps des nobles de la province de Hollande. Dans ce corps politique, en possession d'une grande influence et d'avantages financiers, les militaires ne pouvaient être admis qu'avec le rang de colonel; on fit par conséquent quitter le service au jeune Van der Duyn, qui se rendit à l'Université de Leyden. Il y passa près de deux années, trop peu de temps pour pouvoir y faire des études profondes, mais assez cependant pour avoir une idée des connaissances nécessaires à la carrière à laquelle il était destiné ; il apprit aussi à connaître la vie qu'on mène à l'Université, joignant cette expérience à celle que lui avait déjà fait acquérir la vie et la camaraderie militaires. — A la fin de l'année 1791, il prit ses degrés universitaires, et le mariage du prince héréditaire d'Orange, fils du stathouder Guillaume V, fournit l'occasion au jeune Van der Duyn d'obtenir une place à la Cour du jeune prince, dont on formait la maison.

Feu le lieutenant, feu l'étudiant en droit devint donc gentilhomme de la chambre, sans devenir pour cela courtisan, car M. Van der Duyn ne le fut jamais, ni ne sut l'être.

A la fin de l'année 1793, l'aîné des oncles de M. Van der Duyn mourut. Membre du corps équestre de la province de Hollande, son décès hâta l'admission de son neveu dans ce corps, et cela, quoiqu'il manquât une année

Digitized by Google

à celui-ci pour qu'il eût l'âge voulu par le réglement (24 ans) ; mais dans ce temps-là on n'y regardait pas de si près. Ce qui pensa cependant empêcher cette admission, au moins la rendit difficile, ce fut la place de Cour occupée par le candidat. La province de Hollande, de beaucoup la plus puissante de l'Union, était aussi la plus aristocratique. Le corps des nobles de cette province cherchait à réduire le nombre de ses membres le plus possible. Ce nombre se trouvait à cette époque réduit à huit, vu le petit nombre d'anciennes familles qui y avaient droit. En admettant M. Van der Duyn, il fallait recevoir aussi le comte de Hompesch, placé également à la Cour du prince stathouder. Le corps des nobles fit donc des difficultés pour recevoir ces deux messieurs, et il alla même jusqu'à soutenir que des places à la Cour étaient incompatibles avec celles de membres nés d'une assemblée souveraine. Ceci était choquant pour la Maison d'Orange et aussi pour la noblesse d'autres provinces, particulièrement de la Gueldre, où un grand nombre de familles nobles et peu fortunées briguaient et possédaient depuis longtemps des places à la Cour, conjointement avec leur position de membres du corps des nobles. Le crédit du prince stathouder et l'intérêt des nobles d'autres provinces parvinrent à écarter et à vaincre la vanité des prétentions de ceux de la province de Hollande, et le baron Van der Duyn et le comte de Hompesch furent admis quoique gentilshommes de la chambre. Le souvenir de cette petite intrigue n'a d'autre importance que de faire connaître l'esprit du

Digitized by Google

temps, ainsi que les petites vues et les petits moyens de ceux qui étaient placés à la tête d'un état de choses marchant rapidement vers sa décadence. M. Van der Duyn en fut vivement frappé à cette époque, et cela le fortifia dans l'idée que toute cette fabrique vermoulue allait tomber en poussière ; opinion qui eut encore pour lui l'avantage de ne lui faire attacher guère de prix à une position personnelle, dont la perspective, cinquante ans plus tôt et vu son âge, aurait pu paraître brillante. Il joignait à cela l'idée arrêtée que la Révolution de France n'était pas seulement causée par un déficit de finances ou par les complots de quelques ambitieux, comme on le croyait à cette époque, mais que c'était un grand événement, suite naturelle de circonstances et d'antécédents déjà anciens ; en un mot, que cette Révolution était un événement arrivé à son temps et qui devait en entraîner d'autres à sa suite et avoir des conséquences infinies et incalculables, toutes choses qu'il était aussi impossible de prévenir en retournant en arrière, que de faire remonter un fleuve vers sa source.

Comme preuve à l'appui des idées du jeune homme d'alors, on peut ajouter ceci : à la fin de l'année 1794, après les revers des alliés contre la France, les armées de la République française marchaient contre la Hollande; le gouvernement aveugle de ce dernier Etat envoya alors M. le greffier Fagel à Londres, pour demander secours aux égoïstes alliés de la République. Le comte de Wassenaer proposa, à cette occasion, à l'assemblée des

Digitized by Google

Etats de la province et en particulier au corps des nobles, d'obtenir des Etats-Généraux, ou plutôt du stathouder, quasi-souverain, d'ajouter aux instructions de M. Fagel, l'alternative suivante : Secours prompt et efficace contre les Français, ou tentative de paix avec eux de la part de la République des Provinces-Unies. Mais l'aveuglement était encore tel alors, que l'auteur seul de la proposition, le plus ancien et le plus habile membre de l'assemblée et le plus jeune, M. Van der Duyn, quoique attaché à la Cour, et peut-être plutôt timide que hardi, votèrent pour la proposition. Elle fut rejetée à une immense majorité ; peu de semaines après, la fuite de la famille d'Orange, l'entrée des Français dans le pays et la Révolution étaient là. En rappelant ce souvenir, M. Van der Duyn ne prétend pas conclure qu'une conduite différente eût prévenu ce qui arriva : loin de là ; la débâcle devait avoir lieu d'une manière ou d'une autre ; ce qu'il veut seulement faire remarquer, c'est qu'à côté de l'aveuglement du très-grand nombre, il y avait chez quelques autres conviction qu'à cette époque les choses en étaient arrivées à ce point, que la force n'y pouvant rien, il fallait recourir à d'autres moyens. Il y avait alors quelque courage à le dire hautement.

Admis au corps des nobles au mois d'avril 1794, et l'entrée des Français dans le pays survenant en janvier 1795, M. Van der Duyn n'eut guère le temps d'observer la marche des affaires politiques et administratives dans la province de Hollande, vu la manière secrète dont se

Digitized by Google

traitaient les affaires, le pouvoir se trouvant en réalité concentré dans peu de mains, et la plupart du temps n'étant que le résultat d'intrigues mises en jeu pour satisfaire des intérêts personnels.

La Révolution de 1795 était inévitable tôt ou tard par des causes de plus d'un genre, mais principalement depuis la restauration orangiste de 1787, inconstitutionnelle, si tant est qu'on puisse nommer constitutionnel un gouvernement comme celui de feu la République, restauration d'ailleurs violente et faible tout à la fois, mais par-dessus tout maladroite. Comme cause immédiate de cette Révolution, on peut compter l'explosion du volcan de France. Cette Révolution de 1795 était non-seulement prévue, mais attendue déjà, en 1793, par M. Van der Duyn, qui, malgré sa jeunesse, voyait clairement l'Etat pencher vers sa ruine, et que la catastrophe qui devait bouleverser les anomalies de tout genre existant dans les Provinces-Unies, était bien plus prochaine qu'on ne le pensait généralement. On pourrait remarquer à cette occasion l'espèce de divination (car il y aurait trop de vanité à y voir sûreté et profondeur de jugement), qu'eut alors un homme de 24 ans, entouré de personnes âgées et de mérite, quelques-unes même d'esprit et au courant des affaires, qui se faisaient une singulière illusion en ne voyant pas l'état désespéré des choses et les progrès menaçants pour eux d'un esprit si différent de leurs idées comme de leurs intérêts; mais peut-être étaient-ce ces derniers qui les aveuglaient?

Digitized by Google

Quant à M. Van der Duyn, ses idées si avancées alors déjà, ses prévisions, si bien justifiées par les événements, ne lui inspirèrent aucune présomption, mais elles eurent sur lui, alors et pendant le reste de sa vie, l'avantage inappréciable, surtout à l'époque où il était destiné à vivre, de lui ôter toute illusion sur le prix de ce qu'on appelle les grandeurs de ce monde, en lui montrant leur instabilité et leur peu de valeur réelle (1).

En janvier 1795, l'armée française entra dans le pays, et, peu de jours après, la Constitution batave arriva à sa suite, accueillie et aidée par un parti assez notable de la population et non pas par la classe la plus infime; bien au contraire, il faut en convenir pour être juste, ce parti accomplit une Révolution *semi-démocratique* (c'est là son grand tort), en renvoyant chez eux les membres des Etats-Généraux et provinciaux.

La Révolution de 1795 fut manquée et faussée dans sa direction, en partie par les opinions réactionnaires des généraux Pichegru et Moreau, puis bientôt et plus encore par l'esprit de provincialisme oligarchique qui s'empara d'abord des démocrates triomphants, tellement ces deux tendances sont profondément enracinées dans l'esprit et les mœurs des petites peuplades composant l'ancienne République des Provinces-Unies!

Il y avait aussi parmi les faiseurs d'alors un certain nombre d'individus, qui, sous le masque de patriotisme (le mot de libéralisme était encore peu ou point en usage),

(1) *Voir* le fragment n° 1.

Digitized by Google

ne travaillaient au renversement de l'ancien ordre de choses que dans un intérêt purement égoïste et qui, satisfaits d'avoir chassé ceux qui occupaient les places qu'ils ambitionnaient et s'en être emparés, n'entendaient pas, au moins ne se souciaient pas, en abolissant les abus anciens, de donner un ordre de choses plus juste, plus généralement utile, plus en rapport avec les besoins et l'esprit du temps, en un mot, de remplacer ce qui avait été mauvais, par quelque chose de meilleur.

Cela est tellement vrai qu'en 1813, ceux qui désiraient établir un ordre de choses logique et régulier, furent étonnés et affligés de retrouver des réglements et des abus anciens existant encore et par là plus invétérés, lesquels auraient pu et dû être détruits depuis longtemps, si en 1795 on avait agi avec fermeté, loyauté et d'après des principes bien arrêtés d'avance. Il peut être curieux de remarquer ici que le roi Guillaume I^er^ lui-même, quelquefois tant soit peu révolutionnaire, fut plusieurs fois surpris de rencontrer de ces vieilleries aristocrato-provinciales faisant obstacle à des mesures générales d'administration. Un jour même il se plaignit à M. Van der Duyn de ce que la Révolution de 1795, réputée si complète, n'eût pas fait davantage table rase.

La Révolution de 1795 enlevant à M. Van der Duyn toute position active, comme toute perspective d'avenir politique, le fit rentrer dans la vie privée et le renvoya à ses livres qu'il aimait plus que jamais, et avec lesquels il passa plusieurs années non pas malheureuses, surtout

Digitized by Google

parce qu'il ne regrettait guère ce qu'il avait perdu. La liberté dont il jouit alors et la retraite dans laquelle il vécut, lui permirent un retour sérieux à ses études primitives. Des lectures nombreuses et assidues fortifièrent son jugement, éclairèrent son esprit, affermirent ses principes politiques et de morale, et par les réflexions qu'elles lui suggérèrent, surtout ses lectures d'histoire dont il s'occupa principalement, le rendirent capable, plus ou moins, de remplir les places auxquelles il fut appelé plus tard.

Les années de 1795 à 1813 se passèrent paisiblement, on pourrait dire heureusement pour M. Van der Duyn. Son peu d'ambition et de besoins de luxe et d'amusements mondains d'un côté, ses goûts littéraires et la vive jouissance d'une liberté qu'il n'avait jamais connue, mais bien souvent désirée, contribuèrent puissamment au contentement dont il jouit à cette époque (1). Mais ce qui y contribua particulièrement, ce fut le bonheur qu'il eut de faire la connaissance des familles d'Amerongen et de Capellen. Il avait des liens de parenté avec la première. Cette connaissance devint bientôt intime, par de longs séjours à la campagne chez le chef de la famille d'Amerongen, digne et excellent vieillard. L'amitié la plus vive et la plus sincère se forma dès-lors entre M. Van der

(1) Les seuls délassements que M. Van der Duyn se donnait pendant les années de sa studieuse retraite, étaient de loin en loin des voyages à Amsterdam et à La Haye, pour y voir quelques amis et aller assister à des représentations tragiques données par la célèbre madame Wathier. M. Van der Duyn consignait toujours les impressions qu'il conservait de ces courses, dans son journal de lecture. (*Voir* au fragment n° 2.)

Digitized by Google

Duyn et un des jeunes de Capellen, et une couple d'années plus tard, il se maria avec la sœur de son ami, l'aimable et bonne Marie de Capellen, qu'il perdit trop tôt pour son bonheur, et avec laquelle il jouit pendant dix ans d'une félicité presque trop grande pour cette terre.

Après la mort de M. d'Amerongen, grand-père de sa femme, M. Van der Duyn alla demeurer avec sa belle-mère au château d'Ysselstein. En 1809, il perdit sa belle-mère, et l'année d'après, ayant perdu son excellente femme, il alla s'établir en 1811, avec ses enfants, à La Haye.

Pendant cet espace de temps, c'est-à-dire de 1799 à 1811, rien de remarquable ne vint interrompre la vie calme et studieuse de M. Van der Duyn. Il passa le règne de Louis-Bonaparte, roi éphémère, sans vouloir solliciter quelqu'emploi politique ; en quoi il eut peut-être tort : mais il eut plus tort encore de ne pas rentrer dans la vie publique, en 1803, lorsqu'eut lieu une quasi-réunion des partis révolutionnaires et orangistes. Il le vit et le comprit plus tard; car on se doit à son pays et non à une dynastie, surtout lorsque cette dynastie s'abandonne elle-même, comme c'est toujours le cas, lorsqu'elle se laisse expulser. Cependant, soit par un reste de levain aristocratique et nobiliaire, soit par ses principes de démocratie républicaine, M. Van der Duyn ne put supporter l'idée de servir ce Roi parvenu et cette monarchie, subalterne par ses rapports avec l'Empire français. Là, du moins, l'usurpation et la tyrannie étaient couvertes par le génie et la gloire militaire. Des ouvertures furent faites à

Digitized by Google

M. Van der Duyn par un de ses oncles qui avait sacrifié à Baal ; elles furent rejetées sans hésiter pour des motifs de plus d'un genre, mais particulièrement aussi par ce raisonnement que dans la supposition qu'on eût pu et dû renoncer à ses anciennes opinions et quitter le parti auquel on avait tenu jusque là, il y avait plus de raison et moins d'humiliation à le faire en 1801 et 1802 qu'en 1806, vu la grande différence qu'il y avait à servir un gouvernement *soi-disant* républicain, ou se mettre à la solde d'un parvenu étranger, sans droit ni mérite éclatant et même sans indépendance, puisqu'il n'exerçait qu'un pouvoir délégué. L'incorporation de la Hollande à l'Empire français ne justifièrent que trop le parti pris alors par M. Van der Duyn.

Le retour de M. Van der Duyn dans la province et dans la ville à laquelle sa famille appartenait et où elle jouissait d'une ancienne popularité, le remit en relations avec les anciens débris du parti d'Orange. Ce parti était grossi par le plus grand nombre des anciens patriotes oligarques et démocrates, tous également mécontents de la réunion de la Hollande à l'Empire français ; les uns par suite de leurs espérances trompées, d'illusions perdues, tous par l'horreur et la honte du joug français et des effets désastreux qui en résultaient pour le pays. Ce fut dans le courant de l'année 1812 que naquirent des espérances, faibles d'abord, ensuite fortifiées par les revers des armées françaises en Russie, de soustraire la Hollande au joug qui pesait sur elle.

Digitized by Google

Ceci donna lieu à des conciliabules où l'on traita d'abord du désir, ensuite de la possibilité de délivrer la Hollande de ses possesseurs étrangers. M. Van der Duyn fit partie de ces réunions, dès leur origine; elles amenèrent enfin, aidées par les grands événements de la guerre, la levée de boucliers de 1813, imprudente, à en juger froidement et après coup, mais heureuse, en ce qu'elle contribua puissamment à la délivrance de la Hollande et surtout en ce qu'elle prévint que cette délivrance ne fût la suite de la conquête du pays par les armées alliées. Etant spontanée, ainsi que le rappel de la famille d'Orange, elle donna par là une voix (toute petite sans doute) au chapitre, à celui qui trompa tant de belles espérances en se perdant lui-même.

Les détails de cette Révolution, manquée dans une partie de son but, se trouvent partout. Le rôle de M. Van der Duyn y fut patent, mais modeste; éloigné de toute espèce d'ambition personnelle, il se laissa entraîner par d'anciennes affections et aussi par sa confiance entière et son dévouement sans borne au grand citoyen et habile homme d'Etat G. K. de Hogendorp, véritable auteur de la délivrance de sa patrie. Appelé à faire partie des commissions de constitution et de révision en 1814 et 1815, M. Van der Duyn se rangea par son vote du côté de ceux des membres de ces assemblées qui, abandonnant les souvenirs anciens et les institutions vieillies, prévoyant l'avenir et les besoins d'une autre époque, désiraient que les institutions fussent adaptées à l'esprit et aux besoins de

Digitized by Google

cet avenir plus ou moins rapproché. Ces discussions, souvent pénibles, trop hâtives pour être assez approfondies, furent rendues moins utiles encore par les concessions réciproques qu'on fut obligé de se faire pour en finir avec les opinions si divergentes de la majorité et de la minorité. De tout cela naquit le monstre à plusieurs têtes, baptisé : *Constitution révisée de* 1815, œuvre beaucoup plus illogique encore que celle de 1814, par la raison que cette dernière, entièrement rédigée sur les souvenirs et les idées hollandaises anciennes, était beaucoup plus conséquente en montrant plus franchement ses tendances oligarchiques et provinciales (1).

Immédiatement après le retour du prince d'Orange en Hollande, et lors de la formation de la Cour du nouveau souverain, le baron Van der Duyn fut attaché à cette Cour avec le rang de grand-officier.

En 1814, M. Van der Duyn fut nommé ambassadeur extraordinaire et chargé, avec l'ambassadeur ordinaire près de la Cour de Londres, le baron Henri Fagel, d'aller demander la main de la princesse Charlotte d'Angleterre, pour le prince héréditaire d'Orange. On sait le peu de succès de cette mission, et que ce projet de mariage échoua par suite de fautes nombreuses, dont les adversaires du projet surent profiter avec habileté, pour dégoûter la jeune princesse de l'alliance qu'on voulait lui faire contracter (2).

(1) *Voir* le fragment n° 3.
(2) *Ibid.*, n° 4.

Digitized by Google

Lors de l'institution de l'ordre civil du Lion des Pays-Bas, la grande croix de cet ordre fut donnée à M. Van der Duyn.

Guillaume I^er^, ayant cru devoir récompenser les services rendus par M. de Hogendorp au pays et à la Maison d'Orange, par sa conduite intrépide en 1813, en lui conférant le titre de comte, une faveur semblable fut accordée au baron Van der Duyn; il fut donc créé comte, avec la transmission de ce titre par droit de primogéniture (1).

En 1816, le comte Van der Duyn se trouvant à Berlin à la suite de la Reine des Pays-Bas, il fut chargé par un franc-maçon influent de faire agréer au prince Frédéric la grande-maîtrise des loges franc-maçonniques dans les Pays-Bas. Ceci fournit à M. Van der Duyn l'occasion de s'expliquer sur cette institution, vieillie selon lui. M. Van der Duyn croyait que, dans le cas où on ferait revivre cette société, on devait l'employer comme un moyen de fusion entre les partis, tandis qu'il craignait qu'on ne songeât à en faire un drapeau pour un parti, en donnant pour chef à cette société un des fils du Roi. Il crut par conséquent devoir s'expliquer à cet égard, comme on le voit par la lettre suivante :

« Vous saurez déjà que le prince Frédéric, n'hésitant » pas à remplir le désir du Roi son père, a écrit à Sa Ma- » jesté qu'il consentait à se prêter à ce que, sous ce rap- » port, on croit utile au bien de l'Etat.

(1) *Voir* le fragment n° 5.

Digitized by Google

» Vous me permettrez cependant de répondre par quel-
» ques réflexions à ce que vous me mandez sur cette af-
» faire. Ma franchise vous prouvera, j'espère, mon estime
» et la conviction que j'ai de votre zèle pour le service du
» Roi. Et d'abord, je ne puis vous dissimuler que j'ai été
» extrêmement surpris de vous voir attacher autant d'im-
» portance à une institution que je ne voudrais pas anéan-
» tir et défendre comme sa sainteté Pie VII, vous le croyez
» bien, mais qui cependant me semblait devoir s'éteindre
» et tomber en désuétude. Je croyais que c'était là le cas,
» chez nous, dans l'état actuel de la société et des lumiè-
» res, où il semble qu'un but utile, quel qu'il soit, peut
» être atteint sans une association distincte du reste des
» citoyens et sans mystère, et que cette association en elle-
» même et avec les meilleures intentions, peut cependant,
» ce semble, devenir dangereuse à l'Etat ; ce que prouve
» la nécessité que l'on trouve de mettre à sa tête un des
» fils du Roi, pour que le gouvernement obtienne au moins
» droit d'inspection et *veto*. Je vous parle là, sans doute,
» en profane et en aveugle, car je ne suis pas franc-ma-
» çon, mais espère le devenir, puisque dès que cette so-
» ciété reprend une consistance réelle et un lustre que ne
» peut manquer de lui donner l'accession du prince, il de-
» vient, je pense, du devoir des serviteurs de la Maison
» royale de s'y faire agréger.

» Malgré tout ce qui précède, je sens que dans les cir-
» constances dont vous voulez bien me faire part, savoir,
» que la société existe aussi sérieusement dans les provin-



Digitized by Google

» ces méridionales, et qu'elle a des relations subordonnées » à l'étranger, il n'y a pas de meilleur parti à prendre que » celui que vous proposez, surtout s'il y a quelque certi- » tude que les loges de Bruxelles et de Liége suivent l'ini- » tiative prise par la loge de La Haye pour l'élection du » grand-maître, et si cela avait été nécessaire, j'aurais sû- » rement engagé le prince à entrer dans les vues du gou- » vernement ; mais cette élection même me conduit à une » autre réflexion.

» Vous savez comment je pense sur les opinions poli- » tiques, vous me rendrez donc, j'en suis sûr, la justice de » croire que si je ne suis pas entièrement impartial, je » suis au moins éloigné de toute prévention de parti, et sin- » cèrement animé du désir d'éteindre de fatales dissen- » sions et récriminations. Toutefois elles existent encore, » et je puis d'autant mieux vous dire avec liberté que j'ai » été surpris et peiné de ne trouver parmi ceux qui ont » élu le grand-maître et qui composent la commission des » *neuf*, aucun nom qui indique quelque mélange d'anciens » partis, ou une coopération des deux côtés. Cela est » d'autant plus frappant, que, comme vous l'indiquez vous- » même dans une de vos notes, plusieurs francs-maçons » se sont séparés après 1795 des loges où avaient pé- » nétré, comme partout, le mouvement et les individus » révolutionnaires. Or, parmi ces personnes, il y en avait » sans doute de distinguées sous plus d'un rapport. Ces » frères-là, cependant, qui appartiennent à l'ordre, ont- » ils été consultés dans cette affaire ? J'avoue que je crains

Digitized by Google

» que non, et dans ce cas, je vous avertis, avec une fran-
» chise que je regarde comme un devoir, que de ce côté-
» là toute cette affaire sera regardée comme une ma-
» nœuvre de parti, et que l'on y cherchera des motifs
» quelconques, bien éloignés, sans doute, de vos inten-
» tions en particulier. Je crois donc qu'il sera utile d'ad-
» joindre à la commission nommée pour traiter des
» conditions auxquelles le prince acceptera la grande-
» maîtrise et former les réglements, quelques personnes
» dont la coopération fera disparaître l'inconvénient ci-
» dessus. »

En 1817, le comte Van der Duyn fut placé, sinon contre son gré, au moins sans qu'il l'eût désiré, bien moins encore demandé, à la tête de l'administration de la province de Hollande méridionale, avec le titre de gouverneur.

On se bornera à dire ici que, dans cette administration, M. Van der Duyn chercha plutôt à empêcher qu'à faire, c'est-à-dire qu'il s'opposa quelquefois, même seulement par une force d'inertie, à l'exécution de mesures qui lui semblaient ou injustes ou préjudiciables.

Il est cependant trois points principaux sur lesquels M. Van der Duyn eut à s'expliquer franchement, formellement :

1° La doctrine embrassée et soutenue par le gouvernement, quant à l'influence exigée des gouverneurs de province, sur le choix des membres de la deuxième Chambre des Etats-Généraux.

Voici une anecdote à ce sujet :

Digitized by Google

La brouillerie entre le Roi et M. de Hogendorp datait ostensiblement de l'année 1817, mais remontait, en réalité, à une époque bien plus éloignée. Son origine se trouve, d'abord, dans le caractère et le genre d'esprit entièrement opposé de ces deux hommes, chez lesquels on trouvait, d'un côté, des vues hautes et larges, de l'autre, petitesse et défiance, et, pour tout dire, chez tous les deux jalousie de métier : tous deux voulaient gouverner et ne s'entendaient nullement sur les principes ni sur le mode à adopter. Parmi les causes secondaires de cette répulsion réciproque, on peut ranger les manières un peu roides et le ton peu conciliant du grand homme qui venait de rendre l'indépendance au pays; puis enfin le talent un peu perfide avec lequel deux hommes d'esprit, habiles à saisir de légers ridicules, s'en servirent pour ruiner une influence que l'on n'aurait cependant pas dû craindre de voir devenir trop grande (1).

Nommé gouverneur de la Hollande méridionale vers la fin de l'année 1817, M. Van der Duyn se trouva, dans l'été suivant, devoir présider l'assemblée des Etats de la province, appelés à élire, comme on sait, les membres de la deuxième Chambre. Ces élections de 1818 coïncidaient avec la cessation du mandat triennal de M. de Hogendorp. Le nouveau gouverneur, président des Etats, reçut, à cette occasion, une communication officieuse du secrétaire d'Etat, par laquelle on l'informait que le Roi désirait

(1) *Voir* les fragments, n°ˢ 6 et 7; Portraits du comte de Hogendorp et du Roi.

Digitized by Google

non-seulement, mais qu'il attendait que le gouverneur mettrait tous ses soins et emploierait toute son influence auprès des membres de l'assemblée pour empêcher la réélection de l'homme éminent auquel le pays et la Maison d'Orange avaient de si grandes obligations (1). A la réception de cette lettre semi-officielle, M. Van der Duyn fut indigné, mais affligé surtout, en ce qu'elle vint détruire une illusion, qu'il eût aimé pouvoir conserver, sur le caractère et les vues du prince auquel le sort de la patrie venait d'être confié. Il est inutile d'ajouter ici que M. Van der Duyn n'hésita pas un moment sur le parti à prendre : d'abord, de ne point obéir et de se refuser à toute participation à des intrigues qui ne pouvaient avoir le résultat désiré, ensuite, de faire connaître, avec franchise, directement au Roi, ce refus, en saisissant cette occasion d'exprimer son opinion sur des mesures de ce genre, qu'il considérait comme dangereuses pour le gouvernement lui-même.

Afin de pouvoir faire avec plus de fruit ce qu'il considérait comme un devoir, non-seulement de citoyen, mais encore de serviteur dévoué, il écrivit au Roi une lettre respectueuse, mais où son opinion se trouvait positivement énoncée. Il préféra ce mode à une conversation souvent interrompue et qui aurait pu devenir diva-

(1) L'irritation du Roi contre M. de Hogendorp provenait de ce que, dans la session de 1817 à 1818, et à l'occasion de l'introduction d'un nouveau système d'impôt, qui était regardé comme contraire et ruineux pour le commerce de la Hollande, M. de Hogendorp se mit en quelque sorte à la tête de l'opposition que ces lois rencontrèrent en Hollande.

Digitized by Google

gante (1). Il envoya donc sa lettre, et le lendemain le Roi le fit appeler.

(1) Voici cette lettre :

« Sire,

» J'ai trop l'honneur de connaître l'esprit de justice de Votre Majesté, son amour pour la vérité et son indulgence pour ceux dont elle connaît les intentions droites et pures, pour ne pas oser espérer qu'elle me permettra de m'adresser aujourd'hui directement à elle, afin d'implorer quelques moments de son attention sur des considérations que je crois du bien de son service de lui soumettre respectueusement. Je me reprocherais même de ne pas les lui avoir fait connaître avec la franchise qu'elle a daigné me permettre dans d'autres occasions.

» M. Repelaer m'a fait, de la part de Votre Majesté, des ouvertures que j'aimerais à regarder comme des ordres, mais desquelles je suis aussi affligé qu'embarrassé. Leur exécution me paraît à peu près impossible dans l'état actuel de l'opinion et de l'esprit public dans la province et avec le peu de moyens d'influence directe qu'ont les gouverneurs. Sans examiner si l'opinion qui fait considérer les lois votées dernièrement sur les droits d'entrée et de sortie, comme funestes au commerce et par suite à la prospérité du pays, sans examiner, dis-je, si cette opinion est fondée, il est certain qu'elle est générale ici. Par conséquent, les membres qui ont voté contre ces mesures dans la deuxième Chambre jouissent, momentanément au moins, de la faveur publique. Comment donc parvenir à les exclure dans une élection à peu près populaire et dans une assemblée aussi nombreuse que celle des Etats de cette province? Car, Sire, tenter une mesure de ce genre et ne pas réussir, ne serait-ce pas compromettre singulièrement la dignité du gouvernement? et même, en supposant la réussite et la non-réélection de tel ou tel membre, ne semblerait-on pas attacher trop d'importance à leur personne et à leur influence? Tout se sait, témoin ce qui a eu lieu, l'année dernière, à Utrecht, à l'occasion de M. Van Ness.

» Les lois proposées par le gouvernement ont passé; tous ceux qui aiment à se confier dans la sagesse des vues et des intentions de Votre Majesté s'en réjouissent et attendent le meilleur effet de ces lois; ceux qui se sont trouvés de bonne foi dans la minorité ou opposition seront sans doute convaincus et ramenés, et ceux qui ont été dirigés par des sentiments personnels et des vues moins louables seront toujours moins dangereux, car il en est peut-être qui voudraient bien se donner l'air d'être persécutés, et devenir par là une espèce de point d'appui et les coryphées des mécontents.

» C'est avec une grande crainte de déplaire à Votre Majesté et avec un sentiment profond de mon devoir, que je porte à sa connaissance que très-probablement MM. Canneman et Jacobs n'auraient point été réélus, mais que, depuis que l'on a raconté, que l'on a dit, que le premier avait été envoyé à Paris pour l'écarter de l'assemblée, et que le deuxième risquait de

Digitized by Google

Il y avait beaucoup d'humeur chez le Roi : il dit qu'il regrettait que cette lettre eût été écrite ; qu'il ne se serait jamais attendu à en recevoir une pareille de M. Van der Duyn, d'après les anciennes relations politiques et personnelles qui existaient entre eux, aussi à cause de la position dans laquelle se trouvait M. Van der Duyn, comme attaché à la Cour. A ceci M. Van der Duyn répliqua respectueusement, mais avec fermeté, que ceci tendait à établir que le service d'honneur de la Cour du Roi était incompatible avec l'exercice d'un emploi public. M. Van der Duyn ajouta, qu'indépendamment de toute opinion politique et d'honneur, les liens de l'amitié qui l'atta-

perdre sa place au conseil d'Etat, j'ai clairement vu qu'ils ont repris quelque faveur près des membres de l'assemblée.

» Je sais trop bien, Sire, que Votre Majesté, forte de ses bonnes intentions et de la conviction de l'utilité de ces mesures pour l'Etat, ne peut point être ébranlée dans sa manière de voir et d'agir, par ce que je viens de lui dire sur l'opinion publique dans cette partie de son royaume, sur les dernières mesures législatives. Néanmoins j'ai cru, je le répète, devoir l'en instruire, afin qu'elle pèse, dans sa sagesse, s'il ne serait pas plus politique de mépriser des opposants vaincus, que de risquer de leur donner plus d'importance et plus d'ensemble, en les signalant comme inquiétants pour le gouvernement. Je pourrais, Sire, ajouter encore plusieurs considérations à l'appui de l'opinion que j'ose émettre, mais je dois craindre d'abuser de la patience et du temps précieux de Votre Majesté. Je la supplie seulement de me permettre d'ajouter un mot pour ce qui me regarde personnellement en ceci : c'est que, ne voyant aucune possibilité d'obtenir le résultat que le gouvernement semble désirer, je me verrai privé du bonheur de donner en ceci à Votre Majesté une nouvelle preuve de mon obéissance à ses volontés comme de mon entier dévouement à sa personne. »

Dans une note, M. Van der Duyn ajoute : « Cette lettre fut écrite en 1818. » Trois ans plus tard, l'expérience démontra que le gouvernement s'était » trompé et que, par conséquent, les opposants, et M. de Hogendorp à leur » tête, avaient eu raison ; et ceci fut prouvé lorsque le gouvernement lui-» même embrassa en 1821 un autre système, en proposant de nouvelles lois » fiscales établies sur un principe entièrement différent : bonne leçon pour » l'avenir, » dit M. Van der Duyn en terminant sa note.

Digitized by Google

chaient à M. de Hogendorp, et leur association lors de la Révolution de 1813, devaient l'empêcher de se prêter à ce que l'on désirait de lui. Cet argument, sans réplique pour une âme sensible, ne fut ou ne put être compris, au moins ne fit aucun effet. Cette conférence, pénible pour les deux interlocuteurs, se termina comme il arrive presque toujours dans les entretiens de ce genre, c'est-à-dire qu'on se sépara plus convaincu, de part et d'autre, de la justesse de son opinion. M. Van der Duyn y gagna cependant de ne plus être tourmenté pour des services de ce genre. Depuis lors il fut libre d'agir à cet égard de manière à pouvoir se rendre la justice (et l'opinion publique la lui rendit aussi) que, pendant les vingt-six années qu'il occupa le poste de gouverneur de la Hollande méridionale, les élections de la province furent toujours entièrement libres et pures de toute influence gouvernementale de la part du gouverneur.

2° Quelques années plus tard, un ministre entamait M. Van der Duyn sur le sujet de l'obéissance implicite due au gouvernement par ses agents, et la nécessité de n'employer que des instruments parfaitement dociles à l'impulsion qu'il plairait de leur donner, et pour cela entièrement d'accord sur les vues et la marche de ce gouvernement. Il est inutile de dire que cette doctrine n'était point celle de M. Van der Duyn, qui pensait qu'on sert le pays selon les lois et non d'après des ordres individuels de ministres possédant un pouvoir momentané; que lors même qu'un employé croit pouvoir exécuter en conscience

Digitized by Google

des mesures gouvernementales, il n'est pas tenu de les approuver, encore moins de les soutenir.

C'est sous ce point de vue que M. Van der Duyn considérait la circulaire du ministre de la justice à ses subordonnés, à l'occasion du message royal du 11 décembre, comme immorale, impolitique et tyrannique. Parce que le gouvernement, avec le droit le plus étendu de surveiller les actions de ses employés, de juger la manière dont ils remplissent leurs fonctions et exécutent les ordres légaux que leurs administrations leurs transmettent, ce gouvernement n'a point le droit de s'immiscer ni de s'enquérir de leurs opinions et d'établir à leur égard une espèce d'inquisition, encore moins de les forcer à une espèce de confession de foi politique immorale ; rien ne l'étant autant que d'obliger des pères de famille à des déclarations qui sont souvent fausses, ou accompagnées de restrictions mentales, déclarations dictées par le besoin d'exister et de nourrir leurs enfants.

Mettre un homme dans l'alternative de choisir entre sa moralité et ses moyens d'existence, est une grande faute politique; car, outre que des exigences aussi rigoureuses ne font qu'animer davantage contre le gouvernement ceux qui déjà lui sont contraires, elles ne font, par conséquent, qu'augmenter le mécontentement. Un gouvernement sera-t-il mieux servi par des employés contraints et aigris? Car pour ceux qui lui sont dévoués, la mesure est inutile; c'est donc pour effrayer les autres.

L'établissement d'une monarchie constitutionnelle,

Digitized by Google

quoique cela parût à M. Van der Duyn demandé par la civilisation et le vœu des peuples, lui semblait encore fort difficile, à cause de ses exigences. Il mettait au premier rang, qu'il faut pour cela un pays d'une certaine étendue et d'une population assez nombreuse pour que les individualités puissent y disparaître devant les principes, c'est-à-dire les choix importants à faire et l'élection des membres du Corps législatif; aussi, pour la formation de l'opposition inséparable de ce mode de gouvernement, il ne faut pas qu'il soit absolument nécessaire d'exiger une indépendance de position et de caractère toujours difficile à trouver parmi les hommes en général, mais surtout parmi les habitants d'un petit pays. Là, chaque individu, pour ainsi dire, sa famille, ses relations sont connus du chef de l'Etat, et il est par là plus exposé à redouter les mécontentements de ce chef.

D'après sa manière d'envisager la question soulevée par le message royal du 11 décembre, M. Van der Duyn fut fort heureux en voyant que la circulaire du ministre de l'intérieur aux gouverneurs des provinces, était aussi modérée que celle du ministre de la justice était violente et même brutale. Ceci donna toute latitude à M. Van der Duyn, et l'autorisa même à rédiger la circulaire qu'il adressa, en sa qualité de gouverneur de la Hollande méridionale, à ses subordonnés, dans le sens de celle du ministre dont il dépendait (1).

(1) On ajoute ici l'extrait d'une lettre de M. Van der Duyn à M. de Grovestins, qui prouve combien la position de M. Van der Duyn eût été diffi-

Digitized by Google

3° M. Van der Duyn ne cacha point sa désapprobation de la conduite du gouvernement vis-à-vis des soi-disants séparatistes religieux et des espèces de persécution aussi fanatiques que ces fanatiques eux-mêmes. Il n'hésita pas à témoigner son opinion à cet égard, dans un rapport officiel adressé directement au Roi. Il y exprimait son opinion sur le danger de ces espèces de dragonnades exécutées dans d'autres provinces, il déclara qu'à moins d'ordres plus exprès, il continuerait à agir dans la province confiée à son administration, comme il avait fait jusqu'alors, c'est-à-dire avec une indulgente impartialité à l'égard d'hommes égarés, si l'on veut, par une exagération religieuse, mais d'ailleurs accusés jusqu'alors d'aucun

cile, si la circulaire du ministre de l'intérieur ne fût pas venue le tirer de l'embarras où il se trouvait.

« La circulaire de l'affreux haut-justicier, à la fois despotique, immorale, va au-delà de ce que l'on peut imaginer. La circulaire administrative adressée par le ministre de l'intérieur aux gouverneurs des provinces, pour être transmise non pas textuellement aux employés, leurs subordonnés dans la province, était fort douce, nullement péremptoire, se bornant à des recommandations, de bien faire *pour* et de bien *parler* du gouvernement. Ceci m'a donné lieu de faire une contre-épreuve, encore plus simple ; cette fois encore j'ai échappé à un fâcheux dilemme : si cela me réussira à la longue me paraît cependant douteux, à moins que la force des choses n'amène, comme je m'en flatte, un changement de principes ou du moins le semblant de cela.

» *On* ne peut être content de moi, particulièrement quant à mes opinions, et il m'est presque démontré qu'*on* ne l'est pas. Rien n'est secret de nos jours, on ne peut pas, moi du moins je ne le puis pas, mettre toujours la même prudence dans les discours; souvent même le silence en dit assez.

» Pour revenir un moment aux fameuses circulaires, suites du message, que dirons-nous? que doit-on penser du chef du gouvernement, qui approuve les deux, celle douce et mesurée et celle violente et péremptoire? Cela ne peint-il pas l'*homme?* Essayer de tout, attraper ce que l'on peut par tous les moyens possibles et peu s'inquiéter des jugements et des conséquences. » (24 *décembre* 1829.)

Digitized by Google

méfait de nature à troubler l'ordre public. Il se trouvait cependant, parmi ces sectaires, des hommes qui auraient pu rendre des mesures sévères nécessaires ; car ceux-là ne demandaient pas mieux qu'une espèce de martyre. Des ordres plus directs ne parvinrent point à M. Van der Duyn ; on ne répondit rien, et M. Van der Duyn continua à agir comme il avait fait jusqu'alors. La province confiée à ses soins fut à peu près la seule où aucune mesure publique, soit judiciaire, soit militaire, ne fut nécessaire.

Cette manière d'agir, jointe à l'impartialité qu'il montra toujours à l'égard des catholiques romains (1), contribuèrent beaucoup à la popularité dont on peut dire que M. Van der Duyn eut la satisfaction de jouir dans la province de Hollande.

Encore un souvenir administratif ajouté à ceux qui précèdent : c'est qu'en 1820 M. Van der Duyn reçut une lettre secrète, semi-officielle, du secrétaire d'Etat, lui transmettant l'ordre de faire passer de temps en temps, au cabinet du Roi, des renseignements exacts et détaillés sur les employés, de divers grades, servant sous les ordres du gouverneur. Ces renseignements, non-seulement étaient demandés relativement à leur conduite officielle et à la manière dont ils remplissaient leurs fonctions, mais étaient particulièrement exigés relativement à leur opinion politique et à la manière dont ils s'expliquaient sur le compte du gouvernement. On voulait donc une inquisition poli-

(1) M. Van der Duyn n'était pas imbu du sentiment hostile que la majorité des Hollandais protestants professent contre l'Eglise de Rome ; on en trouve la preuve dans un article placé parmi les fragments, sous le n° 8.

Digitized by Google

tique, comme en France, sous le nom de haute police. M. Van der Duyn n'hésita pas un moment à ne point accepter cette espèce de rôle de délateur. Il sentit cependant la difficulté de refuser poliment une proposition si peu délicate. Il prit le parti du silence, mais aussi celui de ne pas obéir. Il paraît que ce silence fut compris, car jamais la demande ne lui fut renouvelée.

L'opinion de M. Van der Duyn sur la marche du gouvernement *hollandais* en Belgique (car il n'était autre que cela), de 1815 à 1830, fut qu'elle était fatale. L'influence presque toute-puissante du Roi, ses tendances (celles d'un protestant bigot et d'un faux libéral), le firent bientôt détester par les catholiques, puis mépriser par le parti progressiste ou libéral, furieux d'avoir été pendant quelque temps la dupe de ce prince (1).

(1) M. de Potter même fut, pendant un moment, la dupe des apparences libérales du roi Guillaume, principalement lorsque ce prince institua le collége philosophique. A cette époque M. de Potter écrivait ce qui suit à M. de Grovestins ; on peut même s'émerveiller que de la plume d'un homme qui se disait libéral, soient découlées des idées aussi peu libérales. « Mille »grâces à Sa Majesté pour la bonne opinion qu'elle a conçue de moi sur »mes compilations, et mille grâces à vous pour me l'avoir fait connaître. — »Le discours du Roi est franc et loyal. J'en reviens toujours pour lui au sur»nom d'honnête homme que je retrouve dans toutes ses paroles et dans »toutes ses actions. — Je crains beaucoup plus pour nous ce que l'on »pourra dire touchant la haute main que le gouvernement prend sur l'in»struction publique. Sa toute-puissante intervention dans les circonstances »*ordinaires* me paraîtrait, à moi aussi, inconstitutionnelle et dangereuse au »plus haut point ; mais nous avons des ennemis habiles, forts, acharnés, et »on ne peut plus funestes à combattre. Il faut donc que *le salut public* »soit la suprême loi ; que le gouvernement se constitue en comité de dicta»ture le plus ferme et le plus énergique possible. Il faut qu'il vainque s'il ne »veut périr. Nous voulons avec lui son existence et sa prospérité, quitte à le »combattre lui-même dans la suite, s'il n'abdique pas, en temps et lieu, l'au»torité absolue dont nous aurons été avec joie les agents les plus dévoués »pendant l'urgence. » (29 *octobre* 1825.)

Digitized by Google

Ceci amena enfin la réunion, ou pour mieux dire, la coalition des deux partis extrêmes, et plus tard la révolution qui enleva la Belgique à la Maison d'Orange.

On peut remarquer ici que les mêmes prévisions que M. Van der Duyn eut en 1794, à l'égard de la révolution batave, se renouvelèrent à l'égard de celle de la Belgique en 1830, et non pas peu de temps avant qu'elle n'éclatât, mais plusieurs années auparavant, et principalement à partir de l'année 1825, lors de la maladroite et fatale mesure de la création du collége philosophique de Louvain.

M. Van der Duyn connaissait assez le terrain et trop à fond l'*homme* et ses conseillers, pour avoir confiance dans la durée de la réunion forcée de la Belgique et de la Hollande, réunion toujours matériellement difficile, mais moralement impossible à ses yeux, dans les circonstances et avec les hommes d'alors (1).

Il comparait, à certains égards, la situation de la Belgique livrée à un prince étranger et protestant, et d'inclinations despotiques, à la Hollande soumise à l'autorité nominale d'un Français catholique, sous le règne de Louis Bonaparte.

L'époque à laquelle s'établit une relation d'amitié et de travaux littéraires entre M. de Grovestins et M. Van der Duyn, a toujours été un souvenir bien agréable pour ce dernier; d'abord, par le charme de cette liaison en elle-même, peut-être aussi par un petit sentiment d'amour-

(1) *Voir* le fragment n° 9.

Digitized by Google

propre, provenant de la confiance qu'il sut inspirer à un homme beaucoup plus jeune que lui, et de sa nature un peu sauvage; aussi parce qu'il avait découvert, dans un jeune homme, encore non apprécié, de l'esprit naturel, du caractère et des talents; opinion que M. de Grovestins sut si bien justifier par sa conduite subséquente et par ses travaux littéraires (1).

M. Van der Duyn comparait la révolution politique, dont a été témoin la fin du XVIII^e^ siècle, à celle qui commença à s'opérer dans les croyances religieuses, au début du XVI^e^ siècle; selon lui, toutes deux avaient été préparées et amenées de loin, et il en trouvait la preuve dans la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité d'expliquer leurs causes premières. Toutes deux avaient conduit leurs moteurs ostensibles plus loin et ailleurs que là où tendait le but de leurs efforts. Toutes deux avaient été le principe et l'origine des plus grands changements dans l'état moral comme dans l'état politique de la société en général; toutes deux, enfin, avaient eu des suites durables.

M. Van der Duyn, remarquant que non-seulement les premiers acteurs, mais encore plusieurs générations se sont écoulées avant que l'on ait pu juger des effets de la première de ces révolutions, pensait que ceci pouvait être appliqué, par analogie, au pendant de ce grand changement, c'est-à-dire, à celui qui a éclaté en France en 1789. D'après son opinion, les événements de 1814 n'avaient point clos les suites de la grande commotion, comme

(1 *Voir* le fragment n° 10.

Digitized by Google

bien des gens, et des habiles, parmi ceux qui l'entouraient, l'avaient cru. Il pensait, au contraire, que malgré les grands changements, en toutes choses, auxquels on avait assisté depuis trente ans, il s'en préparait de plus grands encore, comme conséquence inévitable de ce qui n'avait été, ni n'avait pu être détruit ni être arrêté en 1814 : changements provenant du progrès en fait d'opinion, de lumières, de gouvernement, etc., etc., que ni la génération actuelle ni la suivante, peut-être, ne devaient point voir complètement accomplis, mais qui n'en auraient pas moins certainement lieu.

Selon M. Van der Duyn, la Révolution de 1830 fut nécessaire et inévitable, sur un théâtre plus étendu, comme celle de 1795 l'avait été dans les Provinces-Unies. Comme celle-ci aussi, il lui semblait que celle de Juillet fut, sinon faussée, au moins arrêtée et détournée de son cours naturel, par des fautes commises d'un côté et des intrigues ambitieuses de l'autre, de manière qu'il lui paraissait fort à craindre que l'ordre mitoyen, nommé *juste-milieu*, établi à sa suite, ordre illogique s'il en fût, ne pouvant se soutenir à la longue, le torrent, retenu par de trop faibles digues, ne reprît sa marche avec plus de violence et accompagné de plus de dangers qu'il ne l'eût fait, si on n'eût point essayé et réussi, jusqu'à un certain point et pour un certain temps, à le retenir dans des bornes que la marche de ce même temps, celle des événements et la dispersion plus générale des lumières, doit, dans son opinion, inévitablement renverser un jour.

Digitized by Google

La Révolution belge fut, aux yeux de M. Van der Duyn, plus heureuse que la Révolution de Juillet 1830, parce qu'elle semblait plus complète, et par là avoir moins à redouter les événements futurs. Malgré l'opposition du clergé, elle avait un espoir fondé de progrès et de prospérité. Dès son origine, M. Van der Duyn, qui aimait cette belle et riche contrée, fut fortifié dans cet espoir par le plus de moralité du peuple belge et par la conduite prudente du Roi des Belges, véritable roi constitutionnel (1).

Les événements de 1830 rapprochèrent pendant quelque temps M. de Hogendorp et M. Van der Duyn, les deux amis de 1813. Amis ! disons mieux, le héros et son admirateur dévoué. La conformité de vues et d'opinions y contribua sans doute et aussi le désir de s'instruire de la part de M. Van der Duyn ; mais sous ce rapport aussi les temps avaient changé. Toujours admirable sous le rapport de la clarté des idées et surtout sous celui de la franche modestie avec laquelle le grand homme convenait s'être trompé en 1813, l'âge et surtout les souffrances presqu'incessantes avaient produit leur effet ordinaire sur cet esprit merveilleux et sur cette âme plus grande encore.

Après les événements de 1830, M. Van der Duyn voyait

(1) Si M. Van der Duyn ne parle que très en passant de la Révolution qui sépara la Belgique de la Hollande, cette lacune peut être remplacée par une espèce de journal qui commence à l'époque de la Révolution belge. Ce journal était destiné à son ami M. de Grovestins. Il est plein d'intérêt car on assiste par là au drame qui se joue à La Haye pendant les premiers mois qui suivirent la séparation des provinces du Midi et du Nord. On a cru devoir placer ce Journal à la suite des Fragments, comme complément de la Biographie de M. Van der Duyn. *(Note de M. de Grovestins.)*



Digitized by Google

l'Europe divisée en deux camps ennemis, ayant chacun leur drapeau, sur lesquels se trouvait inscrit, sur l'un, *immobilité*, sur l'autre, *progrès*. A ses yeux un Rubicon les sépare. Il trouvait que des deux côtés la majorité n'avait ni l'audace, ni peut-être l'envie d'outre-passer la ligne, bien marquée, de séparation qui les divisait. Cet esprit de prudence ou de lassitude, aidé par les soins incessants d'une habileté diplomatique consommée, réussirait encore, pensait-il, à faire éviter toute collision; mais cette diplomatie le pourrait-elle toujours? Les temps, le cours des événements et les passions humaines, un moment assoupies, ne s'éveilleraient-elles pas tôt ou tard, et ces deux éléments de trouble n'ameneraient-ils pas fatalement un choc de forces matérielles? M. Van der Duyn pensait que la crise serait terrible; il remarquait qu'en attendant, la crainte trop juste qu'en ressentaient les soi-disants conservateurs, maintenait la paix, laquelle, si précaire qu'elle fût, était un grand bien, parce qu'à ses yeux, la génération actuelle, si mêlée encore d'adorateurs d'un passé qui a fait son temps, entrave utilement, en la rendant moins rapide et plus prudente, la marche de ceux qui ont hâte de quitter le port, pour ainsi dire, sur lequel on se trouve, afin d'arriver sur l'autre rive, où les attend, il faut l'espérer, un ordre de choses meilleur.

Un vieillard, homme d'esprit et d'expérience, mais entièrement du monde, c'est-à-dire jugeant légèrement et sans approfondir beaucoup de choses, répondit un jour à sa belle-fille, femme très-vive, qui lui disait dans un

Digitized by Google

débat quelconque : « Mais, mon père, la porte doit être » ouverte ou fermée. — Pourquoi pas entr'ouverte? » M. Van der Duyn, en rappelant cette anecdote, ne peut s'empêcher de remarquer que plusieurs Rois et nombre d'hommes d'Etat de nos jours semblent de l'opinion de ce vieillard. Il craint qu'ils ne se trompent et que ce qu'ils veulent ne soit plus possible ; qu'au contraire, lorsqu'une fois on a retiré les verroux ou mis la main sur la clef pour ouvrir, il vaut mieux accorder franchement l'entrée entière, que de risquer de voir entrer de force une multitude impatiente et échauffée par les tergiversations ; en un mot, et pour parler sans allégorie et sans figure, il pense que, lorsqu'on a admis un principe, à tort ou à raison, il faut se résigner à en subir les conséquences; qu'il est aussi dangereux que maladroit de vouloir s'arrêter en route, tout au plus : car, quant à retourner en arrière, cela est parfaitement impossible, et ce qu'il y a de fâcheux en ceci, peut-être pour tout le monde, c'est que, quoique cette marche des choses ne soit point nouvelle et a dû exister toujours, on ne veut pas encore le reconnaître. La grande quantité de raisonneurs et d'investigateurs, bons ou mauvais, est cause surtout que les conséquences suivent de très-près l'admission du principe. Jadis, en des temps plus calmes et avec un ordre de choses plus fixe, il s'écoulait souvent un assez long espace de temps entre une mesure politique et ses conséquences, pour que la vérité de ce qui a été dit plus haut ne frappât point tous les yeux comme aujourd'hui. De notre temps tout marche

Digitized by Google

plus promptement. Quelle est donc, pour M. Van der Duyn, la conclusion de cette observation? Quelle que soit l'opinion ou le parti auquel on tienne, il croit que cette conclusion est qu'il faut une extrême prudence pour ce qui est à faire, puis prendre grandement son parti sur ce qui est fait, puis surtout ne point chercher à finasser, en s'imaginant que l'habileté des politiques de cabinet surpasse ou soit au niveau de la clairvoyance et de l'esprit investigateur et critique du public.

L'opinion de M. Van der Duyn à l'égard du système de *persévérance* fut, dès 1831, la même que celle de l'auteur de la *Conférence de Londres et Guillaume Ier*, ouvrage dans lequel l'inconcevable aveuglement de la nation hollandaise et l'égoïsme inhabile du Roi et de son gouvernement se trouvent si bien dépeints, expliqués et châtiés (1).

M. Van der Duyn ne crut pas un moment à la réussite du projet d'opérer une contre-révolution orangiste en Belgique, et encore moins à la possibilité de réduire ces provinces par les armes sous la férule du Roi des Pays-Bas.

La mission de M. Van der Duyn à Stuttgart, en 1838-39, à l'occasion du mariage du prince héréditaire d'Orange, ne fournit aucune remarque de quelqu'intérêt

(1) Avant de livrer son travail à l'impression, M. de Grovestins crut devoir soumettre le manuscrit à son ami le comte Van der Duyn, en le priant de vouloir bien lui communiquer son avis sur cet opuscule. On trouve le jugement que M. Van der Duyn prononça sur cet ouvrage, dans une note de la page 145 de la *Conférence de Londres*.

Digitized by Google

politique. C'était une mission de cour et d'honneur. Les parents des deux côtés désirant vivement cette union, il ne fut pas question de négociations, mais seulement d'arrangement pour l'établissement des futurs époux. M. Van der Duyn fut gracieusement reçu à la Cour de Stuttgart et fut décoré de la grande-croix de l'Ordre de la Maison de Wurtemberg. Outre des connaissances agréables qu'il fit pendant son voyage, il jouit beaucoup en parcourant les belles contrées de l'Allemagne méridionale, si différente de celle du Nord.

M. Van der Duyn pensait que la révision de la loi fondamentale en 1840, fut complétement nulle en comparaison de ce qu'elle aurait pu et dû être. A ses yeux cette révision manquée eut encore l'inconvénient de dégoûter ou de décourager de toute nouvelle tentative de ce genre, selon les formes prescrites, ceux mêmes qui étaient le plus convaincus de l'utilité, disons mieux, de l'impérieuse nécessité d'un changement dans les institutions politiques du royaume des Pays-Bas.

Ce travail, tenté en 1840, fut entravé et faussé en grande partie par les intrigues du roi Guillaume I^er^ et par la frayeur que causait encore à ses partisans son autorité expirante; ensuite par les préjugés anciens et la crainte égoïste du plus grand nombre des membres de l'assemblée chargés de cette révision, auxquels se joignit leur ignorance des véritables principes d'un gouvernement constitutionnel; enfin, ajoutons à ce qui précède l'apathie et le sommeil de mort dans lequel la masse de la

Digitized by Google

nation était encore ensevelie à l'égard de ses droits politiques.

Le projet de mariage du roi Guillaume I[er] avec la comtesse d'Oultremont parut d'abord à M. Van der Duyn aussi mal vu politiquement que particulièrement contraire aux intérêts et à la popularité de la Maison d'Orange, qu'il était déplacé et ridicule en soi. Il se crut donc obligé, comme le plus ancien serviteur existant encore de la Maison d'Orange, et dans l'intérêt du pays, de s'y opposer de tout son pouvoir (1), en prévenant le Roi

(1) Il va sans dire que M. Van der Duyn blâmait ce projet sous le point de vue politique principalement, et à cause de l'impopularité que ce mariage projeté rencontrait en Hollande, impopularité dont M. Van der Duyn redoutait les conséquences pour son souverain. — Ensuite, ce mariage paraissait le comble du ridicule à M. Van der Duyn, et à cet égard, nous pouvons citer une lettre très-piquante qu'il écrivit, à ce sujet, à une époque où l'on croyait généralement que ce projet de mariage avait été abandonné par le roi Guillaume. M. Van der Duyn écrit à cette occasion ce qui suit :

« Grande nouvelle ! contrairement au dénouement habituel et d'usage » des romans et des comédies, celle qui menaçait de devenir tragique ne » finira point par un mariage; c'est-à-dire que Pantalon n'épousera point » Colombine, et que ledit personnage, préférant enfin le rôle plus majestueux » de Titus, ne rappellera pas Bérénice. Je me hâte de vous faire part de » cette péripétie inattendue, sans pouvoir encore éclaircir deux points cu- » rieux à connaître; c'est, d'abord, le motif déterminant qui, après tant d'ef- » forts et d'attaques jusqu'à présent inutiles, a amené ce dénouement; en- » suite, comment on se tirera du guêpier dans lequel on s'est fourvoyé : si on y » mettra quelque grandeur, ou au moins quelque franchise, ou bien si ce sera » par des essais de finesse, malheureux pour la plupart du temps, et indignes » de l'homme et de sa position. En attendant, rejouissons-nous de ce que, » grâce à Dieu, les choses en soient au point où elles sont venues, et que le » grand inconvénient, sinon danger pour le pays, soit au moins momenta- » nément écarté. » (25 *mars* 1840.)

Il est surabondant d'ajouter ici que M. Van der Duyn était loin d'approuver les infâmes calomnies qui furent débitées à cette époque sur la comtesse d'Oultremont. Il avait trop longtemps vécu à la Cour, pour ne pas traiter de mensonges tout ce que la haine inventa, à cette occasion, pour flétrir la réputation de la comtesse. Tous ceux qui ont connu la comtesse

Digitized by Google

du tort que lui ferait, dans l'opinion publique, l'exécution du malheureux projet de s'unir, à son âge si avancé déjà, à une femme *catholique* et *belge*, deux qualités les plus opposées, pour ne pas dire les plus odieuses, à cette époque, aux sentiments de la grande majorité de la nation, sans compter encore la situation dépendante de cette dame, depuis vingt-cinq années placée à la Cour et attachée au service de feue la Reine. En conséquence, après avoir essayé, dans une conversation assez vive, d'engager la dame à renoncer à l'union dont il s'agissait, en s'éloignant de la Cour et du pays, M. Van der Duyn demanda et obtint une audience particulière du Roi, et alors

Henriette d'Oultremont, savent que cette dame était dévote et fière, deux choses tout-à-fait incompatibles avec le rôle vil qu'on se plaisait, par méchanceté, à lui attribuer. De plus, la chose eût été impossible dans la petite Cour, ou, pour parler plus exactement, dans le petit intérieur royal de Guillaume Ier; le public et son entourage eussent fait justice du scandale, s'il avait voulu se conduire comme un Louis XIV au petit pied, en faisant de la comtesse d'Oultremont une autre Montespan : ce rôle d'ailleurs ne convenait pas au caractère de la dame, tandis que celui d'une autre Maintenon lui allait assez. Enfin, ajoutons à tout ceci, que plus d'une fois la Reine défunte avait dit à son époux, que de toutes les dames attachées à son service, c'était la comtesse d'Oultremont qu'elle préférait ; voilà pour le chapitre des calomnies et pour les calomniateurs de la dame, au nombre desquels il ne faut pas compter le comte Van der Duyn. — Il avait trop d'esprit et trop de jugement, surtout, pour recourir à des armes semblables, pour faire échouer un projet qu'il blâmait ouvertement, hautement, au point de se brouiller avec son souverain, en se plaçant résolument en travers de son dessein.

Une justice à rendre encore à la comtesse d'Oultremont et à sa famille, c'est qu'elles firent preuve d'un grand désintéressement et de beaucoup de délicatesse à l'occasion de cette union. Beaucoup d'autres auraient cherché à exploiter la passion sénile qui s'était emparée du roi Guillaume. Il en fut tout autrement cependant ; à cette occasion on peut citer un mot attribué à un membre de la famille d'Oultremont : consulté par le roi Guillaume, sur ce qu'il fallait faire pour sa future épouse, la réponse à cette question fut, dit-on, aussi noble que délicate : « Le moins possible, Sire, pour ne pas » nuire aux intérêts de vos enfants. » (*Note de M. de Gerlache.*)

Digitized by Google

eut lieu un entretien qui pouvait servir de pendant à celui qui avait eu lieu, vingt-deux ans auparavant, à l'occasion de certaine réélection de M. de Hogendorp, entre les mêmes interlocuteurs, à la différence près qu'au contraire d'alors, cette fois le calme (simulé?) était du côté du Roi, et l'émotion bien vive et bien naturelle de celui du patriote zélé et fortement convaincu de l'importance, bien plus grande et bien plus générale, du devoir qu'il remplissait cette fois; mais, hélas! encore bien inutilement. Avertissements, vérités dures, prières, etc., etc., rien ne fut omis pour convaincre le monarque infatué : mais rien n'y fit; le malheureux vieillard était comme ensorcelé. Avec cela il conserva, au moins à l'extérieur, un calme imperturbable et ne montra aucune humeur. Seulement, dans un court moment d'impatience, le Roi laissa tomber le mot *abdication*, et demanda si on la préfèrerait au mariage. M. Van der Duyn répondit que le mariage rendrait cette abdication nécessaire. Néanmoins, le Roi eut l'air de prendre la démarche de M. Van der Duyn en bonne part. Le contraire parut plus tard; car, depuis cette conversation, le Roi ne reparla à M. Van der Duyn d'aucune affaire, pas même de l'abdication que ce dernier apprit comme et avec le public. Mais *faveur, disgrâce* du prince! ne sont-ce pas là des mots vieillis et appartenant à un ordre de choses détruit sans retour? Ne peut-on pas le prouver par cette simple observation : que l'opinion publique peut consoler un disgracié, ministre ou courtisan. L'esprit de parti et de vengeance peut même faire

Digitized by Google

ambitionner ce qui eût perdu un homme il y a soixante ans. Quant à la faveur, dans une monarchie constitutionnelle, elle ne peut être considérée que comme un agrément de société et rarement comme un moyen de pouvoir durable.

Voici le jugement que portait M. Van der Duyn sur l'abdication de Guillaume Ier et sur le premier acte politique du nouveau Roi, et aussi sur la mort de Guillaume Ier. L'abdication de Guillaume Ier, inconstitutionnelle en elle-même, fut, par la forme que l'on y mit, misérable et sans dignité aucune, faite à huis-clos dans un château de plaisance, loin à la fois de la capitale et de la résidence du souverain; on se donna l'air d'en être honteux et de craindre des démonstrations de joie de la part d'un public mécontent de la marche des affaires et du point où les choses en étaient arrivées, ou plutôt où on les avait mises. Les Etats-Généraux ne furent ni consultés, ni appelés à assister à cet acte important, ce qui eût été d'autant plus convenable, nécessaire même, que la constitution n'avait rien statué à cet égard. On traita donc cette affaire majeure comme elle aurait pu l'être par un gouvernement absolu. La proclamation du fait accompli, sèche et froide de style, comme faible de considérants, fit peu d'effet dans le public. On s'aperçut bientôt que cette détermination n'avait aucun motif grand et honorable, et que ce à quoi on pensa le moins en l'exécutant, fut l'intérêt de la nation. Dix ans plus tôt, cette abdication eût peut-être prévenu le déchirement du beau royaume des

Digitized by Google

Pays-Bas, par la popularité qu'alors encore avait, en Belgique, le prince héritier du trône; mais depuis, cette popularité s'était perdue à peu près entièrement et non moins dans la partie septentrionale du pays, formant depuis à elle seule tout le royaume. Toutefois, malgré ce qui vient d'être dit, si ce prince avait, à son avénement au trône, arboré de suite un autre drapeau, en convenant par là des fautes commises pendant le règne de son prédécesseur, en renvoyant sans tarder les ministres serviles qui y avaient perdu toute considération dans le public, et s'entourant à leur place d'hommes estimés dans le pays, ayant des principes véritablement constitutionnels et annonçant le dessein de s'occuper de la révision si nécessaire de la loi fondamentale, en un mot, de suivre une marche entièrement différente de celle adoptée jusqu'alors dans les affaires du pays, alors encore on aurait oublié les antécédents fâcheux du nouveau Roi, savoir : sa conduite vacillante en 1830, ses irrésolutions et le peu de fixité de ses principes politiques. Mais non, et bien malheureusement, au contraire du parti à prendre, si bien indiqué par les circonstances et par l'opinion publique, rien ne se fit de ce qui aurait pu et dû se faire, et le nouveau règne commença sous des auspices fort tristes et peu rassurants pour l'avenir.

Le décès du roi Guillaume I^er^, inattendu au moment où il arriva, fut un événement plus important qu'on n'eût pu l'attendre, après tout ce qui s'était passé dans les derniers temps et que ce n'est généralement le cas après

Digitized by Google

une abdication volontaire. Ce fut toutefois particulièrement à son fils, héritier du trône, que cette mort apporta une position nouvelle et un grand avantage politique, sous ce point de vue que ce ne fut que du moment de ce trépas que l'on put dater le règne véritable de Guillaume II. Tant que son père vécut, la masse du peuple considérait toujours encore le père comme le Roi véritable et le fils seulement comme une espèce de titulaire remplissant les fonctions de la royauté, mais toujours sous la direction de celui auquel, malgré des mécontentements sérieux et fondés, l'habitude et de l'or répandu avec intelligence attachaient encore les dernières classes du peuple et quelques-uns parmi celles plus relevées.

Par un rapprochement bizarre, ce fut ce même M. Van der Duyn qui, en 1813, alla au-devant du prince d'Orange lorsqu'il revint dans sa patrie, qui fut chargé par le Roi d'aller recevoir les dépouilles mortelles de son père, lorsqu'elles arrivèrent à Rotterdam (1).

---

C'est ici que se termine le travail biographique de

(1) Voici ce qu'il écrivait au sujet de cette lugubre mission : « Mon voyage »à Rotterdam n'a été ni gai, ni ce que j'aurais pu attendre, lorsqu'en 1813 »je contribuai à rappeler dans son pays et à y recevoir l'homme qui a si peu »répondu à ce que l'on aurait pu attendre de lui, dans la belle position où il »allait se trouver. Il y a quelque chose de personnellement singulier pour »moi, d'avoir vécu assez longtemps et d'avoir été amené par les circonstan»ces à assister et à remplir un rôle assez marquant à ses deux réceptions, »l'une en vie et l'autre mort, de cet individu éloigné deux fois de sa patrie, »la première fois par les fautes de son père, et l'autre par les siennes pro»pres; cet homme, duquel l'histoire pourra dire, mais certes pas dans un »sens élogieux : *La fin a couronné l'œuvre.* C'est bien là encore un exemple »du malheur attaché aux Restaurations. » (30 *janvier* 1844.)

Digitized by Google

M. Van der Duyn. M. de Grovestins a donc à compléter ce qu'il y manque, c'est-à-dire cette partie de sa vie qui comprend l'espace entre 1840 et sa mort en 1848; c'est dans sa correspondance qu'on puisera les détails qui vont suivre.

Une catastrophe financière avait toujours semblé à M. Van der Duyn devoir être le complément et la suite rigoureusement inévitable du système de *persévérance;* la banqueroute et toutes ses conséquences désastreuses lui apparaissaient sans cesse. Aussi ne se montra-t-il que peu rassuré à cet égard, lorsqu'en 1840, un nouveau ministre des finances se posa en quelque sorte comme le sauveur des finances et de la chose publique en général. Voici ce qui faisait douter à M. Van der Duyn que toutes ces riantes espérances se transformeraient en réalités. M. Van der Duyn dit, en parlant de M. Rochussen, ce qui suit :

« M. Rochussen est certainement un homme de beau-
» coup d'esprit et d'habileté et une spécialité remarquable
» en fait de finances ; il y aurait injustice à lui refuser les
» qualités susdites; mais suffisent-elles pour faire un bon
» ministre, surtout à l'époque de crise où il a été nommé?
» On pourrait au moins en douter. Ce qui semble lui man-
» quer particulièrement, c'est, outre la fermeté du carac-
» tère, l'aplomb nécessaire et le tact des convenances, si
» nécessaires dans une position élevée, qualités qui s'ob-
» tiennent difficilement autrement que par l'habitude et
» l'entourage de la première jeunesse, et auxquelles s'op-
» posent une élévation trop rapide, trop éblouissante,

Digitized by Google

» pourrait-on dire, et une position sociale totalement diffé-
» rente de celle dans laquelle on a été élevé et on a vécu
» jusqu'alors. De là, l'agitation fébrile qui le tourmente
» et qui n'est pas propre à rassurer le public.

» M. Rochussen a eu aussi un tort vis-à-vis de lui-
» même : c'est celui de n'avoir pas su attendre et mieux
» su choisir son moment pour monter au faîte de ses dé-
» sirs et de son ambition. Jamais il n'aurait dû accepter
» le portefeuille sous le roi Guillaume I^er^; il aurait dû se
» réserver en entier et libre pour le règne suivant; il n'au-
» rait pas été alors obligé de prendre sa part, faible à la
» vérité, mais toujours réelle, dans les fautes et tripotages
» financiers des précédents ministres, en l'obligeant à des
» ménagements et à des réticences, qui lui ont fait grand
» tort à lui-même ainsi qu'au nouveau Roi, sans disculper
» ni innocenter le roi Guillaume I^er^.

» On assure qu'un des amis de M. Rochussen lui ayant
» fait part de cette réflexion, il répondit avec plus de naï-
» veté que de sens : « Je voulais être ministre, on m'offrait
» la place et je l'acceptai, l'avenir étant encore incer-
» tain. »

Les prévisions de M. Van der Duyn furent pleinement justifiées; la tâche entreprise par M. Rochussen parut bientôt être trop lourde pour lui; après avoir fait naître de si grandes espérances, sa chute fut d'autant plus éclatante.

On comprit alors qu'on était arrivé au paroxisme de la crise, et que, pour tirer le pays et le Roi de cette situa-

Digitized by Google

tion, il fallait confier la direction des finances à un homme capable de tout oser ; cet homme fut M. Van Hall.

Ce fut à la veille de voir mettre à exécution la loi de l'impôt sur la propriété, qualifié d'emprunt volontaire, que M. Van der Duyn fut mis de côté, comme gouverneur de la Hollande méridionale. Il fallait au nouveau ministre des finances, un gouverneur docilement soumis aux vues du gouvernement.

Cependant, peu de mois auparavant, le comte Van der Duyn avait reçu, de la part des Etats de la province confiée à son administration depuis vingt-cinq ans, un témoignage flatteur de reconnaissance et d'attachement; les Etats avaient fait frapper une médaille commémorative en son honneur, et, à l'occasion de cette manifestation bienveillante de la part des Etats, le gouvernement ne crut pas pouvoir rester en arrière, et ce fut à cette occasion que le titre de ministre d'Etat fut accordé à M. Van der Duyn.

Voici en quels termes M. Van der Duyn s'exprime dans sa correspondance, sur la distinction flatteuse dont il avait été l'objet de la part des Etats provinciaux.

23 Juillet 1843.

. . . . . .

« Comme il y aurait une espèce d'affectation de mo-
» destie à ne pas vous dire un mot des honneurs, ou j'aime
» mieux dire des marques d'estime, de confiance et de
» satisfaction qui m'ont été départies par les Etats de la
» province, à l'occasion de mes vingt-cinq années d'exer-

Digitized by Google

» cice de la charge de gouverneur de cette province, la » médaille frappée à cette occasion, et sur laquelle on a » rappelé la part que j'ai eue aux événements de 1813(1), » est fort belle et a bien répondu à l'intention de ceux » qui ont bien voulu me l'offrir; je vous en réserve un » exemplaire, ayant la vanité (si c'en est une) de croire » que vous prendrez part à un événement aussi remarqua- » ble et aussi honorable pour votre ancien et vieux ami. » J'ai été vivement touché et sincèrement reconnaissant » de cette marque d'estime publique, et je puis dire de » popularité ; encore plus reconnaissant que du titre et du » *rang* (sic) *de ministre d'Etat, que le Roi a cru devoir* » *ajouter* au présent des membres de l'assemblée. Je ne » suis, ni ne voudrais pas même paraître ingrat de la bonne » intention de Sa Majesté; mais vous croirez facilement » qu'après mes antécédents, ceux de ma famille, après » ma position personnelle depuis trente ans, et à mon » âge de soixante-douze ans, il m'est impossible d'atta- » cher un très-grand prix à un vain titre accordé à.... et » porté par..... *tutti quanti.*

» Avec cela croirez-vous que sur dix personnes qui me » font l'honneur de me complimenter, neuf parlent de la » grâce du Roi ! et cependant nous ne sommes pas tellement » monarchiques (2). Singulier monde, et drôles de gens !

(1) Sur le revers de cette médaille se trouve la légende :

« AU COURAGE ET A LA FIDÉLITÉ A L'HEURE DU DANGER !
» A UNE ADMINISTRATION ÉCLAIRÉE D'UN QUART DE SIÈCLE !
» LES ÉTATS DE LA HOLLANDE MÉRIDIONALE.
» 1817-1842. »

(2) Cette réflexion du comte Van der Duyn nous rappelle un mot du

Digitized by Google

» qui ne savent pas trop eux-mêmes ce qu'ils veulent. »

Cependant ce fut ce même fonctionnaire, honoré et vénéré, que M. Van Hall brisa au commencement de l'année 1844, et ce fut un nouveau titre à la vénération publique pour M. Van der Duyn; car c'était proclamer à la face du pays qu'il était trop noble, trop loyal, trop indépendant, trop ami de la liberté et de la moralité, pour pouvoir espérer qu'en sa qualité de gouverneur, il voudrait s'associer à ce que la tyrannie et l'immoralité pouvaient inventer à la fois de plus brutal et de plus éhonté; c'est dans ce sens que M. Van der Duyn parle dans sa correspondance du soi-disant *emprunt volontaire* du ministre Van Hall.

La crainte de ne pas voir couvrir l'emprunt volontaire, fit donner l'ordre de procéder à la formation de commissions inquisitoriales, et ce fut alors dans la prévision d'être forcé, malgré tout, d'en venir à l'exécution de la loi, que le gouvernement commença à éliminer ces hommes, qui, par leur position, étaient destinés à avoir une certaine influence et dont on savait aussi que les opinions n'étaient pas favorables aux desseins du gouvernement. M. Van der Duyn, dont le caractère droit et ferme devait nécessairement être un obstacle, ne pouvait demeurer dans son poste de gouverneur, ces fonctions lui donnaient une espèce de haute juridiction sur les commissions.

comte de Luxbourg, envoyé en mission spéciale en Hollande, par le Roi de Bavière, à l'occasion de l'inauguration de Guillaume II. M. de Luxbourg, interrogé sur ce qu'il avait vu en Hollande, répondit : « J'y ai vu une Ré» publique emmaillottée dans un manteau royal. »

Digitized by Google

On lui fit donc insinuer qu'il eût à donner sa démission, et on lui offrit, comme fiche de consolation, la place de grand-maréchal de la Cour.

On avait compris qu'il ne fallait pas lui faire l'injure de lui proposer une place dans la première Chambre; car il n'aurait pas consenti à faire partie d'une assemblée aussi avilie, aussi décriée aux yeux du public; si on eût osé le faire, il eût immanquablement suivi l'exemple de son beau-frère, le baron de Capellen, qui, peu d'années auparavant, avait refusé péremptoirement de s'associer à cette superfétation législative.

L'éloignement de M. Van der Duyn par M. Van Hall, en pareille circonstance, était un hommage éclatant rendu par un intrigant ambitieux au noble caractère d'un homme d'honneur.

C'est donc à cette époque que M. Van der Duyn rentra dans la vie privée; car, de toutes les fonctions qu'il avait exercées, il ne conserva que celle de président du collége des curateurs de l'Université de Leyden (1).

Il est probable que M. Van der Duyn ne donna pas d'immenses regrets à sa place de gouverneur, d'après

(1) Depuis 1815 M. Van der Duyn était président du collége des curateurs de l'Université de Leyden, place qui avait été très-importante sous l'ancienne République des Provinces-Unies, mais qui avait perdu complétement ce caractère depuis 1814. M. Van der Duyn plaisantait quelquefois ses collègues à cet égard, en leur disant : « Avouez donc, malgré notre beau titre » de curateurs, que nous ne sommes plus que des commis du ministre. »

Ceci n'empêcha pas M. Van der Duyn de tâcher d'être utile en remplissant ces fonctions qu'il exerça depuis 1815 jusqu'en 1848, époque où son état maladif le détermina à demander sa démission au Roi par une lettre. Cette démission lui fut accordée le 14 août 1848. (*Note de M. de Grovestins.*)



Digitized by Google

la manière dont il parle des ennuis qu'elle lui causait (1).

La Révolution de 1848 ne surprit pas M. Van der Duyn; il y était, en quelque sorte, préparé.

Il disait à ce sujet : « Il y aura bientôt soixante ans que » la Révolution française a éclaté ; depuis il y a eu, sans » doute, des moments d'arrêt, mais jamais de recul. Tout » marchait à la catastrophe, et on ne voyait ou on ne » voulait rien voir, et voilà que la mine éclate avec un tel » imprévu que le choc, attendu par les *demi-voyants* (au » nombre desquels j'ose me placer), n'a pas même eu » lieu entre les anciennes et nouvelles idées. Ce qui sub- » sistait ou paraissait encore subsister il y a six semaines, » est détruit sans résistance aucune et, partant, sans les » honneurs de la guerre. M. Lainé, je crois, disait, il y » a vingt ans à peu près : *Les Rois s'en vont.* A présent » il pourrait bien dire : *Ils sont partis.* Oh ! combien le » *priùs dementat.....* est de nouveau prouvé ! »

L'opinion bien arrêtée de M. Van der Duyn était que le juste-milieu, qu'il qualifiait volontiers de *triste-milieu*, était une position insoutenable à la longue, et qu'il en résulterait un mouvement réactionnaire contre la politique personnelle de Louis-Philippe. Cependant M. Van der Duyn, homme d'ordre et de sens, s'attendait à une réaction régulière et raisonnable, à une modification de système gouvernemental, et non à une nouvelle Révolution brutale et insensée.

(1) *Voir* le fragment n° 11.

Digitized by Google

M. Van der Duyn paraît frappé d'abord du calme (plus apparent que réel) qui succède à cette commotion violente. Il exprime son admiration à cet égard dans ses lettres à MM. de Capellen et de Grovestins; il y voit une preuve de la sagesse du peuple français. Mais peu à peu ces belles illusions se dissipèrent, et quand, après tant de scènes de violence, les Journées de Juin vinrent mettre le comble à cette sanglante anarchie, le comte Van der Duyn, désabusé, écrit les lignes suivantes à M. de Grovestins :

10 août 1848.

« Quoique m'inquiétant, je pourrais dire prévoyant » depuis bien des mois que l'imprudent, disons mieux, » le brutal aveuglement du gouvernement déchu en » France pouvait ou devait amener une catastrophe » quelconque, jamais et personne, je pense, n'aurait pu » se faire d'avance une idée des affreuses scènes dont » vous avez été pour ainsi dire témoin, au moins pas- » sées si près de vous. Le XIX^e^ siècle, la civilisation avan- » cée, en France surtout, croyait-on, devaient rendre » impossibles de tels malheurs. Dieu veuille nous en pré- » server pour l'avenir, même aux dépens de la liberté un » *peu froissée* par la nécessité des mesures un peu dicta- » toriales! »

14 septembre 1848.

« Je me réjouis particulièrement pour vous et vos en- » tours, que, jusqu'à présent du moins, grâce à Dieu, les » tristes et trop naturelles prévisions dont vous me faisiez

Digitized by Google

» part, en m'écrivant le 16 août dernier, ne se sont point » encore réalisées. Puisse, dans les voies de la Providence, » l'espèce de calme, au moins comparatif, se consolider » et justifier l'opinion de quelques personnes qui pensent » que les terribles événements du mois de Juin ont servi » à dégriser au moins les enragés d'autres pays ! Mais » quel remède ! »

On voit, par ce qui précède, que le désillusionnement était complet. Certes, il en a dû coûter au comte Van der Duyn d'écrire ces passages, lui qui s'était toujours imaginé que la France était le centre, le foyer de la civilisation du globe. Mais, hélas ! M. Van der Duyn devait être cruellement désabusé à cet égard, peu de temps avant sa mort. Il avait chéri, choyé cette pensée, et veut-on savoir pourquoi ? C'est que M. Van der Duyn ne connaissait la France que de loin, par ses livres et par les journaux.

M. Van der Duyn n'avait jamais habité la France, il n'y avait fait qu'un voyage. Oh ! s'il y avait résidé pendant quelques années, combien il eût été étonné d'abord et désabusé ensuite sur le compte de cette nation !

Pour bien comprendre l'admiration que M. Van der Duyn professait pour la France, il faut commencer par établir qu'il y avait en lui deux hommes, celui du passé et celui du présent : comme homme de goût et littérateur, M. Van der Duyn était décidément classique ; il avait été nourri de la littérature du XVII^e^ siècle. Les chefs-d'œuvre de cette époque faisaient ses délices, la tour-

Digitized by Google

nure même de son style le prouve ; l'école moderne, dite romantique, ne pouvait donc ni lui plaire ni le charmer. Sous ce point de vue, M. Van der Duyn était l'homme d'un grand, d'un noble passé.

Sous le point de vue politique, M. Van der Duyn était l'homme de l'école moderne ; il professait une grande admiration pour Lafayette ; il considérait M. Odilon Barrot comme un homme qui possédait de grands talents ; enfin, il était partisan de ce que l'on peut désigner sous le nom de l'école progressiste en France. Est-il étonnant, après cela, que M. Van der Duyn ait cru que la France était mûre pour la République, et qu'après avoir mis tant de royautés de côté, il se soit imaginé qu'elle ne pouvait être heureuse que sous cette forme de gouvernement ?

Mais il ne suffit pas de créer une République, pour métamorphoser toute une nation en républicains ; ce sont les mœurs républicaines, avant toute autre chose, qui forment la base d'une République ; or, il est bien avéré que les mœurs du peuple français sont essentiellement vaniteuses, donc très-éloignées d'être républicaines (1) ; tandis que, d'un autre côté, si ses mœurs s'opposent à l'établissement sérieux d'une République, le Français est également peu propre à vivre sous un système de gouvernement monarchique. Ici, ce ne sont pas les mœurs qui font obstacle, mais bien l'amour effréné de ce peuple

(1) Un homme d'esprit disait, en parlant de la révision de la Constitution de 1848 : « La première chose à introduire dans cette Constitution » doit être l'article suivant : *Tout Français naît décoré.* »

Digitized by Google

pour l'égalité, et son aversion pour une Cour et toutes les distinctions inséparables d'une forme de gouvernement monarchique, même *d'un trône entouré d'institutions républicaines*, comme le disait le général Lafayette.

Ces deux grands astres que M. Van der Duyn voyait briller de loin, MM. Lafayette et Odilon Barrot, eussent bien pâli à ses yeux, s'il avait pu les voir de près. Car Lafayette et son fidèle Achate, Odilon Barrot, n'étaient réellement fameux que par leurs bourdes et leurs balourdises politiques. Lafayette avait vu tellement tomber l'espèce de prestige qui l'entourait encore en 1830, que bientôt il devint un sujet de railleries parmi les hommes du parti dont il se croyait encore être l'expression personnifiée : celui qu'on avait proclamé, au début de sa carrière, *le Citoyen des Deux-Mondes*, avait vu changer cette louangeuse désignation dans une amère épigramme, et ceux qu'il avait joués tant de fois s'en vengèrent par des mépris (1).

Les traits principaux du caractère de M. Van der

(1) Après les événements de 1830, le parti républicain qui accusait Lafayette de faiblesse, lui donna le surnom de la *vieille Galette des Deux-Mondes.*

Les épithètes ne manquèrent jamais à Lafayette : après son retour des Etats-Unis, l'engouement pour ce personnage fut tel, qu'on le comparait aux plus fameux capitaines ; ceci lui valut, de la part de ceux qui n'étaient pas sous le charme, le sobriquet de *Gilles César ;* la vérité est que Lafayette avait quelque chose de niais, qui s'alliait parfaitement avec le nom de Gilles. Aussi Mirabeau, dans sa correspondance, en parlant de lui, dit toujours : *Gilles César* ou *Gilles le Grand,* en opposition avec la petitesse de son génie, plus propre à de petites intrigues qu'à de grandes affaires, et surtout à mener un mouvement révolutionnaire comme celui de 1789.

Digitized by Google

Duyn, étaient une grande modestie jointe à la loyauté. Avec ces deux qualités, comment pouvait-il se faire que M. Van der Duyn eût jamais soupçonné qu'il fût possible que la vanité personnelle pût aller au point de pousser un homme au bouleversement d'un Etat, pour le désir de briller et de jouer un rôle?

Et cependant Lafayette, au début de sa carrière, et M. Odilon Barrot, en 1847 et 1848, ont plus écouté leurs sentiments vaniteux personnels que le vrai bien de l'Etat, et quand la catastrophe fut là, ces petits esprits, si habiles, si ingénieux à démolir, furent les premiers à s'effrayer à la vue du spectre qu'ils avaient évoqué.

Nous avons cru devoir exposer ceci en peu de mots, pour expliquer les deux fragments des lettres de M. Van der Duyn, après les sanglantes luttes de Juin 1848, si différentes, dans leur esprit, de tout ce qu'il avait écrit précédemment, sur les espérances qu'il concevait des progrès de la civilisation et de la liberté, dont le foyer, selon lui, se trouvait en France, d'où elles rayonneraient, croyait-il, sur le reste du continent.

La réaction des événements de France et d'Allemagne ne tarda pas à se faire ressentir en Hollande, quoique accompagnée de symptômes moins graves. Voici quelques détails à cet égard puisés dans la correspondance du comte Van der Duyn.

Le baron de Capellen était à Paris à l'époque de la chute de Louis-Philippe : à la vue de cette catastrophe qui venait de balayer, en trois heures, la royauté de 1830

Digitized by Google

et la Maison d'Orléans, M. de Capellen éprouva le généreux besoin de prévenir le Roi des Pays-Bas, à quels dangers il s'exposait lui-même et sa Maison, si, en temps opportun, il ne consentait pas à accorder des réformes utiles et demandées depuis longtemps par l'opinion publique. L'obstination de Louis-Philippe était là pour servir de preuve à ce que M. de Capellen disait. Sa lettre respirait le respect et le dévouement, tout à la fois, mais elle était ferme et explicite en même temps; c'était, en un mot, une lettre admirable ; la voix de la conscience et du cœur, se faisant jour, au risque même de déplaire. L'idée de remplir un dévoir impérieux l'avait dictée ; c'était, en toute vérité, le chant du cygne, de l'homme de bien et de l'homme politique. La lettre fut expédiée pour La Haye, et en même temps M. de Capellen la communiqua à son ami le comte Van der Duyn (1), et celui-ci lui fit part, peu de jours après, de l'impression produite par sa lettre sur le roi Guillaume II. Voici ce que M. Van der Duyn écrit :

« Votre lettre à certain haut personnage est admirable » d'intentions et de style, mais je n'ose en espérer quelque » succès; l'aveuglement est extrême et, je crains, encore » renforcé en dernier lieu. » (29 février 1848.) Dans une lettre suivante, du 3 mars, M. Van der Duyn entre

(1) M. de Capellen communiqua aussi cette lettre à M. de Grovestins, et lui promit même de lui en donner une copie ; mais le départ précipité de M. de Capellen, de Paris, l'empêcha d'exécuter sa promesse, et la copie n'a pas été retrouvée parmi les papiers de M. Van der Duyn : ainsi la lettre de celui-ci est doublement précieuse; car c'est la seule preuve de l'existence de cette admirable lettre.

Digitized by Google

dans des détails sur l'impression produite par la lettre de M. de Capellen. Il rassure celui-ci en lui disant que le Roi, loin de lui en vouloir de l'avoir écrite, n'y a vu qu'une nouvelle preuve de dévouement, puis il ajoute : « Mais quant à nous flatter qu'elle produira l'effet dé» siré et si nécessaire, je ne crois pas que cela ait lieu, » ayant même été confirmé dans cette opinion par les dis» cours que j'entendis ce même soir (1)..... »

Cependant la force des circonstances entraînait la Hollande, et son gouvernement avec elle, dans ce mouvement général ; le principal objet à considérer était que ce mouvement ne prit pas un caractère désordonné ni révolutionnaire.

Le roi Guillaume II, qui peu de temps auparavant paraissait vouloir tenir bon, crut devoir adopter une politique nouvelle ; il congédia ses ministres, et l'on nomma une commission pour préparer la révision de la loi fondamentale. M. Van der Duyn se félicite de ce commencement, il dit à cette occasion :

« (23 mars 1848.) Vous aurez appris que nous aussi » nous avons passé le Rubicon et nous sommes mis à la » tête du mouvement, précisément encore à temps pour » éviter la contrainte physique ou plutôt matérielle ; pour » celle morale, nous n'en parlerons pas.

» Je puis donc vous dire que jusqu'à présent le tout s'est » mieux passé qu'on pouvait le craindre, et que j'ai » bon espoir de la suite, si l'on est resté de bonne foi,

(1) Nous renvoyons pour la totalité de la lettre au fragment n° 12.

Digitized by Google

» ce que je crois, car l'alerte a été chaude. Ce grand » travail (la révision de la loi fondamentale) est en bonnes » mains ; la Commission des Cinq est bien choisie ; ces » messieurs travaillent comme des nègres, et j'ai lieu d'es- » pérer que peut-être même déjà demain nous aurons un » ministère, au moins *ad interim*, bien composé. La deuxiè- » me Chambre tremble de peur et acceptera tout ce qu'on » voudra. Quel triste rôle cette assemblée joue ! Néan- » moins MM. les ministres défunts dont on ne parle plus, » quoiqu'à certains égards on puisse les plaindre, ont été » *un peu sacrifiés* aux exigences du moment.

» La nouvelle du décès de notre pauvre prince Alexan- » dre est arrivée, quoique triste pour les parents, arrivée, » dis-je, d'une manière providentielle pour arrêter les ma- » nifestations du peuple dans les rues, processions, vivats, » chants et joie, lesquels, jusque là, dans le sens de la joie » et de la reconnaissance, auraient, en se multipliant trop » et à l'aide de l'ivresse, dégénéré dans un autre sens. » A présent le son des cloches funèbres et le respect senti » pour les douleurs royales, ont apporté du calme et laissé » le temps de la réflexion et des mesures à prendre. »

Trois jours après (26 mars), M. Van der Duyn écrivait : « Je voulais vous mander quelque chose de positif sur » nos affaires publiques, nommément sur la formation du » nouveau ministère, mais malheureusement il n'en est » rien ; on cherche toujours et on ne peut jusqu'à présent » parvenir à s'entendre, et cependant cela serait bien im- » portant. Plus il y a délai, plus l'autorité s'affaiblit, outre

Digitized by Google

» que l'on accorde une espèce de triomphe aux amis du » ministère déchu et autres malveillants. Cependant la » Commission des Cinq est infatigable dans ses travaux » nombreux et difficiles, entourée comme elle l'est. Ce » que je crains le plus pour elle et pour le bien en général, » c'est la trop grande prudence et l'esprit de transaction » inné chez nous. »

Toutefois, quand le danger fut passé et qu'on fut remis de cette chaude alerte, il paraît que le zèle se ralentit et qu'on ne se montra plus si pressé de faire ce qu'en mars on paraissait si désireux de terminer, car M. Van der Duyn écrit le 10 août 1848 :

« Si, au milieu du bouleversement de l'Europe et à côté » d'un volcan, vous trouvez le temps et avez l'envie de » vous occuper de notre pauvre très-petit pays, vous sa- » vez que nous avons eu aussi notre *quasi-révolution*, » c'est-à-dire que nous sommes occupés à mettre au jour, » non sans peine, une révision de notre misérable, surtout » inconséquente et illogique Constitution. Ce qu'on va » mettre à la place me semble de nouveau une copie ou » nouvel essai d'un certain juste-milieu. Sûr est-il, au » moins, qu'après un presque passage du Rubicon, au » mois de mars, et un essai renouvelé de *mise à la tête* » *du mouvement*, nous sommes encore sur un pont, ne » sachant trop ce que nous pouvons ni ce que nous vou- » lons, et les jambes embarrassées d'essais rétrogrades. » Dieu nous soit en aide, nous en avons grandement » besoin. »

Digitized by Google

Ce fut dans ces circonstances difficiles et pour venir en aide, que M. Van der Duyn consentit à faire partie de la première Chambre des Etats-Généraux. Il le considérait, non comme une faveur qu'il recevait du Roi, mais comme une dernière preuve de dévouement de sa part à la Maison d'Orange, placée alors dans une position critique par suite du bouleversement qui venait d'avoir lieu en France, en Allemagne et ailleurs.

Voici comment M. Van der Duyn s'exprime à ce sujet dans une de ses dernières lettres à son ami de Grovestins (14 septembre 1848) : « Vous aurez peut-être appris » que je n'ai pu me refuser à faire partie de ce que l'on » nommait, ci-devant, en France, une fournée de pairs. » Oui, mon cher ami, Roi et ministres ont trouvé bon d'u- » tiliser, pour ne pas dire travailler, l'espèce de popularité » que je puis dire que je possède encore, et de laquelle » j'ai reçu des preuves touchantes à l'occasion de ma ma- » ladie, en dernier lieu. Les arguments employés pour » m'engager à remonter *momentanément* sur les tréteaux de » la scène politique étaient de nature à me rendre en con- » science tout refus impossible. D'ailleurs, ce que l'on veut » et espère obtenir, coïncidait avec mon opinion, ancienne » déjà, de la nécessité d'une révision de notre Constitu- » tion politique ; aussi, quoique je sois éloigné d'approuver » toute la révision de la loi fondamentale, surtout sous ce » rapport qu'elle ne me paraît pas tout-à-fait logique, il y a » cependant beaucoup de bon et beaucoup d'abus détruits » par ce nouveau pacte. Il fallait surtout éviter une réac-

Digitized by Google

» tion dangereuse dans l'état actuel des esprits et dans » celui de l'Europe. »

M. Van der Duyn était souffrant depuis quelque temps; à cette disposition maladive se joignirent les légitimes inquiétudes que devaient lui causer, comme citoyen et comme père de famille, les événements de l'année 1848.

A tout cela vint se joindre encore la douleur profonde qu'il éprouva en perdant l'ami de sa jeunesse, son beau-frère, le baron de Capellen, auquel il était si sincèrement attaché. Toutes ces causes réunies avaient produit une profonde altération dans la santé du vénérable comte Van der Duyn, âgé de 77 ans. Dans le courant de l'été il écrivait : « C'est peut-être le commencement lent de la » fin. » Mais vers la fin de l'année, le mal prit un tel caractère de gravité, que bientôt tout espoir de le conserver fut perdu. Il expira dans les derniers jours du mois de décembre, entouré de ses enfants, dont il se plaisait à dire souvent, dans sa correspondance à son ami, qu'il n'avait eu qu'à se louer, et qui avaient embelli et charmé sa vieillesse par leur attachement filial. M. Van der Duyn laissa une mémoire honorée parmi ses amis et concitoyens, et un noble exemple à suivre à ses enfants.

M. Van der Duyn avait exprimé la volonté que ses papiers fussent remis, après sa mort, à son ami M. de Grovestins. Celui-ci fut profondément touché de cette dernière preuve de confiance et d'amitié.

Parmi ces papiers se trouvaient la Notice biographique

Digitized by Google

écrite de la main de M. Van der Duyn et plusieurs pièces qui s'y rattachaient; les Lettres de M. Van der Duyn au baron de Capellen, écrites de 1815 à 1826 et de 1830 à 1831, enfin, plusieurs Fragments détachés.

M. de Grovestins possédait déjà : 1° le Journal de lecture ; 2° le Journal politique des événements après 1830, et plusieurs Fragments historiques et philosophiques, dus à la plume du comte Van der Duyn.

Ces matériaux divers ont servi à compléter la Notice biographique écrite par M. Van der Duyn.

Digitized by Google

# FRAGMENTS.

Digitized by Google

Digitized by Google

# FRAGMENT N° 1.

## Réflexions philosophiques et politiques sur la marche des événements depuis la Révolution Française.

Mai 1829.

Si le temps se doit mesurer par la succession des faits et des événements, des idées et des sensations qui ont rempli un espace d'années, plutôt que par les divisions matérielles; si, par conséquent, avoir beaucoup vu, beaucoup senti et beaucoup réfléchi, c'est avoir vécu longtemps, je puis dire qu'à cinquante-huit ans accomplis, j'ai, proportion gardée, vécu plus d'un siècle, surtout eu égard à l'époque et aux événements majeurs qui ont rempli l'espace de temps qu'il m'a été donné de parcourir.

Né en 1771, j'avais seize à dix-sept ans lors de la Révolution des Provinces-Unies en 1787, et dix-huit ans accomplis en 1789. J'ai vu et observé soigneusement le grand drame de la Révolution Française, on pourrait dire Européenne ou même humaine,



Digitized by Google

se dérouler à mes yeux et arriver à un dénoûment complet, au moins à un point de maturité qui permet des conjectures justes à un grand degré de probabilité. J'ai donc vu comme mes contemporains, mais j'ose croire, avec un peu plus d'attention et de réflexion que le plus grand nombre d'entre eux, deux mondes en fait d'opinions et d'usages : la fin de l'ordre de choses ancien et le commencement du nouveau. J'ai vu ce que nos parents ne virent point, ce dont ils ne pouvaient avoir aucune idée ; c'est-à-dire s'accomplir, au moins se préparer insensiblement, un état de choses tout nouveau, résultat d'une agglomération d'événements dans l'espace de trente à quarante années, tels que plusieurs siècles les produiraient à peine dans la marche ordinaire du temps.

J'ai donc, comme je le disais il y a un moment, vécu très-long-temps, et à cause de l'époque et à cause de la manière dont je l'ai envisagée, je dirais volontiers utilisée, sous le rapport de la réflexion et de l'expérience des hommes et des choses. Je suis conduit à me donner à moi-même cette espèce de louange, qui cependant n'en est pas tout-à-fait une, puisque je fais une large part aux circonstances fortuites de l'époque de ma naissance et des relations que j'ai eu le bonheur d'avoir très-jeune et avec des hommes d'esprit, remplis de connaissances et au-dessus des préjugés et des opinions communes de ce temps-là, et aussi au goût inné, je dirais presque à la rage de lecture que j'ai eu dès mon enfance ; je suis conduit, dis-je, à remarquer ce fait, parce qu'il me paraît la seule manière de m'expliquer à moi-même un autre fait : c'est la disparité complète de manière de voir et d'opinion en beaucoup de choses, avec la plupart, je dirai les neuf dixièmes, des hommes que je rencontre, et avec lesquels je suis appelé à vivre, disparité telle que, la plupart du temps, je suis obligé, pour ne pas être continuellement en discussion, ou pour ne pas me faire

Digitized by Google

imputer à mal et me faire décrier, comme un athée, un libertin et, qui pis est, aux yeux de certaines gens, comme un *Jacobin*, d'user, dans la plupart des conversations qui touchent soit à la religion, soit à la morale, soit à la justice et à la politique, d'une prudence et de réticences qui touchent à la dissimulation et à une espèce de fausseté qui n'est point dans mon caractère, qui y est même entièrement contraire, la prudence ordinaire même n'y entrant point naturellement. Cela est au point, que, pour éviter cette situation pénible, de dire ce qui me ferait tort, ou de laisser penser seulement que mes opinions sont semblables à celles que d'autres proclament, je fuis le monde; que la solitude seule m'est agréable et que je finirais par devenir entièrement insociable. Je crois au reste, et j'aime à me le persuader, que cet inconvénient tient beaucoup au pays, hélas! le mien, celui que j'habite, aux personnes que je vois et qui, par leur âge, sont mes contemporains. Ailleurs, ou avec une autre génération, il en serait autrement, je pense; mais ici, et actuellement, je suis tellement frappé de la frivolité des uns, de l'insouciance et de la servilité des autres, surtout de l'inconséquence de presque tous, que je n'en puis revenir; et malheureusement à cet étonnement se joint le dégoût que causent tant de pauvretés, et toute absence de raisonnement et de vues claires et nettes, même à l'égard de ce que l'on regrette ou de ce que l'on croit vouloir.

Avant de poser la plume après m'être permis cette invective un peu hardie, il faut que j'ajoute que mes idées et mes opinions, si différentes de celles de mon époque et de ma position sociale, ne doivent cependant point être ni si extraordinaires, ni si entièrement mal fondées et fausses; car non-seulement les écrits des publicistes et des philosophes modernes, mais encore les événements et ce que nous voyons tous les jours sont venus les confir-

Digitized by Google

mer et les mettre en œuvre. Un ami à qui j'osais parler à cœur ouvert, pourrait attester qu'aux années 1790 et 1791 j'avais déjà la conviction morale, confirmée par les événements, que non-seulement la constitution, ou pour mieux dire l'ordre de choses établi à cette époque dans mon pays, ne pouvait durer et allait être renversé de manière ou d'autre, mais encore qu'une Révolution bien plus grande et plus complète allait s'accomplir généralement. A cette idée, à cette opinion fixe chez un jeune homme de vingt ans, s'en rattachaient beaucoup d'autres : absence d'ambition comme on l'entendait alors, désillusionnement complet sur les avantages sociaux de naissance et d'emplois distingués auxquels, dans des temps ordinaires, j'aurais été appelé. Tout cela me paraissait si précaire qu'il n'y avait pas grand mérite de ma part à n'y attacher aucun prix. J'étais comme quelqu'un à qui on aurait offert un bel appartement, meublé avec magnificence, dans une maison qu'un incendie commence à consumer.....

De là des goûts et des habitudes entièrement contraires aux idées d'alors, idées qui, à ma grande surprise, sont encore celles de bien des gens. Au milieu de nos discussions politiques entre jeunes gens (en 1792), dont le plus âgé n'avait pas vingt-cinq ans, on m'avait donné le surnom de Pétion (c'était avant le 10 Août et les hommes de la Terreur), preuve de ma façon de penser d'alors que je retrouve dans mes souvenirs.

Digitized by Google

# FRAGMENT N° 2.

**Extrait du Journal de Lecture de M. Van der Duyn.**

22 Juillet 1805.

Ma course à La Haye m'a été utile sous bien des rapports. Ce que j'y ai vu et entendu m'a donné beaucoup à penser, et m'a surtout confirmé dans mon dégoût du monde et de la société actuelle de cette ville. Je n'en apprécie que mieux ma retraite et le bonheur domestique dont je jouis. Si jamais un moment d'ennui, de vide ou d'ambition pouvait s'emparer de moi, je n'aurais qu'à me rappeler ce que j'ai entendu et pensé, ces jours derniers, pour en être aussitôt guéri.

Une observation d'un genre moins agréable que j'ai été dans le cas de faire, c'est celle combien peu de personnes aiment l'étude et les occupations littéraires, la simple lecture même. M. et madame de Z....., gens d'esprit et plus instruits qu'on ne l'est communément, dégoûtés de l'application et de la lecture, à l'âge

Digitized by Google

où ces occupations devraient leur être du plus grand secours et l'agrément le plus réel, m'en ont, entr'autres, fourni un exemple ; mais ce qu'ils m'ont dit à cet égard de leur neveu, M. le greffier Fagel, m'a frappé bien plus désagréablement. Il s'était remis, il y a quelques années, avec zèle et plaisir à l'étude des classiques grecs et latins, que ses emplois politiques avaient interrompue. « Mais, » m'a dit madame de Z..., « il a de nouveau abandonné cette occu- » pation, découragé de voir que cela ne le menait à rien. » Ce *rien* veut dire, je pense, à aucun emploi, et cela rentre dans mon ancienne observation, que, dans le monde, on ne se croit occupé que lorsqu'on y exerce un emploi politique, administratif ou militaire.

**7 Février 1807.**

Je suis revenu, avant-hier, d'Amsterdam, où j'étais allé, le 30 janvier, pour admirer la sublime Wathier, jouir de l'opéra italien et faire un *peep in the world*, en revoyant quelques anciennes connaissances. Je n'ai été pleinement satisfait de ma course qu'à l'égard du second point. Je me suis enfoncé, baigné, pour ainsi dire, pendant ces cinq jours, dans le plaisir et dans l'étude de cette délicieuse et magnifique musique italienne; j'ai eu pour cela tous les avantages possibles, et je vis la répétition de la *Cléopâtre*, dans laquelle le rôle de la Reine d'Egypte était rempli par la célèbre signora Grassini. — Quelle voix ! quel talent musical ! quel jeu ! Jamais ce chant ni cette musique, qui surpassent de beaucoup ce que j'avais ouï en ce genre, ne s'effaceront de ma mémoire.

La représentation de *Thésée*, en hollandais, ne répondit point à mon espoir, soit que je m'en fusse fait une trop grande idée, soit que la *Sublime* ne fût point en train et fatiguée de la représentation précédente, qui fut, dit-on, bien meilleure. Elle était

Digitized by Google

au-dessous de mon attente; elle ne jouait point mal, ni à contresens, cela ne se peut pas, mais faiblement; les intentions étaient justes et bonnes, mais on eût dit que les moyens manquaient pour l'exécution. — Espérons mieux pour une autre fois, et passons à deux moments qui me firent surtout grand plaisir : celui de la marche au temple, pour le sacrifice, où, enveloppée dans son manteau, le port, la physionomie, la démarche, tout en elle, en un mot, représentait parfaitement Médée; l'autre, lorsqu'après la pièce on rappela sur la scène cette excellente actrice, qui fut couronnée d'une couronne de lauriers jetée sur la scène avec d'assez beaux vers à sa louange. Je vis avec un sentiment de joie cette justice rendue, au milieu des applaudissements et des acclamations du public, à un talent si sublime, qui, s'il avait jeté moins d'éclat ce soir-là qu'à l'ordinaire, méritait du reste cet hommage pour d'autres travaux.

C'est sous le rapport d'un coup d'œil à jeter dans le monde que j'ai le moins rempli le but de la petite absence de ma retraite. J'ai eu peu d'occasions d'en voir, et ce que j'en ai vu m'a peu intéressé. Le dîner de J.-B... m'a fait plaisir, comme preuve d'amitié; celui chez madame Bost m'a plus amusé; j'y ai recueilli quelques anecdotes à placer dans mon recueil, sur les commencements du gouvernement royal; et j'ai eu occasion d'y observer l'extrême versatilité qu'on gagne dans le monde en fait d'opinions, et la facilité avec laquelle on se range de l'un ou de l'autre côté, selon les gens avec lesquels on se trouve. G. de S... m'avait dit que le maître et la maîtresse de la maison lui avaient paru fort portés pour le nouvel ordre de choses, au point de le tourmenter pour l'engager à s'y faire employer. Je m'attendais donc à une attaque du même genre; point du tout. Grâce, je crois, à messieurs V. d. Hoop et Fag..... qui y dînaient, la conversation prit une

Digitized by Google

tournure toute contraire, et M. B... fut le premier à s'épancher en plaintes, à convenir des torts et des ridicules de la nouvelle royauté. Personne ne fut en reste, et tellement, que si mille raisons de devoir, d'honneur et de sentiment ne m'empêchaient pas de changer d'opinion et de bord, une seule réunion comme celle-ci, où les véritables sentiments paraissent dépouillés des sophismes de l'intérêt et de la mauvaise foi, une seule réunion comme celle-ci, dis-je, suffirait pour m'en dégoûter.

21 Septembre.

Je suis revenu hier de notre grande ville d'Amsterdam; j'y étais allé pour des affaires et pour y admirer madame Wathier. Dimanche, j'ai passé une heure fort agréablement chez cette dame, à l'entretenir sur le bel art qu'elle exerce avec tant de succès et de gloire, et dont elle parle avec tout l'enthousiasme qui caractérise le vrai talent.

D'ailleurs, cette course m'a fait peu de plaisir; la ville n'offrait pas l'aspect gai que je lui trouvais autrefois. Quelle différence avec il y a encore peu d'années, et quelle nouvelle preuve du changement de goût et de manière de voir, que le progrès des années amène en nous, quoique souvent insensiblement; car enfin tout n'a pas changé là bas! Il y a cependant une consolation bien réelle et bien durable surtout à cet égard : c'est le contentement vrai et toujours croissant que j'éprouve dans notre retraite, entourée d'objets chéris, qui me manquent dès que je les quitte, lors même que c'est pour aller chercher quelques plaisirs et quelques distractions d'un autre genre. Ceci ne vient-il pas de là, et ne prouve-t-il pas que, lorsque l'on jouit du bonheur domestique, de celui que donnent les doux liens d'époux et de père heureux, et qu'on les apprécie comme je le fais, tous les autres

Digitized by Google

genres de plaisirs deviennent fades? Ceux d'ailleurs si vifs et si susceptibles d'accroissement que procurent ceux des beaux-arts, et surtout celui du théâtre, pour lequel je serais désolé de sentir mon goût diminuer, veulent alors être partagés pour que la jouissance en soit entière et complète. Plus le jeu de la Wathier m'enchante et me transporte, plus vivement je regrette que mon excellente et bien-aimée Marie ne soit pas là pour partager la juste admiration que me cause ce rare talent.

**Mars 1808.**

J'ai été hier à Utrecht voir le *Misanthrope* et le *Devin du village*. O divin Molière! combien j'ai encore admiré ton chef-d'œuvre! Quelle connaissance du cœur humain! quel art, dirai-je presque parfait, dans cette comédie du *Misanthrope!* La pièce fut bien jouée, quant aux rôles principaux d'Alceste et de Célimène. Le *Devin du village*, bien chanté, au moins quant au rôle de Colin, m'a fait aussi un vrai plaisir. Cette musique, si simple, quant aux airs, si chantante, paraît encore fraiche au bout de cinquante et quelques années. D'après cela je puis très-bien m'expliquer le succès qu'elle eut et l'enthousiasme qu'elle excita à Versailles dans sa nouveauté, surtout quand on se rappelle qu'il la faut juger par comparaison à l'ancienne, lourde et traînante musique française que l'on entendait encore à la Cour de Louis XIV. Il n'était donc pas besoin, pour faire valoir ce charmant opéra, de la singularité d'être composé, paroles et musique, par le plus éloquent des philosophes. Cette soirée m'a fait plaisir de plus d'une manière, et par la jouissance qu'elle m'a procurée, et en me rassurant sur la crainte que je concevais d'avoir, sinon perdu le goût de la comédie, au moins d'être fort refroidi sur ce plaisir délicat des honnêtes gens. Je me suis convaincu,

Digitized by Google

au contraire, que le bon en ce genre me fait toujours le même plaisir, et que, lorsque je me suis ennuyé au spectacle français, c'était la faute des acteurs et surtout des pièces. J'ai aussi senti hier, que, sans préjudice au rare talent de notre Melpomène hollandaise, et au mouvement d'admiration et d'enthousiasme que son jeu sublime sait si bien exciter en moi, une bonne comédie française me donne une jouissance, sinon aussi vive par moment, du moins un plaisir plus continu, et, le dirais-je, un amusement plus raisonné, qu'une tragédie hollandaise jouée même par la Wathier. Le charme comme inné qu'a pour moi cette pure et belle langue française, tient peut-être en partie à des souvenirs de mon enfance et aux habitudes de ma jeunesse.

Digitized by Google

# FRAGMENT N° 3.

## Observations sur les deux partis qui furent appelés à concourir à la confection de la Loi fondamentale, en 1814, et sur les différentes classes d'opinions dans la société, en Hollande, à la même époque.

Le prince d'Orange, en arrivant dans le pays après une longue absence, ne connaissant ni les personnes ni les choses, et ne pouvant surtout pas juger des changements opérés dans l'esprit de la nation pendant ces dernières vingt années, dut plus ou moins se reporter à l'époque de son départ et à sa jeune expérience d'alors. Celle-ci, comme ses souvenirs, lui disait que les Etats provinciaux souverains n'empêchèrent pas son père de gouverner la République en souverain, sinon absolu, au moins à peu de choses près, en y mettant un peu d'adresse, et avec le leurre de l'intérêt personnel, des formes et de l'esprit de Cour, qui alors en imposait encore et valait quelque chose. Il dut donc penser qu'un pouvoir patent au-dessus de celui du stathoudérat lui suffirait pour conduire le gouvernement à son gré; que, par

Digitized by Google

conséquent, et surtout en s'appuyant sur le peuple, suivant l'ancienne politique de sa Maison, des restes de formes oligarchiques ne devaient pas être dangereux à l'égard de son pouvoir et ne valaient pas la peine d'être combattus ou éliminés de la constitution nouvelle. Il y avait cependant là deux erreurs : la première, que les noms, et les formes surtout, en rappelant d'anciennes habitudes, ont beaucoup de pouvoir sur l'esprit des hommes; l'autre, que le peuple sur lequel s'appuyait l'influence toute-puissante des anciens stathouders n'était pas le peuple de nos jours.

Il se peut aussi que la connaissance de la constitution anglaise, et l'aversion que cette forme de gouvernement doit inspirer à tout homme qui penche pour le pouvoir absolu, entraient pour beaucoup dans la politique du prince d'Orange.

Quoi qu'il en soit, cette manière de voir se trouva singulièrement et malheureusement coïncidente, quoique partant d'un autre motif, avec l'esprit et la manière de voir en général de ceux que le flot des événements porta aux affaires, et qui entourèrent le prince à l'époque des grands événements de l'année 1813.

Ici s'offre d'abord M. de Hogendorp, singulier mélange de la plus grande capacité, des connaissances les plus étendues en affaires, jointes à un grand et beau caractère, à un orgueil républicain et à un esprit despotique non moins fortement prononcé que celui de son futur maître, tenant aux idées anciennes par ses souvenirs, aux nouvelles par ses études et par un esprit vaste et cultivé. M. de Hogendorp, chargé de rédiger un projet de constitution pour les Provinces-Unies, le modela sur les formes anciennes de la République ; ce fut plutôt un correctif d'un passé détestable qu'un édifice nouveau et régulier.

Ce projet de constitution fut soumis à l'examen d'une commission nommée *ad hoc*, mais composée d'hommes qui représen-

Digitized by Google

taient deux opinions fortement tranchées : les représentants de l'ancienne oligarchie républicaine exagérée, les disciples de la Révolution.

Les premiers virent dans le projet quelques formes et surtout des noms chéris : des Etats-Généraux et provinciaux ; des ordres équestres, etc., et se promirent bien, à la faveur de ces circonstances, de retrouver un jour le bien perdu ; l'autre parti, composé d'hommes de la Révolution de 1795, qui avaient culbuté le pouvoir de la Maison d'Orange, cherchant la faveur du prince, ne s'opposait que faiblement à un retour nominal de formes, dont il sentait bien l'inconvénient, mais dont il se flattait de prévenir les conséquences, après avoir obtenu le grand point d'un gouvernement monarchique, qui coupait court à toute possibilité de retour vers l'ancien fédéralisme, véritable base de l'influence de l'ancienne oligarchie.

Ces mêmes hommes, qui avaient été les ennemis les plus acharnés de la Maison d'Orange, étaient peut-être un peu éblouis de l'avantage déjà acquis de se trouver placés, à l'égard du prince d'Orange, sur la même ligne que les débris d'un parti faible, inconséquent, mais dévoué. Ils avaient, d'ailleurs, d'autant plus de raison de s'en féliciter, qu'admis en concurrence avec ce que l'on désignait encore sous le nom des anciens régents du pays, leurs talents et l'habileté que donne l'habitude des affaires, devaient immanquablement les porter aux premières places de l'Etat, et à leur suite une foule de leurs partisans ; formant ainsi la majorité dans la participation à la direction des affaires publiques.

En 1814 on pouvait distinguer, en Hollande, quatre classes d'opinions :

1° Les anciens soi-disant Orangistes (*soi-disant*, parce qu'après avoir participé à tous les gouvernements qui se sont succédés,

Digitized by Google

ils ont cru néanmoins, en 1813, reprendre les mêmes droits qu'ils avaient en 1785), anciens aristocrates, mécontents du Roi pour n'avoir pas rétabli l'ancienne République, ou au moins mis leur personne au premier rang et dans les premiers emplois;

2° Les véritables Orangistes, amis du Roi, si les Rois en peuvent avoir; ce sont ceux qui, fidèles à leurs anciens serments et à un vrai attachement pour la Maison d'Orange, ne sont rentrés dans les emplois et dans les affaires qu'après la Révolution de 1813. Le nombre en est très-petit; quelques-uns d'entre eux sont de bonne foi devenus libéraux;

3° Renégats de la cause de la liberté, anciens révolutionnaires, tâchant de faire oublier leurs antécédents par un zèle ardent pour le pouvoir, avides de grands emplois, d'une servilité dégoûtante et entraînant le prince dans des essais imprudents; ce sont ceux que Sa Majesté préfère. Champignons qu'on écrase, instruments ductiles, que l'on brise et rejette loin de soi à volonté;

4° Libéraux véritables, hommes du XIX^e^ siècle, marchant à la tête de la civilisation moderne, guidant et devant finir par faire triompher l'opinion publique après avoir puissamment contribué à la former. Cette classe, composée en grande partie, avec quelques hommes éclairés du XVIII^e^ siècle, de la grande masse que le XIX^e^ a amenée sur la scène, jeunes légistes et avocats instruits, hommes de lettres et journalistes, classe qui doit triompher à la longue, parce qu'elle marche avec le temps, et que celui-ci, en lui amenant journellement de nouveaux auxiliaires, lui donne de nouvelles forces : il aurait fallu appeler cette classe au gouvernement. En marchant avec cette classe et cette opinion, on serait entré franchement dans la voie constitutionnelle.

Digitized by Google

# FRAGMENT N° 4.

## Projet de Mariage entre le Prince d'Orange et la Princesse Charlotte d'Angleterre, et rupture des négociations entamées à ce sujet.

Juin 1814.

Ce mariage était une affaire importante, et la réussite de ce projet eût été un avantage immense pour la Maison d'Orange.

Plusieurs causes concoururent à le faire échouer : l'affaire fut mal dirigée, *mismanaged;* c'est ainsi que lord Castlereagh s'exprimait à ce sujet quelques mois après la rupture qui eut lieu au mois de juin 1814.

Les principales causes de mauvais succès de cette négociation furent, d'abord, les caractères et les vues étroites des pères respectifs des deux futurs conjoints.

Du côté du prince régent d'Angleterre on trouve : légèreté, manque de prévoyance, manque de connaissance surtout, et de sa position et de l'opinion du Parlement sur ce mariage; puis encore haine invétérée et violente contre sa femme, la princesse Caroline.

Digitized by Google

Du côté du prince souverain des Provinces-Unies, on remarque des prétentions exagérées, le désir de voir la dot et les revenus de la princesse d'Angleterre se dépenser en Hollande, et une obstination qui ne sut jamais rien céder de bonne grâce, pas même le point le moins important, en vue d'obtenir l'avantage le plus solide et le plus durable.

Qu'on joigne à ce qui précède, les illusions du pouvoir chez les deux princes, le manque de fermeté de l'ambassadeur Fagel (1), qui n'osait remontrer ni au prince régent, ni à son souverain, la fausse route dans laquelle on s'engageait, enfin, le peu d'expérience diplomatique et la position semi-officielle dans laquelle se trouvait le second ambassadeur, comte Van der Duyn, toutes ces causes réunies contribuèrent à la non-réussite d'un plan, qui, au premier abord, fut reçu avec applaudissement et dont l'issue ne paraissait point devoir être douteuse.

D'autres causes cependant concoururent encore, et tout aussi efficacement que les précédentes, à empêcher l'union projetée.

L'opposition parlementaire ne voulait point de ce mariage, probablement par un motif politique dont on ne saurait contester la sagesse prudente, savoir : la crainte de voir augmenter les liens et les relations du souverain de l'Angleterre sur le continent, et par là les occasions d'entraîner la Grande-Bretagne dans des guerres continentales.

L'opposition sut tirer un parti admirable du juste ressentiment de la mère de la princesse Charlotte, à qui cette dernière était fort attachée. Le prince régent l'avait irritée, en la blessant de la manière la plus sensible pour une mère. Il avait fait insinuer aux ambassadeurs hollandais de ne pas lui rendre les moindres de-

(1) Le baron Fagel, ambassadeur du prince souverain des Provinces-Unies à la Cour de Londres.

Digitized by Google

voirs dus à son rang, bien moins encore de lui demander, ne fût-ce que pour la forme, son consentement au mariage de sa fille.

Il fallait toute cette accumulation de fautes et de maladresses, pour l'emporter sur la popularité dont le nom d'Orange et même la personne du jeune prince étaient en possession, à cette époque, en Angleterre.

Le nœud de la question demeurait toujours ostensiblement le lieu du séjour des futurs conjoints.

En Angleterre on désirait généralement et bien naturellement, que la princesse, héritière présomptive du trône, ne quittât pas les Trois-Royaumes; cela même n'était pas possible sans la permission expresse du Parlement.

Le prince souverain des Pays-Bas, au contraire, soit par un préjugé allemand, soit par intérêt, insistait avec violence et opiniâtreté pour que son fils et sa belle-fille vinssent habiter en Hollande; et le régent, par un motif que je n'ai pu découvrir, le régent qui aimait sa fille, autant qu'un homme, livré comme lui à l'excès des jouissances matérielles, puisse aimer, ne s'opposait point formellement à cette expatriation. Voulait-il, par une faiblesse trop commune chez les princes régnans, éloigner de sa vue son successeur immédiat?

Quoi qu'il en soit, les deux princes, en s'obstinant à vouloir que la princesse Charlotte allât résider à La Haye, donnèrent beau jeu à ceux qui voulaient faire échouer le mariage; ils rendirent populaire le projet de s'y opposer dans le Parlement, qui devait être consulté sur cette question.

Près de la jeune princesse, rien ne fut épargné pour la détourner de cette union. On lui fit entrevoir les suites de cette expatriation, la possibilité de perdre son droit à la succession; on lui représenta l'insulte faite à une mère, à laquelle elle portait l'atta-



Digitized by Google

chement le plus vif, et cela à l'occasion de ce même mariage. Une jeune personne liée d'amitié avec la princesse Charlotte, et dont la famille tenait au parti de l'opposition, servit encore efficacement à influer sur l'esprit de la jeune princesse; on alla jusqu'à employer l'arme du ridicule et de la caricature pour rendre cette union odieuse à l'héritière des Trois-Royaumes (1).

Pendant que l'opposition se préparait à faire échouer le mariage en question, le comte Van der Duyn rencontra le duc de Sussex, frère du prince régent, au dîner annuel du lord-maire. Ce prince votait avec l'opposition, mais il portait un intérêt particulier à la Maison d'Orange. Le duc invita le négociateur hollandais à venir le voir, mais à l'insu de son collègue l'ambassadeur Fagel.

Le comte Van der Duyn alla trouver le duc de Sussex, et, dans un entretien confidentiel, ce prince développa à l'ambassadeur hollandais tout le plan des antagonistes du mariage; il termina cette communication pleine de franchise et de bienveillance, en disant: que le point principal était le séjour permanent de sa nièce en Angleterre, et que l'affaire manquerait à coup sûr si on s'obstinait à ne point céder sur cet article, sans réserve et immédiatement.

Le duc de Sussex autorisa non-seulement M. Van der Duyn à faire usage de cette communication, mais l'engagea vivement à la porter à la connaissance de son souverain; le duc n'y mit qu'une seule condition, qui était la suivante : que l'entretien qu'il venait d'avoir avec M. Van der Duyn resterait ignoré de

(1) Je me rappelle avoir vu une caricature représentant le prince à genoux devant la princesse, lui présentant un gros fromage de Hollande; dans le fond du tableau on voyait une porte entr'ouverte, donnant passage à un bras, habillé d'un uniforme hollandais, la main armée d'un faisceau de verges nouées par un ruban orange, avec ces mots : « *Attendez, et prenez garde!* »

Digitized by Google

l'ambassadeur Fagel. Le comte Van der Duyn donna sa parole au duc qu'il agirait en tout conformément à ses désirs; il se vit donc dans la nécessité de donner cet avis à la Cour, à l'insu de son collègue, l'ambassadeur Fagel.

La Cour de La Haye ne parut point s'émouvoir de cet avis. Le comte Van der Duyn transmit ces détails importants au prince, mais sans aucun succès. — « Le duc de Sussex est de l'opposi- » tion, » disait-on à la Cour du prince souverain, « par consé- » quent une espèce de Jacobin; il ne faut point l'en croire. » — On persévéra donc avec obstination dans la voie qui devait immanquablement mener à la non-réussite du projet.

Pendant ces démêlés on vit arriver à Londres la grande-duchesse Catherine de Russie, veuve du duc d'Oldenbourg (1), qui, pleine d'esprit, de finesse et d'astuce russe, sut bientôt, par cœur, et le prince régent, qui la craignait et la détestait, et la princesse Charlotte, qui avait plus de caractère et d'instruction que d'esprit, et le prince d'Orange, qui, loin de paraître amoureux d'une jeune fille qui avait l'air d'un garçon mutin en cotillon, songeait bien plus à s'amuser en courant les sociétés de Londres, qu'à faire sa cour à celle qu'on lui destinait pour femme.

La maligne Russe avait probablement déjà l'idée de s'emparer du prince, soit pour sa sœur, la grande-duchesse Anne, soit pour elle-même; elle se mit à l'œuvre, et parvint si bien à brouiller les cartes, qu'elle eut la gloire de renverser tout l'édifice. On dit que ses deux principaux moyens furent de monter la tête de la jeune princesse d'Angleterre sur sa grandeur future comme Reine de la Grande-Bretagne, de son propre chef, et sur le danger d'épouser un prince destiné à régner de son côté, et qui, par là, se trouverait dans une position indépendante, et ne serait point

(1) Elle épousa dans la suite le Roi de Wurtemberg.



Digitized by Google

seulement le mari de la Reine, ainsi que le prince Georges de Danemarck l'avait été de la reine Anne. Après avoir fait vibrer dans ce jeune cœur la corde de l'ambition, elle s'attacha à irriter celle de l'amour-propre féminin, en faisant remarquer à la princesse Charlotte combien peu le mari qu'on lui destinait paraissait être épris d'elle.

Quelques-uns ont pensé que la princesse Charlotte avait aperçu et distingué le prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui se trouvait, à cette époque, à Londres, dans l'état-major d'un des souverains, et qu'un goût naissant pour ce prince, fort bel homme, contribua, plus que des motifs d'ambition et des intrigues, à lui faire déclarer que jamais elle n'épouserait le prince d'Orange. Ceci, cependant, a été et restera toujours une simple conjecture sans preuve.

Ce fut à l'occasion de la rédaction des articles, et lorsqu'on était tombé d'accord sur un séjour des futurs époux mi-partie en Angleterre et en Hollande, que la princesse Charlotte s'échappa furtivement du palais de son père, le prince régent, et qu'elle alla se réfugier chez sa mère, sur quoi elle déclara elle-même au prince d'Orange, qu'il ne fallait plus songer à cette union.

Peu après, la rupture fut communiquée officiellement par les ministres anglais aux ambassadeurs du prince souverain des Provinces-Unies.

Le prince d'Orange revint aussitôt à La Haye; l'esclandre, et c'en fut une, fut européenne, et la mortification en fut d'autant plus sensible pour la Maison d'Orange.

Le prince régent, de son côté, en fut profondément affecté; il y vit non-seulement un triomphe pour l'opposition, mais ce qui le piqua principalement, ce fut qu'il ne put se dissimuler que c'était un triomphe aussi pour sa femme, la princesse Caroline, qu'il abhorrait. Il ne perdit pourtant point l'espoir de voir re-

Digitized by Google

nouer cette alliance, et conseilla au prince souverain des Provinces-Unies, par l'intermédiaire de l'ambassadeur Fagel, de ne point prendre de détermination relativement à une union pour son fils, aussi longtemps que les intérêts qui restaient à régler pour la Maison d'Orange ne seraient point définitivement arrêtés au congrès qui devait se réunir prochainement; ajoutant que cette affaire terminée, le prince aurait les mains bien plus libres pour se décider en faveur de l'alliance qu'il jugerait la plus convenable pour son fils, sous le double point de vue de la politique et des convenances personnelles.

Le prince régent, probablement dans le but de donner une marque non équivoque de son attachement pour la Maison d'Orange, et que la rupture du mariage était un fait indépendant de sa volonté, conféra, à peu près vers la même époque, l'ordre de la Jarretière au prince souverain des Provinces-Unies, et l'ordre du Bain à celui qu'il aurait désiré nommer son gendre. Ces faveurs ne se bornèrent point à cela seulement, car, bientôt après, le prince régent investit le prince héréditaire d'Orange du commandement en chef de l'armée anglaise qui se trouvait en Belgique.

La roideur avec laquelle le prince souverain exigea que sa future belle-fille vînt fixer son séjour en Hollande, ne servit qu'à frustrer la Maison d'Orange du brillant avenir qui semblait s'ouvrir pour elle à cette époque. Certes la perspective de procurer à sa race la Couronne de la Grande-Bretagne, aurait dû être, pour ce prince, un motif suffisant de ne point se montrer si exigeant. Il eût été dans l'intérêt de la Maison d'Orange de ne point insister là-dessus, et bien loin de vouloir que la princesse Charlotte vînt en Hollande, il aurait fallu tout faire pour lier le prince héréditaire le plus étroitement possible à l'Angleterre, l'y naturaliser entièrement, ce qui était déjà plus qu'à moitié fait, par son éducation

Digitized by Google

dans ce pays, son service dans l'armée anglaise, ses campagnes en Espagne, sous le duc de Wellington, et ses goûts et ses habitudes toutes anglaises. Qui sait ce que les futurs contingents auraient pu amener? N'était-il pas probable que, se faisant aimer de sa femme, et ajoutant à une popularité personnelle, celle déjà si grande attachée au nom d'Orange, il eût pu devenir, dans la suite, Roi d'Angleterre avec Charlotte, comme Guillaume III avec Marie; et si même ce haut point de grandeur et de fortune n'eût point été son partage, ses enfants, au moins, eussent été souverains de ce riche pays, et eussent régné sur cette grande et admirable nation; le mari de la Reine de la Grande-Bretagne, général des armées ou grand-amiral des Trois-Royaumes, était encore un assez beau sort, et bien équivalent à la souveraineté des Provinces-Unies, lesquelles, dans cette hypothèse, auraient été le partage du fils puîné, le prince Frédéric.

---

## *Lettres de M. Van der Duyn au Prince souverain des Pays-Bas.*

« MONSEIGNEUR,

» Votre Altesse Royale aura vu, par la copie du billet de lord ..., que M. Fagel a encore eu le temps d'ajouter à notre dernière dépêche, que je devais être admis hier, 9 de ce mois, à l'audience du prince régent. Aujourd'hui je puis confirmer à Votre Altesse Royale, que j'ai eu l'honneur de remettre à Son Altesse Royale les lettres dont j'étais chargé pour elle, et avoir la satisfaction d'ajouter que ma réception a été la plus agréable, dans les circonstances intéressantes où Votre Altesse Royale a jugé à propos

Digitized by Google

de m'envoyer ici. En recevant mes lettres et me laissant à peine achever le peu de mots que je crus devoir dire sur les ordres de Votre Altesse Royale, par rapport à la commission honorable dont j'étais chargé, le prince me dit : « Vous n'êtes pas inquiet » sur ma réponse. » Ensuite Son Altesse Royale nous ordonna de nous asseoir, et causa plus d'un quart d'heure, avec la plus grande affabilité, sur la situation des affaires en Hollande, dont elle me parut très-bien informée par une lettre détaillée reçue du duc de Clarence, comme Son Altesse Royale voulut bien nous le dire. Sur quelques points cependant nous eûmes l'occasion, M. l'ambassadeur et moi, de donner les éclaircissements qu'une manière de juger relative à ce pays-ci, si différent du nôtre, rend quelquefois nécessaires. Vers la fin de l'audience, le prince nous a répété l'invitation déjà transmise à Votre Altesse Royale pour elle et les princes et princesses de sa Maison, en y comprenant nominativement madame la princesse de Brunswick.

» Je cite comme une preuve de l'excessive affabilité de monseigneur le régent, que Son Altesse Royale a poussé la bonté jusqu'à daigner me parler de la part que d'heureuses circonstances m'ont donnée personnellement au rétablissement de l'indépendance de ma patrie. Une nouvelle preuve des bonnes intentions de ce prince à l'égard de l'affaire si intéressante qui m'amène ici, c'est, Monseigneur, que nous étant rendus hier, à trois heures, M. Fagel et moi, chez lord Liverpool, d'après une invitation expresse de Sa Seigneurie, elle nous a conduits à Warwick-House, où nous avons eu l'honneur de voir la princesse Charlotte et de lui être présentés. Son Altesse Royale nous a reçus avec beaucoup de bonté, et depuis ce moment, Monseigneur, je trouve Son Altesse Royale le prince héréditaire bien plus heureux encore.

» M. Fagel qui, par sa parfaite connaissance des usages et de la

Digitized by Google

manière d'agir ici, est parfaitement à même de juger les distinctions que l'on nous accorde, m'a prié de ne point manquer d'assurer Votre Altesse Royale que l'on ne saurait mettre dans cette affaire des formes plus agréables et plus flatteuses pour Votre Altesse Royale et sa Maison, qu'on ne le fait.

» M. l'ambassadeur ayant eu l'occasion de parler confidentiellement à lord Liverpool de l'article des présents, et Sa Seigneurie ayant bien voulu prendre sur elle de sonder, à cet égard, les intentions et les désirs de Son Altesse Royale le prince régent, le résultat en a été que madame la princesse Charlotte, aidée de la duchesse de Leeds, choisira elle-même ce qui conviendra, jusqu'à concurrence de la somme fixée par Votre Altesse Royale pour cet objet, y compris l'entourage du portrait. Je puis avoir la satisfaction de communiquer à Votre Altesse Royale que la somme en question et les intentions de Votre Altesse Royale à cet égard, ont été trouvées généreuses et magnifiques dans ce pays de luxe et d'une cherté dont on a difficilement l'idée sur le continent.

. . . . . .

» Hier au soir j'ai rencontré la célèbre madame de Staël, qui, à travers un tas de choses sur l'état de notre pays, dont avec tout son esprit elle ne comprend pas un mot, m'a parlé de Votre Altesse Royale, comme il faut qu'on en parle lorsqu'on a l'honneur de la connaître et, par conséquent, de manière à satisfaire ses serviteurs les plus zélés. J'ai l'honneur, etc. »

---

28 Mars 1814.

« MONSEIGNEUR,

» J'ai l'honneur d'informer Votre Altesse Royale que, vendredi dernier 25, Sa Majesté la Reine a daigné m'accorder une au-

Digitized by Google

dience particulière au Queen's-House. Reçu avec beaucoup de bonté par Sa Majesté, je n'ai point manqué de lui témoigner le désir de Votre Altesse Royale, qu'elle voulût bien approuver le mariage de madame la princesse sa petite-fille, qui va unir de plus près encore la Maison d'Orange avec celle d'Angleterre; j'ai saisi cette occasion d'assurer Sa Majesté de la joie bien vive que cause à Votre Altesse Royale, à toute son auguste famille et à la nation hollandaise entière, le consentement que monseigneur le prince régent a donné à la demande que j'avais eu l'honneur d'être chargé de lui faire de la part de Votre Altesse Royale et du prince héréditaire. Sa Majesté m'a répondu avec la plus grande bonté sur l'objet de ma mission. Ensuite la Reine daigna entrer dans quelques détails sur la situation des Provinces-Unies et me fit, sur ce qu'on y avait souffert pendant l'occupation par les Français, des questions qui prouvent l'intérêt que Sa Majesté prend à notre délivrance et à l'heureux avénement de Votre Altesse Royale. La Reine m'a demandé aussi très-expressément des nouvelles de la santé de Son Altesse Royale madame la princesse douairière.

» M. Fagel a reçu, Monseigneur, samedi passé, et a eu la bonté de me communiquer la lettre que Votre Altesse Royale a bien voulu lui adresser. J'ai vu, Monseigneur, par la communication qu'elle y donne au sujet des pleins pouvoirs requis pour la négociation et la signature du contrat de mariage, que Votre Altesse Royale approuve que j'y sois employé conjointement avec son ambassadeur. Je prie Votre Altesse Royale de vouloir bien agréer mes très-humbles remercîments pour cette nouvelle marque de sa bienveillance et d'être assurée que je sens tout le prix de cet honneur.

» Quant à l'époque du mariage, je puis dire à Votre Altesse

Digitized by Google

Royale, que, jusqu'à présent, on nous a toujours parlé du mois de mai, comme comptant que la cérémonie aurait lieu alors. Depuis, et en en parlant à M. Fagel, lord Liverpool paraissait moins certain à cet égard et parlait du commencement de juin; je croirais cependant que, comme ce n'est pas de ce côté-ci que l'on a des retards à craindre, ce sera plutôt la fin de mai que le commencement de juin que l'on fixera. Aussitôt que je pourrai en apprendre quelque chose de plus déterminé, je ne manquerai pas d'en instruire Votre Altesse Royale.

» Je crois encore de mon devoir, Monseigneur, de prendre la respectueuse liberté de dire à Votre Altesse Royale, avec la franchise qu'elle a bien voulu me permettre, et sur les motifs de laquelle j'ose dire qu'elle ne peut se méprendre, que le voyage de Votre Altesse Royale en personne, à l'occasion du mariage, aurait des difficultés auxquelles il me semble, qu'avec les meilleures intentions du monde à l'égard de Votre Altesse Royale, on ne songe point ici, où, en général, s'il m'est permis de le dire, les calculs d'arrangement et de prévoyance, pour ce qui ne concerne point les intérêts majeurs et directs du gouvernement, occupent fort peu, où surtout on a peu d'idées de ce que l'on considère comme nécessaire à une Cour sur le continent, où peut-être on s'entendrait difficilement sur l'étiquette à observer vis-à-vis d'un prince souverain étranger. Si Votre Altesse Royale me l'ordonne, je tâcherai de lui soumettre plus en détail les motifs de mon opinion à cet égard. Dans l'incertitude de ses intentions, je n'ose pas l'en importuner davantage. J'ajouterai seulement que j'ai été dans le cas de m'assurer qu'on n'a point l'intention de loger Votre Altesse Royale et mesdames les princesses, ce qui serait, à la vérité, difficile, vu le manque de palais à Londres. Votre Altesse Royale, connaissant ce pays mieux que moi, peut avoir pris dans

Digitized by Google

ce sens l'invitation qui lui a été adressée. J'aurais cru cependant manquer à mon devoir, en ne lui faisant pas connaître ce que j'ai appris à cet égard.

» Lorsque cette dépêche sera remise à Votre Altesse Royale, elle sera, je pense, de retour à La Haye, après l'importante cérémonie de son inauguration à Amsterdam. J'espère que Votre Altesse Royale veut bien me permettre de lui en offrir mes respectueuses félicitations et les vœux que je forme pour la prospérité d'un souverain que l'attachement personnel le plus sincère me rend si heureux de servir, et par lequel je suis sûr de voir relever et rendre heureuse notre nation, si longtemps à plaindre.

» J'ai l'honneur d'être, etc., etc. »

Sans date.

« Monseigneur, éprouvant le plus vif désir de me retrouver près de Votre Altesse Royale, et de pouvoir lui faire un rapport verbal sur quelques points difficiles à traiter par écrit, je suis fâché de devoir lui annoncer que M. Fagel, malgré les peines qu'il s'est données, n'a point encore reçu la rédaction des articles additionnels pour le réglement de la succession au royaume d'Angleterre et à la souveraineté des Pays-Bas, proposés par le lord-chancelier. Ceci retarde donc encore la conclusion finale dudit traité et la signature du contrat de mariage, indépendamment des discussions que pourront amener les stipulations dont il est question dans la dépêche reçue hier de La Haye, par l'ambassadeur de Votre Altesse Royale, et qu'il a bien voulu me communiquer.

» L'article du séjour habituel des futurs époux est un point délicat, qui tient à une de ces cordes que l'on évite ici soigneusement de toucher, et sur lequel il semble donc qu'il serait dif-

Digitized by Google

ficile d'obtenir et peut-être même dangereux, pour les contingents futurs, d'exiger pour le moment une décision. Il y a lieu de croire, Monseigneur, que cette décision dépendra, en dernier ressort, du choix et de la volonté personnelle de la princesse future, belle-fille de Votre Altesse Royale, et n'y a-t-il pas lieu de se flatter que le prince héréditaire, lorsqu'il sera son époux, aura sur cette volonté une influence plus directe et plus certaine que ne le serait toute stipulation faite d'avance, en supposant même que le séjour en Hollande pût devenir une clause de contrat? Je crois donc, Monseigneur, si Votre Altesse Royale me permet de lui soumettre mon opinion, que, quels que soient le désir bien naturel de Votre Altesse Royale et les intentions momentanées de la princesse Charlotte à cet égard, il n'y aurait pas de risque, non-seulement à laisser ce point indécis, mais encore que l'avantage serait du côté de Votre Altesse Royale : d'abord, d'après le principe que ce qui n'est pas défendu dans ce sens est permis; ensuite, que le meilleur moyen d'empêcher l'effet d'une opposition préparée à la sortie de la princesse du royaume, serait peut-être de ne rien demander de formellement contraire à cette crainte, mais de laisser au prince régent, dont Votre Altesse Royale connaît l'opinion, et au gouvernement le soin d'éviter toute attaque sérieuse du côté opposé à leurs vues.

» Je sens bien cependant, Monseigneur, que, pour la satisfaction particulière de Votre Altesse Royale, comme pour celle de ses sujets, ainsi que pour des arrangements à prendre, il serait infiniment préférable qu'il pût y avoir quelque chose de formellement convenu le plus tôt possible ; mais je dois dire encore à Votre Altesse Royale, avec regret sans doute, que toute instance à cet égard me paraîtrait capable de causer ici beaucoup d'embarras d'un côté, et d'animer, de l'autre, une opposition que

Digitized by Google

que patience et l'influence personnelle du prince héréditaire pourront calmer et éteindre sans bruit. »

Sans date.

« En continuation du rapport que j'eus l'honneur de faire à Votre Altesse Royale par le dernier courrier, je dois lui dire que c'est Son Altesse Royale le duc de Sussex qui, en me parlant de la manière la plus obligeante sur l'objet de ma mission, me mit à même de communiquer à Votre Altesse Royale ce que j'ai cru dernièrement devoir porter à sa connaissance. Votre Altesse Royale connaît le duc ; elle sait que ce prince vote en ce moment avec l'opposition, ce dont Son Altesse Royale eut la condescendance de m'expliquer les raisons.

» Je fus présenté à Son Altesse Royale au dîner du Lord-Maire ; elle me fit l'honneur de me parler assez longtemps et de me dire qu'ayant à m'entretenir sur une matière qui ne pouvait se traiter là, elle m'engageait à venir à K..... Je reçus, huit jours après, l'ordre de m'y rendre, et c'est là, dans un entretien de plus d'une heure, dans lequel je ne fis guère qu'écouter, que le prince me parla des inconvénients qu'aurait un séjour, non limité, de la princesse Charlotte en Hollande, en appuyant son opinion et ses conseils de raisons trop longues pour être détaillées ici à Votre Altesse Royale. Le duc, qui paraissait prendre un véritable intérêt au prince héréditaire, semblait croire que l'arrangement d'un séjour limité, c'est-à-dire, un voyage de la princesse en Hollande, sans annoncer un établissement fixe et à demeure, pourrait convenir à tout le monde, en prévenant des discussions autrement inévitables et peut-être désagréables aux deux nations, et je crois avoir compris que c'est là ce que le prince désirait que je fisse savoir à Votre Altesse Royale. Elle jugera donc

Digitized by Google

parfaitement du degré d'importance que l'on peut attacher à ce conseil, dont je ne puis douter que l'intention ne fût bonne.

» Sans attacher naturellement aucune importance à mon opinion personnelle sur ce sujet, je désire que Votre Altesse Royale veuille bien être persuadée, qu'indépendamment de ce que je dois préférer comme Hollandais, il me paraît extrêmement à désirer, et de la plus grande importance pour le bonheur des futurs époux, qu'ils séjournent, autant que possible, en Hollande, et que les Anglais eux-mêmes, excepté peut-être les entours immédiats de la princesse, voient mal leurs intérêts, lorsqu'ils désirent la garder tout-à-fait ici.

» J'ajouterai, Monseigneur, comme une idée à moi, et d'après des données plus récentes que ma conversation avec le duc, que je crois que la communication au Parlement se fera le plus tard possible, peut-être peu avant la fin de la session, et que c'est en partie à ce dessein que tient le retard de notre signature; car, jusqu'à présent, les articles additionnels du chancelier n'ont point encore été remis à M. Fagel.

» S'il est vrai, comme on me l'a aussi assuré, et comme Votre Altesse Royale peut le savoir, qu'aussitôt après avoir fait connaître ses intentions à Monseigneur son père, Madame la princesse Charlotte en a prévenu le prince héréditaire, Son Altesse Royale a pu user, à cet égard, des moyens de persuasion que sa position actuelle et future ne peut manquer de lui donner sur l'esprit de la princesse, pour la ramener aux idées parfaitement justes du prince régent. »

Digitized by Google

# FRAGMENT N° 5.

## Sur le titre de Comte accordé à M. Van der Duyn.

La gratification du titre de comte, faite par le nouveau souverain du nouveau royaume des Pays-Bas, fut une mauvaise plaisanterie; ou bien, prise au sérieux, ce fut un cadeau que le Roi se faisait à lui-même, en se hâtant de constater et de jouir de la prérogative royale constitutionnelle d'annoblir et de titrer ses sujets.

Ajoutons ici un mot sur la noblesse dans les Provinces-Unies. Officiellement reconnue, il n'en existait que pour les familles ayant droit et admises dans les corps dits équestres des diverses provinces. Ces familles étaient par cela même anciennes d'au moins deux cents à deux cent cinquante ans; vu que la République ne créant point de nobles, cette noblesse faisait partie des Etats de leur province, par conséquent, de la souveraineté, et

Digitized by Google

datait de l'époque de l'établissement de la République au XVI^e^ siècle. Comme les familles appartenant à la haute noblesse, sous les souverains antérieurs à la Révolution de 1566, étaient ou éteintes ou émigrées, celles qui demeurèrent dans le pays et formaient les corps des nobles, n'avaient point de droit aux titres anciens de duc, marquis, comte ou baron. Ceux qui les portaient les avaient reçus par des diplômes de souverains étrangers, soit en voyageant et en participant à l'usage, ou plutôt à l'abus général de ces titres, qu'on donnait et recevait, depuis le commencement du XVIII^e^ siècle, par courtoisie et sans y attacher la moindre importance. La République, d'ailleurs, ne reconnaissait aucun titre à ses membres, et, par conséquent, ne les donnait dans aucun acte émanant de ses greffes ou secrétaireries.

La famille Van der Duyn portait ainsi, avec bien d'autres, le titre de baron, auquel elle n'avait, héraldiquement parlant, aucun droit. Elle attachait bien plus de prix à l'ancienneté de sa race et aux anciens services rendus par elle au pays, services, toutefois, interrompus pendant un laps de temps assez long, à cause de l'attachement que la famille Van der Duyn conserva à la foi catholique romaine, n'étant passée au protestantisme que tout à la fin du XVII^e^ siècle. D'après ceci, il n'est point étonnant que celui dont les ancêtres avaient eu droit pendant des siècles à une véritable noblesse, non créée par un caprice monarchique, mais reconnue et admise par les institutions de son pays, ne put être flatté d'un simple titre courant les rues.

On voulut d'abord le nommer marquis ; mais, pour le coup, il n'en voulut pas. Le *saute Marquis* aurait rendu la comédie encore plus risible. Il fit donc savoir que, si l'on insistait à l'en affubler, il refuserait net; et l'on se rabattit sur le titre de comte. Pour comble de ridicule, on lui donna ce titre par droit de pri-

Digitized by Google

mogéniture, de manière que, parmi la foule des comtes qui inondent le monde et la société, les enfants puînés de celui qu'on entendait *récompenser* ainsi d'avoir risqué sa tête, restent barons, et encore seulement par courtoisie : ***Risum teneatis, amici.***



Digitized by Google

# FRAGMENT N° 6.

## Portrait du comte de Hogendorp; sa brouillerie avec le roi Guillaume 1er.

Le comte de Hogendorp, esprit vaste, aussi juste qu'étendu, plein de connaissances variées, mais surtout entendu sur les matières d'économie politique et de gouvernement, joint à ces qualités précieuses celles, plus rares encore, d'une âme grande et courageuse. D'un caractère ferme et décidé; possédant, en un mot, toutes les qualités qui forment le véritable homme d'Etat, ce même comte de Hogendorp, comme revers d'une si belle médaille et comme tribut à payer à l'humaine faiblesse, offre le spectacle, au coup d'œil observateur, des défauts qui accompagnent trop souvent les avantages intellectuels dont le Ciel l'a doué; savoir : une ambition démesurée en toutes choses, descendant même quelquefois à des mouvements de vanité puérils et déplo-

Digitized by Google

rables; une haute opinion de lui-même; le besoin de dominer tout ce qui l'entoure, non-seulement, mais encore celui d'être écouté comme un oracle dont les moindres sentences font loi; en un mot, le caractère et l'esprit le plus despotique qui, je pense, se puisse rencontrer, et ce qui est, peut-être, pire que l'existence réelle de ce despotisme, c'est la manie de témoigner à l'extérieur ce besoin de domination exclusive, qui se fait sentir jusque dans une manière de s'expliquer lente et dogmatique, par l'air de vouloir endoctriner sans cesse, par des gestes d'une pédanterie qui touche au ridicule et qui prêteraient à rire, si on pouvait oublier un moment l'homme respectable qu'on a devant soi, son mérite, ses connaissances, ce qu'il a fait et ce qu'il a voulu faire pour son pays, et les choses justes et remarquables qu'il débite d'une manière si fâcheuse pour ses auditeurs, comme pour lui-même. Cela est si vrai, que ces formes pédantesques, et quelquefois hautaines, lui firent de nombreux ennemis, au moins diminuèrent considérablement la popularité immense qu'il avait et qu'il méritait à tant de titres, et contribuèrent, malheureusement, à jeter les premiers fondements de sa désunion avec le Roi des Pays-Bas.

D'après l'esquisse que je viens de tracer du caractère et des grands talents, mais en même temps des défauts du comte de Hogendorp, il est facile de concevoir que l'homme d'Etat habile, mais ferme et ambitieux, capable de régner lui-même, ou tout au moins de remplir dignement le poste de premier ministre d'un royaume gouverné comme l'Angleterre, par exemple, ne pouvait convenir, ni s'entendre à la longue avec un prince tel que le nouveau souverain des Pays-Bas.

Celui-ci se faisait remarquer par un esprit non moins despotique que celui de son ministre, mais peu étendu; il avait des

Digitized by Google

connaissances de détail, mais point de grandes vues, et par cela même mauvais appréciateur de celles d'autrui, homme d'un caractère faible, partant peu franc, méticuleux, désireux de se mêler de toutes choses, des plus petites comme de celles qui devraient l'occuper essentiellement; tourmenté, d'ailleurs, d'une activité fatigante sans but déterminé, adonné à un travail continuel de premier commis, par goût et habitude d'abord, ensuite par la crainte exagérée de perdre quelque parcelle de son autorité, enfin encore par la peur d'avoir l'air d'être influencé dans son gouvernement; frayeur vraiment caractéristique d'un esprit étroit et irrésolu.

Il n'est pas étonnant que deux hommes si différents en toutes choses, placés vis-à-vis l'un de l'autre, dans la position où ils se trouvaient, ne pussent ni s'entendre ni se convenir; qu'au contraire, ils se soient réciproquement gênés, ne possédant ni l'un ni l'autre l'adresse et le liant dans les formes, qui eussent pu mener le ministre à subjuguer le prince sans que celui-ci s'en doutât, ou bien le monarque, en ménageant les faibles du ministre, et l'habituant à des inconvénients de forme seulement, à faire usage, au profit de la chose publique, des talents éminents de l'homme d'Etat, unique peut-être dans les provinces du Nord, que lui offrait une fortune qu'il ne sut point apprécier.

Cependant, et en dépit du peu de rapports réciproques existant entre les deux personnages qui nous occupent, le talent pour les affaires d'un côté, de l'autre, la faiblesse de caractère, une reconnaissance pour des services éminents, que l'on n'osait encore avoir l'air d'oublier entièrement, le manque d'habitude du pays, dans ces premiers temps, eussent pu prolonger l'influence du comte de Hogendorp, et le faire rester quelque temps de plus dans son poste de vice-président du conseil d'Etat, qui lui donnait séance

Digitized by Google

au Conseil des ministres, dit Conseil du cabinet; mais l'inimitié déclarée, née en partie de la jalousie de deux de ses collègues ministres, hommes de beaucoup d'esprit, sans doute, mais d'un esprit méchant et moqueur, poussait à la roue pour renverser celui dont les talents supérieurs aux leurs, mais surtout le caractère décidé et les manières de dictateur, offusquaient leur amour-propre, et les gênaient (l'un surtout, M. Falck) dans leur désir de s'emparer de la confiance du Roi, et de parvenir ainsi à leur but, qui était cependant tout-à-fait différent.

Ces hommes étaient le baron de Nagell d'Ampsen et M. Falck (1): le premier, à la tête du département des affaires étrangères, l'autre, dirigeant la secrétairerie d'Etat, et en cette qualité en rapport de travail journalier avec le Roi. Ces deux ministres, pleins d'adresse, doués à un haut degré d'un esprit ironique, habiles à saisir les ridicules et à les faire ressortir par un persiflage adroit, réussirent bientôt à en couvrir le grand homme d'Etat, dont les formes malheureuses et pédantesques, révélant un caractère essentiellement dominateur, et un esprit pleinement convaincu, et de son propre mérite et de ses moyens, prêtaient, il faut en convenir, d'une manière inconcevable le flanc aux réflexions satiriques de ses ennemis politiques. Ceux-ci achevèrent de le rendre, sinon odieux, au moins fatigant et pénible au chef de l'Etat, sur-

(1) M. Falck fut puni par où il avait péché; car, homme d'esprit et d'une grande capacité, sa supériorité intellectuelle ne tarda pas à faire peur au petit esprit du roi Guillaume Ier. Il crut s'apercevoir que M. Falck cherchait à le dominer. Ceci engagea le Roi à lui ôter sa place de secrétaire d'Etat, en lui donnant en échange le portefeuille du ministère des colonies et du commerce. C'est à cette époque que M. de Mey de Streefkerk fut placé à la tête de la secrétairerie d'Etat : c'était un grand travailleur, mais, comme homme politique et d'Etat, une nullité complète; sa docilité à son maître était telle, qu'on disait de lui, qu'il était une cloche qui ne rendait des sons que lorsque le Roi frappait dessus : cette fois-ci le roi Guillaume put être assuré de ne pas avoir à craindre un tuteur importun.

Digitized by Google

tout du moment où l'on eût réussi à faire croire au monarque que le comte de Hogendorp aspirait à le gouverner, et plus encore que la réputation d'habileté et la grande popularité du ministre rendrait la chose probable aux yeux de bien des gens.

Comme il n'y a rien que les petits esprits et les hommes médiocres, princes surtout, craignent autant que de passer pour être gouvernés, cette inquiétude, jointe au poids de la reconnaissance due par le Roi à l'homme admirable sous tant de rapports, dont nous nous occupons, suffit, du reste, pour faire désirer au monarque, se piquant d'autorité, ou plutôt de gouverner à la Frédéric II, de se défaire d'un mentor, ou tout au moins d'un observateur indépendant et par là incommode. Voilà les causes prochaines et éloignées de la retraite du cabinet de l'homme qui, malgré des défauts plus apparents que réels, eût su gouverner le pays, comme il avait su le délivrer de l'étranger. C'est une justice que je me plais toujours à rendre au comte de Hogendorp. C'est à lui, et à *lui seul* (1) qu'est due l'idée de l'exécution du soulèvement contre les Français, et, par conséquent, de la Révolution qui porta, en 1813, à la tête du gouvernement la Maison d'Orange, et particulièrement la personne de Guillaume Ier. Car certainement ce n'est pas ce prince que les souverains alliés, et particulièrement l'Angleterre, y eussent appelé, si le changement de gouvernement eût été purement et simplement l'effet de la conquête de la Hollande par les armées alliées.

Quant à l'occasion immédiate et au fait déterminant qui amena la demande, par M. de Hogendorp, de sa démission de la

(1) Ceci est d'autant plus positif que l'auteur de ces lignes, M. le comte Van der Duyn, était celui qui seconda le comte de Hogendorp dans sa noble entreprise, et qu'on peut dire avec vérité que ce furent ces deux personnages, jouissant l'un et l'autre d'une grande considération auprès de leurs compatriotes, qui brisèrent le joug des Français en Hollande, en 1813.

Digitized by Google

place de vice-président du conseil d'Etat, et par là sa retraite du cabinet, elle fut provoquée par la défense péremptoire qui lui fut faite, de la part du Roi, de publier un Mémoire rédigé et présenté par lui à Sa Majesté, en avril 1816. Cet écrit traitait : De la dette nationale ; de la réunion de la Belgique et de la Hollande ; des finances du royaume ; de la prospérité nationale, et de l'esprit public.

Indigné de cette défense qui prouvait déjà quel était notre *homuncule* (*ex ungue leonem*), son horreur de la publicité, et son goût pour les mesures despotiques, indigné, dis-je, de cette défense, le comte de Hogendorp fut encore combattu, pendant quelques mois, entre son désir de continuer à servir sa patrie et de la préserver du tripotage financier auquel il la voyait près d'être livrée, et l'impossibilité, malgré la connaissance de ses forces et de son talent, d'être vraiment utile sous un prince ingrat et faible.

M. de Hogendorp demanda, par conséquent, sa démission, et, ce qui peut paraître extraordinaire après ce qui précède, eut quelque peine à l'obtenir. Soit remords, soit fausse honte, soit crainte de l'opinion publique qui ne pouvait qu'être péniblement affectée de la retraite de l'homme auquel on savait devoir la délivrance de la partie du joug de Napoléon, soit semblant de tout cela, il est positif qu'on ne se pressa point d'accorder la démission demandée itérativement ; on affecta de vouloir laisser le temps de bien considérer les suites de cette résolution, et de revenir sur ce que l'on affectait de croire seulement un mouvement d'humeur de la part de M. de Hogendorp. Lorsqu'enfin celui-ci eut fixé le dernier jour du mois de septembre ou d'octobre 1816, comme l'époque à laquelle il se considérerait comme déchargé du devoir de sa place, le comte Van der Duyn fut chargé par le Roi de faire

Digitized by Google

un dernier effort pour engager son honorable ami à revenir sur sa résolution. Toute cette jésuiterie fut inutile; l'homme ferme et décidé persista en disant, dans son langage un peu sentencieux : « Le voile est déchiré et l'illusion détruite. »

Depuis cette époque le comte de Hogendorp se renferma dans ses devoirs de membre de la deuxième Chambre des Etats-Généraux, qu'il remplit toutefois avec plus de conscience et de connaissances approfondies des affaires, qu'avec habileté et adresse. Tout en combattant toujours avec franchise et quelquefois avec succès les mesures du gouvernement, il ne put jamais obtenir dans l'assemblée l'ascendant qu'il méritait à tant de titres, et qu'il eût été à désirer, pour la chose publique, qu'il fût parvenu à y obtenir. Là aussi, peut-être, et plus encore que dans les discussions du cabinet et du conseil d'Etat, ses formes trop impératives, son débit lent et sentencieux, choquèrent et, qui pis est, ennuyèrent des personnes qui ne le valaient pas de beaucoup. Par exemple, quoique bien décidément du côté d'une opposition sérieuse et systématique, et parlant le français avec facilité, il ne put jamais être allié sincèrement à l'opposition que les Belges faisaient au gouvernement, ni considéré comme un de ses chefs; il est vrai que l'indépendance de son caractère et de sa position ne le lui rendait point nécessaire, et que, surtout différant totalement d'opinion, comme Hollandais, avec cette partie de l'assemblée, relativement au système prohibitif que les Belges invoquaient comme protecteur de l'industrie fabricante, ce point seul devait empêcher un rapprochement complet entre l'opposition des députés belges et celle dont le comte de Hogendorp s'était fait l'organe dans la deuxième Chambre.

Dès-lors, M. de Hogendorp devint un nouvel obstacle au gouvernement; et il est utile d'ajouter ici une preuve de l'aversion

Digitized by Google

qu'inspirent quelquefois les torts que les grands ont à se reprocher à eux-mêmes. Bien que l'opposition du comte de Hogendorp fût modérée, ses talents, surtout en matière de finances, et sa réputation faisaient tellement peur au Roi, que, déjà en 1818, ce monarque voulut engager le gouverneur de la province de Hollande, comte Van der Duyn, à intriguer auprès des Etats de cette province, qui religieusement et constamment réélisaient le grand homme d'Etat, pour empêcher la réélection de son honorable ami. Etait-ce mesquin autant que méchant!

Deux ans plus tard, autre tentative d'éliminer de la deuxième Chambre l'homme qu'on semble n'avoir pas connu, tout en craignant si fort son influence; mais tentative tout aussi maladroite que la première. Ne voilà-t-il pas que, tout-à-coup, et sans l'en prévenir, le Roi nomme le comte de Hogendorp membre de la première Chambre des Etats-Généraux, parce que, dans celle-ci, on délibère à huis-clos, et que le gouvernement y est toujours sûr des neuf-dixièmes des voix. « A d'autres, » dit le grand citoyen, et de se hâter de refuser la faveur royale; on croit même qu'il a souri en notifiant son refus, lui qui ne rit guère.

Le temps arriva cependant où il fit prier les Etats de Hollande de ne plus l'honorer de leur choix. Ce fut une époque de soulagement pour le souverain, et qui précéda de quelques années le déchirement du royaume des Pays-Bas. « Depuis ce jour, dit le comte Van der Duyn, le grand citoyen vécut entièrement retiré, dans le sein de sa famille, ne voyant même que peu d'anciens amis; il occupe encore ses journées par des études et des ouvrages qui devaient instruire et éclairer le public. »

Digitized by Google

# FRAGMENT N° 7.

## Portrait du roi Guillaume Ier.

Vous me demandez si j'ai lu la brochure intitulée : *Revue politique de l'Europe en* 1825, et désirez connaître le jugement que j'en porte. Oui, j'ai lu ce curieux, on peut dire important pamphlet, qui a d'abord le mérite d'être supérieurement bien écrit, réunissant dans un style simple une force et une clarté vraiment admirables ; avec cela, écrit dans le meilleur esprit joint à une connaissance parfaite de l'état moral politique de notre Europe, où la victoire de la liberté et des lumières sur les préjugés et l'obscurantisme semble tous les jours, non-seulement plus certaine, mais encore plus prochaine.

J'aurais cependant une remarque à faire à propos de ce que l'auteur dit de notre nouveau royaume et du Roi qui nous gou-

Digitized by Google

verne, et c'est celle-ci : que s'il a raison, quant au fait, que nous ne sommes pas heureux autant que nous pourrions l'être, et que nous payons trop cher, quant aux impôts, la liberté dont nous jouissons, il n'en devrait point faire un reproche au chef du gouvernement. — Les causes de ce fait sont multiples : si, d'un côté, l'auteur loue un peu trop la personne du Roi, il n'apprécie pas assez les difficultés de sa position; position singulière, je dirais presque unique dans les annales du monde politique, et qui demanderait, pour être entièrement bien remplie, des qualités et des talents non-seulement rares, mais dont la réunion est impossible, parce qu'il y a des exigences en ceci, qui s'excluent mutuellement. Puisque vous avez provoqué mon jugement et mis ma plume en mouvement, je saisis cette occasion de fixer sur le papier quelques-unes des idées que quelque expérience du monde, quelques réflexions et une connaissance assez particulière, que je crois avoir du caractère et de la manière de voir du Roi, m'ont suggérées.

Avant de s'occuper du gouvernement, il semble naturel et nécessaire de chercher à se faire une idée de la chose à gouverner. Voyons donc ce que c'est que le nouveau royaume des Pays-Bas, création de la politique moderne, et, pour trancher le mot, due aux intérêts continentaux de l'Angleterre. Composé un peu à la Napoléon, c'est-à-dire dessiné sur la carte, sans avoir eu égard aux mœurs, à la religion et aux habitudes des habitants des pays qui le composent, ce royaume joint au désavantage très-grand d'être *nouveau*, celui d'être formé des éléments les plus hétérogènes qui puissent se rassembler. Cela est tellement vrai, que je crois, qu'en réunissant aux provinces du Nord, c'est-à-dire à l'ancienne République des Provinces-Unies, le pays allemand jusqu'à l'Oder, on trouverait plus de facilité et moins de

Digitized by Google

disparates d'habitudes et de mœurs qu'en dépassant la ligne d'Anvers au Midi; de même Bruxelles et ses environs iraient mieux avec Lyon et Bordeaux, qu'avec Amsterdam et Leeuwarden. A ce point se rattache la différence de religion, de langage, de mœurs et d'usages, qui forme une barrière presque insurmontable entre les deux peuples, et empêche de se flatter qu'ils puissent jamais devenir *un* peuple, surtout tant qu'*un Roi* juste et modéré *croira devoir tenir une balance,* aussi exacte que possible, entre les deux parties hétérogènes qui composent ce bizarre total.

Viennent ensuite les antécédents de ces deux moitiés de notre royaume, c'est-à-dire leur état antérieur au mariage, non de convenance, mais forcé, qu'on leur a imposé. Les provinces du Nord, constituées depuis deux cents ans en République oligarchique; celles du Midi, lambeaux toujours disputés sous deux monarchies absolues : se peut-il des éléments non-seulement plus discordants, mais aussi plus opposés, chacun à leur manière, à ce que l'on nomme de nos jours un royaume constitutionnel? D'un côté, ancienne habitude d'indépendance, non-seulement, mais souvenir de pouvoir personnel; de l'autre, manie de grands seigneurs, aristocratie nobiliaire, sans talents, peuple bigot, et peu de classe moyenne.

A ce pot-pourri peu propre, je le dis avec peine, à l'exercice de droits politiques réguliers et systématiques, quelle constitution a-t-on appliquée?

Un lambeau bizarre d'idées, de principes anciens et nouveaux, plein de lacunes laissées exprès, d'une part, pour se rapprocher autant que possible des anciennes traditions et lois de la République, de l'autre, pour donner au Roi le plus de pouvoir possible : voilà pourquoi notre constitution boiteuse et irrégulière

Digitized by Google

n'a point de première Chambre réellement indépendante, c'est-à-dire héréditaire, ni de responsabilité ministérielle, deux pivots nécessaires à la machine, d'ailleurs toujours compliquée, d'un gouvernement constitutionnel. Dire que le partage égal des successions, et, par là, la presque impossibilité d'indépendance de fortune s'oppose à l'établissement d'une aristocratie politique et constitutionnelle, c'est avancer une proposition qui ne saurait être niée entièrement, mais qui prouverait en même temps trop, puisqu'alors nôtre pays et d'autres encore ne seraient plus susceptibles du mode de gouvernement le plus désirable comme le plus avantageux à la prospérité et à la liberté raisonnable d'une nation un peu nombreuse.

Quant à la responsabilité ministérielle ou la nécessité d'un ministère établi comme conseil obligé du monarque, cette nécessité est tellement inhérente à l'ordre de choses qui nous occupe, que l'on n'a jamais pu avancer aucun argument sérieux contre, ni donner aucune bonne raison de ce qu'elle n'existe pas chez nous, sinon que le Roi *n'en veut pas;* car, dire qu'il n'en est point fait mention dans la loi fondamentale, c'est une misérable défaite. Notre constitution est une œuvre humaine, sujette à erreurs et à défauts. Si ce qui devrait y être ne s'y trouve pas, il faut l'y mettre, et voilà tout; mais il y a plus, la chose pourrait avoir lieu sans qu'il fût nécessaire de l'insérer dans la loi écrite, et cela, par la simple raison qu'elle est une suite nécessaire, une conséquence immédiate, logique de l'organisation politique et sociale qu'on a voulu établir. Un architecte ignorant ou distrait bâtit une maison, et néglige d'y placer l'escalier nécessaire pour monter aux étages supérieurs. Renverse-t-on la maison pour réparer cet oubli? Non, on ajoute aussi bien que possible la partie oubliée à l'édifice, et ici, cette pièce rapportée ne serait pas un changement,

Digitized by Google

mais un véritable bienfait, une amélioration, une lacune remplie, dont l'effet salutaire serait incalculable, même dans l'intérêt bien entendu du souverain. J'entends du souverain en général, lors même que cela pourrait gêner ou contrarier les vues, peut-être bonnes et sages de tel ou tel prince régnant. Cette contrariété même serait rare et jamais durable, si la mesure désirée était juste et avantageuse à la nation.

Avantageuse surtout, en considérant les peuples et les gouvernements comme des corps moraux non sujets à la mortalité, partage de l'humanité, et en admettant, partant de ce principe, qu'un Roi, chef d'un gouvernement établi sur les principes constitutionnels modernes, doit gouverner et non administrer.—Gouverner, c'est-à-dire choisir les hommes à employer dans les divers degrés de la hiérarchie sociale (pas trop bas); punir et récompenser, juger et sanctionner les grandes mesures législatives de finances et de haute politique extérieure; mais le monarque ne doit point entrer dans des détails indignes de son rang et de sa majesté. D'ailleurs, supposant même qu'il pût les connaître véritablement, ce qui est physiquement impossible, ces détails lui feraient perdre un temps précieux, qu'il doit à des intérêts généraux et aux devoirs de la représentation, ceux-ci, surtout, ne devant point être négligés dans la machine toute artificielle des gouvernements modernes; car le charlatanisme des grandeurs est encore puissant sur le très-grand nombre des hommes, et par là utile et économique pour l'Etat, par les riens tournés en récompense. Mais cette responsabilité ministérielle, le Roi ne la veut pas ; et ceci me conduit à vous parler de la personne et du caractère du Roi actuellement régnant, de ce Roi, trop loué par les uns, trop blâmé par d'autres, mais en général peu connu, mais sur lequel ma position actuelle et ancienne, jointe à des circonstances acci-

Digitized by Google

dentelles et un peu d'esprit d'observation, m'a fait acquérir quelques lumières et quelques aperçus que je vous donne pour ce qu'ils peuvent valoir, mais, surtout, de bonne foi, et sans esprit de critique ou de flatterie : l'un et l'autre sont loin de moi.

Je disais, il y a un moment, le Roi est peu connu ; mais c'est aussi qu'il est difficile à connaître. Il y a dans ce prince un tel mélange de bonnes et de mauvaises qualités, non-seulement, mais encore de qualités qui semblent s'exclure mutuellement, qu'on dirait, en le voyant, voir deux hommes renfermés sous une même peau. Moi-même, qui l'ai tant vu, j'ai eu cette idée, ne sachant comment m'expliquer autrement des incidents et des traits de caractères positivement contradictoires, particulièrement en ce qui touche les opinions politiques ; mais, reprenons de plus haut.

Le prince dont nous nous occupons a certainement beaucoup d'esprit et trop de finesse même. Ceci, joint à une grande et fâcheuse expérience des hommes et du monde, devient une arme dangereuse pour son repos ; elle le conduit à la défiance la plus exagérée, partage ordinaire, quoique à un moindre degré, des hommes de sa classe et dans sa position. Il réunit à une mémoire prodigieuse beaucoup de connaissances acquises, dans sa jeunesse, à l'aide d'excellents instituteurs qu'il a eu le bonheur d'avoir, et de la sévère éducation exigée par sa mère, mais n'a d'ailleurs aucun goût pour l'étude et la lecture, encore moins pour la littérature et les beaux-arts, qu'il considère comme des futilités, au moins inutiles. Sa manière de voir est petite et rétrécie ; son économie parcimonieuse et de détail, par goût. Il est capable de dépenser, ou plutôt de laisser dépenser de grandes sommes, par calcul ou devoir, et comme un sacrifice fait aux convenances ; partant point de générosité naturelle ni de dé-

Digitized by Google

licatesse dans sa manière de donner : ce qu'il fait toutefois, mais seulement, je pense, par devoir de religion plus que par inclination ou par le charme attaché à l'idée de faire des heureux.

L'ensemble de ce que je viens de dire ne dénote pas, je l'avoue, un caractère aimable, ni rien qui ressemble à du génie ou à de la grandeur d'âme, mais voici le revers avantageux :

Le Roi est un des hommes les plus justes que je connaisse ; attaché à ses devoirs de Roi, comme il les conçoit, il les remplit avec l'exactitude la plus scrupuleuse : aucune distraction, aucun goût plus ou moins futile ne l'en détournent un moment; s'il y a, sous ce rapport, quelque chose à redire, c'est qu'il fait trop de choses différentes et par là quelques-unes moins bien. Il a le jugement, sinon le plus étendu, au moins le plus sain (1) et le plus rapide qu'il soit possible d'avoir. S'il ne montre point de reconnaissance des services qu'on a pu lui rendre, j'ai lieu de croire qu'il sait les apprécier, peut-être à un degré inférieur de leur valeur, mais qu'il ne les oublie pas; s'il n'accorde guère sa confiance, ni n'apprécie point assez le dévouement de ceux qui l'entourent, il ne refuse pas son estime à la bonne conduite passée ; cependant il n'est point sensible, il est même égoïste : les princes le sont généralement, leur éducation les y porte. En ceci, comme en bien des choses de ce monde, les extrêmes se touchent. On ne trouve de véritable délicatesse de sentiment ou de commisération aux maux du prochain, ni chez le serf attaché à la glèbe, ni dans le chef d'un Etat. C'est là le grand défaut du Roi, et son malheur en même temps.

Epoux infidèle dans sa jeunesse, je le crois actuellement mari

(1) A cet égard, M. Van der Duyn, après avoir eu l'occasion d'étudier le caractère du Roi, est revenu sur cette appréciation, et a reconnu que son jugement était loin d'être *le plus sain.*

Digitized by Google

faible même ; père faible aussi pour son second fils et sa fille, il n'est peut-être pas tout-à-fait juste envers l'aîné de ses enfants, dans lequel il voit trop peut-être, et avec quelque jalousie, un successeur.

Mais venons aux contradictions dont je parlais plus haut : ceci nous ramène au sujet principal de cet écrit ; car elles concernent particulièrement la politique. Libéral par la connaissance du temps dans lequel il a vécu ; libéral, quelquefois au point d'indisposer violemment l'oligarchie républicaine des provinces du Nord, et la classe titrée en Belgique, ce même Roi est, d'autre part, d'un despotisme absolu, même minutieux. Il a voulu non-seulement une constitution dans le sens moderne, mais même des délibérations publiques, et il s'étonne, se fâche et témoigne son humeur à ceux qui osent voter contre un projet de loi présenté par le Roi aux Chambres. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, pour ne pas dire de plus maladroit, c'est que le Roi ne peut contenir cette humeur, lors même que la majorité a été de son côté. Enfin, encore, et pour comble d'incompréhensibilité, ce Roi tellement sensible, tellement irritable à la moindre contradiction, ce Roi ne veut employer, ni laisser employer les moyens connus, et malheureusement trop souvent employés dans le mode de gouvernement auquel il préside, savoir : le gain des voix par séduction d'argent ou d'honneurs, et par là, assurance de réussite, ou double certitude que la mesure proposée est positivement contraire à l'intérêt ou à l'opinion du public. Mais non, le Roi gronde les opposants, et ne récompense pas même d'un mot ou d'un regard obligeant, ceux qui, par conviction, ou pour lui plaire, appuient constamment les projets et les mesures du gouvernement. Ceci donne lieu de penser, ou que le Roi se croit infaillible, ou qu'il craint de reconnaître, par la plus petite distinction, un effort de



Digitized by Google

lui plaire. Autre contradiction : le Roi, comme je le disais, et la preuve est là, est libéral quant au choix des personnes pour les emplois les plus éminents, quant à la classe d'où il les prend ; il préfère même ceux de la très-moyenne, et a un peu de haine contre l'aristocratie, nobiliaire surtout ; et cependant, je lui ai vu des faiblesses à l'égard de certains personnages particulièrement des provinces du Nord, ce qui semblerait indiquer que ceci tient à des souvenirs d'enfance, qui les expliqueraient en même temps; car, pour être Roi, on n'en est pas moins homme. Voilà donc ce que j'avais à dire sur l'homme en question, dont le grand malheur, sinon le défaut, est de n'être point assez Roi, ni dans l'ancienne ni dans la nouvelle acception de ce mot ; et, joignant cet aperçu aux réflexions soumises plus haut, sur la composition du royaume, et la constitution qu'on lui a donnée, sa position géographique, au milieu de deux grandes puissances, d'accord sur un point de n'avoir point conservé ou pris les provinces belgiques (1), il semble que nous arrivons au résultat suivant : que si les habitants du royaume des Pays-Bas ne jouissent point, à côté de la

(1) On a conservé la phrase de M. Van der Duyn, bien qu'elle ne paraisse pas tout-à-fait claire. M. Van der Duyn a probablement voulu dire qu'en 1814 la France et l'Angleterre étaient d'accord sur ce point, que la France, pour donner des gages de sécurité à l'Europe et à l'Angleterre en particulier, devait renoncer à la possession de la Belgique, et que l'Angleterre, pour ne pas donner d'ombrage à la France, ne devait pas s'approprier cette contrée; mais cette dernière puissance crut avoir assez fait dans l'intérêt de sa politique, en faisant donner la Belgique à la Maison d'Orange ; ce que l'Angleterre créa en 1814, elle le défit en 1830. Soit que la réunion de la Hollande et de la Belgique n'eût pas répondu à ses vues politiques, soit mécontentement personnel contre Guillaume Ier, l'Angleterre jugea que la conservation de ce royaume ne valait pas la peine de se brouiller avec la France; elle consentit donc, pour conserver la paix, à la séparation de la Belgique et de la Hollande. Si l'Angleterre s'était prononcée en faveur de la conservation de l'intégrité du royaume des Pays-Bas, nul doute que, dans ce cas, les puissances du Nord ne fussent venues au secours du roi Guillaume. (*Note de M. de Grovestins.*)

Digitized by Google

liberté civile et politique, la plus étendue que l'on puisse raisonnablement désirer, du bonheur qu'ils ont lieu d'espérer et droit d'attendre, ce n'est pas seulement à l'élévation des impôts qu'il faut s'en prendre ; qu'au contraire il faut apprécier avec reconnaissance le bien qui se fait et l'ensemble, quelque défectueux qu'il puisse être, sorti d'un tel chaos et composé de tels éléments.

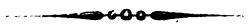

Digitized by Google

# FRAGMENT N° 8.

## Opinion de M. Van der Duyn sur l'Eglise catholique.

Pourquoi craindre autant Rome, son clergé, sa politique, son ambition? Oui, jadis lorsque le pouvoir temporel et spirituel, unis ou plutôt confondus dans les Papes et les Rois absolus, asservissaient les peuples en se faisant des concessions mutuelles, lorsque le clergé, riche et puissant, avait sa place dans la hiérarchie des gouvernements, et qu'il se trouvait appelé à intervenir dans la politique, oui, alors on pouvait craindre sa trop grande influence et redouter son esprit d'envahissement. Mais aujourd'hui, et en présence des constitutions et des idées nouvelles, quelle influence ce même clergé peut-il acquérir et à qui peut-il nuire? Non, dans son intérêt politique, comme dans celui de la religion et de la morale, l'Eglise de Rome ne peut rien faire de mieux, ni de plus habile, que de se mettre à la tête de la civilisation moderne, et

Digitized by Google

ceci est bien désirable dans l'état actuel des choses et dans l'agitation que subit la société, en travail d'un nouvel ordre de choses.

Mais si l'Église de Rome doit renoncer aux prétentions exagérées d'un autre âge, aspirer à convaincre et non à gouverner, demander et vouloir la liberté politique et religieuse, il faut aussi que les sectaires protestants adoptent, de leur côté, la véritable tolérance religieuse, et ne cherchent point surtout, sous prétexte de vouloir éclairer les catholiques, à s'immiscer dans leur droit d'enseignement de doctrine religieuse. Le gouvernement des Pays-Bas le tente en ce moment (1825) (1). Non-seulement cette conduite est injuste et blâmable en soi, mais encore impolitique; elle produira l'effet contraire à celui qu'on voudrait obtenir. Rien ne renforce et n'établit une doctrine comme la persécution; elle est et sera toujours un mauvais moyen, même avec un but salutaire. En l'invoquant, les protestants et les philosophes de nos jours suivent le triste exemple des premiers réformateurs au seizième siècle, qui, par une violence brutale et mal calculée, suite de l'époque et des mœurs d'alors, arrêtèrent pour longtemps la réformation graduelle que la civilisation et le progrès des lumières allaient commencer d'opérer spontanément dans l'Eglise chrétienne, réformation qui, pour être plus lente, n'en eût pas moins été aussi complète, et peut-être plus radicale et plus achevée.

(1) Ce morceau fut écrit à l'époque de la création du collége philosophique de Louvain.

Digitized by Google

# FRAGMENT N° 9.

## Coup d'œil sur les fautes politiques et administratives commises pendant la réunion des ci-devant Provinces-Unies et de la Belgique (1815-1830).

D'abord, trop d'empressement à acquérir la Belgique. Cette avidité, montrée si impolitiquement par le chef de la Maison d'Orange, fit perdre l'avantage incalculable de la position où se trouvait alors ladite Maison vis-à-vis des hauts alliés.

On pouvait, et il fallait, ce semble, négocier la réunion sur le pied d'une *acceptation* et non d'une *demande*, ou, pis encore, d'une *sollicitation*. En adoptant cette marche et usant de quelque feinte vis-à-vis de ces alliés, embarrassés des provinces *dites* Autrichiennes, que l'on ne voulait pas laisser à la France, et qui ne pouvaient convenir qu'au nouveau souverain de l'ancienne République des Provinces-Unies, on évitait de se laisser imposer les fameux huit articles, œuvre de l'impérieuse et jalouse ignorance de l'Angleterre.

Cette occasion manquée d'être le maître des conditions sous

Digitized by Google

lesquelles on pouvait peut-être accepter une position toujours difficile, les deux parties du royaume se trouvèrent placées, vis-à-vis l'une de l'autre, sur un pied d'égalité tout-à-fait impossible à maintenir à la longue.

Non-seulement la population s'y trouvait divisée de manière qu'un tiers seulement se trouvait d'un côté et deux tiers de l'autre; il s'y joignait encore, de ce dernier côté, une prépondérance marquée de richesses territoriales, d'activité industrielle, de grandes familles avec leurs idées, leurs habitudes monarchiques, et leurs nombreuses clientèles.

Qu'avait-on à opposer, de la part de la Hollande, à ces éléments précieux de pouvoir et de stabilité? De belles colonies, à la vérité, mais à demi-ruinées par de mauvaises administrations ; quelques grandes fortunes, mais de portefeuille; quelques anciens noms, mais sans puissance, et enfin des souvenirs d'une grandeur passée, hélas! bien passée, et sur laquelle la nation s'était endormie sans faire le moindre progrès depuis cent ans; au contraire, s'enfonçant toujours davantage dans une apathie qui lui fait conserver les préjugés et les idées d'un autre âge, sans en avoir l'énergie et la persévérance.

Il fallait donc, ce semble, non pas vouloir établir, par un système de bascule, une apparence d'égalité entre des éléments si divers et trop inégaux pour se pouvoir jamais balancer; il fallait plutôt, dans l'intérêt de l'établissement du nouveau royaume et de *tous* ses habitants en général, comme dans celui plus particulier de la nouvelle dynastie, passer hardiment et franchement du côté où se trouvaient les véritables et prépondérants éléments de la puissance et du progrès, et en se mettant au-dessus des petites considérations locales, des préjugés de l'éducation et des souvenirs de l'enfance, agir en homme politique, et se faire vraiment

Digitized by Google

Roi des Pays-Bas, en s'établissant à demeure à Bruxelles, véritable capitale du nouveau royaume d'après les nouvelles idées, malgré sa situation un peu rapprochée de la frontière de France, surtout et incontestablement par ses édifices, la fortune et les noms de la première classe de ses habitants. Quelques séjours temporaires dans les provinces du Nord eussent suffi à y tenir l'ordre, et l'habitude aurait fait le reste. On aurait encore pu placer à La Haye, ancienne ville de Cour, sans commerce ou autres ressources, un des princes de la Maison royale avec le titre de gouverneur-général d'une *partie* de l'ancien Etat, Hollande, Zélande, Utrecht et Frise, par exemple; les autres provinces étaient plus susceptibles de s'amalgamer par des intérêts communs avec la Belgique.

Enfin, mettant les choses au pis, s'il y eût eu dans les provinces du Nord un mécontentement durable, toujours est-il qu'il ne pouvait avoir les suites sérieuses de la même disposition des esprits en Belgique, ainsi que les faits ne l'ont que trop prouvé. En un mot, le gouvernement établi, respecté et puissant à Bruxelles, une séparation dans un sens contraire à celle que nous avons vu arriver ne pouvait jamais avoir lieu.

Malgré la maladresse du gouvernement dans les plus petits détails, desquels il se mêlait trop, l'incohérence et l'indécision de la marche de l'administration, néanmoins le bénéfice du temps, l'habitude, la prospérité au moins apparente du pays en général, celle de la ville de Bruxelles surtout, opéraient avantageusement pour la nouvelle dynastie.

Ce qui y contribuait aussi, c'étaient des velléités, ou plutôt des semblants de libéralisme dans le Roi, déployés, entre autres, par la protection accordée, au grand dépit de la Sainte-Alliance (et sous ce point de vue peut-être imprudemment, au moins impoliti-

Digitized by Google

quement, par le trop d'ostensibilité), aux bannis et réfugiés de France (1); aussi par des manières d'être et des habitudes de particulier, comme promenades à pied seul dans les rues, et l'affectation de se rendre accessible au moindre individu : à cela venaient se joindre les manières aisées, chevaleresques, pourrait-on dire, toujours pleines d'aménité et de courtoisie de l'héritier de la Couronne.

Si bien que les masses, en Belgique et particulièrement à Bruxelles, commençaient à se faire au nouvel ordre de choses, au moins à le trouver supportable, lorsque des mesures fiscales, calquées sur celles en vigueur en Hollande, vinrent ajouter au poids d'impôts déjà très-lourds à porter (1821).

(1) La présence de ces bannis en Belgique devint une source d'embarras pour le gouvernement du roi Guillaume Ier. Ces hommes étaient animés de la haine la plus violente contre les Bourbons, et conspiraient leur ruine en fomentant des troubles en France. On sait que, pendant un moment, ils avaient su inspirer au prince d'Orange la folle idée de s'emparer pour lui-même du trône de France, en se faisant proclamer Roi par une partie de l'armée. Ce projet insensé fut déjoué avant qu'on eût eu le temps de le mettre à exécution. Mais ce qui est moins connu, c'est qu'à peu près vers le même temps où l'héritier de la Couronne des Pays-Bas se voyait si gravement compromis, le Roi lui-même était obsédé par des instances d'un autre genre. Deux hommes marquants, M. Teste, banni français, et M. Le Voyer d'Argenson, député exalté de l'extrême gauche, tourmentaient le Roi des Pays-Bas pour le convaincre qu'à l'exemple de Guillaume III, en 1688, il était appelé par la Providence à établir sur le continent le régime représentatif dans les Etats sous la domination des Bourbons en France, en Espagne et à Naples. C'était une marotte chez Le Voyer d'Argenson, une spéculation chez l'autre. Le roi Guillaume n'était pas assez aveugle pour ne pas voir tout ce que ces projets avaient de *gigantesque* et de chimérique : il écoutait ces Messieurs, et rien de plus. Mais n'est-il pas permis de supposer que des hommes qui se laissaient égarer jusqu'à ce point par leurs passions révolutionnaires, ont pu interpréter le silence du Roi comme un consentement tacite à leurs desseins, et que même ils ont parlé dans ce sens à leurs amis. Ceci expliquerait aussi pourquoi, en 1821 et 1822, à l'époque des mouvements révolutionnaires dans le midi de l'Europe, le roi Guillaume était, en quelque sorte, devenu suspect aux cabinets de la Sainte-Alliance. (*Note de M. de Grovestins.*)

Digitized by Google

On vit éclater le mécontentement le plus vif en Belgique, et sur le genre de ces impôts et sur le mode de perception, lesquels, supportables dans certaines localités des provinces du Nord, se trouvaient entièrement contraires aux habitudes des habitants des provinces méridionales ; l'impôt si impopulaire sur la *mouture*. et celui non moins détesté sur l'*abattage*, réveillèrent une humeur et des plaintes assoupies, mais non détruites, et causèrent des réclamations auxquelles on ne voulut ou ne put pas faire droit, comme il aurait été politique de le faire dès le principe; faute dont les conséquences ont fortement contribué à ce que nous avons vu arriver plus tard.

Une grande erreur encore, et dont les conséquences furent au nombre de celles qui contribuèrent à la désaffection des Belges, ce fut l'exagération presque tyrannique avec laquelle on insista, guidé par un faux patriotisme, sur l'introduction de la langue hollandaise. On fondait, à la vérité, cette mesure impolitique sur l'utilité d'une langue commune pour opérer l'intime réunion des deux parties du royaume, et encore sur l'espèce de séparation morale qui devait en résulter entre la France et le nouveau royaume, par l'abolition de l'usage officiel de la langue française; mais on ne vit pas ou ne voulut point voir qu'en admettant l'utilité très-contestable du but, il fallait encore prouver la possibilité de l'obtenir, et ne jamais recourir aux moyens presque tyranniques que l'on mit en usage pour l'obtenir.

Mais ce qui mit le comble à tant de fausses mesures, d'imprudences et d'inconséquences, ce fut l'établissement du fameux *Collége philosophique* de Louvain. Il est une espèce de libéralisme despotique, nous en avons vu plus d'un exemple, mais guère aussi frappant que celui-ci. Comment éclairer (c'était le mot dont on se servait) forcément des gens qui ne veulent point de

Digitized by Google

votre genre de lumière, qui la croient même dangereuse et en sont blessés de plus d'une manière! On avait donc entièrement oublié le précepte de droit : *Nemini beneficium obtruditur*. Ceci dans le meilleur sens, celui de la morale et d'une religion éclairée. Mais dans le sens politique, quelle désastreuse inspiration! Tellement que l'on peut hardiment attribuer à cette faute féconde en conséquences, sinon précisément la Révolution de 1830, au moins de l'avoir hâtée, presque même justifiée aux yeux d'un grand nombre de personnes, qui jusqu'alors, quoique point attachées au gouvernement, ne l'approuvant même pas, ne désiraient toutefois point son renversement. Une preuve, entre autres, de l'effet malencontreux de cette science appliquée si mal à propos, c'est que, dès ce moment, en 1825, on put prédire, et *l'on a prédit*, que le gouvernement d'alors ne pourrait se soutenir à la longue, et que c'est de là aussi que date l'idée exécutée plus tard, de la réunion des deux oppositions cléricale et libérale, qui a renversé un gouvernement faible et tyrannique tout à la fois, et a amené les événements de 1830. On arriva ainsi, de fautes en fautes, à travers d'innombrables imprudences, et un mélange de hardiesse et de faiblesse, à l'époque du mois de juillet et aux Journées de Paris, qui furent l'occasion, mais non la cause de celles des mois d'août et de septembre à Bruxelles.

Au moment où la partie était presque, mais non encore entièrement perdue pour la Maison d'Orange, on voit se multiplier les fausses mesures, les inconséquences, ou pour parler plus exactement, la faiblesse et l'incurie de ce malheureux gouvernement qui, se faisant illusion jusqu'au bout, sur les résultats funestes de sa conduite, ne sut ou ne *voulut* (1) prendre aucune

(1) Cette supposition serait fondée sur une anecdote du temps, trop fâcheuse pour ne pas souhaiter qu'elle ne soit qu'une calomnie; la voici : « On

Digitized by Google

mesure énergique pour prévenir encore de plus grands maux, et pour retenir sur la pente fatale qui l'entraînait son autorité méconnue.

Les fautes commises dans ces moments furent d'abord un manque étonnant de prévision et, de là, une négligence complète des précautions à prendre : aucune mesure préventive ni militaire, ni civile; aucun moyen de défense adopté, ni choix éclairé de personnes auxquelles la direction et l'emploi de ces moyens existant encore devaient être confiés; aucune disposition gouvernementale; point d'ordres positifs pour les cas faciles à prévoir et contre des projets connus et annoncés; en un mot, un aveuglement si complet à l'égard de l'état des choses et du danger, déjà prochain à cette époque, qu'on serait tenté de le croire volontaire.

Une anecdote caractéristique mérite de trouver une place ici :

Peu de jours avant l'explosion, le Roi se trouvait à Bruxelles, avec son fils, le prince Frédéric (1). Ils y étaient venus, non à cause de la gravité des circonstances, mais pour visiter l'exposition des produits de l'industrie. Le Roi repartit bientôt pour le château du Loo, peu soucieux, ce semble, d'un danger qu'il ne pouvait cependant pas ignorer.

Le matin même de son départ de Bruxelles, un officier de sa Cour (2), homme d'esprit et du plus grand mérite, avec cela, sincèrement dévoué au gouvernement, lui représenta encore, avec une

prétend que le Roi n'aurait pas été fâché de l'émeute (car c'est ainsi que l'on considérait d'abord les mouvements de Bruxelles à la fin d'août), parce que, parvenant à l'étouffer avec l'*aide des Hauts-Alliés*, ce serait une occasion d'augmenter le pouvoir royal, en châtiant les rebelles : « Laissez-les faire, ils ne seront que plus punis. » On se rappelait probablement l'entrée des Prussiens en Hollande en 1787. (*Note de M. de Grovestins.*)

(1) La direction du ministère de la guerre était sous les ordres du prince Frédéric.

(2) M. le comte de Mercy-Argenteau.

Digitized by Google

franchise d'honnête homme, l'état inquiétant et dangereux des choses; la nécessité de prendre des mesures quelconques, pour sauver le pays de troubles et de commotions dont on ne pouvait prévoir l'issue et le degré de fatalité. Il parlait de toutes ces éventualités dans les termes les plus forts comme les plus clairs; eh bien! le Roi l'écouta à peine; il donnait même des signes d'impatience d'être retenu, et, la montre à la main, il se montrait plus occupé de calculer l'heure à laquelle il atteindrait le but de son voyage, que des graves intérêts dont l'entretenait un sujet fidèle, citoyen considérable dans l'Etat, intéressé fortement au bien public!

A quelques pas de là, le prince Frédéric répondait en haussant les épaules au général qui lui faisait un rapport, de son côté, de l'exiguïté de ses moyens militaires, et lui demandait des ordres pour le cas d'un mouvement populaire trop prévu (1). Père et fils montèrent en voiture et quittèrent Bruxelles, que le premier ne devait plus jamais revoir. Le fils, hélas! revint jusqu'à la barrière, au mois de septembre suivant!

A la suite de toutes ces innombrables preuves d'impéritie, la Belgique tout entière se révolta, et parut dès-lors perdue pour la Maison d'Orange, après une possession et des tripotages de quinze ans; car, de bonne foi, cela ne peut point se nommer un règne. La Belgique parut perdue de ce jour, comme elle le fut irrévocablement, plus tard, pour le roi Guillaume et ses héritiers.

Cependant il est permis de croire qu'à cette époque, tout n'était point perdu; qu'il y avait au moins encore quelque chance, sinon pour le vieux Roi, au moins pour sa famille.

Mais, pour cela, il fallait agir tout différemment qu'*on* ne le fit; surtout ne pas employer la force des armes, lorsque le moment

(1) Cette dernière circonstance a été publiée dans un Mémoire imprimé pour la justification du général comte de Bylandt.

Digitized by Google

d'essayer de ce moyen était passé ; dans tous les cas, ne l'employer que formidable, et surtout ne point mettre à la tête des troupes un prince de la famille royale, qui, même en cas de succès, à l'aide de ce moyen barbare, serait resté taché du sang de ses compatriotes, des sujets de son père, et eût représenté un second duc de Cumberland, au XIXe siècle.

Non, il eût été sage, rationnel d'abandonner franchement un système qui ne pouvait plus être conservé ; de ne point follement s'obstiner à rétablir un gouvernement hollando-autocratique, et une administration détestée en Belgique.

Il eût été d'une bonne politique de négocier avec les chefs des mécontents, alors encore divisés entre eux, et dont très-peu avaient un projet de révolution arrêtée, et moins encore voulaient le triomphe de la démocratie, comme M. de Potter et les hommes de sa couleur.

Il fallait, en un mot, accorder sans hésiter le point de l'administration séparée avec le prince d'Orange, comme gouverneur général en Belgique ; mais *on* ne voulut, ou ne sut pas prendre ce parti à temps. Plus tard, trop tard à Anvers, on y travailla, à la vérité, c'est-à-dire le prince d'Orange ; car on assurait, dans le temps, que, par une inconcevable et basse jalousie du père à l'égard du fils, le premier préférait risquer de tout perdre, comme cela est arrivé, plutôt que d'entrer en partage du pouvoir avec son fils !

N'était-ce pas là encore une inconcevable faute ?

Poursuivons ce catalogue bien triste des fausses mesures adoptées à cette époque, par une famille soumise et entraînée, ce semble, par une fatalité déplorable, à ne commettre que des fautes incompréhensibles, tout en ayant de bonnes intentions.

Le prince d'Orange se trouve au quartier-général de son frère,

Digitized by Google

le prince Frédéric, établi à Vilvoorde. Le prince d'Orange, mû par un sentiment louable sans doute, mais irréfléchi, et comptant encore sur son ancienne et superficielle popularité, pour calmer les esprits et tâcher sans doute de ramener les partis divers à quelque rapprochement, le prince d'Orange, dis-je, prend la résolution d'entrer dans Bruxelles soulevé.

Les détails de cette malencontreuse visite, les avanies que le prince y subit, les dangers qu'il y courut sont trop connus pour en reparler ici, où il s'agit seulement des fautes commises par tous les membres de cette illustre famille, lors de la catastrophe de 1830.

Au nombre de ces fautes, et peut-être la plus grande de toutes, puisqu'elle éteignit la dernière lueur d'espoir pour la conservation de la Belgique à la Maison d'Orange, ne fût-ce pas celle qu'après avoir commis l'imprudence d'entrer dans la ville révoltée, le prince ne sut tirer aucun fruit d'une résolution qui n'était pas sans noblesse ni sans courage?

Un but quelconque l'y avait amené, et on l'en vit ressortir sans en avoir rempli aucun! Car, était-il honorable de promettre ce qu'il devait prévoir ne pas pouvoir accomplir, au moins avec quelque succès; à savoir : de porter au pied du trône les griefs et les vœux des Belges, de les y appuyer près du Roi son père?

Une fois entré dans Bruxelles, qui était alors le centre commun de la révolution belge, comme Paris l'avait été pour la France deux mois plus tôt, une fois entré, dis-je, dans Bruxelles, le prince n'en devait sortir vivant que comme chef et arbitre du mouvement. Il aurait dû se mettre à la tête, comme il voulut le faire plus tard, trop tard de beaucoup, par conséquent inutilement, à Anvers.

On crut même, dans le temps, que si le prince, en arrivant,

Digitized by Google

s'était laissé conduire à l'Hôtel-de-Ville, comme quelques-uns le voulaient, tandis que d'autres l'en détournaient, il y eût été proclamé chef du *gouvernement* que les mécontents, non démocrates, voulaient établir. Un mot de la princesse d'Orange semblerait ajouter à la vraisemblance de cette opinion. La princesse, parlant plus tard de ce temps, a dit : « Le prince s'est montré fils res- » pectueux. »

Une autre anecdote assez curieuse, c'est que le prince d'Orange, se trouvant plus tard à Londres, en société avec le prince de Talleyrand, on parla des chances que Son Altesse Royale avait eues en général, et particulièrement à l'occasion de l'entrée à Bruxelles, de s'emparer du pouvoir. Le diplomate français témoigna son étonnement de ce que le prince d'Orange n'en avait point profité. Le Nassau répliqua : « Mais, mon prince, qu'aurait-on dit » et fait en France? » — « Nous? » répartit M. de Talleyrand, « nous aurions crié comme de beaux diables. Mais vous, Monsei- » gneur, n'en auriez pas moins été Roi. » — Le vieux roué politique n'ajouta pas, à la vérité, comme il aurait pu le faire (la politique ultra-prudente, pour ne pas dire timide et rétrograde, de Louis-Philippe l'a suffisamment prouvé) : « Et au fond du cœur, » nous en eussions été fort contents. »

Ceci conduit à une dernière remarque qui pourra clore cette triste énumération d'erreurs, suites de préjugés enracinés et de vues étroites et sans profondeur. Cette remarque est celle-ci. Il existait un moyen qui aurait probablement pu écarter le danger de la situation en 1830, et prévenir la séparation des deux parties du beau royaume à peine formé. Ce remède eût été de s'adresser au Roi des Français au moment même où l'on reçut la nouvelle de son élévation sur le trône ; d'offrir au nouveau gouvernement issu des Journées de Juillet, de faire cause commune avec lui, en

Digitized by Google

se joignant à l'alliance anglo-française, et de faire de *bonne foi* abandon des alliances avec les Cours du Nord, et surtout de l'Alliance soi-disant *sainte*.

Il semble plus que probable que le Roi des Français, qui ne pouvait voir que de mauvais œil (il l'a prouvé depuis) une révolution démocratique en Belgique, et qui se montra si résigné aux traités de 1815, que le roi Louis-Philippe, dis-je, eût préféré voir se consolider le royaume des Pays-Bas tel que le congrès de Vienne l'avait créé, aux dangers de mouvements populaires sur la frontière française, peut-être même aussi à l'intronisation d'un roitelet demi-anglais.

Toujours est-il certain que, pour la France, obligée de renoncer aux frontières de l'Empire, l'intégrité du royaume des Pays-Bas était préférable comme contre-poids à la puissance maritime et coloniale de l'Angleterre; sans compter encore le poids immense et décisif qu'auraient eu dans la balance des intérêts politiques de l'Europe, comme dans ceux de la civilisation, la réunion et l'alliance intime des trois pays les plus riches, et par là aussi les plus puissants de cette partie du continent gouvernés constitutionnellement.

Mais, à la vérité, pour prendre ce parti hardi et décisif, et s'élever à cette hauteur de prévoyance et de vues politiques, il eût fallu des têtes différentes des nôtres, c'est-à-dire capables de renoncer à d'anciens préjugés politiques et religieux, et particulièrement aussi à l'ancienne et impolitique haine de la Maison d'Orange pour la France et la Maison de Bourbon.



Digitized by Google

# FRAGMENT N° 10.

**Origine de la liaison qui s'établit entre le Comte Van der Duyn et M. de Grovestins.**

Il faut avoir vécu à une petite Cour où l'on ne s'occupait que de pauvres petits intérêts et de choses futiles, pour comprendre combien l'on est heureux d'y rencontrer un homme qui observe et réfléchit, une intelligence virile qui ose y penser, un esprit élevé qui se révolte à la vue de tous ces niais qui l'entourent, et des niaiseries qui remplissent leur vie de courtisans. Il faut avoir éprouvé le profond dégoût que cela inspire, pour pouvoir comprendre combien il est heureux de rencontrer parmi tout ce *pecus* à habits brodés, un homme à qui l'on puisse parler raisonnablement, sans être considéré comme un extravagant, ou déclaré aux trois quarts fou. Ce sentiment, M. Van der Duyn et M. de Grovestins l'éprouvèrent lorsqu'ils apprirent à se connaître et à s'apprécier mutuellement.

Digitized by Google

Attachés l'un et l'autre à la petite Cour du Roi des Pays-Bas à La Haye, ils y avaient vécu pendant plusieurs années sans se connaître, sans se douter qu'ils pussent se convenir réciproquement. Il n'avait existé entre eux que des relations de politesse, rien au-delà. La distance d'âge en fut probablement la cause, et l'ennui peut-être aussi; car, quand celui-ci fait invasion dans l'esprit, il porte au découragement, et l'on se borne à renfermer en soi ce que l'on ne peut communiquer avec satisfaction aux autres. C'est ainsi que beaucoup d'hommes qui ne sont pas des sots finissent par vivre sans penser et par s'idiotiser.

Quoi qu'il en soit, M. Van der Duyn et M. de Grovestins avaient, pour ainsi dire, vécu l'un à côté de l'autre, sans se douter qu'un jour il existerait des relations intimes entre eux, et que cela produirait une espèce de révolution dans leur existence, en les arrachant à cette torpeur de l'âme et à cet engourdissement de l'esprit où l'ennui avait fini par les plonger.

Cela arriva, comme une foule de choses arrivent dans ce monde, par hasard. Malheureusement, cela n'arriva que peu d'années avant que M. de Grovestins prît la résolution de quitter la Cour pour se livrer à un genre de vie plus raisonnable, moins abrutissant surtout, et plus conforme à ses goûts de liberté parfaite et de retraite. Peut-être même que sa liaison avec M. Van der Duyn qui, sous d'autres rapports, devait attacher M. de Grovestins à la Cour, l'en éloigna : parce que alors seulement il comprit qu'il n'y avait rien à faire, rien à espérer, rien de bon à attendre pour lui dans cette vie de Cour; que sa place était ailleurs; que, jeune encore, il courait le risque d'y émietter son existence, qu'il fallait, au contraire, rendre compacte en lui imprimant un caractère d'unité, qui ne s'acquiert que dans l'indépendance et loin des parages décolorés où il avait plutôt végété que vécu jusqu'à ce jour. Il avait,

Digitized by Google

d'ailleurs, sous les yeux l'exemple des hommes vieillis à la Cour, et si quelques-uns d'entre eux ne s'y étaient pas complétement annulés, ils y avaient du moins contracté une certaine souplesse dans l'esprit, à laquelle il savait d'avance qu'il n'aurait jamais pu parvenir, à moins d'être un objet d'horreur pour lui-même.

M. Van der Duyn possédait l'expérience, fruit que donne un âge avancé; car il aurait pu être le père de M. de Grovestins : mais celui-ci avait été dans le cas, par plusieurs années de résidence à la Cour de Bruxelles, et par de fréquents séjours à Paris, d'acquérir une foule de notions qui remplissaient une lacune dans la vie d'observation de M. Van der Duyn, et sur laquelle la vieille expérience de celui-ci passait comme un souffle vivifiant.

Tel fut le point de départ de la liaison qui s'établit entre M. Van der Duyn et M. de Grovestins : d'une part, l'âge mûr et l'expérience un peu mélancolique qu'elle donne; de l'autre, la jeunesse et pas assez de désillusionnement de la vie et des hommes, pour qu'il ne restât encore un grand fond d'imagination ; cette partie poétique de la vie qui, à l'esprit de l'homme, est ce que la virginité est à la femme, une fleur qui, fanée et déflorée, ne se retrouve jamais.

Mais, pour expliquer ce qui précède, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur le passé du jeune homme qui devint l'ami de M. Van der Duyn.

M. de Grovestins était à peine en âge d'entrer dans la vie active, lorsque Napoléon, dont l'ambition grandissait sans cesse, dont le despotisme voulait voir tout plier sous ses ordres, renversa le Trône de Hollande qu'il avait élevé lui-même, et déclara ce royaume partie intégrante de l'Empire français. En même temps, et pour s'assurer des ôtages, il créait la garde-d'honneur qui devait mettre sous sa main tous les fils des plus nobles familles du

Digitized by Google

pays. M. de Grovestins se vit, comme tant d'autres de ses compatriotes, arraché à sa famille, à son pays, et dut aller rejoindre son régiment à Metz.

Bien qu'il fût jeune encore, M. de Grovestins comprenait bien que, pour sa patrie, Napoléon était un oppresseur, et l'idée de servir un tyran qui faisait le malheur de son pays, fut pour le jeune homme une pensée insupportable. Il chercha donc et trouva le moyen de s'éviter un pareil supplice : grâce au désordre qui régnait alors, il put passer les six mois pendant lesquels il demeura à Metz, sans enfourcher un cheval, ni faire aucun service.

En 1813, la Hollande secoua le joug français, et reconquit sa liberté. Les gardes-d'honneur hollandais furent aussitôt faits prisonniers et conduits dans le midi de la France. Plus prudent que la plupart de ses compagnons d'infortune, M. de Grovestins s'était tenu à l'écart, et il prit résolument son parti. Il s'échappa de Metz avec deux de ses compatriotes, et, après avoir couru mille dangers, les fugitifs arrivèrent à Coblentz. Là, ils s'abandonnent à un contrebandier qui se fait fort de leur faire passer le Rhin à la faveur d'une nuit sombre. Peu de jours après, ils étaient libres et foulaient le sol de l'Allemagne, qui était alors en armes pour se venger des maux que Napoléon avait fait peser sur elle.

Le général russe de Saint-Priest, au quartier-général duquel M. de Grovestins était arrivé, lui offre du service ; mais M. de Grovestins a hâte de revoir sa famille, son pays, qu'il a quittés gémissant sous le poids de la servitude étrangère, et qu'il retrouve libres sous le gouvernement d'un prince de la Maison d'Orange.

A cette époque, tout homme en état de porter les armes était soldat ; l'épaulette de lieutenant devint le partage du jeune de Grovestins : il fut attaché, en qualité d'officier d'ordonnance, à l'état-major du prince héréditaire d'Orange.

Digitized by Google

L'armée hollandaise entra en campagne au printemps de 1814, et s'avança vers la frontière de Belgique ; mais la chute de Bonaparte et la restauration des Bourbons vinrent bientôt mettre fin à la guerre.

Vers la fin de 1814, M. de Grovestins perdit son père ; à cette même époque, il quitta la carrière des armes, et fut placé, en qualité de gentilhomme de la chambre, à la Cour du prince d'Orange.

Cependant le retour de Napoléon en France, en 1815, menaça l'Europe d'une guerre nouvelle. L'alarme est universelle, de toutes parts on court aux armes ; M. de Grovestins offre ses services au souverain, il est nommé premier lieutenant, et attaché à l'état-major de la division commandée par le lieutenant-général baron Chassé. C'est sous les auspices de ce capitaine expérimenté, qui le combla de bontés, qu'il fait ses premières armes : il assiste à la bataille de Waterloo, et accompagne l'armée victorieuse à Paris.

La paix conclue, il revint à la Cour du prince, qui venait de prendre le titre de Roi des Pays-Bas, par la réunion de la Hollande et de la Belgique sous le même sceptre. Un avenir brillant s'offrait alors pour la Maison d'Orange.

De 1815 à 1819, M. de Grovestins se livra à l'étude, et il chercha à suppléer aux lacunes d'une éducation qui, si elle n'avait point été négligée, laissait cependant beaucoup à désirer. L'étude des langues étrangères, la littérature et l'histoire, devinrent ses occupations favorites dans ses moments de loisirs.

En 1819, une place de secrétaire du cabinet du Roi vint à vaquer. Le Roi jeta les yeux sur M. de Grovestins pour la remplir, et il chargea son secrétaire d'Etat de lui en parler. Peu préparé à cette proposition, et n'ayant jusqu'alors occupé aucun emploi public, il fut plus étonné qu'ébloui de la faveur d'être jugé digne d'occuper une place qui devait le mettre dans un rapport pres-

Digitized by Google

que journalier avec le souverain. Dans les premiers moments, il crut ne pas devoir accepter trop précipitamment et, dans une lettre à M. le secrétaire d'Etat, il lui exposa les scrupules d'une honorable modestie :

« Je dois vous avouer, Monsieur, lui disait-il, qu'une faveur » aussi signalée et une grâce aussi imprévue, m'ont causé une » vive émotion, et que, tout en me pénétrant de la reconnaissance » la plus vive, elles m'ont convaincu, en même temps, du senti- » ment de mon insuffisance et de mon peu de mérite.

» Je ne connais pas l'ambition, Monsieur, j'ignore ce qui la » constitue : la seule crainte de déplaire et de ne point répondre » dignement aux bontés de Sa Majesté, m'a retenu pendant quel- » ques instants; mais, je vous le demande à vous-même, Monsieur, » ne serait-ce point abuser de la faveur et de la confiance du Roi, » et ne serait-on point en droit de m'accuser d'une présomption » ridicule et déplacée, si je me hasardais dans une carrière qui » est au-dessus de mes forces et de mes moyens? »

Comme cependant cette espèce de refus était mal interprété, M. de Grovestins écrivit au secrétaire d'Etat une seconde lettre, dans laquelle il déclarait être à la disposition du Roi.

Les fonctions de secrétaire du cabinet ne convenaient ni à l'esprit, ni au caractère de M. de Grovestins; il le savait d'avance : cependant, dès les premiers jours de l'année 1820, il en remplit les fonctions sans en accepter le titre formel, sans nomination, sans traitement, le tout sur un pied provisoire, pour faire preuve de bonne volonté : « *Seneca, qui finis omnium cum dominante* » *sermonum, grates agit.* » (Tacite, *Ann.*, liv. XIV.)

Il passa les deux années suivantes dans l'exercice des fonctions de secrétaire du cabinet, et suivit la Cour dans ses émigrations de La Haye à Bruxelles et de Bruxelles à La Haye. De ces voyages

Digitized by Google

il retira l'avantage de pouvoir étudier à la fois, et le nord et le midi du royaume, dont les intérêts et le caractère étaient complétement différents. Du reste, à part l'expérience qu'il acquit pendant ces deux années, M. de Grovestins n'avait pas vu diminuer les répugnances instinctives qu'il avait éprouvées contre cette position. Voici comment lui-même exprimait les sentiments qu'il éprouvait au bout de ces deux années :

« Tout ce que j'avais vu du système du gouvernement m'a-
» vait furieusement dégoûté des affaires publiques; je n'y avais
» trouvé ni grandeur, ni bonne foi, ni rien qui pût promettre un
» avenir heureux pour le pays. J'avais vu la division régner par-
» tout : dans le pays comme à la Cour, entre la Hollande et la
» Belgique, comme entre le Roi et le prince royal. C'était un
» bien triste spectacle, que cette lutte acharnée entre des inté-
» rêts si opposés, entre des croyances religieuses si différentes,
» et l'on semblait prendre à tâche d'entretenir ces symptômes de
» division, plutôt que de chercher à les faire disparaître : c'était
» une politique bien extraordinaire à mes yeux ; mais, enfin, je
» dus croire que c'était un système arrêté, par la rare persévé-
» rance qu'on mettait à ne point s'en écarter.

» Je fus aussi, » ajoute-t-il, « à même de me convaincre, qu'il
» n'y a point de plus mauvaise école, pour un jeune homme, que
» d'être sans cesse avec un Roi : ce contact journalier avec la
» royauté étouffe le génie et l'esprit naturel, et met l'homme
» souvent en contradiction avec lui-même. »

Ailleurs, il dit encore : « Il en est de la royauté sur le moral
» de l'homme, comme du soleil sur la nature. De loin, cet astre
» embellit et répand une chaleur vivifiante sur tout l'univers, de
» trop près, il consume et dessèche. La royauté doit être de
» même, ressentie à distance; de trop près, son atmosphère

Digitized by Google

» étouffe : l'âme y semble perdre de sa force et de son énergie, » tout l'être moral souffre d'un poids trop lourd qui semble l'é- » craser. »

Enfin, après avoir rempli pendant deux ans, les fonctions de secrétaire du cabinet, M. de Grovestins s'en sépara pour aller voyager dans le Midi ; après avoir été *quelque chose*, il fut heureux d'être redevenu *quelqu'un*.

« J'étais entré au cabinet, » dit-il à cette occasion, « plein d'illu- » sions, et j'en sortis complétement désenchanté : au moral, j'étais » vieilli de dix ans, et plus, pendant ces deux années, qui furent » un sacrifice, que, dans la suite, il est vrai, je n'ai point regretté » et dont je me suis applaudi même; car, pendant ces deux années, » j'eus l'occasion d'étudier les hommes en général : le caractère » du Roi, notre organisation sociale et politique, la marche de » l'administration, les traités et les négociations qui amenèrent » la formation du royaume des Pays-Bas, la Cour de Bruxelles, » le génie, l'esprit et le caractère des habitants des provinces » belges ; le caractère et les principes des ministres du Roi, et de » ceux qui le devinrent plus tard. Est-il surprenant, après cela, » que je me dusse trouver vieilli au moral de plus de dix années? » Quand la froide réalité vient prendre la place des illusions de la » jeunesse, il s'opère dans l'esprit et même dans le caractère une » révolution qui forme dans la vie deux périodes si distinctes en- » tre elles, qu'on semblerait alors presque avoir vécu deux fois. »

M. de Grovestins consacra les années 1822 et 1823 à voyager en France, en Allemagne, en Suisse, en Italie et en Sicile. « Rendu » à une liberté entière et illimitée, je me sentis renaître, dit-il, à » la vue d'une belle nature et des objets nouveaux qui frappaient » mes regards et mon esprit. »

Il passa l'hiver de 1822 à Paris, et s'initia dans les luttes poli-

Digitized by Google

tiques de cette époque, en fréquentant les salons de cette capitale.

Désirant voir de près ces princes de la Maison de Bourbon, auxquels étaient commis les destins de la France, il se fit présenter à la Cour des Tuileries; puis il visita plusieurs provinces de la France, et ne put s'empêcher d'être frappé de retrouver partout les traces du système adopté par le gouvernement d'alors. Voici comment lui-même retraçait l'impression que lui avait fait ce voyage : « Les Bourbons, ne pouvant parvenir à gagner les » cœurs, travaillaient, à cette époque, à rendre la France dévote, » dans l'espoir de consolider leur trône en l'appuyant sur la reli- » gion. L'alliance entre le trône et l'autel était alors le symbole à » la mode : les missionnaires sillonnaient la France en tous sens, » et faisaient retentir les églises de Paris et des départements, de » leurs déclamations ridicules et furibondes; partout on procé- » dait à la cérémonie des plantations de croix, et l'alliance entre » les Bourbons et la religion était si intime, que le signe de la » rédemption offert à l'adoration des fidèles, était orné et cou- » vert des fleurs de lis de la Maison régnante. Je fus à même de » me convaincre que le plus mauvais auxiliaire que les Bourbons » pussent invoquer pour consolider leur dynastie, c'était cette » alliance entre le trône et l'autel, alliance qui menaçait de dé- » truire l'un et de renverser l'autre. »

A Francfort, M. de Grovestins chercha à se faire initier aux mystères de la Confédération germanique, et on lui dit que le mot de l'énigme se trouvait à Berlin et à Vienne.

1823 le trouvait en Italie. Pour un homme qui, comme lui, aimait à observer et à méditer, l'Italie devait être un vaste champ. Il y a dans quelques pages, écrites à son retour à un ami, résumées en larges traits les grandes pensées que lui inspira ce pays si riche en souvenirs de toutes sortes.

Digitized by Google

« Mon voyage en Italie, dit-il, a doublé, pour ainsi dire, mon » existence. La séparation qui existe ordinairement entre les » temps anciens et l'histoire moderne, a cessé d'exister pour moi : » la chaîne des événements n'est plus rompue; tout se lie, tout » se rattache. J'ai beaucoup de peine à me persuader qu'il y ait » si peu de temps que j'ai visité cette terre classique.

» Il me semble que des siècles se sont écoulés depuis mon sé- » jour à Rome, à Naples et en Sicile. Je ne sais à quoi je dois » attribuer cette impression : c'est une jouissance qui se fait sen- » tir, mais qui ne peut se décrire; bien moins encore, est-il pos- » sible de se faire comprendre des autres.

» Le souvenir de Milan, de Vérone, de Florence, se reproduit » à mon esprit comme celui des lieux qu'on a vus depuis peu. » J'ai vécu dans ces villes avec les hommes d'à présent : les inté- » rêts du moment actuel y fixaient toute mon attention; mais à » Rome, à Naples et en Sicile, le présent ne m'occupait que fai- » blement : j'ai vu et j'ai parcouru ces lieux, ayant constamment » l'esprit préoccupé du passé. A Rome, j'avais sans cesse devant » les yeux les beaux temps de la République et le siècle d'Au- » guste. Je passais ma journée au milieu des débris et des ruines, » les considérant comme d'anciens amis, les interrogeant sur les » événements des temps passés; quoique muets, ces débris en » disent davantage que le langage le plus éloquent. Tristes, si- » lencieux, abandonnés, ces monuments, que le temps ou des » mains profanes ont défigurés, étalent encore avec orgueil leurs » ruines imposantes; on en approche avec un sentiment mêlé de » crainte et de respect : chaque pierre qui s'en détache, vous » fait éprouver la plus vive émotion; on se croit coupable de » contribuer à leur destruction; on les voit tous les jours avec » un nouveau plaisir, on ne les quitte jamais sans attendrisse-

Digitized by Google

» ment. Voilà Rome, voilà ce que l'on doit éprouver à Rome; et » si Rome n'éveille point dans votre cœur de semblables émotions, » fuyez Rome; ne souillez pas cette terre consacrée par de si au- » gustes souvenirs : vous n'êtes pas digne de fouler son sol.

» Est-il possible d'arrêter, après cela, ses yeux sur Rome mo- » derne? Quel contraste, grand Dieu! quel sentiment déchirant, » que celui de la voir métamorphosée en une ville moderne, où, à » côté des grandeurs de la religion, on ne s'occupe d'autres cho- » ses que de plaisir! A Rome, on ne voudrait trouver que des sou- » venirs.

» A Naples, j'ai vécu avec Virgile, Horace et Tacite, et cette » belle nature qui est encore ce qu'elle était de leur temps : c'est » là l'unique chose qui soit restée. J'ai lu Virgile sur les bords de » l'Averne; j'ai vu la vigne se mariant aux hauts peupliers, chan- » tée par Horace; j'ai lu les pages immortelles de Tacite, sur les » ruines de Baya, sur les rochers de l'île de Capri, et au milieu » des débris du palais de Tibère. Le temps qui ne respecte rien y » a tout détruit; mais ces lieux n'en parlent pas moins à l'âme. Ce » soleil qui éclaire leurs ruines, les a éclairés au jour de leur » magnificence : il a été le témoin des exploits du pieux Enée, » et des crimes de Néron; il vivifie encore cette terre classique, » où Horace, fuyant le palais fastueux de Mécène, a chanté la » médiocrité de sa fortune. C'est dans ce paradis qu'il faut lire et » relire son *Beatus ille*. C'est sous ce soleil éclatant de Naples » qu'on comprend l'éloge de la vie champêtre; car la nature y est » toujours belle, toujours riante, toujours richement parée. Ho- » race est apprécié en tous lieux par les hommes de goût; mais » ce n'est que là qu'on s'identifie avec lui : on l'aime partout, » mais à Naples on l'adore.

» En Sicile, tout ce qui se rapporte au présent est si pénible,

Digitized by Google

» le contraste de son abjection actuelle avec ce qu'elle a été jadis » est si douloureux, qu'on détourne, autant que possible, les yeux » du spectacle avilissant qu'elle offre, pour se replacer en idée » dans les beaux temps de son histoire.

» Virgile ne vous quitte point à Trapani, il vous accompagne » au mont Erix. L'esprit se perd en voyant les ruines colossales » de Sélinunte : on se demande quels hommes ont pu élever ces » temples et ces colonnes gigantesques ; quels dieux on adorait » dans ces sanctuaires aujourd'hui le refuge du pâtre et de son » troupeau. Les monuments de Girgenti attestent encore la ma- » gnificence de ses anciens habitants.

» Syracuse, rivale de Rome, plus déchue que Rome, n'est là » encore que pour vous convaincre que tout passe dans ce monde; » qu'il ne faut point y chercher de grandeur solide et durable : » le souvenir seul de ce qu'elle a dû être, reste; car la patrie » d'Archimède ne possède pas un seul libraire : son port, jadis si » fameux, ne contient pas un seul navire. Le silence des tombeaux » règne partout dans ces vastes débris, autrefois animés par la » présence de deux millions d'habitants.

» Voilà l'impression que j'ai conservée de Rome, de Naples et » de la Sicile; je n'y vivais que dans les siècles passés : mes amis, » ceux qui m'accompagnaient sans cesse, étaient les beaux gé- » nies de l'antiquité. Le souvenir des grands hommes qui rendi- » rent ces belles contrées le premier pays du monde, était tou- » jours présent à mon esprit. Peut-on rester froid et insensible » en visitant le tombeau de Scipion et celui de Virgile? Que d'i- » dées viennent en foule vous assaillir en montant les marches du » Capitole, et en passant sous le péristyle du Panthéon? Est-il » étonnant, après cela, que je me sois cru transporté dans leur » siècle ; que j'aie cru vivre avec eux, et que cette génération

Digitized by Google

» d'hommes qui se mouvait autour de moi, ne fût, à mes yeux, » qu'une anomalie d'autant plus cruelle qu'elle me paraissait in- » sultante pour cette génération d'hommes qui répandirent tant » d'éclat sur l'antique Italie (1) !

» Venise, noble et belle Venise, vous aussi m'avez transporté, » comme par magie, dans les temps de votre grandeur ; je vous » ai admirée et je vous ai plaint. Dix siècles de gloire se sont éva- » nouis pour vous comme un rêve. A Venise on cherche cette » puissante Venise qui fit trembler les Papes et les Empereurs. » Ses palais, ses monuments, ses chefs-d'œuvre du génie de » l'homme lui restent encore ; mais où sont ses royaumes, ses » flottes, ses trésors, ses doges, ses patriciens, qui la rendirent » une fois l'effroi des souverains les plus puissants? Reine détrô- » née, qui peut vous voir et ne point être touché de vos infortu- » nes? Noble et belle Venise ! vous avez tout perdu, car vous êtes » effacée du rang des peuples ; mais vos palais, vos sanctuaires » religieux sont là, comme des témoins qui attestent ce que vous » avez été, et tant qu'ils subsisteront, c'est là qu'il faudra aller » apprendre, et l'histoire de votre grandeur, et celle de la chute » de votre puissance. »

Ce fut dans ce voyage, à Florence, que M. de Grovestins fit la connaissance de son compatriote, M. de Potter, qui était destiné à jouer un rôle dans les luttes qui précédèrent le déchirement du

(1) A l'époque où ces lignes furent écrites, M. de Grovestins n'était pas encore catholique ; s'il l'eût été, Rome moderne, le centre de la catholicité, lui eût apparu sous un jour plus grandiose. Cependant, il n'était déjà plus protestant; à cette époque, le *libre examen* avait porté ses fruits amers dans son esprit et dans son âme : il était devenu sceptique. Ce ne fut qu'après avoir traversé toutes les phases désolantes du scepticisme, qu'il se réfugia dans le port assuré de l'Eglise, pour y retrouver, avec la foi, la tranquillité d'esprit et le repos de l'âme, qu'il avait perdus par l'esprit d'examen, ou le *trop savoir*, cette plaie incurable et rongeante du protestantisme.

Digitized by Google

royaume des Pays-Bas. Cette connaissance ne fut pas sans utilité pour M. de Grovestins; car, lorsque, plus tard, il retrouva M. de Potter à Bruxelles, il renoua ses relations de Florence avec lui, et fut à même, par là, de pénétrer les vues qui animaient la coterie libérale dont M. de Potter était l'un des chefs.

En 1824, M. de Grovestins vint reprendre son service à la Cour, mais il s'abstint des fonctions de secrétaire du cabinet. Fatigué de cette existence de Cour, et peu disposé à accepter des fonctions politiques, il trouva l'occasion de revoir le Midi, et se disposa avec satisfaction à en profiter. A cette époque, M. le baron de Zuylen, son parent, fut nommé ambassadeur du Roi à Constantinople; il sollicita et obtint la permission d'accompagner l'ambassadeur en qualité de gentilhomme d'ambassade : c'était une perspective d'autant plus séduisante pour lui, qu'arrivant de l'Italie, la vue de la Hollande lui avait inspiré de tristes sentiments.

« Quand on a vu, écrivait-il, quand on a vécu, pendant un assez » long temps, sous le soleil du Midi, quand on a vu l'éclat, la vie, » le *brio*, que ce soleil méridional répand sur toute l'existence, le » cœur se serre, l'esprit s'attriste à la vue du ciel couvert et nua» geux de nos climats septentrionaux.

» Quand on a vu l'Italie et son ciel, on comprend le paganisme, » et cette religion toute sensuelle qui ne parlait qu'aux yeux. » Quand on revoit le Nord, ses brouillards et son ciel toujours » sombre, toujours courroucé, on comprend encore mieux le mys» ticisme : il devient une espèce de besoin pour l'âme, une conso» lation pour le cœur; l'esprit s'assombrit comme la nature que » l'on a sous les yeux; il finit par se plaire dans des abstractions » métaphysiques et religieuses. Telle fut l'origine de la réforma» tion et du protestantisme. Le culte catholique est fait pour le » midi de l'Europe, mais il ne convient point dans des contrées et

Digitized by Google

» sous un climat où jadis les druides ont célébré leurs mystères.

» J'avais donné, quoique modérément, dans le mysticisme » avant mon voyage; mais celui-ci m'a, sous ce point de vue, » comme sous beaucoup d'autres, ramené vers des sentiments » moins exagérés. Je suis revenu avec un esprit plus éclairé; mais » aujourd'hui je me trouve privé d'une illusion qui remplit une » partie de l'existence, dans un pays sans ressources d'agrément, » et où, par conséquent, la vie dévote, les prêches, et les discus- » sions théologiques sont devenus une espèce de passe-temps et » un besoin pour la société. »

Malheureusement, au moment où M. de Grovestins se préparait à partir, sa mère fut atteinte d'un maladie très-grave : elle prévit sa fin, sans demander à son fils de renoncer à son projet; mais celui-ci voulut donner les derniers soins à une mère vénérée qui lui fut ravie peu de temps après.

C'est alors que la douleur lui fit sentir combien il lui était nécessaire de se créer une occupation qui pût distraire son imagination et l'arracher à de pénibles pensées. L'histoire de Guillaume III lui parut un sujet digne d'occuper l'esprit d'un homme qui aimait les grandes actions. Il se détermina à l'écrire, et dès 1825, après avoir étudié la correspondance de ce grand homme avec le conseiller pensionnaire Hensius, il se mit à l'œuvre.

Le mariage du prince Frédéric, fils puîné du Roi des Pays-Bas, vint apporter un changement dans l'existence de Cour de M. de Grovestins. Attaché à la Cour de ce prince, il l'accompagna à Bruxelles, à l'époque où commençait cette lutte à mort entre la Hollande et la Belgique. Il assista à son origine, à ses développements, à ses progrès, de 1825 à 1828; il prévit leur funeste issue. Ses relations avec ses parents en Hollande, parmi lesquels se trouvaient des protestants de la vieille roche, avec la Cour de

Digitized by Google

Bruxelles, avec M. Van Gobbelscroy, ministre de l'intérieur, avec M. de Potter, chef du parti anti-catholique et libéral en Belgique, le mettaient à même de juger du dédale dans lequel le gouvernement s'enfonçait. Il déplaisait à tous les partis : aux protestants, en négociant avec Rome ; aux libéraux, par le même motif; aux catholiques, en érigeant le collége philosophique de Louvain. Le gouvernement s'aliénait tous les partis sans pouvoir compter sur un seul.

Au commencement de 1828, le parti de M. de Grovestins est pris : il ne veut point rester dans une position équivoque; il blâme ce qui se passe, il en prévoit les funestes conséquences ; sa position le condamne au silence; y demeurer, c'est, à ses yeux, s'identifier à une cause que déjà il considère comme perdue; il se décide alors à s'éloigner entièrement de la Cour ; il demande sa démission de chambellan.

Le prince Frédéric chercha à combattre la résolution de M. de Grovestins ; comprenant probablement que les fonctions de chambellan ne sont pas de nature à satisfaire l'amour-propre et l'ambition d'un homme qui n'était pas dépourvu de capacités intellectuelles, il lui demanda pourquoi il ne cherchait pas, soit à obtenir une place dans l'administration, soit à se faire choisir comme député aux Etats-Généraux.

En réalité, rien de tout cela ne pouvait convenir à M. de Grovestins : il voulait être libre et indépendant. D'ailleurs, le Roi était disposé à exiger des membres des Etats-Généraux qui remplissaient des fonctions à sa Cour, qu'ils missent de côté toute indépendance d'opinion, pour ne voter qu'en faveur des projets de lois qu'il envoyait aux Assemblées législatives; c'était là un servilisme auquel M. de Grovestins n'aurait jamais pu se plier, et il ne le cacha pas au prince, et, d'un autre côté, pouvait-il, en hon-



Digitized by Google

neur et conscience, s'associer à une administration qu'il réprouvait et, qui, par la marche qu'elle adoptait, devait tôt ou tard amener de graves difficultés et des malheurs?

Sans doute M. de Grovestins était affecté au moment de s'éloigner du prince Frédéric qui avait eu des bontés pour lui; mais en voyant ce prince entouré, circonvenu par des hommes qui entretenaient chez lui des illusions dangereuses, il comprenait que le moment était venu de se séparer de lui. Bien des fois il avait eu avec lui, sur des questions de droit public, des discussions très-animées : la modération du côté du prince, le respect du côté de M. de Grovestins, avaient jusque-là présidé à ces controverses; mais le fond était en lui-même trop irritant pour que celui-ci ne sentît pas le besoin d'y mettre un terme. Jusque-là, du reste, une fois que son parti fut irrévocablement pris, il évita soigneusement ces sortes de discussions, désirant que la paix pût régner jusqu'à la fin; mais aussi cela rendait la fin indispensable.

M. de Grovestins prit enfin congé de la Cour, et arriva à Paris vers la fin d'octobre 1828. Ce fut pour lui un moment de satisfaction inouie que de se retrouver libre, parfaitement libre, et pouvant jouir de ce bienfait ineffable d'une complète indépendance. Il lui semblait que sa vie était doublée. Il ne méconnaissait pas cependant que ces dix années passées à la Cour avaient été pour lui, sous un certain rapport, d'une grande utilité; il le disait à M. Van der Duyn, lorsque, lui annonçant son arrivée à Paris et jetant un coup-d'œil en arrière, il lui écrivait :

« Tout homme qui a atteint un certain nombre d'années et qui » jouit d'une santé robuste, peut espérer d'arriver à un âge avan- » cé; mais combien n'est-il point préférable de mourir jeune que » d'arriver à la vieillesse pour n'étaler aux yeux de ses semblables » qu'un spectacle ridicule ou dégoûtant! Pour parvenir à une

Digitized by Google

» vieillesse respectable, l'homme doit s'appliquer de bonne heure » à l'étude, et se tracer, autant que possible, un plan d'après le- » quel il veut vivre. Si j'eusse été convaincu plus tôt de cette » grande vérité, si je l'eusse mise en pratique dès mon entrée dans » le monde, je me fusse épargné à moi-même bien des peines, bien » des chagrins. Mais je rends grâce au Ciel de ce que je l'ai sentie » à une époque de ma vie où je pouvais encore la mettre en pra- » tique avec fruit, et où, en m'y appliquant avec tout le zèle, » toute la fermeté imaginables, il m'était possible encore de répa- » rer le temps précieux que j'avais perdu.

» Jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, ma vie s'est écoulée entre » l'enfance et les dissipations d'une jeunesse insouciante et lé- » gère.

» Je crus trouver le bonheur dans le tourbillon du grand » monde, et je n'y rencontrai que fatigue et lassitude. Mais la » force de l'habitude et l'exemple des autres m'entraînaient sans » cesse, je m'abandonnais donc au courant. J'étais lié, à cette » époque, à ce qu'il y avait de plus étourdi et de plus élégant » parmi les jeunes gens : nous ne rêvions que plaisirs, que fêtes. » Les heures que je ne consacrais point à la société, je les passais » avec un de mes amis aussi dissipé, aussi frivole que moi, mais » ayant de l'esprit et tout ce qu'il faut pour plaire dans la bonne » compagnie. C'est ainsi que j'atteignis l'âge de vingt-trois ans.

» Une catastrophe terrible devait m'arracher le bandeau qui » me couvrait les yeux. Je fus réveillé comme d'un long som- » meil. Ce réveil fut terrible. Je me trouvais sans armes pour ré- » sister aux coups de l'adversité. J'eus honte de moi-même ; je » sentis alors tout ce qui me manquait. Je commençai à m'appli- » quer sérieusement à l'étude, et quoique l'entreprise fût diffi- » cile, une fois les premières difficultés vaincues, l'attrait vint à

Digitized by Google

» mon aide, et, au bout de quelques années, si je n'étais pas un » savant, j'étais loin cependant d'être un ignorant.

» La mort de mon père fut l'événement qui décida de mon » existence future. J'avais quitté ma famille dans la soirée pour » aller à une fête chez l'ambassadeur d'Angleterre ; fort avant » dans la nuit, et au moment où le bal était le plus animé, on me » dit qu'une personne me demande. Je quitte la salle, et j'aper- » çois un ami de mon père. Sa présence à cette heure me glaça » d'effroi. Il m'annonça que mon père s'était trouvé indisposé. Je » vole à la maison, et je trouve ma famille en proie au désespoir. » Jamais le souvenir de cette scène déchirante ne sortira de mon » cœur, et ce contraste épouvantable, ce passage subit d'un lieu » où on se livrait à la joie, dans un autre où tout était douleur » et affliction, a imprimé à mon caractère une certaine sévérité » qui m'a inspiré un profond mépris pour le grand monde et la » dissipation.

» Placé à la Cour, appelé à y vivre, je pris le parti d'y vivre » en observateur, et certes cette étude vaut, à bien des égards, » l'instruction que l'on puise dans les livres; car on y apprend » bien des choses que les livres n'enseignent jamais.

» Je considère donc comme un grand bonheur d'avoir vécu » pendant plusieurs années consécutives à la Cour; d'avoir dû » plier mon caractère aux exigences d'une Cour; d'avoir vécu » dans ce centre, mais d'y avoir vécu avec une espèce de froideur » qui m'a permis d'y vivre plus en observateur qu'en acteur. Ce- » lui qui veut écrire l'histoire, ne saurait croire combien une vie » de Cour explique de choses; combien de notions erronées elle » dissipe, soit sur les grands, soit sur les courtisans en général. » Celui qui a vécu à la Cour ne se laissera pas aller à des déclama- » tions furibondes contre des hommes qui, la plupart du temps,

Digitized by Google

» n'en valent pas la peine. Ce mot de Cour qui réveille chez quel-
» ques personnes tant d'animosité et de haine, n'excite en moi que
» le sentiment de la pitié; car ce qui paraît grand de loin est sou-
» vent petit, très-petit même, vu de près. Bien que notre Cour des
» Pays-Bas n'offre point l'éclat de quelques Cours de l'Europe,
» j'ai peine à croire que je ne retrouverais point ailleurs ce que
» j'ai remarqué à La Haye et à Bruxelles. »

Ainsi donc le moment était venu, pour M. de Grovestins, d'exploiter ces trésors d'observation silencieusement amassés, et il sentait plus que jamais le besoin de se mettre à l'œuvre. M. Van der Duyn l'y encourageait de son côté, en lui écrivant :

« Je suis bien aise de vous savoir bien arrivé et content dans
» votre élément, c'est-à-dire sorti de notre atmosphère brumeuse,
» physiquement et intellectuellement. Il va falloir se mettre sé-
» rieusement à l'ouvrage. Vous savez combien je m'intéresse à
» votre travail, et combien je trouverais dommage que l'heureux
» goût de l'étude, joint à tant et de si bonnes dispositions natu-
» relles que le Ciel vous a départies, se fût perdu dans l'insigni-
» fiance d'une vie de Cour! Mais aussi, à présent, il faut pro-
» duire le résultat du parti que vous avez pris, sage et bien vu, à
» mon avis, mais qui n'est pas celui de tout le monde. »

M. de Grovestins se mit avec ardeur à l'ouvrage, et, dès ce moment aussi, s'établit, entre lui et M. Van der Duyn, cet échange de lettres qui devinrent la base des *Mémoires sur la réunion de la Belgique et de la Hollande et sur le règne de Guillaume Ier*.

M. de Grovestins qui n'avait pu voir impunément s'agiter sous ses regards observateurs, les hommes et les choses de son temps, écrivit à M. Van der Duyn : « Je suis tellement occupé
» de nos affaires publiques, que, depuis quelques jours, mon
» *Guillaume III* reste oublié dans un coin. Mes journées sont trop

Digitized by Google

» courtes pour lire, extraire et commenter ce que les journaux » m'apprennent journellement de chez nous ; et, à ce propos, je » vais vous faire une confidence, je me reproche même de ne vous » l'avoir pas faite déjà, car vous en êtes digne, à tous égards, par » l'intérêt et l'amitié que vous voulez bien me porter. Eh bien ! » mon cher Comte, mon Histoire de Guillaume III n'est pas le seul » travail qui m'occupe, j'écris des Mémoires. Depuis nombre » d'années, j'ai réuni des documents pour cet objet. L'idée m'en » vint lorsque je fus placé comme secrétaire du cabinet. Quelle » ample moisson j'ai faite pendant ces deux années ! Dieu seul sait » ce que j'ai lu, compulsé, annoté, pendant ce temps, au point » de m'abîmer la santé. Mais c'était plus fort que moi, une force » invincible me poussait avec une telle violence, que la combattre » eût été inutile.....

» J'ai donc lâché le grand mot, je m'occupe de Mémoires sur » les événements qui se sont passés sous mes yeux. Mais vous, » mon cher Comte, qui avez été spectateur et acteur dans bien des » choses, qui avez assisté à la chute de l'ancien régime et tra- » vaillé à l'édification du nouveau, vous qui possédez si éminem- » ment le talent de voir les choses sous leur point de vue philo- » sophique et sans préjugé de caste et de parti, que je serais » heureux si je pouvais compter sur votre coopération ! Que de » points intéressants sur lesquels vous pourriez me donner des » renseignements, des aperçus, des vues nouvelles; car je ne puis » m'imaginer que vous avez vu passer tant d'événements sous » vos yeux sans prendre, par-ci par-là, quelques notes ! »

A cette confidence, à cette invitation d'un ami, M. Van der Duyn répondit de la manière la plus aimable. Cette réponse suffirait à elle seule pour le faire connaître, et c'est le cas de dire avec Buffon : *Le style, c'est l'homme même.*

Digitized by Google

« Je veux vous remercier, » écrit-il, « de la confidence que » vous m'avez faite, et vous assurer que c'est avec le plus grand » plaisir et le plus vif intérêt que j'ai reçu cette communication. » Après cela, il est inutile d'ajouter que je ne demande pas mieux » que d'aider, de tout mon petit pouvoir, à l'œuvre vraiment » méritoire dont vous vous occupez, en réunissant les faits mar- » quants, anecdotes, jugements et réflexions qui ne peuvent man- » quer de frapper toute tête pensante et tout homme qui vit d'une » vie autre que celle des plantes, ou de ces êtres frivoles et indo- » lents pour lesquels le temps passe inaperçu ou rempli par » de pauvres petits intérêts personnels ou de coterie. Cette œu- » vre méritoire me semble l'être encore par son utilité pour l'a- » venir, dans ce sens qu'elle ne peut manquer d'être curieuse et » instructive pour ceux qui nous suivront, en leur donnant une idée » exacte et vraie des faits et des opinions de l'époque à laquelle » nous vivons, et que je me représente toujours comme un pas- » sage, une espèce de pont, menant d'un état de choses antérieur » à celui tout différent qui semble se préparer en toutes choses : » religion, institutions politiques et civiles, sciences et arts, etc., » en un mot, pour la société entière; car il semble que, plus » que jamais, on peut dire, comme les Allemands, que nous som- » mes *im werden*, et que le présent est gros de l'avenir. La Ré- » publique française voulait une chose, l'Empire, ou plutôt l'Em- » pereur, en voulait une autre; aujourd'hui les maîtres du monde » matériel ne savent trop ce qu'ils veulent, ou, mieux encore, ils » ne peuvent plus ce qu'ils désireraient qui fût, et cet état de » choses, joint au mouvement général des esprits, semble annon- » cer non-seulement de grands changements, mais y être parti- » culièrement favorable.

» J'ai formé quelques recueils, entre autres, un Journal de mes

Digitized by Google

» lectures, d'autres notes encore, et un Memorandum de ma vie » dans ma première jeunesse, des réflexions, des pensées, que » sais-je? Tout cela malheureusement fort personnel, mais par-ci, » par-là, un peu philosophique, et m'expliquant à moi-même ma » manière de voir et de juger si différente de celle des personnes » avec lesquelles je suis appelé à vivre, et des opinions et préju- » gés de nos compatriotes hollandais en général. J'ai donc peu de » souvenirs, de faits écrits à vous offrir; mais ma mémoire étant » assez bonne, elle pourra fournir encore quelques matériaux » propres à peindre les hommes et les temps, particulièrement à » l'époque de 1795, et la chute de la vieille République, d'oligar- » chique mémoire, dont une femme d'esprit disait : « *C'est fâ- » cheux, mais ce n'est pas dommage,* » et sur l'époque de 1813. » Seulement je vous serai obligé de m'indiquer le point de vue » sous lequel je pourrai plus particulièrement essayer de fournir » quelque peu d'huile à la lampe que vous vous proposez d'al- » lumer.

» Vous voulez bien regretter de ne m'avoir pas confié plus tôt » votre projet, et moi, je regrette encore plus que notre liaison in- » time ne se soit pas formée plus tôt. Je m'étonne même qu'ayant » tant de rapports dans notre manière de voir et dans nos goûts, » nous ne nous soyons pas rencontrés et connus plus tôt. Je ne puis » l'attribuer qu'à la différence de nos âges, qui est souvent et assez » naturellement un obstacle à l'amitié, mais ne devrait pas l'être » avec des goûts studieux comme les nôtres. Une circonstance, à » la vérité peu importante, mais qu'il faut que je vous dise, » c'est que, lorsque pendant un, ou même je crois deux étés, vous » vous retirâtes à la campagne et y viviez, disait-on, entièrement » solitaire et renfermé avec vos livres, j'eus le plus grand désir de » vous y aller trouver et de faire votre connaissance, me disant

Digitized by Google

» à peu près, comme feu le comte de Marsay (1) le disait à mon » père lorsque je fus placé à la Cour du prince d'Orange, il y a » une bonne trentaine d'années : « *Il est un peu plus civilisé que » les autres,* » savoir : mes camarades gentilshommes de la Cham- » bre. Sérieusement, je pensais, dis-je, que ce goût de retraite et » d'étude, à votre âge, indiquait ce que j'y ai trouvé depuis. »

Dans une lettre suivante, M. Van der Duyn écrivait ce qui suit à M. de Grovestins :

« J'ai reçu votre lettre détaillée et les papiers qui l'accompa- » gnaient. Je ne saurais assez vous dire avec quelle vive satisfac- » tion je l'ai lue, ni combien je suis aise et reconnaissant de ce » que nous nous entendions si bien à tous égards, et que nous » soyons devenus tout-à-fait amis et encore collaborateurs dans » une entreprise qui me plaît toujours davantage plus j'y pense, » et qui va mettre un nouvel intérêt dans mon existence, que l'a- » néantissement de beaucoup d'illusions et l'approche d'une épo- » que de la vie où il faut surtout éviter de se laisser aller à l'in- » dolence et au découragement allaient rendre un peu triste et trop » uniforme. Lorsqu'on n'a plus de but de travail et de recherches » déterminées, que devient-on? Je vous ai donc une véritable » obligation de votre confidence, et, indépendamment du senti- » ment qu'elle prouve en m'admettant à contribuer à votre œu- » vre secrète, vous me rendez le plus grand service en me desti- » nant le rôle précis qui me convient, celui de vous fournir, à » mesure qu'ils se présenteront à ma mémoire, des faits anciens » et modernes et quelquefois des réflexions, résultats d'une vie » non active au dehors, si l'on peut s'exprimer ainsi, mais assez » pleine d'observations sur les autres et de retours sur moi- » même. Si l'on peut dire qu'avoir beaucoup réfléchi sur la vie,

(1) Un des grands-officiers de la Cour du prince d'Orange, Guillaume V.

Digitized by Google

» *s'être regardé vivre,* ainsi que madame de Staël le dit quelque » part, peut s'appeler avoir beaucoup vécu, je suis dans ce cas.

» Un mot encore, et je cesse de parler de moi, et c'est pour dé- » tailler encore une obligation que je vous ai : c'est la part du » travail amusant dont vous me chargez, et que je prends si vo- » lontiers sur moi. J'aurai précisément le genre d'occupation qui » me convient ; car c'est surtout la composition régulière et sui- » vie dont je me sens incapable, et contre laquelle ma paresse, il » en faut bien convenir, trouve des objections et des prétextes en » se réfugiant sous l'aile d'une espèce de modestie, au lieu qu'à » présent je serai libre de prendre et de quitter la plume, et sans » inquiétude sur la forme. Cette maudite paresse n'aura plus de » prétexte, et j'en serai trop honteux pour ne pas mettre la main » à l'œuvre, sans compter encore le motif tout-puissant pris dans » l'idée d'obliger un ami tel que vous, c'est-à-dire tel, qu'à mon » âge je n'espérais plus en trouver. »

Depuis lors la correspondance entre M. Van der Duyn et son collaborateur prit non-seulement plus d'activité, mais il s'établit entre eux un échange continuel de productions destinées à servir aux *Mémoires* projetés. A cent lieues de distance, M. Van der Duyn à La Haye, et M. de Grovestins à Paris, poussaient, de part et d'autre, leur entreprise avec une ardeur égale. Et ils se comprenaient parfaitement malgré la distance, car M. de Grovestins connaissait si bien, comme il le dit lui-même, la carte du pays, qu'il assistait, en quelque sorte, aux événements dont lui parlait M. de Van der Duyn, qu'il en voyait agir les acteurs : ce dont, par parenthèse, M. de Van der Duyn s'étonnait quelquefois.

« Il est étonnant, » lui écrivait-il un jour, au sujet du Roi, « qu'à » l'âge que vous aviez alors, vous l'ayez si bien connu. »

« Je vais tâcher de faire cesser votre étonnement, » lui répond

Digitized by Google

M. de Grovestins ; « je serai un peu long peut-être, mais le sujet » exige quelque développement. Je toucherai à des sentiments » intimes qui, longtemps, ont été enfouis dans mon âme, et qui » n'attendaient qu'une occasion d'être confiés au papier. Je vous » remercie de me l'avoir fournie.

» Rien de plus poétique, rien de plus porté vers le grandiose » en politique que la tournure de mon esprit à l'époque où je » fus choisi, par le Roi, pour remplir les fonctions de secrétaire de » son cabinet. Jugez de ce que j'ai dû éprouver en présence et en » contact direct avec cette intelligence prosaïquement vulgaire, » dont l'esprit étroit et les vues peu élevées pesaient d'un poids » odieux sur les élans de ma jeune et brillante imagination ! Quand » j'adressais à cet homme un langage poétique digne d'être tenu » aux dieux, ou que je laissais échapper une de ces pensées pui- » sées dans l'étude de Tacite ou de Marc-Aurèle, il me regardait » avec un mélange de surprise et de pitié, et me répondait par la » prose la plus commune, la plus aride, la plus désillusionnante » qui puisse s'imaginer ! Quinze jours avaient suffi, dans ma nou- » velle position, pour opérer en moi une révolution complète. Je » contemplais avec effroi la métamorphose intellectuelle qui s'é- » tait faite en moi, et les empiétements d'un esprit dépourvu de » toute grandeur, de tout ce qui tient à l'imagination, à l'idéal du » grand, du noble, du héroïque, sur un esprit qui, comme le » mien, rugissait à l'idée de marcher terre à terre, de me traîner » à la suite d'un autre dans une ornière tracée d'avance, et qui » visait constamment à prendre un essor plus élevé. C'était là un » cruel martyre : je le subis. Il le fut d'autant plus, que je dus » refouler en moi-même tout ce que j'éprouvais. A qui aurais-je » pu faire partager mes sentiments ? tout le monde me félicitait » de la carrière brillante qui paraissait s'ouvrir devant moi. On

Digitized by Google

» me disait heureux. On m'eût déclaré fou, si je me fusse avisé
» de révéler ce qui se passait dans mon âme. Je me tus, par consé-
» quent; mais ce silence me rongeait intérieurement. Une fois, je
» ne fus pas maître de moi-même, j'éclatai en présence d'un de
» mes collègues (Hofmann). C'était en 1821, à l'époque de l'im-
» mense scandale occasionné par l'acceptation de l'*Impôt-Mouture*
» et des infamies qui furent mises en pratique pour obtenir cette
» majorité d'une ou deux voix, à l'aide de laquelle ce malencon-
» treux projet de loi passa à la deuxième Chambre. Le paroxisme
» fut aussi violent que la compression avait été longue et cruelle.
» Mon indignation, mon mépris éclatèrent, d'abondantes larmes,
» ces larmes que la colère fait verser quelquefois, vinrent me
» soulager. Mon collègue, en voyant mon exaspération, me traita
» de fou, d'enfant, que sais-je! Il avait raison peut-être; mais
» quand la coupe est remplie jusqu'au bord, une seule goutte
» suffit pour la faire déborder. De ce jour, mon parti fut irrévoca-
» blement pris; j'écrivis à M. de Mey, que je ne pouvais conti-
» nuer à remplir, à la longue, des fonctions que je n'avais accep-
» tées que provisoirement. Je demandai un congé pour aller
» voyager, et, dans les premiers jours de l'année suivante, je dis
» adieu au cabinet, et je partis pour la France et l'Italie, bénissant
» le Ciel de me retrouver libre après deux années passées dans
» une contrainte perpétuelle, et rendant grâce à Dieu de retrou-
» ver peu à peu ces émotions juvéniles qui avaient été si cruel-
» lement flétries par mon contact avec la royauté. — Mais, si ces
» deux années furent difficiles à traverser, combien ne me suis-je
» pas applaudi, depuis, d'avoir été à même d'étudier et les hom-
» mes et les choses à cette merveilleuse école! J'ai immensément
» lu pendant ces deux années, et j'étais dans le cas de lire des cho-
» ses qui, partout ailleurs, ne seraient jamais venues à ma con-

Digitized by Google

» naissance ; car il n'y avait que les élus du cabinet qui pussent » espérer jeter les yeux dans ces correspondances interdites aux » profanes. A vrai dire, j'étais le seul des élus qui les étudiais » consciencieusement ; mes collègues n'apportaient à leur travail » que des vues d'ambition et le désir de faire leur chemin : c'é- » taient des administrateurs en herbe ! Moi, l'historien en herbe, » je sentais instinctivement que je ne ferais jamais mon chemin » dans ce sens, et j'avais l'esprit tellement frappé de cette pensée, » que toutes les fois que je me disposais à ouvrir cette porte du » cabinet, il me semblait entendre une voix intérieure qui me » criait : « Retire-toi, ta place n'est pas au milieu de ces aveu- » gles ; » et il me semblait voir, gravé sur cette porte, ce vers du » Dante inscrit sur la porte de l'enfer :

« *Lasciate ogni speranza voi ch'intrate.* »

» Je m'appliquai principalement à connaître une foule de cir- » constances que la position où je venais d'être placé, sans l'avoir » sollicitée, me permettait d'étudier. Que d'heures n'ai-je point » passées à compulser ces matériaux précieux qui se trouvent » probablement encore ensevelis sous la poussière du cabinet où » j'allais les dénicher avec un zèle infatigable !

» A côté de cette étude des choses vint se joindre celle de » l'homme couronné. Il s'établit tout d'abord entre lui et moi une » espèce de lutte. Je vis, à n'en pas douter, qu'il visait à me dres- » ser à son allure, tout comme il avait dressé son homme de cire » molle, son factotum, M. de Mey, et mes collègues. Tout mon » être se souleva à cette idée ; il vit enfin qu'il y perdait son temps » et ses peines, ce qui lui fit dire un jour, en parlant de moi : « C'est un homme dont on ne peut rien faire. » Je lui tins compte » de ce jugement ; car, dans le sens où il fut dit, ce mot est, à mes » yeux, un éloge qui me charme.

Digitized by Google

» Au bout d'un certain temps, je connus mon homme comme » si je l'avais pétri de mes mains ; d'homme à homme, il y avait » entre lui et moi un abîme. Comme Roi, je le trouvais fort au- » dessous de ce qu'il aurait dû être selon moi. Il réduisait la » royauté à des proportions tellement exiguës, tellement mesqui- » nes, que, par moment, le monarque s'éclipsait totalement à mes » yeux. J'en conclus que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était » de laisser mon homme faire son métier de Roi comme il l'en- » tendait, et moi de conserver ma liberté, en ne m'associant en » rien à son absurde système de gouvernement. C'est ainsi que le » Ciel me fit la grâce de raisonner, et je m'en applaudis du fond » de mon cœur.

» Si je voulais réunir un aperçu de tous les entretiens que j'eus » avec ce personnage, il y aurait de quoi faire un petit volume. » C'était dans ces conversations assez fréquentes que j'étudiais » surtout le caractère de celui qui, pendant deux ans, pesa d'une » manière si pénible sur mon existence. Combien n'eussé-je pas été » heureux d'y rencontrer parfois de ces éclairs lumineux qui ca- » ractérisent les grands hommes ! Je me serais même contenté de » ne trouver que des étincelles de logique jointes à des vues quel- » que peu royales. Hélas ! rien, absolument rien de tout cela ! Je ne » trouvai que petitesse, nullité désespérante, paradoxes insoutena- » bles, absence de logique ; enfin, il m'arrivait parfois de me trou- » ver mille fois plus Roi par mes sentiments, que le Roi que j'avais » devant les yeux. J'éprouvais moralement ce mécompte qu'une » femme doit éprouver quand, croyant trouver un homme, elle ne » trouve qu'un eunuque. Je cherchais un esprit mâle et viril, je ne » trouvais qu'une intelligence capable de comprendre celle d'un » M. de Mey, c'est-à-dire une intelligence de bonne femme, tout » au plus. Il faut pourtant que je vous fasse part de quelques-

Digitized by Google

» uns de ces entretiens, car ils peignent trop bien l'homme.

» En 1820, à l'époque où le budget décennal se discutait à la » deuxième Chambre, l'opposition attaquait fréquemment les actes » et la marche du gouvernement. On tombait sur les ministres ; » ce qui avait pour résultat d'exaspérer notre homme. Un jour » il me dit : — Pourquoi mettre les ministres en cause? que » sont les ministres? rien du tout. Je puis, si je le trouve bon, » gouverner sans ministres, ou placer à la tête des départements » ministériels qui bon me semble, fût-ce même un de mes pale- » freniers, car c'est moi, moi seul qui suis l'homme qui agis et » qui suis responsable des actes du gouvernement. » Vous pensez » bien que ceci ne fut pas dit sans passion. Je pris la liberté de » répondre que cette maxime me paraissait infiniment dangereuse » pour la Royauté, surtout dans un pays où la Constitution n'éta- » blissait pas l'inviolabilité de la personne du monarque. Pour être » juste, il faut que j'ajoute ici qu'il traita cette inviolabilité avec » un profond dédain.

» Voici ce qui se passa une autre fois. C'était à la suite d'une » audience publique. La conversation s'entama entre lui et moi, » je ne sais trop comment, mais toujours est-il que notre homme » me dit, qu'en réalité il avait peu ou point gagné en échangeant » le Stathoudérat de ses pères pour la Royauté ; que si on lui eût » laissé les fonctions héréditaires dont sa famille avait été en pos- » session, son autorité serait, en réalité, plus étendue que celle » dont il était en possession comme Roi des Pays-Bas. Il prit la » peine de donner quelques développements à sa pensée, pour » faire passer dans mon esprit une conviction qui paraissait s'être » emparée du sien. Il me dit, entre autres, que les nombreuses » prérogatives attachées aux charges éminentes que ses ancêtres » avaient possédées, formaient un faisceau de puissance plus réel

Digitized by Google

» que l'autorité dévolue à un Roi placé à la tête d'un gouverne-
» ment constitutionnel, etc., etc. Je fus loin d'abonder dans ce
» sens, comme vous le pensez bien; je me permis de lui faire
» observer que si, en réalité, cette autorité, si mal définie du
» Stathoudérat et des fonctions militaires qui en étaient inséparables, dépassait celle d'un Roi constitutionnel, il y avait compensation, puisqu'on trouvait dans la Royauté, telle que la loi fondamentale l'avait définie, l'avantage d'être une institution à l'abri des attaques et des revirements de fortune auxquels le Stathoudérat n'avait été que trop fréquemment en butte, au détriment de la chose publique et de l'intérêt personnel des princes de la Maison d'Orange; que, par conséquent, je pensais que cette Maison avait considérablement gagné en échangeant une situation toujours précaire, quoique brillante, contre une position où elle se trouvait à l'abri de toute atteinte, avec le titre de Roi en plus, ce qui n'était pas à dédaigner.

» Voilà, en substance, le sens de ma réponse, quant à la pensée intime qui la dictait et qui demeura soigneusement cachée à mon royal interlocuteur, la voici :

» Si vous étiez un Maurice ou un Guillaume III, pensais-je, il est possible que vous eussiez su tirer parti, pour votre gloire et votre grandeur personnelle, de ce Stathoudérat que vous paraissez si fort regretter. Mais comme vous n'êtes pas taillé sur le modèle de ces grands hommes; que vous n'êtes qu'un homme ordinaire, il est plus que probable que vous n'auriez pas su manier avec bonheur et habileté le levier politique et militaire qui fut si habilement exploité par ces grands hommes qui ont illustré votre famille; votre Stathoudérat n'eût été que la répétition de celui de feu votre père, et, loin d'y trouver profit et gloire, il y a grande apparence que vous n'y eussiez trouvé que honte et humiliation.

Digitized by Google

» Je vous livre tout cela sans commentaires, mon cher ami; les » réflexions ne vous manqueront pas en lisant ce qui précède, tout » comme elles ne firent pas défaut auprès de moi au jour où ces » choses me furent dites. En voilà assez, je pense, pour faire ces- » ser votre étonnement. J'appris à connaître notre homme; mais » plus cette connaissance allait en croissant, plus la valeur du » personnage allait en décroissant à mes yeux. Si bien qu'un beau » jour je me trouvai être en présence d'un Roi qu'au fond de mon » cœur je ne pouvais considérer, et devant un homme que je ne » pouvais estimer. Quand on en est arrivé là, on n'est pas fort éloi- » gné du mépris, et voir tous les jours, approcher à toute heure, » un personnage qui ne réveille que des sentiments pénibles dans » l'âme, n'est-ce pas là une position odieuse? car elle est inévi- » tablement accompagnée de quelque chose qui ressemble à de » l'hypocrisie. Dans ce cas-là, ne vaut-il pas mille fois mieux s'é- » loigner? alors on est libre de penser, de parler et d'agir, sans » se trouver en contradiction avec soi-même.

» Y avait-il, de ma part, une espèce d'ingratitude à repousser, » en quelque sorte, la bienveillance que ce personnage se plaisait » à me témoigner? je ne le pense point. J'étais trop jeune, et j'avais » trop peu d'expérience pour me permettre de lui offrir des con- » seils. M'abstenir fut, par conséquent, la seule voie qui me fût » ouverte, aussi l'ai-je fait. »

Quand, en 1830, éclatèrent les Révolutions de France et de Belgique, les deux correspondants se trouvèrent admirablement placés pour observer et juger : M. de Grovestins à Paris, M. Van der Duyn à La Haye, et chacun, de son côté, ne laissa pas passer ces événements, qu'ils prévoyaient d'ailleurs depuis quelque temps, sans enrichir leurs archives, et se communiquer leurs réflexions rendues plus intéressantes encore par la gravité des événements.



Digitized by Google

Les relations déjà si agréables et si intimes entre M. de Grovestins et M. Van der Duyn, le devinrent, s'il est possible, encore davantage quelques années après, lorsque M. de Grovestins se lia d'amitié avec le baron de Capellen, beau-frère et ami du comte Van der Duyn.

Le baron de Capellen, le type du noble et loyal gentilhomme, s'associa de grand cœur à l'entreprise de ses deux amis, en coopérant par ses lumières, ses connaissances et ses souvenirs, tant anciens que récents, aux Mémoires sur la réunion de la Belgique et de la Hollande (1).

(1) Ces Mémoires sont divisés en quatre parties :

La première est intitulée : *Evénements qui précédèrent et amenèrent la réunion de la Hollande et de la Belgique.* Elle va de 1795 à 1815.

La deuxième partie est consacrée aux quinze années que subsista la réunion entre les deux pays, 1815 à 1830.

La troisième partie est relative à la séparation de la Hollande et de la Belgique par suite des décisions de la conférence de Londres. Elle embrasse une époque de deux ans, 1831 à 1832.

La quatrième partie est intitulée : *Du Système dit* DE PERSÉVÉRANCE, *adopté par le roi Guillaume Ier dans la question hollando-belge, et de ses conséquences fatales pour la Hollande.* Elle va de 1832 à 1844.

Digitized by Google

# FRAGMENT N. 11.

## Sur les dégoûts de la vie publique.

Je connais mes défauts; j'ai besoin de me le redire pour m'excuser à moi-même, ce que la suite de cet écrit pourrait indiquer de vanité, de suffisance au moins. Ce ne sera pas cependant ceci : savoir, que je me sens et me reconnais, sinon tout-à-fait incapable de remplir la place que j'occupe, mais au moins que j'y suis très-peu propre, et que, par là, elle me devient toujours plus désagréable; au point qu'il faut souvent toute ma raison et la philosophie d'expérience dont je suis doué, aussi ma tendresse pour mes enfants, pour résister à l'envie d'abandonner la partie et de jeter, comme on dit, le manche après la cognée. Ce n'est pas cependant ce dégoût et ce chagrin que je voulais me redire ici, hélas! je ne le sens que trop dans mille instants; ce n'est point non plus dans l'intention de me louer du sacrifice fait des dernières années de mon existence à des occupations fâcheuses et

Digitized by Google

sans fruit, mais plutôt pour m'expliquer à moi-même et consigner dans ces Souvenirs la recherche que j'ai faite sur les causes de cette incapacité et de ce dégoût toujours augmentant pour une situation honorable à l'extérieur, pénible et difficile, à la vérité, à certains égards, mais pas au point de surpasser une capacité ordinaire, supposé qu'elle soit jointe au goût de ce genre de travaux et à l'ambition. Longtemps j'ai cru que la faiblesse de mon caractère et une trop grande crainte d'affliger ou de contredire qui que soit, étaient cause des embarras où je passe une grande partie de ma vie officielle et des contrariétés que j'y éprouve; je me disais bien, pour m'excuser à moi-même ce tort, qu'il devenait plus grand dans ses effets par l'espèce de gens avec lesquels j'ai affaire, les uns durs, hautains, les autres fins, cauteleux, point francs et encroûtés de préjugés, ne voulant ou ne pouvant s'accoutumer de bonne foi à l'ordre politique actuel et travailler franchement dans l'esprit du gouvernement. Je crois encore que ces circonstances-là, j'entends mon caractère, ma modestie d'un côté, de l'autre les dispositions oligarchiques, contribuent pour beaucoup aux désagréments que j'éprouve; mais les causes suivantes y contribuent encore pour beaucoup : mon éducation décousue et peu systématique, le goût désordonné pour la lecture que j'eus dès ma première jeunesse et auquel j'avais tant d'occasions de me livrer; ces circonstances, jointes aux grands événements de l'époque, qui, arrêtant ou pour mieux dire changeant ma carrière en un *dolce far niente* de vingt-trois à quarante-trois ans, m'a naturellement empêché de prendre l'habitude des affaires administratives et celle plus difficile encore à acquérir, de s'occuper journellement et gravement de petits intérêts locaux, pour ne pas dire de niaiseries sans cesse renaissantes, qui donnent, avec cela, une si pauvre idée des hommes en général, et forcent de mettre

Digitized by Google

le doigt sur leurs petites passions d'intrigues, de jalousie et de furieux intérêt personnel. Je disais *dolce far niente*, c'est plus le *facere quæ sentiat* de Lord Orford que j'aurais dû dire. Au temps dont je parlais, loin d'être fainéant, je m'occupais régulièrement et beaucoup dans ma retraite, et, du temps de nos malheurs, heureux (pour moi au moins), mon journal de lecture pourrait au besoin le prouver, l'histoire, la philosophie, la morale, la littérature allemande, occupaient tour à tour mes agréables loisirs, auxquels se mêlait aussi la première instruction de mes fils aînés. Or, n'est-il pas naturel, au moins pas étonnant, que quelqu'un habitué à passer ses matinées dans des recherches curieuses, au milieu des meilleurs ouvrages anciens et modernes, périsse d'ennui et d'impatience en pâlissant sur de fades et souvent sottes lettres, dépêches, mémoires, etc., qui traitent longuement d'intérêts de village, du raccommodage d'une digue, de l'application d'une loi d'impôt, de la réclamation d'un pauvre diable de milicien, etc.?... et ensuite, le pire de tout, qu'on est obligé de perdre un temps précieux (l'amateur des lettres en sent le prix bien plus que le spéculateur le plus intéressé), dans des assemblées délibérantes où l'on parle longtemps sans s'entendre, et quelquefois plus longtemps encore sans vouloir se comprendre. Pour le dire en passant sur ce point, ces réflexions me semblent jeter un grand jour, décider même négativement la question élevée quelquefois, savoir : si un homme de lettres est propre aux emplois politiques et aux fonctions administratives. Un homme instruit et occupé d'idées générales et grandes ne convient point à ces misères, non pas à cause de trop d'habileté, mais plutôt parce qu'il est trop bon pour elles. Il peut connaître ces affaires, mais elles doivent l'ennuyer, principalement vu la manière dont on les traite, particulièrement dans notre chère patrie, où le pédantisme et la cachotterie

Digitized by Google

la plus ridicule sont communément à l'ordre du jour. Mais, pour en revenir au sujet de ces réflexions, c'est-à-dire ma personne, un dernier motif qui me fait me déplaire dans ma position officielle, c'est le manque absolu d'ambition et des illusions de la vanité, aussi bien que des habitudes, des joies et des préjugés mondains ; soit par suite de vingt années d'absence de la société et de la vue de tant d'anciennes soi-disant grandeurs déchues, et, qui pis est, remplacées à demi et pauvrement; soit conséquence de l'expérience acquise par les positions si différentes où je me suis trouvé dans ma vie, et de la conviction combien, même au temps où il me semblait permis, au moins possible de se repaître de ce genre d'illusion, elles contribuaient peu au véritable bonheur ; soit enfin par suite de l'esprit philosophique et réfléchi, résultat de toutes ces circonstances réunies. Toujours est-il que titres de noblesse, décoration d'ordres, postes éminents n'ont aucun charme à mes yeux, pas même le pouvoir de me procurer un grain de consolation contre l'ennui et la gêne au prix desquels tous ces pauvres hochets sont achetés. Ce que j'écris là est bien sincèrement vrai, car pourquoi le dirais-je?

D'ailleurs, j'ai éprouvé la perte d'une position, en perspective au moins, bien plus réellement satisfaisante pour la vanité, sans m'en trouver un moment malheureux, et ce qui, d'un côté, prouve que c'est bien réellement ma façon de voir, c'est que je l'ai toujours eue avant la Révolution de 1795 jusqu'à ma rentrée dans la carrière politique et depuis.

Mais il est temps de résumer ces réflexions; je reprends donc. Ma place me déplaît et je n'y suis pas propre à cause : 1° d'un manque de fermeté dans le caractère ; 2° d'une défiance de moi-même qui tient moins toutefois à la modestie qu'à un scepticisme général, voire tous les côtés d'un objet ou d'une affaire rend indécis ;

Digitized by Google

les gens à vue courte et bourrés d'amour-propre sont bientôt décidés et *obstinés;* 3° aussi à cause des personnes difficiles à manier par leurs humeur et préjugés, avec lesquelles j'ai immédiatement et journellement à traiter, ce qui fait que je me trouve souvent entre l'enclume et le marteau, et continuellement occupé à verser l'eau de la modération et du calme sur le feu des jalousies et des petites prétentions; 4° puis, parce qu'avec du goût et des habitudes studieuses, les affaires et surtout leurs détails me causent un ennui insupportable, qui me rend impossible de m'en occuper avec l'assiduité et le zèle qu'il faut pour y prendre quelque goût ou seulement pour y réussir tel-quellement. La plupart du temps, je tâtonne et devine souvent heureusement; mais enfin, c'est un hasard, et je ne puis me dissimuler que cette manière ne vaut rien et demande, au fond, plus d'esprit et d'attention qu'une recherche régulière de chaque partie n'en exigerait. Enfin, je n'ai pas pour consolation de ces inquiétudes, de ces mauvais moments, de cet ennui journalier insupportable, je n'ai pas la consolation des illusions de la vanité; je ne jouis aucunement de titres qui, à la vérité, donnent peu d'avantages et de distinction réelle, mais qui cependant me sont probablement enviés par bien des gens. Ah! que j'aurais du plaisir à quitter tout cela et à planter là toute cette belle chienne de boutique! Que je le ferais vite si j'étais seul et n'avais à songer que pour moi! Que je me priverais volontiers de tout objet et habitude de luxe, et me réduirais au plus strict nécessaire pour me retirer avec mes chers livres dans deux chambres, libre, indépendant, maître de ma personne et de l'emploi de mon temps! Mais avec mes enfants qui me sont si chers et qui m'aiment bien, je ne puis vivre ainsi, surtout pour leur procurer, ainsi qu'à ma bonne sœur, les agréments auxquels ils sont habitués. Voilà donc mon devoir tracé et en même temps ma seule et aussi ma bien

Digitized by Google

véritable consolation. Allons donc, reprenons demain avec quelque courage ma pénible tâche, satisfait au moins de m'être rendu compte ici à moi-même du motif de mes plaintes intérieures, de la cause de mon incapacité et de la difficulté d'apporter remède au mal, afin de revoir ceci, au cas que le Ciel me réserve encore un changement de position, ce qui est toujours possible, quoique peu probable, ayant déjà cinquante-quatre ans, et n'étant pas de ceux qui croient que tout le monde, eux-mêmes surtout, doivent devenir centenaires. En attendant, remettons-nous-en à la sage Providence, et souvenons-nous de ce que disait feu madame de Charrière, de spirituelle mémoire : « Il faut que la chèvre broute » où elle est attachée. »

Digitized by Google

# FRAGMENT N° 12.

## Lettres de M. Van der Duyn à M. de Capellen.

La Haye, 29 Février 1848.

Votre lettre à certain haut personnage est admirable d'intention et de style, mais je n'ose en espérer quelque succès ; l'aveuglement est extrême, et je crains encore, renforcé en dernier lieu.

La Haye, 3 Mars 1848.

. . . . . Ce que vous aimerez à savoir, c'est que : le chef, entendant sa femme me charger de vous dire de sa part « qu'elle » avait appris avec joie que vous et M^me^ de C. n'aviez couru au» cun danger, ni éprouvé aucun désagrément, que l'inquiétude » inévitable en de telles circonstances, » le mari, dis-je, s'est approché de moi, en me disant : — « De ma part aussi, que je suis » très-content de les savoir bien, et.... » (en hésitant un peu, mais

Digitized by Google

sans apparence d'humeur ni de ressentiment) « *que j'ai reçu sa* » *lettre,* » — sans plus. — Je vous ai déjà dit, avant-hier, combien j'admire cette lettre et le sentiment si louable qui vous l'a dictée ; je suis aussi parfaitement tranquille sur l'effet qu'elle aura produit quant à vous, chez celui qui l'a reçue, dans ce sens que, loin de vous en vouloir, on y verra une nouvelle preuve de votre dévouement ; mais, quant à nous flatter qu'elle produira l'effet désiré et si nécessaire, je ne crois pas que cela ait lieu, ayant même été confirmé dans cette opinion par les discours que j'entendis ce même soir du maître de la maison et de ses entours, et je crois que nous pouvons nous flatter que, surtout à la suite de l'initiative importante et heureuse de l'Angleterre, on sera prudent ; force il y a, d'ailleurs, par la pénurie de moyens de tout genre où nous nous trouvons.

Les nouvelles d'un mouvement républicain en Belgique étaient pour le moins très-prématurées; ce petit pays semble, au contraire, content, et tenir fortement à sa jeune nationalité ; le gouvernement y prend des mesures sages et habiles. N'êtes-vous pas frappé comme moi de ceci : qu'il semble que les événements de 1830 et la séparation effectuée alors; et si déplorée, devient actuellement une espèce de sauvegarde pour le gouvernement de la Maison d'Orange, même ici ; car n'est-il pas plus probable que si le royaume des Pays-Bas d'alors eût pu subsister jusqu'à aujourd'hui avec les mêmes idées gouvernementales, dites *conservatrices*, les événements d'aujourd'hui auraient renversé *toute la boutique*, et bien plus profondément? Au reste, ce qu'il y a de plus heureux dans l'époque actuelle, et ce dont on ne saurait assez rendre grâce à la bonne Providence, c'est qu'il se soit trouvé des hommes courageux et habiles qui ont pris sur eux de régler le mouvement si unanime en se mettant à la tête du peuple, qui, quoique admirable

Digitized by Google

de courage et d'intelligence (il n'y a rien d'égal aux Français dans ce dernier sens), ne l'aurait pas pu par lui-même. — C'est ce calme et cette sagesse qui se sont développés si promptement après trois jours d'agitation, qui contribuent plus encore à donner confiance et bon espoir pour l'avenir. — Tout le monde ici n'en est point encore là; loin de là, à Amsterdam, la Bourse et les Loups d'argent ont été et sont encore dans un grand émoi, à peu près comme en 1830.

Un mot encore sur ce coup de théâtre qui a fait disparaître la troisième dynastie que nous voyons tomber en trente ans : c'est, comme vous dites, un songe; et encore une chose des plus frappantes, c'est l'abandon général, soudain, instantané, qu'elle éprouve et subit; on ignore même ici la retraite de cette nombreuse famille; on parle de la mort du chef; serait-ce un malheur pour ce vieillard?

Digitized by Google

Digitized by Google

# JOURNAL

# DU C^TE VAN DER DUYN.

## 1830-1832.

Digitized by Google

Digitized by Google

# AVIS AUX LECTEURS.

Après les événements de 1830, la correspondance entre La Haye et Paris devint très-difficile. M. Van der Duyn n'ignorait pas que le secret des lettres n'était guère respecté à La Haye; craignant de se compromettre, il conçut alors l'idée de faire une espèce de Journal, pour tenir M. de Grovestins au courant des affaires en Hollande. Les feuilles de ce Journal étaient envoyées de loin en loin à M. de Grovestins par des occasions sûres. — Telle est l'origine de ce Journal, qui par cela même a, en quelque sorte, le caractère d'une correspondance.

On a rempli quelques lacunes en y insérant des extraits des lettres de M. Van der Duyn à M. de Capellen, lettres qui sont devenues la propriété de M. de Grovestins. Voici comment M. Van der Duyn s'exprimait à ce sujet dans une lettre à son beau-frère :

« Je vous prie de garder mes lettres, non pas, vous en

Digitized by Google

» êtes bien sûr, que j'y attache une valeur de vanité; ce-
» pendant je vous confierai que déjà, depuis assez long-
» temps, j'ai écrit, au fur et à mesure des événements,
» quelques notes, consignant des faits et des observations
» pouvant peut-être servir de matériaux à des Mémoires
» plus suivis. Mon jeune et actif ami de Grovestins m'a
» donné l'idée de ce petit travail, lequel, ne produisît-il
» rien par la suite, intéresse et occupe dans le présent
» (4 octobre 1830). »

Digitized by Google

## Impression que la Révolution de Juillet produisit à la Cour des Pays-Bas.

---

Août.

Vous désirez savoir ce qui se passe ici, et comment le grand événement qui vient de se passer en France a été pris par certaines gens. Le fait est, qu'à cet égard, je suis dans la position de celui qui disait : — Pour avoir trop à dire, je me tais. — J'ai cependant pris quelques notes que vous verrez. Pour le moment, je vous dirai que nos absolutistes et nos oligarques du Nord surtout, plus nombreux encore que les premiers, ne savent trop où donner de la tête, ni ce qu'ils veulent. Si, d'un côté, ils se réjouissent du coup décisif que vient de recevoir la *congrégation* et les Jésuites, pour lesquels vous connaissez leur frayeur; de l'autre, le croc en jambe donné en même temps à la légitimité, au droit divin, et à la formule chérie : *Les droits de notre Maison*, ne laissent pas d'être fort sensible à ceux que cela concerne personnellement. Le Roi est assez modéré, mais ses fils sont d'une extrême agitation et violence, dit-on ; car, entaché de libéralisme comme je le suis aux yeux de certaines gens, on ne me parle point de ces hautes matières.

Ceux qui sont placés quelques échelons plus bas font des raisonnements à perte de vue, et qui souvent se contredisent d'un



Digitized by Google

quart d'heure à l'autre ; chez quelques-uns par un commencement de crépuscule, je crois, car leur langage est tout différent de ce qu'ils pensaient, ou du moins disaient, il y a six semaines, à l'époque de la fameuse expédition d'Alger et du triomphe de M. de Bourmont.

En somme, en tenant à la légitimité, ici on abandonne Charles X, on honnit son fils que l'on accuse de lâcheté et de bêtise ; mais on tient fermement aux droits du duc de Bordeaux que l'on voudrait voir Roi de *droit divin*. Il était assez curieux d'entendre parler ainsi dans un château (le château du Loo) bâti et habité par Guillaume III, lui qui fit encore moins de façons avec la légitimité de son petit beau-frère Jacques III, soi-disant. Je ne pus m'empêcher de dire un mot de la ressemblance de ces deux Révolutions au vieux baron d'Yvoy ; mais, soit excès de prudence, soit esprit de courtisan, ou....., il était, ou feignait d'être à mille lieues de la question.

Digitized by Google

## Anecdote relative au dernier séjour du Roi à Bruxelles.

Septembre 1830.

Après les remontrances les plus fortes, les conseils les plus sages donnés depuis deux ans dans les meilleures intentions, l'excellent M. *** (1) a averti le Roi clairement et nettement,

(1) Le comte de Mercy-Argenteau, grand-chambellan de la Cour de Bruxelles.

Une grande conformité de vues et d'opinions avait etabli des relations d'estime et d'amitié entre MM. Van der Duyn, de Capellen et le comte de Mercy.

La gravité de la situation avait paru telle à ce dernier en 1830, que, pendant le séjour du Roi à Bruxelles, M. de Mercy avait représenté à ce prince combien sa présence à Bruxelles était nécessaire. M. de Mercy dit, en faisant allusion à l'anecdote rapportée par le comte Van der Duyn : « C'est »par là que se termina un long entretien dans lequel j'avais fait d'inutiles »efforts, sinon pour le retenir à Bruxelles, du moins pour l'engager à rap»procher l'époque de son retour. »

Si ce sage conseil eût été suivi, et si le Roi et les princes fussent restés à Bruxelles, il serait probablement arrivé de deux choses l'une : ou la présence du Roi et de ses fils eût empêché le mouvement d'éclater à Bruxelles, ou, s'il avait éclaté, le Roi et les princes étaient là sur les lieux pour aviser sur ce qu'il y avait à faire pour arrêter ce premier mouvement tumultueux, et pour empêcher qu'il ne dégénérât en révolution. Mais non, par une fatalité ou par une incurie incompréhensible, le Roi à qui les prétextes ne manquaient pas de rester à Bruxelles, ne fût-ce que pour être plus à portée de suivre ce qui se passait en France, le Roi préféra aller, en quelque sorte, *s'enfouir* dans son château du Loo, à quelques lieues de La Haye, où il n'avait pas même la ressource de pouvoir communiquer journellement avec

Digitized by Google

lors de son dernier séjour à Bruxelles, en lui disant, au moment où il montait en voiture : « Sire, une chose encore m'inquiète » vivement : les autorités ici ne s'entendent point. Il y a trois » polices qui se croisent et se nuisent réciproquement, et pas une » qui soit bonne. D'un jour à l'autre une explosion peut avoir » lieu; qui commandera? qui dirigera? » — Notre homme, impatienté probablement d'être retenu au moment fixé pour le départ (car je connais ce pédantisme de tenir à la minute), ne voulant pas être troublé dans sa sécurité, ou bien, enfin, comptant toujours, hélas ! sur sa capacité personnelle pour tout arranger, ou

ses ministres, et où les nouvelles ne lui arrivaient que tardivement et plusieurs heures plus tard qu'à La Haye.

Il était d'ailleurs curieux de voir la manière dont le roi Guillaume Ier gouvernait son royaume pendant les cinq mois qu'il passait au Loo, sans y amener avec lui un seul de ses ministres, retenus à La Haye pour y piocher comme des commis. Ayant rempli les fonctions de secrétaire du cabinet, l'auteur de cette note parle de *visu*. C'était un va-et-vient perpétuel de paperasses entre La Haye et le Loo, et l'on serait presque tenté de dire que celui qui jouait le rôle le plus important dans ce bizarre mode de gouvernement, était le courrier qui le matin apportait ces montagnes de papier au Loo, et qui les remportait le soir pour La Haye. Dans des circonstances ordinaires, la machine gouvernementale roulait jusqu'à un certain point d'impulsion; mais dans des temps de crise, comme en 1830, il devait nécessairement en résulter de graves inconvénients : le retard seul que cela apportait aux affaires était capable de tout perdre quand il fallait agir avec promptitude. M. de Mercy avait compris tout cela en insistant sur l'urgence de la présence du Roi à Bruxelles.

Dix jours se passèrent entre le départ du Roi, de Bruxelles, et les premiers troubles qui y éclatèrent; dix jours qui, s'ils avaient été bien employés, et en restant résolument sur les lieux, eussent pu épargner bien des malheurs et des désastres tant à la Belgique qu'à la Hollande et à la Maison d'Orange. Quelque satisfaction accordée à l'opinion publique en Belgique, le renvoi seul de M. Van Maanen eussent été un grand calmant; mais non, de tout cela rien ne se fit, on n'y pensa probablement pas. Le Roi avait hâte de se retrouver au Loo, pour y jouir des douceurs de la vie champêtre; et pendant ce temps il perdait la moitié de son royaume ! Ce que tout le monde voyait, appréhendait, sentait, lui seul ne paraissait ni le voir ni le sentir. Dix jours après, la Belgique devait être perdue pour lui et pour sa Maison. *O cæcitas !!!* (*Note de M. de Grovestins.*)

Digitized by Google

bien encore se reposant sur certaine fatalité protestante, notre homme, dis-je, répond à ce serviteur dévoué de l'Etat, à cet homme éclairé : « Oui, oui, vous avez raison, ils ne s'entendent pas trop ; » mais il faut voir encore, et j'espère que cela s'arrangera mieux » que vous ne pensez. » — M. ***, à la fois atterré et indigné, fit une profonde révérence en disant : « Sire, je l'espère aussi. »

Dix jours après, éclataient les premiers troubles à Bruxelles.

Digitized by Google

## Troubles en Belgique.

Septembre 1830.

De grands événements sont venus nous surprendre et nous éveiller, et qui ont éclaté si subitement, que l'on en est encore tout étourdi; vous entendez que je veux parler du soulèvement de la population de Bruxelles. Il serait aussi difficile de le caractériser avec équité que de prévoir les suites que tout ceci peut avoir. Cela dépendra en très-grande partie du parti que prendra le gouvernement et du plan qu'il suivra. A ma grande douleur, je dois croire que c'est celui de la violence et de la force; du moins les mesures sont-elles prises et les troupes en marche pour Bruxelles, y entrer de vive force, s'il le faut, et y remettre l'ordre par les armes et la violence. On se flatte, car dans ce pays on aime à se flatter, que cela ne sera point nécessaire, et je pense que s'il y a des difficultés et que l'on oppose quelque résistance, on ne risquera point la force et d'abîmer la ville pour régner sur un tas de ruines, et s'attirer la désapprobation de l'Europe par des mesures et, disons-le, un carnage qui ne sont plus de notre temps, et dont les conséquences pourraient être des plus fâcheuses en allumant la guerre civile. L'armée entière mobilisée pourrait bien n'être qu'une feinte pour donner de l'inquiétude.

La catastrophe qui vient de nous accabler peut-elle surpren-

Digitized by Google

dre lorsque, depuis quinze ans, le gouvernement, au lieu de fonder des institutions et de travailler à gagner l'affection et la confiance des Belges, en dirigeant les affaires du pays selon l'esprit du temps et des hommes éclairés, s'est occupé exclusivement à faire creuser des canaux, à laisser absorber temps et capitaux par des entreprises mercantiles, et a mis en quelque sorte l'industrie en serre chaude. Marcher en tête du progrès de la civilisation en se tenant au courant des opinions, faire de bons choix, surveiller, aider, mais non point administrer en petit, disons plus vrai, hélas! tracasser, tripoter sans système ni but arrêté, jouer à la bascule par un soi-disant esprit de justice minutieux dans sa forme comme dans le fond, mécontenter les deux divisions du royaume, froisser toutes les opinions, sans paraître en avoir une, voilà la marche de ce gouvernement pauvre de caractère comme de talent; marche qui devait tôt ou tard amener une catastrophe quelconque, lorsque les événements de la France et quelques circonstances ou incidents fortuits ont amené celle que nous voyons, affligeante à la vérité, mais non surprenante, qui probablement aurait pu être prévue et détournée il y a deux ans, un an, six mois même, et que l'on aurait même dû tâcher de prévenir encore il y a peu de semaines, aussitôt après le changement de l'ordre de choses en France. Mais non, l'entêtement et l'obstination, un aveuglement inconcevable qui a fait négliger jusqu'aux précautions les plus simples, dans l'intérêt même de l'absolutisme, ont achevé de précipiter un dénoûment, je le répète, qui ne peut surprendre que ceux que la Providence semble avoir frappés d'aveuglement pour rendre leur chute plus éclatante.

Digitized by Google

## Promenade solitaire du 12 Septembre 1830, veille de la réunion extraordinaire des Etats-Généraux.

---

Réflexions sur la situation singulière des choses, compliquées par la connaissance du caractère du Roi et de son manque absolu de connaissance des hommes et de l'esprit du siècle; conjectures sur l'avenir. — Si la séparation des deux parties du royaume a lieu, ce royaume peut être regardé comme détruit, sinon directement, au moins dans un avenir assez rapproché, en tout cas le but de son établissement, par rapport à la politique générale de l'Europe, manqué tout d'abord. — L'espoir et le désir des vrais amis d'une sage et raisonnable liberté, et de l'obtention des garanties sociales nécessaire à cet ordre de choses, ne le serait pas moins. Ce n'est pas trop de six millions d'habitants pour les établir et les conserver. Le partage entre deux millions à peu près et quatre ne ferait qu'augmenter l'action et la pression d'un pouvoir unique et sans intermédiaire assez puissant d'indépendance ou d'opinion pour les contenir. — Dans les futurs contingents, la France aurait aussi bien plus de facilités à s'emparer de la Belgique, seule, séparée des provinces du Nord, si déjà elle n'était obligée de se jeter elle-même dans ses bras! Quelle situation cruelle et ridicule tout à la fois, que celle où une obstination igno-

Digitized by Google

rante et un *mismanagement* de seize années ont placé ces belles provinces ! Situation dont il semble impossible de prévoir l'issue.

Lorsque dans les provinces septentrionales on parla de liberté, les classes moyennes et quelque peu instruites attachèrent à ce mot l'idée du gouvernement oligarchique de la feue République ; c'est-à-dire pas de Roi, et la liberté civile et individuelle. Le peuple proprement dit n'attache aucune idée précise à ce grand mot *Liberté*, et ne saurait distinguer la véritable et sage liberté de la licence.

L'élévation du prince d'Orange au trône constitutionnel des Pays-Bas a eu le désavantage que le nom de cette dynastie, rappelant aux provinces du Nord les anciennes dissensions de la République des Provinces *ci-devant* Unies, a réveillé et ranimé des idées de parti que le temps et un Roi constitutionnel neutre, pour ainsi dire, eussent bientôt étouffées. Au lieu de cela, en 1814, 1815 et 1816, années où le germe de ce qui se voit a été semé, les anciens Orangistes, mûs par d'anciens souvenirs, ont été trop portés à accorder de la confiance ou à laisser prendre au nouveau monarque des errements et des habitudes anti-constitutionnels, qu'ils n'eussent point soufferts chez un prince nouveau ; tandis que le parti dit patriote, de son côté, demeuré au timon des affaires, fut excité, pour effacer d'anciens méfaits, à ne pas se laisser dépasser dans le sens courtisanes que par ses anciens ennemis actuellement devenus ses émules. — Et voilà comme le Roi descendant de la souche des Stathouders, et habitué aux intrigues politiques de ses ancêtres, plein d'ailleurs du goût du pouvoir, si commun aux princes, se vit faciliter la voie dangereuse dans laquelle il entra et fut entraîné.

Digitized by Google

23 Septembre 1830.

Voilà donc le gant jeté et relevé sanglant, et quelles seront les suites même de la victoire? affreuses pour le trône désormais taché de sang. Dieu seul le sait; mais en attendant que les événements se développent, et que l'on puisse prendre un point d'appui pour juger et prévoir les suites ultérieures de cette résolution terrible et dans tous les cas tardive, consignons et constatons ici la preuve trop certaine que le mouvement de la Belgique ne se borne point, et n'est pas seulement excité par des écrivains, rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas*, du *Courrier de la Meuse* et autres feuilles, ni soutenu seulement par une poignée d'étrangers! Une ville populeuse se soulève tout entière, et soutient toute une journée l'attaque d'un corps d'armée de quatorze mille hommes, sans se rendre, quoique ce corps d'armée ait montré un grand courage et un caractère prononcé et admirable.

Nos septentrionaux, et en particulier nos pauvres habitants de La Haye, n'eussent pas fait la même chose en 1813, après avoir bravement crié *Oranje boven*. Je me souviens trop bien qu'à cette époque les chefs de l'insurrection ne comptaient sur aucune coopération de la part du peuple proprement dit, et s'attendaient, au contraire, à être livrés par leurs partisans aux Français, si ceux-ci s'étaient avancés sur le foyer de la révolte (1).

(1) Cette observation est d'autant plus remarquable, de la part du comte Van der Duyn, que lui-même était un des chefs de l'insurrection en Hollande contre la domination française en 1813, et que ce fut lui, le comte de

Digitized by Google

Samedi 25.

Après trois jours d'incendie, de massacres réciproques entre les Bruxellois et les troupes de l'Etat, on en était encore au même point, c'est-à-dire maître de la partie haute de la ville (pas même tout-à-fait, la place Royale ayant dû être évacuée et abandonnée), et maître aussi de brûler la ville basse en y jetant des obus et des bombes, parti auquel on semble, d'après les dernières nouvelles, s'être résolu.

On en était, dis-je, au même point que le premier jour, continuant cette terrible attaque, fondée sur l'espoir unique que le manque de munitions forcerait les ennemis à se rendre. Dieu veuille que l'on ne se fasse pas illusion encore à cet égard comme on se l'est fait sur tant d'autres, comme de croire d'abord que le mouvement n'était excité que par un petit nombre de journalistes; ensuite que ce n'était qu'une poignée de pillards, puis la populace, et que les bons bourgeois (ce prénom vide de sens de nos jours) n'étaient pour rien dans le mouvement, et seulement intimidés par la canaille soudoyée par quelques chefs invisibles; ensuite que la bourgeoisie allait se séparer de la masse révoltée, etc. Enfin, après que l'on a vu que tout cela était faux et mal calculé, et que la défense non-seulement désespérée, mais encore admirable sous le rapport de la direction, prouvait la présence de chefs habiles dirigeant la fureur populaire, on racontait qu'il n'y avait point de chefs et que la rage de brigands étrangers faisait et conduisait tout; et cependant on avoue à présent la présence et le

Hogendorp et le comte de Stirum, qui dirigèrent le mouvement insurrectionnel et le firent triompher, tandis que plusieurs personnes qui s'étaient jointes à eux dans le premier moment, ne tardèrent point, à la vue du danger, à les abandonner en se sauvant en Angleterre.

(*Note de M. de Grovestins.*)

Digitized by Google

pouvoir despotique (il doit être tel) de deux militaires habiles et expérimentés : un vieux général français nommé Mellinet, et le fameux Don Juan Van Halen. *O cœcitas!!!*

---

28 Septembre 1830.

J'ai appris, non sans quelque surprise, que les directeurs généraux de la guerre et de la marine, qui n'ont point séance habituellement au conseil comme n'étant point ministres, n'y ont pas même été appelés lorsqu'on y a traité la question de l'attaque si malheureuse de Bruxelles. Le prince-amiral était absent (le prince Frédéric qui était à la fois ministre de la guerre et de la marine). Ce parti si grave, et dont les conséquences étaient en tout cas incalculables, a été traité et décidé sans l'opinion d'un militaire, et probablement sans connaissance des ressources et sans plan, en cas de non-réussite ou de retraite : donc il est palpable qu'on n'a pas admis cette possibilité!!!

---

Septembre 1830.

Le renvoi tardif de M. Van Maanen prouve que, dans les affaires d'Etat, comme dans toutes autres choses, l'à-propos fait beaucoup sinon tout. — Un Hollandais disait avec malice à ce sujet, et comme consolation pour l'ex-ministre dans sa chute : « Il » doit cependant se réjouir de ce que les principes qu'il a semés » et cultivés avec tant de zèle en 1795, portent aujourd'hui des

Digitized by Google

» fruits aussi merveilleux. Il est bien vrai qu'à mesure qu'ils se » développeront, il deviendra plus difficile pour lui de conserver » son portefeuille (1). »

(1) M. Van Maanen avait été un zélé partisan de la République batave, et partant un adversaire ardent du Stathoudérat et de la Maison d'Orange. Ce fut lui qui, en sa qualité de procureur ou fiscal près de la Cour de Hollande, fut chargé de soutenir l'acte d'accusation contre le stathouder Guillaume V, et qui demanda contre ce prince et sa famille un arrêt de proscription. Ainsi, lorsque les Belges proscrivirent en 1830 la Maison d'Orange-Nassau, ils ne firent que suivre l'exemple que leur avaient donné le ci-devant républicain batave Van Maanen et consorts.

M. Van Maanen fut remplacé au ministère de la justice par le baron Pallandt de Keppel. A ce sujet on trouve le passage suivant dans une lettre du comte Van der Duyn au baron de Capellen : « Ce choix est tellement » extraordinaire, pour ne pas dire ridicule, qu'on ne peut y voir qu'une nou- » velle déception, un simple prête-nom, pour que la main du prédécesseur » puisse continuer à faire la besogne, sans craindre d'opposition. »

Mais tandis que le roi Guillaume renvoyait M. Van Maanen, dans l'espoir de ramener par là les Belges, les esprits commençaient à s'animer en Hollande contre les ministres belges; car M. Van der Duyn écrit encore à M. de Capellen : « Les esprit sont fort irrités contre Van Gobbelschroy et » surtout contre La Coste : j'ai vu hier le premier; il est profondément » affligé; je le plains fort; quel mauvais service son royal ami lui a rendu » en l'élevant ainsi à la Turque! Tel brille au second rang..... » (27 et 28 septembre.) (*Note de M. de Grovestins.*)

Digitized by Google

## Sur la Session extraordinaire des Etats-Généraux.

1er Octobre 1830.

Les Etats-Généraux ont terminé hier leur belle besogne par l'acceptation, à la première Chambre, de la résolution ou réponse vague, à mon avis, de la deuxième Chambre, aux demandes du gouvernement. Voilà une belle affaire de décider à la hâte, et sans aucune détermination positive, que la *réparation* aura lieu ; mais entière ou non? et comment? est-elle possible? et les puissances y consentiront-elles? De cela pas un mot.

Quant à l'autre question sur la nécessité du changement de cette Constitution qui a porté de si beaux fruits d'ailleurs, monstre moitié libéral, moitié féodal, je suis surpris que l'on n'ait pas été unanime à convenir qu'il fallait la mettre plus en rapport avec l'esprit du siècle. En somme, on pourra dire de cette assemblée, réunie peut-être pour la dernière fois : *Jean s'en alla comme il était venu.*

(*Extrait d'une lettre à M. de Capellen.*)

1er Octobre 1830.

La nouvelle du jour est que les membres des Etats-Généraux belges ici présents, et auxquels se sont joints quelques noms con-

Digitized by Google

nus de ces provinces, en tout quarante individus, dit-on, se sont adressés au Roi par une espèce de requête pour proposer comme moyen de conciliation la proclamation de la séparation immédiate, *administrative* seulement, avec amnistie *complète* et nomination du prince d'Orange au gouvernement de la Belgique, sous le titre de Vice-Roi ou Lieutenant-Général. On dit l'Altesse Royale, à qui un ancien ami aurait monté la tête légère, enchantée de ce plan.

(*Extrait d'une lettre à M. de Capellen.*)

Digitized by Google

## Sur la Séparation et ses Dangers.

1er Octobre 1830.

Non, mon ami, point de séparation complète de la Belgique et des anciennes Provinces-Unies. Surtout, pas dans l'intérêt bien entendu de ces dernières. Croyons plutôt que ceux qui désirent cette séparation ne voient pas plus loin que le bout de leur nez ; car, indépendamment du nombre d'autres inconvénients financiers et autres, de cette séparation au moment actuel, chargés comme nous le sommes d'un trône royal, le fâcheux, le malheureux serait que, si la Belgique, totalement séparée de nous, devenait française ou se gouvernait en République, il arriverait infailliblement de deux choses l'une : ou que notre petit pays avec la dynastie serait exploité despotiquement, ou que, par la chute, abdication, etc , etc., de celle-ci, nous retomberions dans les embarras du fédéralisme et dans les horreurs de l'oligarchie. — Cela m'est tellement démontré que j'en suis venu à ne pas comprendre comment, dans les dernières discussions aux Etats-Généraux sur cette question de la séparation, aucun des membres de cette assemblée n'ait fait mention de cette difficulté souvent expliquée dans les feuilles, savoir : celle d'établir et de consolider des institutions vraiment libérales et garanties suffisantes, dans

Digitized by Google

un petit pays et au milieu d'une population aussi peu nombreuse que le serait, dans l'hypothèse ci-dessus, notre ancienne patrie.

Demander avec fureur, ainsi que le font nombre d'habitants du Nord, particulièrement à Amsterdam, la séparation absolue et entière des deux parties du Royaume, c'est demander la République en seconde ligne; car il serait trop insensé de vouloir un trône royal et les frais qu'il entraîne à sa suite, pour un pays aussi exigu que le redeviendrait le royaume réduit même au territoire entier de l'ancienne République des Provinces-Unies; territoire qu'il est même fort douteux que l'on obtiendrait. Ensuite les mœurs et les habitudes toutes républicaines, pour ne pas dire oligarchiques, de ces peuples s'opposeront à la longue à l'établissement de ce mode de gouvernement, lequel ne pourra s'y consolider que par l'amalgame avec les habitudes plus européennes des provinces méridionales, si cet amalgame avait été possible, ou si l'on avait vu politiquement et d'assez haut, pour comprendre une vérité toutefois fort simple, c'est-à-dire qu'à la longue le plus fort doit l'emporter sur le plus faible, et que, vouloir régner, surtout fonder un Etat monarchique, sans s'appuyer sur le clergé et la noblesse du pays, ou, ce qui aurait mieux valu de nos jours, sans établir *franchement* des institutions véritablement libérales et d'accord avec l'esprit du temps, c'est vouloir l'impossible, et par conséquent une vraie folie. En un mot, pour conserver la Belgique avec ses quatre millions d'habitants, à peu près, il fallait se faire Belge ; les provinces du Nord auraient regimbé d'abord, mais ensuite auraient suivi en murmurant un peu.



Digitized by Google

## Même sujet.

Je ne puis dire assez combien le projet de séparation des deux parties, le nord et le midi du Royaume des Pays-Bas, me paraît mal vu et contraire aux intérêts des deux populations, mais surtout à ceux de la vraie liberté et du triomphe des principes libéraux, par l'établissement d'une loi fondamentale ou d'une charte constitutionnelle. N'est-il pas vrai, l'expérience ne le prouve-t-elle pas, que rien ne favorise plus le pouvoir immédiat que la petitesse du cercle dans lequel il s'exerce? Rien n'est donc pire qu'une petite monarchie, et ce royaume déjà chétif va encore se diviser, et abandonner l'établissement et la défense des formes constitutionnelles au moment même où un concours inattendu de circonstances lui donne l'assurance de les obtenir, mais aussi où un redoublement d'énergie, d'attention et de forces unies, est indispensable pour les faire observer par le pouvoir et fructifier dans le peuple. Ne faut-il pas déplorer l'aveuglement qui fait sacrifier aux passions haineuses du moment la possibilité au moins d'obtenir un si grand bien, en s'entendant et faisant quelques sacrifices de préjugés que le temps, et surtout l'éducation d'une génération nouvelle auraient contribué à effacer? Déplorable aveuglement! qui ne sait pas apercevoir une vérité aussi claire que celle-ci : à savoir que rien ne favorise plus l'indépendance des individus et des

Digitized by Google

opinions, que l'étendue des pays qu'ils habitent et une population nombreuse ; que, par conséquent, rien n'est moins propre à faire naître cette indépendance de position et de caractère, que des limites resserrées où le prince connaît ses villes comme les chambres de son palais, et ses sujets comme les meubles de son appartement? Et une nation de six millions d'hommes va se diviser encore ! en quatre et deux millions ! apparemment pour être au besoin mieux marqués, décimés et pressurés, sans avoir le cœur ou les moyens de s'y opposer? Oh ! déplorable aveuglement ! Une grande et forte monarchie est préférable à tout ; des petites Républiques, si ce gouvernement est possible; mais le pire de tout, c'est la petite monarchie. Qu'est-ce qui a favorisé si fort le despotisme des souverainetés subdivisées de l'Allemagne? c'est l'exiguïté de leur territoire; une ville, quelques châteaux et des chaumières! Qui donc s'opposerait? Et, pour terminer, j'oserais penser que précisément des formes constitutionnelles modernes, au lieu d'être une sauve-garde contre l'excès du pouvoir monarchique, deviennent, dans les mains d'un prince et de ministres habiles, un moyen d'en abuser. Les classes intermédiaires disparaissant, les droits féodaux abolis, la puissance d'opinion des grandes familles détruites, il ne faut plus que la majorité dans une ou deux assemblées, pour ne se rien refuser.

---

5 Octobre 1830.

A présent, à moins d'une guerre générale, je crois bien que les combats sont finis, à moins que les Belges n'eussent des projets de conquête de notre côté ; ce que nous ne croyons pas, ni vous

Digitized by Google

ni moi, quoique quelques-uns de ces insensés (car il faut les nommer ainsi) qui criaient à l'extermination de Bruxelles, il y a trois semaines, passent actuellement de l'excès de l'audace à celui de la crainte, vraie ou simulée. Cependant ce qui ajoute à la probabilité de mon opinion à cet égard, c'est (ouvrez vos yeux et vos oreilles), c'est, dis-je, que le prince d'Orange est parti hier soir, après bien des indécisions de la part du papa, pour Anvers, accompagné de MM. le duc d'Ursel, Van Gobbelschroy et Delacoste, et, ce qui est moins connu, de l'internonce Cappaccini!!!

C'est, m'a dit Son Altesse Royale, qui m'avait fait appeler hier au soir, pour me prier d'éclairer autant que possible l'opinion de mes administrés sur ce voyage, c'est seulement pour se montrer à distance, chargé des pouvoirs du Roi, pour écouter les propositions qu'on lui a assuré qui seront faites, pour agir d'après les circonstances, tâcher de regagner ce que l'on pourra, et administrer dans le sens local ce qui n'est point perdu. Or, excepté Anvers, toute la Belgique l'est positivement. Dans cette conversation d'un quart d'heure au plus, et dont l'annonce m'a causé une vive inquiétude, dans cette conversation, dis-je, j'ai eu lieu encore de me convaincre de l'entêtement du père et de la légèreté imprudente du fils. Quelles gens, et que nous sommes bien tombés là! Au reste, si l'on s'en tient à ce que l'on m'a fait l'honneur de me dire, je crois que cette démarche ne fera ni chaud ni froid pour l'intérieur, sauf le mauvais effet possible dans le Nord pour la personne même, ce qui cependant ne sera jamais bien sérieux; pour l'étranger, ce sera toujours une preuve à alléguer que, du côté de la dynastie (mot à la mode), on n'a rien négligé pour calmer et regagner les esprits; il est vrai que c'est un peu tard.

Quant aux étrangers, quelques personnes prétendent toujours qu'ils vont s'en mêler, et que, s'il n'y a pas intervention complète,

Digitized by Google

on occupera au moins les forteresses frontières. Et cependant quelqu'un, qui peut être bien instruit, m'a dit hier encore, qu'au moins du côté de l'Angleterre, on n'a rien à attendre de ce genre, où il y a d'ailleurs impossibilité par le manque du nombre suffisant de troupes disponibles. On y est de très-mauvaise humeur de ces événements de la Belgique, inattendus pour le ministère trop exclusivement occupé de l'intérieur pour connaître bien le continent.

(*Extrait d'une Lettre à M. de Capellen.*)

---

7 Octobre 1830.

Les nouvelles que le *Staats-courant* vous a apportées, ne vous auront pas peu étonné, je pense, pour autant que l'on puisse encore s'étonner après ce que nous avons vu et connaissons de *l'homme*, surtout la *renomination* du sieur grand-justicier Van Maanen, ou plutôt l'écartement du rideau derrière lequel il était toujours là, immuable, inévitable. Non, c'est par trop fort, et cela ne peut manquer de faire un très-mauvais effet, même dans le Nord. La diplomatie réunie ici *désapprouve fortement* cet incident, et je m'empresse de vous dire que j'ai eu hier l'extrême satisfaction de pouvoir en dire mon opinion nettement au Roi lui-même, sur une interpellation directe que Sa Majesté, par grand extraordinaire, me fit l'honneur de me faire, et qui peut-être ne m'aurait point été adressée si l'on avait prévu la réponse. On me demandait donc ce que je pensais et ce que l'on disait des nominations *ad interim* de MM. Clifford et Van Doorn, et d'un ton plus bas de M. Van Maanen. Je répondis que les premières me paraissaient fort bonnes

Digitized by Google

et seraient généralement approuvées, mais, quant à la dernière, que, puisqu'on me demandait mon opinion, je devais dire franchement qu'il en était tout autrement, et que je l'avais apprise avec peine, parce que je n'en attendais aucun bien..... En attendant, la chose est des plus fâcheuses, car ce Labourdonnaye qui n'est pas un individu, mais tout un système, peut se porter à des extrémités de violence et de vengeance, qui feraient des malheureux et achèveraient de mettre tout en feu.

L'arrêté qui constitue le prince d'Orange, quoi? on ne le sait pas trop, est encore une demi-mesure; il fallait, ce semble, et c'était le plan des Quarante, déclarer nettement la séparation complète, et nommer le prince lieutenant-général ou gouverneur des provinces belges. Alors c'eût été une mesure complète bonne ou mauvaise, mais à présent il y a, de nouveau, doute, incertitude, et la crainte d'avouer que le mouvement national belge est complet et triomphant, c'est-à-dire que l'on continue à fermer les yeux à la lumière du jour. . . . . .

Pour que vous ne m'accusiez pas de modestie exagérée, je vais vous conter une satisfaction d'amour-propre que j'ai eue ces jours-ci. Sir Charles Bagot, parlant avec Henri Fagel des affaires du temps, et se montrant très-surpris (moi, je ne le suis pas) que l'on n'eût pas adjoint au prince d'Orange, ou plutôt à ceux qui l'accompagnent, quelqu'un de marque du Nord, ajouta : Par exemple, M. Van der Duyn dont beaucoup de personnes me parlent, et qui semble jouir de quelque confiance dans le public. Je vous avoue franchement que ce propos m'a fait plaisir, et voilà comme on a toujours plus de vanité qu'on ne le pense soi-même. Toutefois, j'aime mieux le dire de l'ambassadeur que la chose même qui m'aurait embarrassé, et n'eût rien produit, en admettant même que j'eusse ce qu'il faut pour cela, et par la simple raison qu'il est

Digitized by Google

*trop tard*, et, d'ailleurs, que faire avec un homme (ce père) qui s'obstine à jouer quitte ou double?.

Je suis bien aise que vous approuviez ma hardiesse, de prendre quelques notes pour fixer des souvenirs non gais, mais par-ci par-là assez curieux.

(*Extrait d'une Lettre à M. de Capellen.*)

---

8 Octobre 1830.

Grâce à Dieu, je puis vous donner de bonnes nouvelles de mes militaires. La bonne Providence me les a conservés sains et saufs, ce qui est d'autant plus heureux, que, dans les tristes, disons horribles événements où leur métier les appelait à jouer un rôle, l'aîné particulièrement a couru de grands dangers. Attaché comme officier d'ordonnance au quartier-général du prince Frédéric, il a été envoyé plus d'une fois porter des ordres aux troupes enfournées dans ce malheureux Bruxelles. Exposé par là, en marchant seul à cheval, plus que les masses, vu qu'on pointait et canardait des fenêtres et soupiraux de cave, mon fils a eu occasion, non-seulement de montrer du courage, ce qui n'est pas un mérite dans son état, mais de l'activé et de l'intelligence, de manière que l'on a été content de lui. Je le serais bien davantage si tout cela eût été pour une autre cause, et dans une défense du pays contre un ennemi étranger. Son frère le hussard, en garnison à Gand, y est resté paisible, mais très-fatigué du service, pour contenir une ville que l'on disait être fidèle et dévouée. (C'est là une des mille et une illusions dont nous nous sommes bercés, et nous berçons peut-être encore, incroyables gens que nous sommes!) Dans les

Digitized by Google

derniers jours, toutefois, il a fallu charger sur le peuple avec de la cavalerie, et, à cette occasion, mon fils a reçu à la tête, un coup de pierre tellement amorti cependant, par la distance sans doute et la dureté de son schako, qu'il ne lui en est arrivé aucun mal sérieux. Dans ce moment, il est aux avant-postes ; mais, comme la séparation du plus grand nombre des troupes belges de celles hollandaises rend toute attaque guerrière et toute expédition impossibles pour le moment, et qu'il semblerait enfin que l'on finit par où il aurait fallu commencer, c'est-à-dire par négocier, ou, pour mieux dire, céder aux vœux de la nation belge, je crois, par conséquent, pouvoir être hors d'inquiétude sous le rapport du danger physique. Voilà, mon cher ami, un article d'intérêt personnel; je ne vous en fais point d'excuses, outre que je suis trop convaincu que vous n'en serez point ennuyé.

Vous comprendrez que cette lettre que je veux expédier par la poste, pour qu'elle vous parvienne plus promptement, ne peut guère contenir des détails intimes d'un intérêt général, ni de récit de ce qui s'est passé et se passe autour de moi depuis ma lettre du 20. Les journaux vous auront tenu au courant des événements en gros, et, quoiqu'en général ils exagèrent un peu, vous serez au fait des résultats patents de notre triste jeu de *quitte ou double*.

Vous connaissez ma façon de penser et mes principes, mes prévisions et mes espérances; vous pouvez donc vous faire à peu près une idée de ce que j'ai éprouvé pendant cette triste quinzaine, où j'ai été souvent affligé d'avoir eu trop raison, et pendant laquelle j'ai souffert plus que vous ne pourriez peut-être vous en faire d'idée ; d'inquiétude d'abord, et puis, disons-le, d'impatience d'entendre parler et de voir agir ainsi qu'on l'a fait, et (quoique l'on ait mis beaucoup d'eau dans son vin) nous sommes

Digitized by Google

encore loin de voir *la lumière*, comme disent les Francs-Maçons. Ce que tout cela deviendra, Dieu seul le sait, surtout si la dernière *planche de salut*, à mon avis, savoir, la tentative qui se fait à Anvers par le prince d'Orange, vient à manquer. Vous ne serez peut-être pas de mon avis à cet égard; mais je ne puis tout dire dans *cette lettre*, cela seulement, que le Nord n'a pas le sens commun, et n'est pas loin de ressembler aux volontaires royaux d'Espagne. A bon entendeur, salut. Je ne puis ni ne dois m'enfoncer davantage dans la matière ici, mais ce que j'aurais encore, et aimerais tant à vous dire ne sera pas perdu; j'ai beaucoup écrit pour notre Recueil, et parmi tout cela il pourra, je l'espère, se trouver quelques pages qui vous intéresseront et vaudront la peine d'être conservées.

Ma position personnelle a été par moment assez singulière, et pourrait le devenir encore; ce que je craindrais bien plus que je ne le désirerais. Vous savez que dans l'extrême malheur on s'accroche à tout, même à un brin de paille que saisit l'homme qui se noie. Sûr est-il, qu'après un silence de mois et d'années, *On* m'a donné occasion de dire mon avis, et que j'ai parlé net, entre autres, sur le *joujou* que l'enfant a repris après se l'être laissé arracher. On a paru plus surpris que fâché. Voyez ce que c'est d'écrire à un ami comme vous l'êtes pour moi, on ne peut retenir sa plume et encore moins l'ouverture de son cœur.

Un mot encore, et je finis, pour que vous ne m'accusiez pas de modestie exagérée en me comparant à un brin de paille. Je vous dirai que j'ai éprouvé et éprouve encore dans cette pénible crise un sentiment bien doux, par des marques non douteuses de la confiance que m'accordent un grand nombre de personnes, dont je croyais à peine être connu, et des témoignages non équivoques de l'opinion publique favorable à mon égard.

Digitized by Google

Vous désirez savoir la mine que font nos grandes charges. C'est difficile à dire, car le baromètre a tourné du beau fixe à un degré très-variable; le grand-échanson surtout, qui a trop d'esprit pour être dupe, mais aussi est trop attaché au temps de Charles-Quint, pour entrer franchement dans les nécessités du temps. L'homme d'esprit et du monde auquel vous avez écrit officiellement dernièrement (1), a vu depuis longtemps, que la boutique allait mal, et s'en explique à présent franchement, au moins avec moi. Quant à quelqu'un que je pourrais peut-être aussi, comme Gobbelschroy (2), nommer feu votre ami, savoir, le maréchal de la Cour ci-devant secrétaire du cabinet, il est d'un ultra-violent que je ne conçois pas de la part de quelqu'un qui a autant d'esprit et de lecture que je lui en crois. Un grand qui fait triste mine, et dont la position est vraiment fâcheuse, c'est celle du prince de Gavre; peu aimé dans le Midi et ne pouvant, quoiqu'il semble croire le contraire, s'acclimater dans le Nord, il est près de se trouver entre deux chaises le c... par terre.

Je vous enverrai bientôt, je pense, quelques lambeaux de feuilles publiques du Nord, à l'appui et comme preuves de ce que je vous disais au sujet de l'esprit qui y règne; quant à mes autographes, je crois qu'il vaut mieux les garder, à moins d'une occasion très-favorable de vous les expédier sûrement.

J'ai lu et relu avec un grand plaisir les lignes dans lesquelles vous témoignez si bien apprécier les avantages, le bonheur de votre heureuse indépendance; ce passage de votre lettre m'a mis du baume dans le sang et, en y repensant, aide à me consoler en partie, au moins, de ce que la mienne a de pénible, pour ne pas dire d'humiliant. Mes enfants et vous! tellement le bien de ceux que

(1) Le comte de Recde, grand-chambellan.
(2) Le ministre des colonies et du commerce.

Digitized by Google

nous chérissons nous devient propre. Adieu, mon cher ami, loyal ex-chambellan. Ah! que vous avez eu raison, et que votre démarche franche serait justifiée, si elle avait besoin de justification (1).

---

8 Octobre 1830

Le lundi 4 octobre, j'eus une conversation oiseuse avec le prince d'Orange, quoique mandé exprès. Il voulait que je calmasse les esprits au sujet de son départ pour Anvers, et que j'expliquasse aux gens du Nord, qu'en essayant de ramener le Sud, il n'abandonnait pas les premiers. Ceci me fit entrer en matière, mais bientôt finir, en m'apercevant que je parlais seul. Son Altesse Royale fut fort aimable, tendre même, puisque l'entretien finit par une embrassade de sa part, à laquelle je tendis bêtement la joue.

Je m'en allai fort heureux d'avoir été trompé dans ma vaniteuse crainte (moi qui ai tant d'ambition!) d'être invité à l'accompagner dans ce voyage, idée que je n'avais pas eu seul, puisqu'en quittant l'appartement du prince, l'aide-de-camp de service me dit : « Eh bien ! vous allez avec nous? »

Invité à dîner chez la princesse en l'absence du prince, causant avec la comtesse de Wassenaer, après le dîner, des

(1) Ce passage est relatif au renvoi de la clef de chambellan par M. de Grovestins : celui-ci quitta la Cour et le royaume des Pays-Bas en 1828, parce qu'à cette époque déjà, il prévoyait qu'une catastrophe était imminente, et qu'il ne voulait pas se mêler dans la lutte qui, selon lui, devait éclater entre le Roi et les Belges; c'est dans ce but, et pour bien prouver qu'il ne voulait pas, bon gré, mal gré, être entraîné dans cette querelle, que M. de Grovestins renvoya en 1830 sa clef de chambellan. Il en avait assez vu pour comprendre que le mal était irremédiable, irréparable.

Digitized by Google

affaires publiques et du départ du prince, et de la probabilité plus ou moins grande de la réussite de son entreprise, et plus particulièrement de son caractère et de sa manière de voir, je dis que je craignais un peu la facilité de son caractère, son penchant à l'engouement, en un mot, sa versatilité et son peu de prudence, défauts doublement dangereux dans la position où il allait se trouver et entouré comme il l'était. Cette dame, qui a beaucoup d'esprit, de la franchise et une grande connaissance du caractère de Son Altesse Royale, me répondit : « Vous avez raison, et tel- » lement raison, que le prince semble l'avoir senti lui-même, du » moins a-t-il voulu emmener encore quelqu'un d'ici, et ce quel- » qu'un, *c'est vous;* mais le Roi n'a pas voulu le permettre. » Il est difficile de se faire une idée de ma surprise et, je puis le dire en toute vérité, de ma joie d'avoir échappé à cette dangereuse marque de confiance. Ce dernier sentiment fut si fort, même en moi, que je ne pus en retenir l'expression, et cette interruption me fit malheureusement perdre l'éclaircissement le plus impor- tant dans cette petite histoire, c'est le motif du refus de Sa Ma- jesté, car mon interlocutrice, continuant à voix basse, eut à peine dit : « *Mais, la raison.....* » que la princesse fit sa révérence à la société, et dit à madame de Wassenaer : « Comtesse, veuillez » me suivre. » Je suis donc resté à demi informé ; curieux, sans doute, d'apprendre le reste, mais encore plus joyeux.

Que ferait-on, hélas ! même avec plus de talent et de confiance en soi-même que je n'en possède? Que ferait-on avec des gens qui ne peuvent pas comprendre ou ne veulent pas voir les hommes et les choses comme elles sont?

Digitized by Google

10 Octobre 1830.

Aujourd'hui j'eus l'occasion de revoir ma causeuse, et j'avoue que je ne pus résister à l'envie de recommencer la conversation si malheureusement interrompue, il y a trois jours, pour ma curiosité. On ne refusa pas de me répondre; mais soit qu'on se repentît de la confidence déjà faite, soit que la raison du refus de Sa Majesté fût peu agréable pour moi, je n'en pus rien tirer, sinon que j'étais trop occupé; à d'autres, pensais-je, si on avait voulu la chose, on eût bien passé par-dessus cette difficulté-là.

*Souvenir d'une conversation relative au prince d'Orange et son entreprise à Anvers.*

*A.* Vous verrez; on le forcera à se faire catholique, et il s'y prêtera.

*B.* Je ne le crois pas; mais encore?

*A.* Fi! l'horreur!

*B.* Parlons-nous politique, et comme des hommes qui voient les choses d'un point de vue élevé, ou sommes-nous des bigots, qui mêlent les intérêts du ciel avec ceux de la terre?

---

10 Octobre 1830.

C'est bien la plus singulière position que celle où nous nous trouvons dans ce moment. Ce mélange de guerre et de négociations, *supplications*, disent quelques-uns; ces deux princes, frè-

Digitized by Google

res, à côté l'un de l'autre, dans le même endroit, l'un avec la branche d'olivier, l'autre l'épée à la main, est vraiment un spectacle aussi nouveau qu'il est triste, et, en prouvant l'indécision du gouvernement supérieur, permet peu d'espoir d'une issue avantageuse à la crise où l'on se trouve.

(*Extrait d'une Lettre adressée à M. de Capellen.*

---

13 Octobre 1830.

D'après ce que vous me mandez de la confidence que l'on vous a faite au sujet de certaine présidence que l'on vous destinait, il semble que nous l'avons tous deux échappé belle; au moins ai-je découvert, par une indiscrétion de femme (si c'était une indiscrétion), que le prince d'Orange a véritablement eu l'intention de m'emmener avec lui à Anvers, mais que le Roi ne l'a pas *voulu*, quoique le fils soit revenu deux fois à la charge.

En attendant, Dieu soit loué! car, toute modestie à part, qu'aurai-je fait là-bas? Difficilement utile au prince pour les affaires de la Belgique, dont je ne connais pas assez les intérêts, probablement peu d'accord avec l'homme lui-même lorsqu'on en serait venu à une véritable discussion de principes, de même avec les *grands seigneurs* semi-libéraux ou bigots qui l'entourent, le pire encore du rôle eût été de devenir une espèce de plastron pour les critiques de la conduite du prince, et ainsi de me voir imputer, dans le Nord, de mauvaise humeur, toutes les démarches du prince, que je n'aurais pu empêcher. Félicitez-moi donc d'avoir pu échapper à cette corvée. . . . . .

Sa Majesté a très-mauvaise mine et paraît soucieuse; on le se-

Digitized by Google

rait à moins; car, dans tous les cas, et même le plus favorable possible à supposer, ce sera toujours une terrible pilule à avaler pour le Roi *compatriote* et le monarque *modèle*, il y a peu d'années.

Hier encore, j'ai été honoré d'une ébauche de conversation, car ce n'était que cela; je voulus, toutefois, en profiter par acquit de conscience, pour dire l'une et l'autre chose, lesquelles, à tort ou à raison, me semblaient importantes, au moins valoir la peine que l'on s'en enquît; mais je ne puis m'expliquer l'air distrait avec lequel on m'écoutait, l'impatience de me quitter, telle, que je ne pus achever que par l'alternative suivante : — Ou bien le physique abattu et l'esprit fatigué rendent indifférent, ou bien on craint la vérité ; car enfin je ne puis croire, ni ne veux admettre que l'on se défie de moi.

Hier le bruit courait que M. Van-Test (1) allait céder son portefeuille à M. Clifford et prendre la direction des colonies. Voilà un poisson qui se laisse mettre à toute sauce, et semble décidé à mourir sur son portefeuille. A propos de ce financier, vos correspondances d'Amsterdam vous font-elles entrevoir que Son Excellence y est tellement dépopularisée, que des offres d'argent auraient été faites au Roi conditionnellement au renvoi de ce ministre, et qu'un grand nombre de jeunes gens des premières maisons, inscrits pour voler aux armes, auraient suspendu leur départ dans la même attente ?

(*Extrait d'une Lettre adressée à M. de Capellen.*)

---

15 Octobre 1830.

Je vous disais, il y a quelques jours, que, pour acquérir ou même conserver la Belgique, il fallait se faire Belge, et je pense

(1) Ministre des finances.

Digitized by Google

que c'est, à plus forte raison, le cas pour la récupérer, perdue comme elle l'était déjà il y a quinze jours pour la Maison d'Orange.

Le prince, héritier présomptif, partant pour une tentative déjà trop tardive, devait au moins être muni des pleins pouvoirs les plus larges et les plus étendus, afin de pouvoir agir d'après les circonstances, qui ne pouvaient être connues et jugées que sur les lieux.

J'oserai même dire qu'il fallait pouvoir agir, *ostensiblement* au moins, contre les ordres et l'opinion du Roi; en un mot, se mettre à la tête des révoltés pour dompter la révolte. L'exemple de Henri IV même ne devait pas être négligé ni effrayer, comme dernier moyen toutefois, et non sans l'assurance raisonnable qu'il serait pleinement efficace, et que le parti pris par un Roi de France au XVI^e^ siècle, aurait les mêmes résultats dans la circonstance donnée.

Rien n'est plus fâcheux que les demi-mesures, et l'on devrait être guéri, par de funestes expériences, de se mettre pour ainsi dire à cheval sur le Rubicon, au lieu de le franchir hardiment. Ces réflexions me sont suggérées par la très-grande apparence, pour ne pas dire certitude, qu'il y a, que la tentative du prince manquera; et cela, pour autant que j'en puis juger, par l'emploi des demi-mesures, ou la crainte de se trop avancer; crainte fondée sur celle de perdre le Nord en se donnant trop au Sud.

A présent que reste-t-il pour dernière ressource, ou plutôt pour dernière espérance? C'est l'issue du Congrès national belge qui va être rassemblé à Bruxelles, parmi les membres de laquelle assemblée le prince d'Orange aura, sans doute, des partisans qui travailleront à en acquérir d'autres et à faire choisir Son Altesse Royale. Mais à quelles conditions? La première, et la plus triste

Digitized by Google

de toutes, la renonciation à la succession de son père; par conséquent la rupture des liens de famille que l'on voulait surtout éviter; par conséquent encore le renversement de ce trône, au moins tel qu'il a été jusqu'à présent; renversement opéré par l'annihilation du royaume des Pays-Bas réunis, nécessaire, à la vérité, pour assurer l'indépendance de la Belgique, mais dont les suites sont incalculables pour la Maison d'Orange, même pour son pouvoir dans le Nord.

On vient de m'indiquer encore une mesure que le prince aurait pu prendre, en embrassant plus franchement le parti de se donner à la Belgique, afin de la conserver à sa Maison. Une mesure qui en découlait, pour ainsi dire, d'elle-même, et eût aidé en même temps à la réussite du plan en empêchant la désorganisation entière de l'armée du Nord comme du Sud; cette démarche eût été l'appel aux militaires des provinces méridionales de se joindre à lui; appel qui, se faisant à la connaissance et avec la coopération du gouvernement royal existant, eût amené une séparation régulière des troupes hollandaises et belges, et eût été par là d'un grand avantage pour les deux peuples.

Une question que je voudrais adresser au gouvernement des Pays-Bas est celle-ci : « Lorsque vous refusâtes d'écouter aucune » plainte, de faire droit à aucun des griefs, bien qu'averti par » des pétitions sans nombre, présentées dans la voie constitution- » nelle, ce n'était sans doute pas par un pur caprice, encore » moins, il faut l'espérer, par une obstination de despote; c'était » donc parce que vous croyiez les plaintes mal fondées, ou les » institutions libérales désirées, contraires au bien public et à la » prospérité du royaume? Eh bien ! pouvez-vous penser, ose- » riez-vous dire, que, si vous eussiez cédé à temps et accordé les » vœux du peuple, vœux exprimés avec supplications et d'ail-



Digitized by Google

» leurs si fort dans l'esprit du siècle, croiriez-vous, dis-je, que » l'état des choses serait pire qu'il ne l'est actuellement? » Je ne veux pas pousser la conséquence de la réponse forcément négative à mon indiscrète question; cette conséquence, d'ailleurs, est assez évidente.

(*Extrait d'une Lettre à M. de Capellen.*)

---

16 Octobre 1830.

Il paraît certain que les hauts-alliés ont déclaré nettement n'être ni dans l'intention, ni en mesure de prêter main-forte au Roi des Pays-Bas; effectivement, de la part de l'Angleterre, l'impuissance en hommes et l'opinion publique, là-bas, est patente; et, pour la Prusse même, on a lieu de croire que ses forces militaires ne sont point, au moins numériquement, ce que l'on aurait pu croire, sans compter l'inquiétude pour les provinces rhénanes et la nécessité d'y tenir une force armée respectable. Vous aurez aussi remarqué la mesure militaire prise ou annoncée à Luxembourg, laquelle prouve bien que, là aussi, les esprits sont montés, et les vœux pour un changement. Dieu sait ce que tout cela deviendra; mais, quant à rétablir, même avec des modifications, ce qui existait il y a six mois, je ne le crois plus possible.....

En attendant, les *Nederlansche-Gedagten* ont déjà, sans compliment, déclaré le prince d'Orange déchu de la succession du Nord, s'il réussit, ce qui, hélas! n'est nullement certain, à régner sur le Midi.

(*Extrait d'une Lettre à M. de Capellen.*)

---

Digitized by Google

18 Octobre 1830.

Voilà un grand coup porté, mais peut-être trop tard, par une petite, c'est-à-dire courte, mais forte et décisive proclamation du prince d'Orange faite hier à Anvers. Son Altesse Royale déclare reconnaître la nationalité de la Belgique indépendante de la Hollande, et se mettre à la tête du mouvement qui défend cette indépendance pour laquelle il (le prince) est prêt à verser son sang !!! A la suite de cette démarche qui a l'air d'un coup de désespoir, à moins de quelque assurance méconnue, les sieurs Van Gobbelschroy et Delacoste, se considérant encore comme ministres du Roi des Pays-Bas, ont quitté le prince, et sont attendus ici ce soir même ; ce que l'on fera d'eux, Dieu le sait, comme aussi ce que le Roi dira à l'Assemblée boiteuse (assemblée des Etats-Généraux) qui va se réunir tantôt, et qui hier encore, m'a-t-on assuré, devait être saluée d'un discours ambigu et de phrases peu claires.

(*Extrait d'une Lettre à M. de Capellen.*)

---

20 Octobre 1830.

Le discours surtout assez insignifiant du Trône, vu les circonstances, et encore mêlé d'approbation de soi-même vous a paru, comme à moi, peu propre à calmer l'agitation des esprits et le mécontentement réel et progressif qui va jusqu'à penser et à dire ici hautement, dans les cafés et les réunions de la basse classe,

Digitized by Google

que, puisque le Roi ne désavoue point son fils, ils sont d'accord pour tromper et user des ressources du Nord, pour se rattacher le Midi dont décidément on ne veut plus ici.

Si la deuxième Chambre ne prend pas une initiative vigoureuse et décisive pour faire expliquer le gouvernement sur sa position et ses projets, je m'attends à des démarches d'un autre côté, qui commenceront par des pétitions, d'abord de particuliers et ensuite de corps constitués; on en parle déjà.

Qu'adviendra-t-il avec un homme non-seulement parfaitement content de lui-même, mais encore s'imaginant que, parce qu'il ne *veut* pas voir le véritable état des choses, d'autres ne le voient pas mieux que lui? Imaginez qu'il a défendu au journal officiel d'annoncer la proclamation du prince, du 16 de ce mois, tandis qu'elle se trouve dans tous les autres journaux; c'est comme l'autruche de la Fable qui, cachant sa tête dans les broussailles, croit n'être pas vue du chasseur.

La planche, toutefois, à laquelle on s'attache peut-être encore, c'est une espèce de congrès ou de réunion de diplomates des *Cinq* (car la France en sera) qui doit, dit-on, s'assembler ici à La Haye, le 2 novembre prochain, pour conférer sur les affaires de la Belgique, et *tâcher* de les accommoder à l'amiable; mais, comme on ne veut ni ne peut employer que des *paroles*, à quoi cela peut-il mener? En tout cas, quelle humiliation pour notre homme, qui devra paraître devant ce comité!

Une circonstance encore assez curieuse, c'est que M. Carteret, premier secrétaire de l'ambassade anglaise, et le prince Galitzin, idem de Russie, ont eu, à Anvers, une longue conversation avec le prince, avant son grand pas. Il semble donc que la diplomatie n'est point entièrement étrangère à ce coup de partie que l'on conçoit pouvoir convenir à l'Europe, en lui donnant moyen de

Digitized by Google

faire semblant, en abandonnant Guillaume Ier, que rien n'est changé, à l'extérieur, de la belle création de 1815.

Vous verrez, dans le *Nederlansche-Verbond* d'aujourd'hui, que l'on ordonne au Roi de changer la succession au trône dont le prince d'Orange est déclaré déchu.....

(*Extrait d'une Lettre à M. de Capellen.*)

Digitized by Google

## De la proclamation du Prince d'Orange, du 16 octobre, et du message du Roi aux États-Généraux qui y est relatif.

---

Pièces importantes, et qui, sans doute, seront jugées bien diversement. Quant à mon opinion personnelle, que je veux noter ici, pour m'en souvenir, la communiquer à mon ami Grovestins et l'en faire juge : — Je pense qu'en examinant froidement et impartialement la proclamation du prince en elle-même, elle semble assez propre à remplir son but, quoiqu'elle eût pu être mieux rédigée, quant au style, et qu'elle manque de dignité; mais le grand défaut et le grand tort qu'elle a à mes yeux, c'est d'être intempestive, et d'avoir l'air plutôt d'une dernière ressource et d'un coup de désespoir, que l'expression franche et spontanée d'une résolution préméditée, libre et mûrement délibérée.

Si toutefois elle est le résultat d'un accord avec le gouvernement provisoire à Bruxelles; si elle a dû être rédigée comme elle l'est pour produire un effet décisif et momentané, il n'y a rien à dire ni à critiquer; mais si malheureusement ceci n'est qu'un dernier essai hasardé sur quelques avis imprudents, si l'auteur de cette proclamation n'a pas eu, sinon quelque assurance positive,

Digitized by Google

au moins une apparence de réussite d'une extrême probabilité, alors, hélas ! ce malheureux prince serait à blâmer encore plus qu'à plaindre, et ce serait la démarche en elle-même qui serait tellement à blâmer, que le jugement et la critique de la publication en elle-même deviendraient oiseux.

Quant à l'inopportunité de cette publication, j'entends par là que si déjà elle avait encore l'effet désiré actuellement, combien plus n'en aurait-elle pas eu lors de l'entrée du prince à Bruxelles le 1er septembre, et quel coup de politique c'eût été alors de réparer ainsi l'imprudence commise à cette occasion.

Quant au Message du Roi, d'hier 20 courant, cette pièce me paraît avoir le défaut de toutes celles qui émanent de notre cabinet, c'est de n'être ni assez claire, ni assez positive. Elle a, comme toujours, un air douteux, de réticence et de réserve mentale, ce qui, de nos jours surtout, et dans l'espèce de crise où nous nous trouvons, ne vaut rien. Il fallait parler, ne point nommer le prince d'Orange, ou bien il fallait joindre une phrase désapprobative sur sa conduite. Le Roi eût dû, dans cette circonstance, l'emporter sur la tendresse du père. On peut pardonner une faute, une offense même, mais il faut commencer par la ressentir. Dire, comme on l'a fait, qu'on ne connaît point les motifs de la levée de boucliers en question, après quatre jours et à vingt lieues de distance et dans des relations de famille aussi intimes, c'est une niaiserie. Certes, ni le Roi, ni personne ne peut prévoir les conséquences du parti hardi. Dieu veuille qu'il ne soit pas hasardé; mais, pour les motifs et l'occasion de cette démarche, le prince a pu et dû les communiquer à son père et à son Roi. S'il ne l'a point fait, c'est alors qu'il serait fortement coupable envers tous deux.

Ensuite, pourquoi ne pas dire hardiment : Je renonce à jamais

Digitized by Google

aux provinces du Midi? C'était s'attacher de cœur et d'argent les provinces du Nord, et y faire naître un enthousiasme capable des plus grands sacrifices. Ou, si la politique générale et les traités défendaient ce parti, pourquoi ne pas avouer perdu ce qui l'est?

Et la question d'Anvers? Que deviennent le général Chassé et les troupes sous ses ordres? Qu'entend-on par les limites des provinces du Nord?

---

23 Octobre 1830.

Oui, je l'abandonnerais (1), mais non pas aux insurgés, mais au prince d'Orange, en lui laissant rallier dans et autour de la ville (Anvers) les débris de l'armée belge; résultat de la séparation qui va se faire, et que l'on eût dû opérer bien plus tôt.—Ou bien si l'on n'a point de confiance dans le fils que l'on nomme encore *bien-aimé*, il faudrait rompre tout-à-fait, le déclarer étranger aux deux causes, l'obliger à quitter la forteresse qu'il habite et la garder militairement, comme gage et moyen d'une pacification future au moins, sinon dans des intentions guerroyantes. C'est l'un ou l'autre. En un mot, les partis mitoyens ont tout gâté jusqu'à présent. Si l'on continue à s'y tenir et à s'illusionner, nous en serons d'autant plus sûrement perdus.

(1) La Belgique.

---

Digitized by Google

24 Octobre 1830.

Vous aurez vu, dans le journal d'Anvers, d'hier, la nouvelle tentative du prince d'Orange près du gouvernement provisoire à Bruxelles, pour obtenir un armistice et la réponse ferme et, il faut en convenir, judicieuse et bien vue, dans leur sens, qu'on lui a faite. Quelle position que la sienne, surtout depuis que l'ordre précis a été expédié d'ici aux généraux commandant les troupes royales de ne recevoir aucun ordre de Son Altesse Royale! Vraiment, comme le dit aussi le journal d'Anvers, la position du prince est non-seulement fâcheuse, mais devient aussi ridicule.

(*Extrait d'une Lettre à M. de Capellen.*)

---

26 Octobre 1830.

R. (1) et moi nous eûmes hier une conversation avec la princesse d'Orange, qui me parut trop curieuse pour ne pas en conserver quelques souvenirs dans ce Journal.

L'introduction fut qu'on nous parlait comme à des amis sincères et des serviteurs dévoués au Roi; que sans cela on ne se permettrait pas une démarche qui coûtait beaucoup. Là-dessus, on dit que l'on désirait que les motifs de la conduite du mari fussent plus connus; qu'alors il serait moins mal jugé. On se plaignit en termes respectueux, mais non moins fermes, du Roi, du peu de confiance qu'il lui témoignait, mais principalement du passage

(1) Le comte de Reede, grand-chambellan de la Cour des Pays-Bas à La Haye.

Digitized by Google

relatif au prince dans le discours aux États-Généraux, et particulièrement du décret, rendu hier, qui suspend les fonctions de Son Altesse Royale, en rappelant les pouvoirs donnés par l'arrêté du 4 de ce mois. On se plaignit de la position difficile où le prince et elle-même se trouvaient. On désirait que nous en parlassions au Roi, (R..... particulièrement, car, bien instruite de nos positions respectives vis-à-vis du Roi, c'est à lui qu'elle adressait cette partie de son discours); que nous lui rapportassions ce qu'elle venait de nous dire, en demandant à Sa Majesté si elle avait donné quelque sujet de mécontentement, ce qu'elle ne pensait pas.

Ensuite elle nous communiqua plusieurs lettres de son mari, comme preuves de son respect et de son obéissance pour le Roi, ce qu'elles prouvaient effectivement, comme aussi son affection pour elle et ses enfants; mais d'ailleurs pauvres écrits (1), pour le fond comme pour la forme, et qui portent bien le cachet de la légèreté, de l'indécision et du peu de caractère imputé à ce malheureux prince. Ensuite on parla de la position à Anvers, embarrassante déjà, et pouvant même devenir dangereuse; de la nécessité où l'on semblait être de quitter cet endroit, ce qui pouvait encore se faire de plein gré, et bientôt peut-être, plus! ensuite de l'endroit où l'on pourrait se rendre. Sur ce point, nous

(1) L'auteur de cette note se rappelle avoir vu des lettres de ce même prince, en 1821, écrites à l'époque où il fut soupçonné, à tort ou à raison, par les Bourbons, d'entretenir des relations avec le parti révolutionnaire en France. Certes, il y avait bien de quoi imprimer un peu d'âme et un peu d'énergie aux lettres qu'il adressa au Roi en repoussant cette accusation; mais, hélas! c'étaient des écrits misérables : ni style, ni pensée, ni logique. En lisant toutes ces pauvretés, l'auteur de cette note fut à même de se convaincre que, sauf quelques phrases à effet et destinées à éblouir le vulgaire, il n'y avait dans cette pauvre tête, ni instruction, ni idées arrêtées sur quoi que ce fût.

(*Note de M. de Grovestins.*)

Digitized by Google

ne fûmes pas d'accord R..... et moi. Je pensais que, dans une position difficile, il faut risquer quelque chose et savoir choisir entre des inconvénients le moindre; je pensais donc qu'au risque, faible encore à mon avis, d'essuyer quelques preuves d'impopularité du peuple ici, au retour du prince, ce retour n'en était pas moins absolument nécessaire; que le prince devait venir se jeter aux pieds de son Roi, et puis dans les bras de son père, et que ce retour pourrait être accompagné d'une proclamation du Roi, dans laquelle il annoncerait au peuple non-seulement le retour de son fils, mais encore que, satisfait des explications qu'il avait reçues du prince, il pardonnait en père et en Roi l'irrégularité des démarches auxquelles celui-ci avait été entraîné par de faux rapports sur l'état des esprits en Belgique. Une démarche franche et noble de ce genre ne pouvait, ce me semble, que faire le plus grand bien en calmant les esprits et touchant les cœurs. Elle pouvait prévenir le danger du changement de la succession, et d'ailleurs ce retour, fût-il peu *conseillable* et même dangereux sous d'autres rapports, me parut nécessaire et commandé par l'arrêté du 20, et une suite obligée de cette détermination du Roi. Car, encore une fois, si ce prince reste à Anvers, depuis que ses fonctions ont entièrement cessé, qu'y fera-t-il? quel rôle y jouera-t-il? et n'aura-t-il pas l'apparence, au moins, de joindre le tort de la désobéissance à ceux de l'imprudence et d'avoir outre-passé ses pouvoirs?

R....., effrayé de la défaveur où le prince se trouve dans l'opinion publique ici, et des propos qui se tiennent à son égard dans toutes les classes de la population, semblait trouver ce retour trop dangereux pour oser le conseiller. Il parla aussi de l'embarras où se trouverait le Roi, relativement aux diverses fonctions publiques à l'exercice desquelles les différentes charges du prince

Digitized by Google

l'appellent, et je ne saurais nier entièrement la justesse de cette réflexion.

Mais aux grands maux il faut de grands remèdes, et surtout actuellement : décision et franchise. Si le chef du gouvernement en eût eu, il y a quatre semaines, s'il eût, laissant de côté les finesses et la politique, et les réticences d'un respect exagéré pour des traités injustes et mal faits; si alors, dis-je, il eût franchement consenti, pour sauver le Midi, à se borner personnellement au Nord, il conservait certainement et glorieusement cette partie du ci-devant royaume, tandis qu'à présent il risque fort de tout perdre.

---

28 Octobre 1830.

Je puis vous mander le fait du départ de la princesse d'Orange, départ mystérieux et sur le vrai but duquel on n'est point encore d'accord, au moins on ne l'était pas hier soir. Est-ce pour aller au-devant et ramener ici son mari, retenu, dit-on, au Moerdyk par un avertissement de ne pas aller à Breda, à cause du mauvais esprit à son égard des gardes communales de La Haye et de Rotterdam, qui se trouvent dans cette forteresse? ou bien est-ce pour prendre congé du prince qui passerait, avec ou sans commission, en Angleterre? Voilà les deux versions de ce départ; sûr est-il qu'elle est partie hier à onze heures du matin, emmenant ses deux enfants aînés et très-peu de suite; il est de fait que le prince a quitté Anvers par le bateau à vapeur, et qu'il s'est fait débarquer au Moerdyk ou à Willemsdorp. Avant de quitter la ville, Son Altesse Royale doit avoir adressé aux Anversois une dernière pro-

Digitized by Google

clamation en forme d'adieu, fort courte, mais dont le contenu n'est pas encore connu ici.....

Quand j'aurai le plaisir de vous voir, je vous conterai des détails assez curieux d'une conversation, presque conférence, à laquelle j'ai été appelé lundi dernier avec le comte de Reede, grand-chambellan chez la princesse d'Orange, dans son cabinet, après avoir eu l'honneur de dîner avec elle : conversation singulière toutefois, plus qu'intéressante, quoique j'aie été singulièrement touché de ce qu'elle a dit de la situation triste et embarrassante où elle se trouvait entre ses parents et son mari, dont elle nous montra des lettres, tellement la pauvre femme avait le cœur gros et besoin de s'ouvrir à des personnes qu'elle considérait, nous dit-elle, comme particulièrement dévouées au Roi et devant avoir sa confiance! Elle me répéta à cette occasion, d'une manière fort obligeante, que le prince avait *ardemment* désiré de m'avoir avec lui comme censeur de ses démarches, et pouvant rendre compte de ses motifs et de ses bonnes intentions (Reede, qui ne savait rien, regardait avec stupéfaction), mais que le Roi ne l'avait absolument pas voulu, ajoutant : *Qu'elle ne se permettrait pas de répéter le motif de ce refus donné par Sa Majesté.* Qu'en dites-vous? Le résultat, comme le but, de cette conversation singulière était des plaintes modérées sur les mesures du Roi à l'égard de son fils, la justification de ce dernier avec le désir exprimé que ce que l'on nous avait dit fût rapporté au Roi. Ce dernier point, plus directement adressé à mon compagnon d'infortune, dirai-je, car je n'ai pas besoin de vous dire que tout cela était assez embarrassant pour lui surtout; aussi avait-il une drôle de mine en promettant de s'acquitter de l'ambassade. Je dois ajouter que cette démarche de la princesse fut faite avec des formes parfaites, quant à la mesure et à l'espèce de dignité qu'elle y mit, et qui

Digitized by Google

n'excluaient pas le touchant de la chose. Je saisis cette occasion de lui témoigner mon désir et l'importance que je croyais qu'il y avait à ce que le prince se hâtât de revenir ici prendre sa place près du trône et dans les bras de son père, au risque de quelque impopularité momentanée et des jugements hasardés de quelques personnes, que l'on ne pouvait mieux calmer et dérouter que par une présence immédiate, en évitant surtout de se donner un air coupable; elle aussi paraissait être de cet avis. Ce n'était pas tout-à-fait celui de notre tiers, mais je suis bien aise d'avoir pu donner mon opinion (sans m'imaginer qu'elle influera beaucoup sur la détermination), car je la crois juste et propre à prévenir de plus grands inconvénients d'une apparence de scission dans la famille royale.

(*Extrait d'une Lettre à M. de Capellen*).

---

1^er^ Novembre 1830.

Le prince est arrivé hier de grand matin; il s'est rendu à l'église avec la famille royale; malgré la mauvaise humeur, les cris, les craintes, il a été bien accueilli par la foule à la sortie, comme cela a été le cas sur toute la route, à ce que le comte de Crukenbourg m'a assuré.

J'avais eu chez moi l'officier de justice de Dordt, qui me témoignait les plus vives inquiétudes sur le séjour du prince à W. et surtout sur son passage à Dordrecht. Je n'ai pas besoin de vous dire que je me réjouis de tout mon cœur que les choses se soient passées ainsi, d'autant plus que je me trouve avoir bien deviné et pas hésité à déclarer que je ne voyais aucun inconvénient dans cette

Digitized by Google

arrivée. Mais, avec tout cela, il faut convenir que nous sommes devenus un triste peuple : beaucoup de bruit et peu de besogne.

A présent, le prince se rend demain en Angleterre avec une mission; comme je ne la connais pas, je ne puis juger cette démarche, laquelle toutefois ressemble beaucoup au voyage du duc d'Orléans (Égalité), envoyé aussi en Angleterre après les événements de Versailles, au 6 octobre 1789.

Peut-être est-ce aussi un moyen terme pour éviter, dans le moment, la reprise des fonctions de président du conseil d'Etat, etc., etc.

J'ai vu, hier, le prince au dîner de la Cour, où tout s'est passé comme si de rien n'était. Son Altesse Royale m'a fort bien accueilli, me disant qu'il savait, par mon fils, que moi aussi j'avais été d'avis de l'opportunité de son retour ici. Effectivement, il avait fait demander à mon fils d'entrer chez lui, lorsque ce dernier passa à W...., vendredi dernier, et lui avait demandé ce que je pensais de son arrivée ici. Il me dit encore qu'il avait été extrêmement étonné de recevoir *l'ordre* de ne pas venir et ensuite celui contradictoire apporté par l'aide-de-camp du Roi de se rendre ici de suite. Quant à moi, je m'explique ainsi la chose : il semble que le Roi craignait ce retour pour plus d'une raison, mais que, comme presque toujours, on est parvenu à lui forcer la main à cet égard, et que la Reine s'en est fortement mêlée; au moins elle qui, depuis des années, ne me parle presque pas, m'a entretenu hier, aussi, sur cette arrivée du fils, en témoignant sa joie de savoir que j'avais été aussi pour.

(*Extrait d'une Lettre à M. de Capellen.*)

---

Digitized by Google

2 Novembre 1830.

Nouvelles du jour importantes si elles se confirment. On assure que demain déjà des conférences vont s'ouvrir à Londres entre les envoyés des grandes puissances, la France y comprise, sur l'état et les troubles des Pays-Bas, c'est-à-dire du *royaume des Pays-Bas*, car on tient encore à cette dénomination. — En examinant les droits et les exigences des Belges et du gouvernement royal, réciproquement, on veut tâcher de les accommoder à l'amiable, ou bien, dans le cas de non-réussite, on y emploierait des moyens coercitifs et des mesures prises en commun. On aurait eu beaucoup de peine à déterminer la France à entrer dans les vues européennes, mais on y serait enfin parvenu; il y aurait encore cessation complète d'hostilités pendant le temps desdites conférences. *Vederemo.*

*Caractère du fils* (le prince d'Orange). — Jusqu'à présent, ceux mêmes qui ne l'approuvaient pas, ont pu le plaindre, et admettre quelques excuses à l'entraînement de sa conduite; mais une telle inconséquence ! ressauter d'un côté à l'autre, est sans doute le moyen de se mettre mal avec tous les deux; et comme tout se sait, l'offre de sa personne et de son bras au Nord, sous la distinction futile, pour ne pas dire jésuitique, qu'à présent il ne s'agit plus de l'indépendance du Midi, mais de la défense du Nord, est une conduite déplorable à force d'être inconséquente. Et s'il est vrai, comme on me l'assure, que l'on a été refusé, voilà bien le comble de l'humiliation !

*Caractère du père* (le Roi des Pays-Bas). Le baron de Vincent, gouverneur général des Pays-Bas pour les *hauts-alliés*, en 1814, en remettant le gouvernement de ces provinces au prince d'O-

Digitized by Google

range, et après une longue conversation avec ce prince, disait, en parlant de lui : *Il est trop libéral pour être Roi, et trop Roi pour être libéral.* Depuis on a pu penser, du même prince, qu'il est trop Hollandais pour se faire Belge, et trop Européen pour être franchement et entièrement Hollandais, qui sont, à la vérité, une espèce d'hommes tout-à-fait à part au XIX^e^ siècle.

---

5 Novembre 1830.

Les papiers anglais nous ont apporté hier le discours d'ouverture fait au parlement par le roi Guillaume IV. On juge diversement le peu de lignes qui ont rapport à nous et à notre situation. J'y vois des regrets et des vœux, mais peu de résolution. En général, ce Roi s'afflige beaucoup; remarquez que l'expression *I lament* se trouve quatre fois dans cette œuvre oratoire, où l'on annonce clairement la reconnaissance du tigre don Miguel. Si celle de l'indépendance de la Belgique suit, d'ici à quelque temps, ce sera une nouvelle preuve irrécusable, qu'en fait de politique, le succès fait tout, et qu'il ne s'agit que de réussir pour que tout vous soit pardonné. Le prince d'Orange, à son passage à Rotterdam, a été reçu froidement, quoique décemment; cela rappelle ce mot : *Le silence des peuples est la leçon des rois.* Avec tout cela, je persiste à ne pas le croire le plus *coupable* dans les démarches qu'on lui reproche. S'il l'a été d'entraînement et d'imprudence, d'autres ont à se reprocher de n'avoir pas, en l'envoyant, su clairement ce qu'ils voulaient, ou au moins n'avoir



Digitized by Google

pas marché franchement au but que des demi-mesures ne pouvaient qu'entraver.

(*Extrait d'une Lettre à M. de Capellen.*)

---

6 Novembre.

Point de nouvelles depuis deux jours; les conférences de Londres sont toujours annoncées, mais on ne dit point qu'elles soient positivement ouvertes.

Le discours du Roi d'Angleterre, pour l'ouverture du parlement, est faible quant aux événements et aux intérêts des Pays-Bas. Il s'afflige; *I lament;* il tâchera et espère.... Mais il annonce à peu près comme chose certaine la reconnaissance du tigre hébété don Miguel; et puis l'on dira encore que, dans le monde politique, la réussite et le temps n'amènent pas, sinon l'approbation, au moins la stabilité des choses jugées d'abord les plus coupables et les plus impossibles à établir.

J'ai lu hier avec un vif intérêt la nouvelle brochure de notre grand citoyen de Hogendorp, intitulée : *Séparation de la Hollande et de la Belgique, 22 octobre* 1830. Ce pamphlet m'a paru excellent en soi et de la plus grande importance dans le moment actuel; bien pensé, bien raisonné, il a encore le mérite d'une concision admirable; il n'est guère possible, ce semble, de dire plus de choses en moins de mots. — C'est d'un naïf calme, impartial au plus haut degré, qui met sous les yeux les conséquences les plus importantes, et, d'abord, la nécessité d'une séparation opérée, d'ailleurs, de fait, et voulue avec fureur, avec déraison même (selon l'auteur) des deux côtés, par *tous*, excepté par un seul indi-

Digitized by Google

vidu, lequel, à mon avis (non pas à celui de l'auteur de la brochure), voit en ceci assez bien son intérêt personnel. A propos de cet *individu* (le Roi des Pays-Bas), c'est encore un des singuliers mérites de l'ouvrage qui nous occupe, que dans sa simplicité et sa brièveté nue, et je dirais maligne, il indique fort clairement les causes de l'état de choses actuel, et montre au doigt, pour ainsi dire, et sans les nommer, les auteurs de tant de fautes.

*Précis d'une Lettre écrite de Londres à la date du 1^er^ novembre 1830, par un diplomate accrédité* (1), *communiqué le 6 novembre par M. le comte Van der Duyn à M. de Grovestins.*

1° Les conférences annoncées ne seront point ouvertes le 1^er^, et ne le seront qu'après l'arrivée d'un second diplomate français, à côté du prince de Talleyrand, duquel le gouvernement français semble se défier ; ou bien l'on veut attendre, pour commencer les négociations, que le Congrès national, qui va s'assembler à Bruxelles, ait donné une couleur décidée à la séparation, existant déjà de fait, des provinces du Midi d'avec celles du Nord.

2° Le diplomate s'afflige de ce qu'il nomme l'*esprit public abattu*, et la crainte exagérée, selon lui, que la nation anglaise témoigne pour la guerre. (D'autres y verraient les progrès de l'esprit du temps et la sagesse du peuple anglais.) Il ajoute que, n'était cette tendance de la nation, le ministère serait bien disposé à montrer plus de vigueur. Tout espoir n'est point encore perdu à cet égard, et si seulement le parlement qui vient de s'assembler, manifestait quelques dispositions plus vigoureuses, le duc de Wellington serait fort disposé à en proposer.

(1) Probablement par M. Falck, ambassadeur du Roi des Pays-Bas.

Digitized by Google

3° Les puissances du continent attendent le signal de l'Angleterre, et ne feront, ne pourront même difficilement faire quelque démarche sérieusement hostile sans elle.

*Observations.*

Le résultat de cette communication est donc que les conférences et les négociations qui vont s'ouvrir à Londres, après l'arrivée d'un second diplomate français, seront d'une nature entièrement pacifique, et, dès-lors, que si la révolution belge ne s'accomplit pas, c'est-à-dire si l'indépendance n'est pas tout-à-fait établie et reconnue, ce ne sera pas par les difficultés qu'y apporteront les puissances étrangères; mais qu'il faudra l'attribuer, soit à des vices intérieurs, soit au manque de persévérance et d'énergie surtout, et probablement aux divisions intestines qu'il faudra s'en prendre.

---

9 Novembre 1830.

La position, de notre côté, paraît prendre, militairement parlant, un peu meilleure tournure. Les événements d'Anvers, quelque horribles et à déplorer qu'ils aient été, semblent avoir eu, des deux côtés, un bon effet moral et avoir, sinon calmé ou détruit la passion et le courage des attaquants, au moins donné à penser et ralenti ce que l'on pourrait nommer la *furia belgia*. Il se peut, au reste aussi, et je serais assez porté à le croire, que c'est dans leur intérêt bien entendu que les meneurs de là-bas n'ont point eu l'intention d'aller plus loin que de s'emparer de leurs anciennes provinces ou de les faire soulever, pour ne pas s'exposer à

Digitized by Google

changer l'état des choses à l'extérieur, en s'attaquant aux frontières de la République de jadis, ce qui pourrait peut-être donner lieu à l'obligation où les puissances pourraient se croire de défendre le territoire d'un allié, sans abandonner le principe de l'intervention armée. Quoi qu'il en soit, nous avons un répit, et l'on tâchera d'en profiter tant bien que mal pour mettre nos anciennes forteresses, sinon en état de soutenir un siége régulier, au moins à l'abri d'un coup de main; beaucoup dépendra cependant, je pense, de l'esprit des habitants, qui n'est pas tout-à-fait affectionné ni sûr même.

En attendant, les négociations et les conférences diplomatiques qui iront, j'espère, leur train, et la peur que les grandes puissances ont de la guerre, et non sans raison, pourront amener, je pense, quelque arrangement. Je voudrais seulement être sûr que le congrès de Bruxelles s'assemble, et qu'il y eût là un Gouvernement plus *fashionable*, et par là plus stable. On a parlé, ces jours-ci, d'un nouveau mouvement à la tête duquel se trouvait M. Dubus de Ghisiny, dirigé contre De Potter et compagnie. Il ne serait, toutefois, pas plus favorable à notre Gouvernement. Fi donc, nouveau Grand' Croix !

Hier matin, il y a eu de nouveau une réunion de diplomates chez l'ambassadeur (1), comme celle à laquelle vous avez assisté, à l'issue de cette conférence; le Prussien s'est rendu chez le prince Frédéric, y est resté assez longtemps; peu après le prince a annoncé à ses aides-de-camp son départ prochain pour l'armée en campagne de 5 à 6,000 hommes; ce sera d'abord une tournée d'inspection.

Mon fils Guillaume m'écrit avant-hier, des avant-postes à deux lieues en avant de Bréda, qu'ils sont là fort tranquilles, et que,

(1) L'ambassadeur d'Angleterre.

Digitized by Google

dans des patrouilles et des reconnaissances poussées même assez en avant sur la route d'Anvers, on n'entend ni ne voit rien qui ressemble *aux brigands*.

Demain commenceront, à la deuxième Chambre des *soi-disant* (Etats-Généraux) les discussions sur les lois de finances; je ne puis croire que l'on refuserait, car on est essentiellement obséquieux. Je suis curieux de la première réunion des *pairs*, qui forment une petite société où la *qualité* ne compensera pas la quantité. Tout ceci va devenir ridicule, sinon malheureux; peut-être, pour la gloire et la réputation de la dynastie, vaudrait-il mieux une catastrophe frappante que de voir se fondre ainsi un royaume sous leurs habiles mains.

(*Extrait d'une Lettre à M. de Capellen.*)

---

8 et 12 Novembre 1830.

Point de nouvelles importantes certaines.

Dînant à la Cour, j'entendis avec intérêt et presque avec pitié pour l'un des interlocuteurs (le Roi), M. de Nagell père (1) faire de la prose sans le savoir, c'est-à-dire frapper plus juste encore qu'il ne le pensait, sur les soi-disant trahisons; l'ignorance où l'on avait laissé le personnage, au contraire bien averti, mais ne voulant rien croire et continuer de faire à sa tête, s'obstinant à se croire adoré. Il (le malin vieillard) donna aussi impitoyablement sur les passions pour les fabriques!! en un mot, c'était curieux et vraiment *battre un homme à terre*.

Autre conversation avec un dévoué au Roi au sujet de l'armis-

(1) Le baron de Nagell d'Ampsen, ancien ministre des affaires étrangères.

Digitized by Google

tice ordonné par les puissances étrangères, dès le second jour des conférences ouvertes à Londres le 4 courant. Le Roi en est affligé et encore plus furieux; d'abord on le met sur un pied d'égalité avec des rebelles; ensuite on ne peut pas enlever d'un trait de plume ce qu'il a acquis à titre onéreux; il a sacrifié, en 1815, ses Etats héréditaires (voici, entre mille choses mal vues, ce qu'il n'eût jamais dû faire), l'état des anciennes Provinces-Unies, ses colonies, etc., etc.

Lui et l'Etat ont donc droit, au moins, à une indemnité, au moins à un arrangement à l'amiable, par lequel les charges et les profits, les premières surtout, seraient compensés d'une manière équitable.

Il y a du vrai dans cette dernière proposition, surtout quant au pays; mais aucune, dans la première, savoir l'indemnité, particulièrement en ce qui concerne la personne du Roi et de sa dynastie; car comment pourrait-on soutenir qu'un bien, une propriété, et à bien plus forte raison un peuple et un État remis et accepté pour le bien de ce peuple et du système politique entier de ceux qui l'ont remis, tout autant, et plus, que pour l'avantage et la gloriole du chef choisi; comment pourrait-on, dis-je, soutenir que, dans un tel état de choses, ceux qui ont formé cet état seraient encore obligés de le garantir à celui qui l'a reçu de leurs mains, et qui aurait laissé détériorer la chose en question, ou perdu par sa faute l'affection et la fidélité du pays et du peuple, qu'on lui avait confiés dans un but tout différent, au point de faire naître un soulèvement et de ne pouvoir empêcher une révolte, disons révolution, aussi générale que celle dont nous sommes témoins dans les Pays-Bas.

On a beau dire, et en admettant même ce que les partisans du pouvoir appellent toujours complots et intrigues, ni la presse, ni

Digitized by Google

quelques libéraux, voire même des jésuites, ne feront jamais soulever des masses, lorsqu'il n'existe pas des semences de désordre dans la population, et un grand et général mécontentement dans le pays.

La proposition que nous combattons pourrait être admise et encore avec restriction si, par exemple, un gouvernement, dans la situation supposée d'avoir été créé et gratifié par d'autres souverains d'un accroissement de territoire, perdait une partie de ces provinces ajoutées, par une guerre étrangère, malheureuse. Alors le secours pourrait être exigé, et surtout la plainte juste formée, si une paix se négociait et se concluait sans égard auxdites pertes, et aux intérêts lésés d'un allié de cette sorte, mais non en cas de révolte devenue révolution, laquelle ne peut jamais avoir lieu ni se consolider sans de graves fautes de la part du chef de l'Etat, dépouillé par des événements de ce genre; surtout si, comme c'est le cas dans l'espèce, les plaintes réitérées, pendant un long espace de temps, et souvent très-fondées, de la partie soulevée contre l'autorité établie, auraient dû faire prendre à temps la résolution de changer de système, ou, au moins (car ceci est encore une faute incontestable), si l'on croyait devoir persévérer dans la même marche, prendre les précautions et les mesures nécessaires pour prévenir l'explosion à laquelle on devait s'attendre.

*Tout se compense*, disait le sage ministre danois, comte de Bernstorff; de même on pourrait dire : *Tout se punit;* la facilité du recrutement des armées par les conscriptions militaires a gâté les armées pour le pouvoir, qui les veut employer à ses vues ; de même la facilité des emprunts a fini par tuer le crédit des gouvernements, et, ce qui est pire, par démoraliser et énerver les peuples : les fortunes de portefeuille sont la mort du patriotisme.

---

Digitized by Google

13 Novembre 1830

De la menace aux coups, il y a souvent beaucoup de distance et de différence. Toutefois, si la confidence du colonel de Scharnhorst n'est pas positivement inquiétante, elle me surprend cependant beaucoup. Quand je dis inquiétante, ce n'est pas qu'à toute extrémité, et si les bandes réunies, parisiennes et belges, devaient venir nous faire visite cet hiver par-dessus les glaces, tout secours, même celui des Seigneurs soldats prussiens, ne fût préférable, mais à cela près je considérerais comme vous leur entrée dans notre pays riche encore, en comparaison du leur, comme un très-grand malheur. Au reste, les nouvelles des intentions de la réunion de Londres sont trop positives et trop certaines pour pouvoir croire que les rassemblements de troupes sur nos frontières de l'Est soient autre chose qu'une menace, et peut-être le besoin de faire changer de place aux rassemblements.

Ce qui m'étonne, et même commence à m'inquiéter davantage, c'est qu'hier encore on n'avait point connaissance de la réponse du Gouvernement provisoire à Bruxelles, à la proposition d'armistice portée par les deux diplomates qui doivent être arrivés, dimanche 7, ou sûrement le 8, dans la *ville rebelle*, comme dit certaine brochure. Auraient-ils la folie de rejeter une proposition si favorable pour eux, puisqu'en les admettant à traiter d'égal à égal, c'est reconnaître implicitement leur indépendance? Je ne puis le croire, car à quoi sacrifieraient-ils ce grand avantage? Est-ce à celui de gagner du temps pour achever de se constituer et de s'organiser à leur aise, et cela pour l'espoir incertain de faire soulever le Brabant septentrional, qu'alors ils pourraient nous enlever, et pour quelque course de pillage, ou

Digitized by Google

la gloriole de s'avancer jusqu'au Moerdyk? Il n'y aurait qu'une aveugle vengeance qui pourrait expliquer une telle conduite. — Espérons qu'ils seront plus sages.

Ici, où *On* est toujours nerveux et triste, d'autres fois furieux, mais par là même toujours indécis, *On* tergiverse; et je suppose, sans le savoir positivement, que les amis de l'autre côté de l'eau permettent, par un égard de politesse, que l'*On* ne s'explique positivement que lorsque les autres auront parlé..

(*Extrait d'une Lettre à M. de Capellen.*)

---

14 Novembre 1830.

La réponse de Bruxelles est connue; au milieu d'une quantité de belles phrases un peu alambiquées, même sur la philanthropie des puissances dont les envoyés sont assemblés à Londres, et sur l'intérêt sympathique que l'on veut bien témoigner à la malheureuse Belgique, le Gouvernement provisoire accepte la proposition d'un armistice, à la condition que les deux parties se retireront dans leurs anciennes limites; *mais*.... (furieux mais!) pourvu que ses limites soient réglées d'abord d'après l'article 2 de la loi fondamentale de 1815. Or, voyez à cet article 2 l'alinéa 4, et vous trouverez la délimitation de la province de Limbourg, à laquelle a été joint ce que les Etats-Généraux de la feue République possédaient en-deçà et au-delà de la Meuse. Maastricht donc est Limbourg, et le Limbourg fait, sans contredit, partie de la Belgique. Ainsi, tirez la conséquence facile, qu'outre l'évacuation de la citadelle d'Anvers, on exige encore celle de notre meilleure place forte. Ceci n'est pas maladroit, et la forme donnée à cette exigence, prouve que non-seulement on sait ce que l'on fait, mais qu'il y a là-bas des diplomates. Au reste, ceci n'est pas répondre : oui ou non, positivement à la proposition, comme

Digitized by Google

cela était exigé, vu qu'à Londres on entendait bien positivement les limites de l'ancienne République ; que l'on eût peut-être mieux fait de désigner ainsi, que de parler de l'année 1814, époque de trouble et d'indécision. Quoi qu'il en soit, il faudra voir à présent ce que l'on dira à Londres, et, en attendant, ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce *novum emergens* a naturellement donné un bon prétexte ici de refuser sur le pied de la perte de Maastricht, ce qui, effectivement, a eu lieu de la part du Roi dans un message porté par le baron Verstolk à sir Charles Bagot, et nous voilà donc replongés dans l'incertitude pour plus ou moins longtemps, à moins qu'un événement, qui n'est point du tout impossible, et qui même ne me surprendrait pas beaucoup, ne vînt trancher ce nœud gordien : ce serait la prise de Maastricht par les insurgés. Déjà on dit cette place entièremeut bloquée. Le général Daine commande ce blocus, qui, d'un moment à l'autre, peut se changer en attaque ouverte, et quelque abominable que soit la trahison de cet officier, même précisément à cause de cela, il est un ennemi dangereux, ayant pu observer récemment le fort et le faible de la place, et laisser probablement des intelligences dans l'intérieur, qui n'est pas affectionné, tant s'en faut, puis une garnison beaucoup trop peu nombreuse. Que peut-on en attendre? — La prise de Venloo, qui achève de couper les communications, est encore une chose fâcheuse.

Je continuerai mon Journal ; ce mot me fait penser de vous demander encore si vous avez la bonté de garder mes lettres ; le fait est que je m'y intéresse, afin de les faire lire dans la suite à un ami absent, avec lequel je ne puis correspondre à cause de l'interruption des communications.

(*Extrait d'une Lettre à M. de Capellen.*)

---

Digitized by Google

19 Novembre 1830.

Hier on annonçait une expédition sur Maastricht, avec un corps de 5,000 hommes, sous les ordres du prince Bernard de Saxe-Weimar. Les uns disent, pour secourir la place déjà bloquée; les autres, pour faciliter la sortie et recevoir les débris de cavalerie et de dragons, les chevaux surtout, qui doivent se trouver de trop dans la ville. La réussite de cette entreprise peut être importante sous le point de vue militaire; sous celui de la politique, il paraît qu'elle ne l'est point assez, au moins, pour être mise en balance avec la rupture qu'elle annonce de l'espèce d'armistice tacite qui s'était établi depuis quinze jours sur nos anciennes frontières. Cette nouvelle levée de boucliers ne rendra-t-elle pas aussi plus difficile les négociations de Londres? D'un autre côté, il faut convenir que le Gouvernement, refusant l'armistice proposé sous la condition de l'évacuation de Maastricht, comme de la citadelle d'Anvers, se trouvait obligé de s'occuper de la sûreté de cette première place, et de prendre au moins quelques mesures ostensibles pour tâcher de la conserver.

Cette expédition explique d'ailleurs les mesures sérieuses, pour ne pas dire violentes, qui se prennent à l'intérieur pour rassembler, au moyen de l'appel aux gardes communales, du monde aux frontières, afin d'avoir disponibles les restes de l'armée. Sans cela, comment comprendre des rassemblements non sans inconvénient et des dépenses énormes sans but? car de crier encore au danger pour les provinces du Nord, en accordant la séparation du Midi, c'est folie.

Causant ces jours derniers avec M. de Hogendorp sur l'état des affaires publiques, dû, en très-grande partie, au caractère et

Digitized by Google

à la manière d'agir de l'homme qui les dirige, puis aussi des disparates que ce caractère offre, du singulier mélange de despotisme et de faiblesse, des quelques talents, joints à beaucoup d'ineptie, dont il se compose, l'homme d'un grand caractère me dit : « Je vais vous donner le mot de l'énigme qui semble vous » embarrasser, et ce ne sera à la lettre qu'un mot : *médiocrité ;* » il renferme tout, et pour un homme placé à la tête d'un État, » c'est le pire des défauts ; par la raison toute simple, qu'il rend » inhabile à bien conduire, même à bien comprendre l'état des » choses, et ce qu'il faut faire et ce qu'il faut prévoir. Il empêche » en même temps de sentir le besoin de conseil et de guide, de » les chercher ; et qui pis est, de craindre même les lumières et » l'impulsion que pourraient donner des conseillers doués de plus » d'esprit et de caractère. *Médiocrité* donc ; *médiocrité* en toutes » choses dans cet homme : par conséquent, vues étroites, crainte » d'être gouverné ; défiance des autres et grande opinion de soi- » même ; confusion dans son esprit, confondant l'administration » avec l'art de régner. *Médiocrité*, voilà l'homme et la source » principale de nos maux. »

---

20 Novembre 1830.

Nous voyons encore tomber des illusions absolutistes par la réunion paisible du Congrès belge à Bruxelles, et la marche que le travail de cette Assemblée semble prendre ; jusques il y a peu de jours encore, on soutenait ici que jamais le Gouvernement provisoire, ou les jacobins Potter et compagnie, ainsi qu'on les nommait, ne permettraient cette réunion, et que l'ouverture de

Digitized by Google

cette Assemblée serait marquée par des discussions éclatantes; jusqu'à présent, il n'en est rien. En attendant, et malgré les apparences de trève et de système de non-intervention fortifié par la chute du ministère anglais, on continue à mettre le plat pays en mouvement et à faire des frais immenses de dépenses contre des gens qui ne songent guère à nous attaquer, et ne demandent pas mieux, sinon, qu'on les laisse arranger leurs affaires.

En attendant, les *soi-disant* (les Etats-Généraux) votent et avalent des lois de finances comme du sucre; *On* va se repentir de n'avoir pas demandé davantage. Au reste, décréter et faire payer sont encore deux.

(*Extrait d'une Lettre à M. de Capellen.*)

---

24 Novembre 1830.

Hier on parlait d'une intervention armée de la part de la Prusse, soutenue par la Russie, sans la coopération de l'Angleterre, laquelle alors pourrait se joindre à la France. Ce serait une belle affaire! Et les gens qui pensent raisonnablement, ne peuvent y croire. En attendant, les exagérés et les furieux s'en réjouissent. Ce serait bien alors que la guerre serait, comme le dit Van de Weyer, à Londres (1), plus fatale aux Rois qu'aux peuples. A propos de ce négociateur et de son rapport au Congrès, et de la discussion qui en a été la suite, je pense bien à présent qu'il n'y a plus le moindre espoir pour le prince d'Orange; mais quelle nouvelle humiliation! *tâcher de se justifier!* quelle page dans l'histoire de cette ancienne et illustre maison! C'est tomber de haut.

(*Extrait d'une Lettre à M. de Capellen.*)

(1) Envoyé du Gouvernement belge provisoire à la conférence de Londres.

---

Digitized by Google

Ce 25 novembre 1830.

Voilà donc enfin l'armistice conclu entre les Belges et le Roi de feu les Pays-Bas, actuellement Roi des anciennes Provinces-Unies !

Quelqu'un disait hier : « Voilà les deux tiers d'un royaume » perdus en partie, pour avoir voulu, par entêtement, conserver » un ministre insolent et flatteur (1), en attendant, ajoutait » mon homme, qu'on perde le reste pour en conserver un (un » ministre) fripon et éhonté !!! (2). »

En attendant, voilà une reconnaissance tacite de l'indépendance de la Belgique, faite, sinon par son ancien Roi, au moins par les grandes puissances de l'Europe. Voyons ce qui suivra, lorsque, la toile baissée un moment, se lèvera de nouveau.

Je disais l'armistice conclu, mais non publié. Se peut-il rien de plus pauvre et de plus ridicule que l'article de la Gazette d'Etat d'aujourd'hui, et la manière dont cet important événement est annoncé à la nation ; sans oser dire les conditions, que l'on avoue cependant être moins désavantageuses que celles proposées d'abord ; sans même nommer la chose par son nom. *O povero !* et que nous sommes de bonnes gens !!!

---

5 Décembre 1830.

Politiquement, ainsi que physiquement et moralement, ce qui est mûr pour une chute doit tomber. Bien des personnes, en

(1) Van Maanen, ministre de la justice.

(2) Ceci concerne probablement M. Van Tets, ministre des finances, dont la réputation était plus qu'équivoque sur le chapitre de la probité.

Digitized by Google

raisonnant sur les causes des révolutions populaires, s'arrêtent au dernier chaînon des événements qui les ont *amenées*, ou plutôt *précédées*, sans songer que cet événement, quelque grave et frappant qu'il soit, a pu être l'*occasion* du bouleversement et de la chute du gouvernement d'un Etat, sans en être la cause, et bien loin de là. Les révolutions éclatent, inattendues souvent, mais elles sont préparées et amenées de longue main. Un fait isolé n'amène point une révolution; une conspiration même ne peut renverser un gouvernement à l'égard duquel il n'existerait aucun mécontentement, plus ou moins fondé, dans la masse du peuple, tout aussi peu qu'une mèche allumée ne ferait sauter une mine non chargée.

L'armistice dont je vous parlais sous la date du 25 novembre semble être rompu. Hier on parlait de nouveaux mouvements de troupes, et positivement le corps du prince Bernard de Saxe-Weimar a quitté les environs d'Eyndhoven pour se rapprocher du petit corps d'armée du général Van Geen, sous Breda. Un fait curieux à retenir, c'est que ce dernier général, commandant sur la frontière, a envoyé demander catégoriquement au prince Frédéric s'il y avait armistice, *oui* ou *non!* Quel état de choses et quelle misérable finasserie!

Le secrétaire de l'ambassade anglaise, Cartwright, est arrivé hier ici en toute hâte de Bruxelles, porteur des plaintes sérieuses, et qui ne paraissent que trop fondées, du Gouvernement provisoire là-bas, sur le peu de bonne foi, pour ne pas dire jésuitisme, avec lequel on explique et exécute de ce côté-ci la levée du blocus des côtes, particulièrement à l'égard d'Anvers, où, jusqu'à présent, aucun bâtiment n'a pu arriver. On menace d'une irruption sur le territoire du Nord, qui ne serait pas difficile en marchant de Venloo sur la Gueldre. Voyez à quoi l'on s'expose

Digitized by Google

par des finasseries et des subterfuges d'avocat! Ceci rappelle involontairement la phrase prononcée pendant les délibérations du Congrès national à Bruxelles, lors de la discussion sur la déchéance et l'exclusion, lorsque M. *** a dit : « Nous avons été » gouvernés pendant quinze ans par un *Tartufe politique*. »

A propos de cette exclusion, je ne suis point de l'avis de ceux qui pensent que, dans le sens et dans l'intérêt de ceux qui l'ont prononcée et décidée, elle fut intempestive et mal vue. Au contraire, il fallait, ce me semble, couper ce nœud gordien, pour achever de constater l'indépendance déclarée, et mettre fin à des espérances et à des intrigues toujours dangereuses dans un Etat nouveau. Il semble bien vu d'ailleurs, et utile à la cause populaire, en général, que la diplomatie tortueuse des vieux gouvernements soit poussée à bout et forcée à s'expliquer, et à agir clairement et positivement.

Seulement, appelé à voter dans cette circonstance, j'eusse été positivement contre la clause de l'*exclusion à perpétuité*, qui n'a pas le sens commun; puisqu'il y a toujours autant de folie que d'inutilité à disposer de ce dont on n'est pas le maître, et qui l'est des événements et des contingents futurs?

Je viens de découvrir le texte de la finasserie jésuitique; car elle ne se peut nommer politique, ni diplomatique, de laquelle le secrétaire d'ambassade anglais est venu se plaindre. On explique la levée du blocus des ports, de la manière suivante : que cela ne regardait que les ports de mer, et que l'Escaut étant une navigation intérieure (et d'eau douce apparemment), les choses restent là, sur le pied où elles étaient, et que, par conséquent, Anvers est exclu des bienfaits de cette mesure. Est-ce fin! oh! l'habile homme! mais les suites? *Vederemo*.



Digitized by Google

10 Décembre 1830.

Grande et importante nouvelle ! Insurrection, sinon révolution en Pologne ; probablement mouvement national ; cause bien juste et rétablissement d'une véritable *légitimité*. Mais si déjà cette grande nation ne pouvait rétablir son indépendance, si déjà, *quod Deus avertat*, ses tyrans étrangers parvenaient à réprimer et à étouffer ce mouvement qui vient d'éclater à Varsovie, cet incident inattendu, quoique non imprévu, doit avoir la plus grande influence sur la situation des affaires générales de l'Europe, et sur la consolidation de la révolution belge en particulier ; par cette seule conséquence, que déjà il ne peut plus être question de la marche de l'armée russe vers l'ouest (à laquelle, au reste, je n'ai jamais cru), et par conséquent que toute crainte d'intervention armée de la part des puissances du Nord et de guerre générale se trouve écartée. En attendant, les événements de la Pologne sont du plus haut intérêt et peuvent avoir les conséquences les plus remarquables et les plus importantes. Les premières nouvelles de ce pays ne pourront donc qu'être attendues avec la plus vive curiosité, et dussent-elles ne rien apprendre de décisif, elles donneront cependant quelques idées plus distinctes de la nature et du véritable but de ces événements.

---

14 Décembre 1830.

Depuis ce qui se trouve plus haut, et d'après les nouvelles ultérieures, il semble que le mouvement populaire du 30 novembre,

Digitized by Google

à Varsovie, a pris tout le caractère d'une révolution nationale, avec le but de reconquérir l'indépendance de l'ancienne Pologne tout entière, et dès-lors les conséquences de ce grand événement sont incalculables et ne peuvent manquer d'être très-graves.

Je dois consigner ici la révélation importante *(historiquement)* qui m'a été faite et qui suit :

Lors de l'entrée hasardeuse du prince d'Orange dans Bruxelles, le 1er septembre dernier, ceux qui l'accompagnaient : un ministre du Roi, des généraux, des habitants de Bruxelles du parti du gouvernement, l'avertirent de ne point monter à l'Hôtel-de-Ville, quelques instances qu'on lui fît pour cela, donnant même à entendre qu'un danger réel et sérieux attendait le prince dans l'enceinte de cette maison communale, où il était si naturel et si simple d'entrer pour se débarrasser de la foule qui entourait déjà le prince et devenait menaçante. Je savais déjà que c'étaient ces avertissements qui le décidèrent à s'exposer à un danger imminent en se jetant au milieu de ce peuple révolté, et gagnant à toute bride le haut de la ville et son palais. Mais quel était donc ce danger d'entrer dans l'Hôtel-de-Ville? car il n'était point probable, et l'on n'a pas osé le dire ou seulement le faire entendre, que l'on eût quelque dessein d'attenter à la vie du prince. Ce dessein était, m'assure-t-on de bonne part, de l'engager, et au besoin de le forcer, à signer la séparation, et par conséquent l'indépendance de la Belgique, en se laissant mettre à la tête du gouvernement de ce pays; en un mot, d'être le Louis-Philippe de ce nouveau gouvernement (1). Outre l'assurance que quelqu'un m'a donnée de la

(1) Les détails qu'on vient de lire ont été en partie confirmés par le général français Valazé, qui a dit : « On avait formé le projet d'entraîner le » prince d'Orange à l'Hôtel-de-Ville, et, arrivé dans son enceinte, de le for» cer à faire un acte horrible dont il se serait repenti pendant toute sa vie. »



Digitized by Google

réalité de ce projet, j'y croirais par les deux circonstances suivantes :

1° L'acharnement que l'on mit à entraîner le prince sur la place de l'Hôtel-de-Ville, qui n'est point sur le chemin de son palais, où il voulait d'abord se rendre ;

2° L'abandon que firent de lui, en le voyant prendre la route susdite, M. Van Gobbelschroy (1) et le duc d'Ursel ; lesquels prirent alors, avec quelques autres, le chemin le plus court pour arriver au palais ; et M. Van Gobbelschroy me dit lui-même, plus tard, avoir averti le prince d'éviter l'Hôtel-de-Ville ; il savait donc quelque chose du plan (que lui-même toutefois ne m'a point communiqué), et voyant le prince entraîné, ne voulut point partager la responsabilité de ce qu'il pouvait croire qui allait suivre.

Mais voyez comme les événements marchent, entraînent et changent les opinions mêmes ; si le projet susdit eût eu son exécution, on eût crié ici au malheur, à l'abomination, au fils conspirateur et presque parricide ; mais ce que l'on a désiré depuis, tâché même d'obtenir par des humiliations plus grandes, vu qu'elles étaient volontaires, sans pouvoir y réussir, eût reçu plus que probablement sa pleine exécution dans cette occasion ; car le séjour du prince à Bruxelles était pour lui ce que fut l'Orangerie de Saint-Cloud pour Bonaparte.

Il est fou, *notre homme*, décidément il l'est, ou bien aveugle au point le plus incurable sur sa position et celle des affaires ! Croiriez-vous ? non, vous ne pourriez le croire, à moins que je ne vous l'affirme, que non-seulement il conserve avec la préten-

Quel était cet acte ? On ne l'articule point. Peut-être était-ce de se mettre en rébellion ouverte contre son père, en acceptant le titre de Roi en Belgique.

(1) Ministre du Roi.

Digitized by Google

tion de reconquérir la Belgique perdue, l'espoir d'y parvenir, et qui plus est, le projet de l'essayer, et cela malgré les événements de la Pologne et la non-arrivée à son secours des débris de la Sainte-Alliance ; par conséquent seul à seul, ou pour mieux dire deux contre quatre!! Mieux encore, la Belgique reconquise par les armes, aidées d'insurrections contre-révolutionnaires, n'a par sa révolte plus de droits à faire partie intégrante du royaume ; elle est hors la loi, c'est-à-dire en dehors des droits que lui assurait la loi fondamentale. A la vérité, on pourra ne pas traiter ces provinces en esclaves, ni comme les Etats-Généraux de feu la République des Provinces-Unies traitaient les pays de la *Généralité*, ni selon les conditions auxquelles les provinces d'Utrecht, de Gueldre et d'Overyssel furent réadmises dans l'ancienne Union après 1672 et les conquêtes de Louis XIV ; non, on aura de l'indulgence ; mais le Nord cette fois pourra régner sans contrainte. Et par ce leurre, perfide et faux, on espère entraîner les gardes urbaines communales et le premier ban au-delà des anciennes frontières!!! Quelles illusions! quelle déception! quel homme et quel caractère! Une conversation fortuite et inattendue, que j'ai eue aujourd'hui même avec cet inconcevable et odieux personnage, m'a découvert cette folie, ou plutôt cet abîme de mauvaise foi et d'ignorance des hommes, des choses et de l'esprit du temps.

Deux propos échappés m'ont mis sur la voie, *to peep in his heart and designs* (1).

L'un la comparaison avec les événements de 1672 (comparaison peu modeste, soit dit en passant, vu la grande figure de Guillaume III et celle de... *povero!*) ; l'autre ce qui suit, qu'on laissa

(1) De scruter son cœur et ses desseins.

Digitized by Google

tomber imprudemment : *arrigite aures et stupete*. — « C'est pour » cela que j'ai dit distinctement que l'exercice de la loi fonda- » mentale était restreint aux seules provinces du Nord demeurées » fidèles, et que j'ai fait gouverner et administrer les deux pro- » vinces (1), encore alors au pouvoir des troupes, par les généraux » qui y commandaient. » — Machiavel n'aurait pas mieux dit. Si le coup a manqué, il ne faut pas que ce trait de caractère soit perdu pour l'histoire philosophique.

Cette conversation à laquelle je ne m'attendais guère, et pendant laquelle je puis me rendre la justice d'avoir dit franchement mon opinion, si différente de celle de l'interlocuteur auguste, et d'avoir loyalement averti du peu de probabilité de la réussite et du danger même de l'essai, qui pourrait conduire à perdre ce que l'on a pour rattraper ce que l'on n'a plus ; cette conversation, dis-je, a d'abord servi à confirmer l'opinion que j'avais déjà de l'homme, mes prévisions relativement à ses projets et à son jeu double. Ensuite elle m'a prouvé ce dont je me doutais déjà ; c'est que quand on s'abandonne en parlant, surtout lorsqu'on veut convaincre, on donne furieusement de prise sur soi-même, et qu'on se découvre bien plus que l'on ne scrute celui avec qui on s'entretient. Certes, je ne songeais pas à sonder le terrain, à tirer les vers du nez, et voyez ce que j'ai découvert !

Est-il étonnant, d'après cela, que ces longues conversations, ou plutôt discussions avec les membres des Etats-Généraux des provinces méridionales, après les dîners à la Cour, leur aient fait connaître à fond le personnage? Le cœur, l'esprit, le jugement et les projets ont été mis à nus devant des groupes parmi lesquels un ou deux coryphées attaquaient par des discours, des paradoxes,

(1) Celles d'Anvers et de Limbourg.

Digitized by Google

des contradictions habiles, tandis que d'autres, écoutant seulement, traçaient en souriant des notes sur les tablettes de leur mémoire : *A fripon, fripon et demi.*

En relisant cette note, les scrupules de Saint-Simon (le duc), à l'égard du tort qu'il peut y avoir à consigner par écrit des récits et des observations comme ceux que je me permets dans ces feuilles, me reviennent dans la pensée. Je rassure toutefois ma conscience, non pas comme le peintre de la Cour de France, sous le règne de Louis XIV, par des citations bibliques, ou par l'exemple des Pères de l'Eglise, mais plutôt par la certitude que ce que j'écris n'est point destiné à la publication, et que si déjà cette publication devait avoir lieu un jour, ce ne serait que lorsque les intéressés et moi-même aurions disparus de la scène du monde, et que les grands événements et les révolutions politiques que je vois s'approcher ôteront tout inconvénient à la révélation de souvenirs et de faits qui n'auront même d'autre intérêt que celui de servir à lier les effets avec les causes, et à aider à la connaissance des hommes en général et du cœur des princes en particulier. — Un trait encore que j'allais oublier à propos de la conversation susdite ; j'avais nommé *l'opinion publique*. — On *daigna* répondre : « L'opinion publique ; qu'est-ce que cela? Chacun a son » opinion, et elle varie selon l'intérêt du moment. »

---

16 Décembre 1830.

On m'assure qu'un cinquième *protocole*, daté de Londres, vient de mettre notre homme, comme l'on dit, au pied du mur en lui donnant le choix d'agir franchement en faisant cesser l'es-

Digitized by Google

eobarderie du blocus à l'égard d'Anvers et de Gand, ou de s'attirer le mécontentement sérieux des cinq puissances assemblées par leurs agents à Londres! Nous voici donc dans une véritable crise, et il faudra voir si, d'un côté, l'obstination et la finasserie l'emporteront sur le bon sens et le jugement qui dictent de se soumettre à temps à la nécessité et à la force des choses, au lieu de risquer des extrémités fâcheuses, par suite desquelles on pourrait se trouver, comme le chien de la Fable, avoir lâché le morceau que l'on retenait pour avoir couru après des illusions, et, de l'autre, c'est-à-dire de celui des puissances, si elles sont véritablement d'intention de donner des suites sérieuses à leur déclaration, en quittant le rôle de médiateur, pour se joindre à l'un des deux contendants contre celui qui refusera de se soumettre à leur déclaration.

M. Cartwright revenant de Bruxelles assure que l'on se ferait étrangement illusion aussi sur ce point, si l'on croyait au désordre et à l'état de dénûment et de désorganisation des provinces méridionales. Le contraire est vrai quant à la force militaire surtout, qui est sur un pied plus avantageux et plus respectable qu'on ne le pense ici, et surtout comparativement et proportionnellement à la nôtre. L'aspect du pays aussi est plus satisfaisant qu'on ne le penserait eu égard à la position où le nouveau gouvernement se trouve et aux événements si récents encore. Les finances seules sont encore et devront être embarrassées; les rentrées se font difficilement, et, par là, les employés civils ne peuvent être payés régulièrement. L'industrie surtout souffre beaucoup; il se fait peu de dépense de luxe surtout; mais il n'en peut être autrement après une révolution aussi totale et dans l'état incertain des choses. Bruxelles toutefois, sans être peuplé, ni surtout brillant, comme il y a six mois, reprend peu à

Digitized by Google

peu; la plus grande tranquillité et sécurité pour les personnes et les propriétés y est rétablie; aussi plusieurs grandes familles ont-elles quitté la campagne et leurs terres pour revenir habiter la ville, comme d'autres années, en hiver. Même plusieurs familles anglaises qui s'en étaient éloignées pendant les troubles, sont revenues s'y établir. Le spectacle, quoique sur un moindre pied, est rouvert.

Le dîner de réception donné à lord Ponsonby par le comité diplomatique s'est fort convenablement passé. Ce diplomate, ainsi que M. Cartwright, ont été particulièrement contents du ton et des formes de M. Van der Weyer, président du comité. On m'assure aussi que les notes échangées entre le gouvernement provisoire belge et le gouvernement britannique sont rédigées convenablement et dans un très-bon style diplomatique; nouvelle preuve que ce n'est pas l'habileté qui manque de ce côté-là, ainsi qu'en général, de nos jours, elle est du côté des hommes nouveaux et de la jeunesse. Les vieilles races aristocratiques ont dégénéré, et cela aussi explique la nécessité des révolutions populaires et la facilité avec laquelle elles s'opèrent.

. . . . . .

. . . . . .

Enfin un rayon de lumière, mais encore obscurci par des illusions de secrets d'Etat et les pauvres anciennes illusions diplomatiques! L'Escaut est *ouvert?* Non, mais on verra les vaisseaux commerçants étrangers et belges remonter cette rivière jusqu'à Anvers; on verra, on regardera, sans s'opposer, donc on permettra; mais lever formellement l'interdiction, faire disparaître la clôture, — non; les mots sont trop difficiles à prononcer, même à écrire, mais enfin on a cédé après deux mois d'inutile obstination et de finesses d'avocat, qui n'ont mené qu'à mécontenter et aigrir

Digitized by Google

les cinq grandes puissances que l'on a appellées soi-même à se mêler de nos affaires, et desquelles dépendront, en grande partie, les arrangements définitifs plus ou moins favorables par lesquels notre sort futur doit être décidé.

---

29 Décembre 1830.

Voilà donc le dénoûment de la pièce, sinon la clôture du théâtre, le sixième protocole! (Il en était temps, car à la fin ils deviennent un peu ridicules.) Le sixième protocole annonçant la reconnaissance de l'indépendance belge, et décidant, à la fin, nettement la séparation des deux parties du ci-devant royaume des Pays-Bas, va mettre fin, sinon à des efforts impuissants et très-imprudents, dont l'entêtement pouvait donner la velléité, au moins à toutes les finasseries et tours d'avocat, comme ceux employés à l'égard de la levée du blocus maritime, et qui ont fait beaucoup de tort à la politique et à la considération personnelle du Roi près des envoyés des puissances à Londres.

Jusqu'à présent, 29 décembre, le gouvernement, selon ses habitudes mystérieuses et méticuleuses, n'a encore rien publié d'officiel au sujet de la grande et importante nouvelle dont je viens de parler, quoiqu'elle soit connue du public, même par les journaux français et anglais; mais le journal semi-officiel, intitulé *Journal de La Haye*, a fait un récit ironique, peu digne de la matière si sérieuse et du gouvernement, tandis qu'il est connu que cette feuille paraît sous les auspices et l'inspection de ce gouvernement et, en grande partie, à ses frais. Le rédacteur principal est le sieur Durand, Français de naissance, et publiant ci-devant le *Journal de Gand*.

---

Digitized by Google

9 Janvier 1831.

Dès le premier jour de son arivée à Anvers, le prince d'Orange consulta l'internonce Capaccini sur ce qu'il aurait à faire pour apaiser l'agitation et l'humeur des catholiques romains dans les provinces de Flandre et du Brabant septentrional, pour ramener la première et conserver la dernière. *Nommer promptement un évêque à Bruges et un autre à Bois-le-Duc*, fut la réponse de l'habile et excellent prélat, qui ajouta, en désignant les noms des deux personnes propres à ces postes éminents : *le Roi les nommera, et je prends sur moi de déclarer que c'est avec l'approbation du St-Père*. Le prince saisit cette idée, l'approuve et écrit au Roi pour en proposer l'exécution immédiate. Quelle fut la réponse? — Que l'on ne pouvait rien accorder ni conclure, sur cette matière, avant d'avoir reçu la réponse de Rome aux négociations dont le comte de Liedekerke se trouvait chargé. Remarquez que la grande question du moment, là-bas, était de savoir si l'évêque nommerait les chanoines de sa cathédrale, seul, ou de concert avec le gouvernement, question entièrement étrangère à la nomination de l'évêque lui-même, question d'ailleurs oiseuse et inutile, vu que le Pape pouvait tout au plus y répondre : *faites*, mais jamais consentir à ôter officiellement aux évêques un droit acquis de tout temps, comme celui de la nomination de leur chapitre.

Cette réponse évasive et retardataire, comme toujours avec notre homme, arrivée à Anvers, le prince la communiqua à l'internonce en le priant de vouloir y faire une réplique, pour tâcher de persuader à prendre une si bonne et si sage mesure. Le prélat

Digitized by Google

dont on a tant soupçonné, accusé les intentions (1), se met de suite à l'ouvrage, rédige un petit mémoire clair et concluant pour prouver que la mesure urgente qu'il propose n'a rien de commun avec la réponse attendue de Rome ; on l'expédie à La Haye, mais, comme toujours, sans aucun succès. Délayer, finasser, et puis comme un mur ! Impossible de faire revenir sur rien et de déplacer une idée dans cette tête de fer.

Aussi, me disait quelqu'un d'habile et qui a sondé le père et les fils : « C'est la fatalité qui poursuit cette Maison, comme celle » des Stuarts et des Bourbons, et qui présage une chute plus ou » moins prochaine. »

Il semble aussi que cette anecdote vraiment curieuse, jointe au fait du refus de rassembler les militaires belges autour du prince d'Orange, fortifie l'opinion que *l'on* n'était pas de bonne foi vis-à-vis du *fils respectueux*, mais *plutôt* jaloux des succès trop grands qu'il eût peut-être pu avoir. Là aussi, le cas serait donc que, pour avoir voulu travailler pour soi personnellement et ne rien céder, on a contribué soi-même à perdre le tout.

(1) Monsignor Capaccini, internonce près la Cour des Pays-Bas, est un homme d'infiniment d'esprit, qui a bien compris les événements dont il fut témoin dans les Pays-Bas, sous le règne du roi Guillaume ; il avait d'excellentes intentions; elles ont souvent été méconnues, et en voici la preuve dans les souvenirs du comte Van der Duyn. Jamais il n'a rien pu obtenir d'une tête de fer et de bronze comme celle du Roi. Monsignor Capaccini était intimement lié avec M. Van Gobbelschroy, ministre de l'intérieur ; mais il avait un ardent adversaire dans la personne de M. Van Maanen, ministre de la justice, qui ne le désignait, en parlant de lui, que sous le sobriquet de *Monnik* (le moine), ce qui, dans la bouche d'un puritain hollandais, équivaut à une injure.

Monsignor Capaccini, ayant été mêlé activement dans l'essai infructueux que le prince d'Orange fit à Anvers, fut détesté, de ce jour, en Hollande, ce qui l'engagea à se retirer, lorsqu'il vit que tout espoir était perdu d'opérer un rapprochement entre la Belgique et la Hollande.

*(Note de M. de Grovestins.)*

Digitized by Google

11 janvier 1831.

On a toujours tort de juger les hommes trop vite, surtout lorsque c'est sans indulgence. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a des mots et des manières de dire et de faire qui décèlent promptement, et je dirai volontiers irrévocablement la partie d'esprit et le degré de jugement de celui qui les prononce ; comme il en est qui dénotent, sans s'y pouvoir tromper, le degré de sensibilité de tel ou tel, et mettent un caractère à nu pour un œil observateur quelque peu seulement : je ne puis dire combien j'ai été frappé d'entendre dire ces jours-ci à Sir Ch. Bagot, dont j'avais meilleure opinion : « Je ne connais rien de plus bête que cette » nation (les Belges), » et cela à propos des délibérations confuses et sans doute un peu intempestives du moment du congrès national.

---

13 janvier 1831.

Bonne nouvelle que je viens d'apprendre. Un courrier anglais, arrivé hier au soir, a nécessité le départ, cette nuit déjà, d'un officier d'ordonnance du prince Frédéric au corps d'armée mobile sous les ordres du duc de Saxe-Weymar, avec l'ordre exprès de s'arrêter dans sa marche sur Maastricht, de ne point dépasser les frontières du Limbourg, et de s'abstenir de toute attaque hostile. Les Belges, de leur côté, devant avoir aussi reçu l'intimation de la part de la conférence de Londres de s'abstenir de toute attaque ultérieure sur Maastricht, et même de débloquer

Digitized by Google

cette place de guerre avec laquelle les communications doivent rester libres. Voilà donc, après ce grand nombre de protocoles, une démarche ferme et décisive de la part des cinq puissances, démarche qui prouve de nouveau leur détermination positive de conserver la paix, et qui donne l'espoir de voir enfin un arrangement de séparation définitive entre les Belges et nous, définitivement arrêté. Ceci (et je le sais déjà) ne peut manquer de déplaire et de donner fortement de l'humeur à nos esprits belliqueux et surtout à l'*homme*, lequel toutefois se trouve en ceci être plus heureux que sage, car rien n'était moins sûr ni même moins probable que l'attaque préméditée, attaque doublement imprudente, parce que, outre les chances désavantageuses de la guerre, toujours possibles, et auxquelles on exposait nos derniers petits moyens militaires, le contre-coup d'une défaite ou même d'un avantage acheté un peu chèrement, se serait fait sentir ici, plus que probablement, d'une manière à troubler la tranquillité publique et à hâter le renversement d'une puissance déjà frêle et assez mal affermie.

---

Même date.

Je suis conduit à me rendre compte à moi-même de l'opinion, ou pour mieux dire, des doutes que j'ai sur l'avenir des provinces du Nord réduites à leurs anciennes limites et sur la situation où se trouvera le gouvernement ; en un mot, sur le sort futur de la dynastie régnante. Pour mettre quelque peu d'ordre dans mes recherches à cet égard, je commencerai par noter d'un côté, ce que je ne crois pas possible, et de l'autre, les contingents futurs possibles, afin de tâcher de me fixer à quelque probabilité, et

Digitized by Google

d'avoir ainsi, dans la marche des événements et lors du dénoûment final, l'intérêt de curiosité satisfait sur ce point, de juger si je me suis trompé ou non dans mes conjectures.

1° Je ne crois plus possible la réunion de la Belgique et de la Hollande, c'est-à-dire la restauration du royaume des Pays-Bas, sous aucune forme et à aucune époque. Les deux parties gouvernées et administrées d'une manière différente, sous le même chef d'Etat, me paraît surtout de difficile admission et propre seulement à fomenter et rendre éternelles de nouvelles divisions et des discussions jalouses interminables.

2° Je ne crois pas que la séparation complète effectuée, ce pays-ci pourra supporter le poids de la dette, ni même la cherté et l'embarras du gouvernement central actuel, et, toutefois, je crains la République, ce pays n'étant pas mûr pour ce régime dans sa pure simplicité; elle serait essentiellement oligarchique.

3° Au risque de paraître me contredire, je dirai que, quoiqu'il me paraisse positif que les limites de l'ancienne République rétablies, il faudrait nécessairement modifier extrêmement notre misérable et si fautive loi fondamentale, dont le premier, mais non pas le seul défaut, est de n'être *ni chair ni poisson;* il faudra, dis-je, la changer, et cependant je ne crois pas que l'on y parvienne, à cause de l'empêchement que le gouvernement, c'est-à-dire le Roi, y mettra de son côté, et de l'autre la misérable composition, pour ne pas dire la lâcheté, des membres de la deuxième chambre dont nous sommes encombrés. Je crois donc qu'il faudrait, pour arriver à ce but salutaire, un mouvement populaire, mais j'ai en même temps la conviction qu'il n'y en aura point. La haine invétérée que l'on porte ici aux Belges (seul sentiment qui tienne éveillé le peuple engourdi), empêchera toujours qu'on veuille les imiter en quoi que ce soit, même pour obtenir des in-

Digitized by Google

stitutions libérales, qui, d'ailleurs, ne sont désirées que par un très-petit nombre de personnes, parce qu'un très-petit nombre les connaît, et que l'adoration du pouvoir, afin d'en obtenir des emplois ou des faveurs, va avant tout chez le très-grand nombre.

4° Autre impossibilité, à mon avis : c'est que des institutions libérales, supposées demandées, obtenues ou arrachées au Roi actuel puissent tenir, en même temps que lui, avec ses idées fixes et ses habitudes de gouvernement, c'est-à-dire qu'il y aurait lutte continuelle entre l'*homme* et les choses; que la nouvelle loi fondamentale périrait, au moins serait faussée et tronquée, ou bien que la mort ou l'abdication du chef finirait cette guerre?

En me résumant, je ne crois donc pas possible le rétablissement du défunt royaume des Pays-Bas; je ne crois ni à l'existence à la longue des provinces du Nord comme Etat séparé sous un gouvernement royal, ni à des institutions vraiment libérales, au moins sous la génération présente, ni, dans le cas qu'elles puissent être établies, à la possibilité de les voir durer et prospérer sous l'individu actuellement Roi, ni personne de sa famille.

Par contre, je crois aux possibilités non pas probabilités suivantes :

1° L'envahissement de ce pays aussi bien que de la Belgique, par suite d'une guerre générale.

2° L'abdication du Roi actuel et, par suite, la fin du règne de sa dynastie.

3° Je crois possible que, par suite de la paix générale, du peu d'esprit public chez nous et de quelques faibles modifications, véritable replâtrage à notre constitution, nous puissions languir encore un certain nombre d'années dans un Etat incertain entre la liberté et l'autocratie exercée jésuitiquement et par finesse.

4° Il est encore une possibilité, mais dont l'événement me pa-

Digitized by Google

rait le moins probable de tout ; c'est un partage de nos provinces entre l'Angleterre et la Prusse. Il est toutefois des personnes à qui cette idée est venue ; mais, quoique n'admirant pas fortement notre caractère national, je crois que nous en avons encore trop et sommes trop tenaces pour qu'un contingent de ce genre pût être produit, au moins avec quelque profit ou avantage pour les copartageants.

Les possibilités donc sont :

1° Envahissement par la France ;

2° Abdication du Roi, et par là cessation du gouvernement de sa dynastie ;

3° Végétement temporel dans l'Etat actuel un peu modifié ;

4° La France s'emparant de la Belgique et se l'incorporant, nos provinces du Nord partagées entre l'Angleterre et la Prusse, par manière de dédommagement.

A présent, il faudrait, d'après mon plan, dire ce que je crois, c'est-à-dire ce qui me paraît le plus probable entre ces différents contingents futurs, et je vais hardiment et brièvement en faire la confidence à ce papier, que je relirai plus tard, si Dieu me prête vie, pour me condamner si j'ai eu le tort d'avoir mal deviné.

Je pense donc que :

Si la guerre générale est malheureuse, nous serons envahis ou à peu près par la puissante France ;

Que si, au contraire, la paix continue à régner, et par conséquent se trouve d'autant plus consolidée et durable, nous commencerons par l'état intermédiaire et languissant dont je parlais au numéro trois ; mais que les progrès des lumières, une nouvelle génération d'hommes entrant dans les affaires avec des idées un peu plus nouvelles et moins routinières, la marche des événements en Europe mettra un peu plus tôt, un peu plus tard, une fin à



Digitized by Google

l'état d'indécision languissant auquel, en tout cas, l'abdication ou la mort du Roi actuel mettra positivement et finalement fin, pour amener le gouvernement que la nature des choses indique pour un pays aussi peu étendu, dès que les lumières et les vertus de ses habitants les en rendront susceptibles et dignes, c'est-à-dire la *République américaine*.

*P. S.* Non-seulement des propos et des plaintes sur l'état actuel des choses et sur le besoin de changement de régime, augmentent la probabilité de ce changement, mais encore font penser qu'il puisse être amené ou difficilement évité à cause du désordre financier qui existe déjà, et qui doit augmenter à un point effrayant par les énormes dépenses que cause journellement au gouvernement l'état de guerre exagéré, et au-delà de toute proportion avec nos moyens. On assure que le département de la guerre seul absorbe en ce moment 100,000 florins par jour, sans compter tout le reste des dépenses augmentées aussi par les circonstances et aggravées par la diminution du revenu de l'Etat. Il existe un déficit dont la profondeur mystérieuse est peut-être incalculable pour ceux même qui, le mieux et seuls pourraient le connaître, par cela même, aucun crédit et nulle apparence de pouvoir rétablir peu à peu une balance raisonnable entre les recettes et les dépenses, même par les économies et les réductions les plus fortes et les plus tranchantes. Cet état obéré ne peut donc que mener un peu plus tôt ou un peu plus tard à une banqueroute générale de l'Etat, et la banqueroute conduit tout droit à une révolution complète, au moins à un changement total de régime et peut-être de personnes dirigeantes.

Digitized by Google

14 Janvier 1831.

« M. Van der Duyn est toujours avec les dames. » — « Oui, » Sire, et je me trouve bien et fort honoré d'y être. »

Un ami me dit que ceci était un reproche plus ou moins amical de ce que je ne me mets jamais en avant pour attraper quelques mots augustes ou partager les conversations d'après dîner, que même j'ai plutôt l'air de les éviter. Je ne crois pas que cet ami ait deviné juste; mais quand cela serait! si l'on est curieux de mon opinion, si l'on attache quelque prix à la savoir ou à s'entretenir avec moi sur les événements majeurs et les pénibles circonstances du moment (je le dis sans aucun sentiment vaniteux ou ambitieux), que l'on m'appelle au conseil ou au moins m'admette dans le cabinet. Mais pour traiter ces graves et importantes matières à l'antichambre, ou même dans les conversations toujours superficielles et décousues de salon, assis sur un bout de table, comme disait l'excellent comte de Mercy, je n'en suis pas et les évite autant que je puis.

---

15 Janvier 1831.

Les absolutistes en veulent aux Belges de s'être insurgés, et, dans leur opinion, les absolutistes et les oligarques ont raison. Mais ils reprochent à ce peuple d'avoir fait la révolution malgré le bien-être matériel (factice peut-être) dont il semblait jouir, et en cela ils ont tort. Une révolution populaire, un soulèvement

Digitized by Google

aussi général que celui de la Belgique, produit d'un concours de circonstances et d'un long et profond mécontentement, n'est point une chose à prendre ou à laisser. On ne délibère point pour faire une révolution. Ces événements, produit, comme nous le disions, de nombre de causes et de mécontentements depuis longtemps prévus par un petit nombre, ces événements éclatent comme un volcan dont l'éruption a des causes naturelles, et non comme une mine chargée de poudre et allumée de main d'homme à un instant précis et fixé d'avance. Le peuple ne choisit donc pas l'instant de se mettre en révolution, il est entraîné par la force des choses, l'état des lumières et leur peu d'harmonie avec les institutions, et encore aussi par les fautes et les maladresses des gouvernements qui, sans doute, ne peuvent pas toujours empêcher une révolution lorsque tout est mûr pour qu'elle arrive, mais dont l'habileté ou la maladresse peuvent en hâter, en retarder ou en mitiger l'effet.

---

Même date.

Pour juger avec équité ce qui se passe entre le feu Roi des Pays-Bas et la Belgique, il faut sans doute faire toujours une large part à la difficulté de réunir deux peuples (car, quoi qu'on en dise, les Belges ont un caractère national, modifié si l'on veut par les variations des gouvernements qu'ils ont éprouvés, mais non moins réel); deux peuples, dis-je, aussi différents de mœurs, d'habitudes, de religion et de langage; *mais* ne peut-on pas croire, n'y avait-il au moins pas lieu à essayer la marche suivante pour tenir ensemble le royaume des Pays-Bas tel qu'on l'avait impru-

Digitized by Google

demment constitué et fondé, et habituer, sinon attacher, les provinces méridionales à la dynastie imposée? Voici mes idées, je vous les donne pour ce qu'elles valent. Est-ce un rêve, un château en Espagne, une utopie? je n'en sais rien et vous en jugerez.

Hollandais et protestant d'abord, le Roi né, connu et aimé en Hollande, devait quelque préférence momentanée à de nouveaux sujets qui ne tenaient pas à lui, comme lui pas à eux, qui d'ailleurs formaient la plus grande partie de son royaume, et non-seulement la plus grande, mais encore la plus belle, la plus fertile et la plus riche en véritables richesses, celle des biens fonds; quatre millions de sujets devaient aussi l'emporter sur deux. Le problème à résoudre était, ce semble, de gagner les uns sans perdre l'affection des autres. Ces derniers, peuple calme, froid même, conduits avec un peu d'adresse, ne fussent point devenus jaloux de quelques préférences honorifiques et extérieures, d'autant moins que ce pays, sans haute noblesse, sans fortunes colossales, hors du commerce, ne renfermait point de grandes existences individuelles, ce que l'on aurait pu craindre de choquer. Le contraire existait en Belgique, et c'était un motif de plus de s'emparer de l'opinion et de contenter, motif non-seulement de prudence, mais même conséquent au principe monarchique. Les petites vanités bourgeoises qui y règnent en plein, rendent obséquieux pour le pouvoir, tandis que les habitudes et la manière de voir et de sentir oligarchiques, restent toujours sous cette écorce. La première faute, et d'où ont découlé tant de graves conséquences, c'est de n'avoir pas bien jugé de la différence du terrain et des hommes sur lesquels on avait à opérer et qu'il fallait gouverner. Voici donc ce que l'on aurait pu faire. Etablir le siége permanent du gouvernement et la résidence habituelle du Roi et de sa famille à Bruxelles, nommer un des fils du Roi gouverneur général des provinces du Nord,

Digitized by Google

au-delà du Moerdyck, y établir une administration séparée.

En agissant de cette manière, on eût presque sûrement contenté les Belges, on eût au moins attaché les grandes familles à la nouvelle dynastie et gagné le peuple par l'influence si grande du clergé. Les provinces du Nord eussent éprouvé sans doute quelque mécontentement de cette marche par laquelle elles auraient pu croire et trouver leurs droits d'ancienneté et de priorité lésés en quelque sorte; mais, outre qu'alors surtout (en 1815), la joie de la délivrance du joug français et l'enthousiasme poussé à l'adoration de la famille et du nom d'Orange, véritable talisman pour cette nation, auraient bientôt calmé ces mouvements d'humeur, le mécontentement même plus sérieux de cette partie du royaume n'aurait jamais pu avoir, pour le nouvel Etat en général et pour la dynastie en particulier, les suites funestes que le soulèvement de la Belgique a eues déjà et peut faire craindre encore. La position géographique seule des deux parties du royaume, ainsi que le caractère et le nombre respectif des deux populations en sont garants. Si l'on ne s'obstinait pas surtout à favoriser outre mesure l'accroissement exigeant de l'industrie fabricante dans le Midi, on eût pu conserver au Nord des avantages commerciaux absolument nécessaires à son existence et à ses habitudes physiques et morales. Il fallait aussi, je pense, laisser plus de latitude à l'administration locale dans un Etat où les localités, les besoins et les intérêts sont tellement différents et dissemblables; mais c'est ce qu'*on* n'a jamais su faire; se mêler de tout, réglementer toutes choses, mettre la main à tout, *administrer* sans cesse sans jamais *régner*, pas même gouverner; jamais de principes fixes, ni de conduite conséquente; vouloir finasser et être éminemment maladroit : voilà le tableau raccourci de ce qui s'est fait depuis quinze ans. Peut-on après cela, s'étonner

Digitized by Google

de ce qui se passe? En vérité, c'est tout au plus si l'on peut s'en affliger.

---

Même date.

Nous ne sommes pas une nation monarchique. Le peu d'étendue et la nature du territoire sont aussi peu propres à servir de base à un trône, que les mœurs et les habitudes des habitants à fonder des institutions monarchiques.

Il peut sembler paradoxal et contradictoire de dire que la Hollande, c'est-à-dire les anciennes Provinces-Unies, sont un pays peu propre, sous le même rapport, à l'établissement de la vraie liberté constitutionnelle et à la monarchie pure, et que, par cette raison surtout, la séparation d'avec la Belgique est un malheur à déplorer. Six millions d'hommes et quelques provinces de terre ferme peuvent à peine donner quelque indépendance au peuple et quelque force au gouvernement. La division détruit tout espoir et toute apparence d'être autre chose en Europe : d'un côté qu'une union de marchands, et de l'autre d'agriculteurs faibles et exposés à être envahis d'un moment à l'autre; et lors même qu'on laisserait aux deux pays, sous le nom de neutralité, une espèce d'indépendance nominale, ils n'en auront jamais aucune réelle au milieu des grandes puissances européennes. Quel dommage que l'on n'ait pas pu s'entendre plus tôt! que la demi-science et l'obstination d'un individu mal choisi et absolument inepte à la place où le destin l'avait porté ait, pour avoir voulu faire trop et trop vite, gâté et perdu une combinaison, difficile à la vérité à effectuer, mais non pas impossible (comme rien ne l'est en ce genre)

Digitized by Google

avec des vues prises de haut, largement libérales, la connaissance des hommes et le génie de la patience qui ne veut que ce qui se peut et quand cela se peut.

---

26 Février 1831.

Pour le coup, notre homme est non-seulement fataliste, mais il est fou. Imaginez; non, vous ne sauriez; apprenez donc qu'il rêve (*risum teneatis*) quoi? un *second Waterloo!!* Il me l'a dit, mais dit à propos des chances de la guerre qu'il espère et qu'il a la fureur de vouloir risquer. — « Mais, Sire, la guerre » a ses chances, elle pourrait être défavorable aux quatre grandes » puissances et hauts-alliés, comme on les appelle, ne vaudrait-il » pas mieux que, par la paix, un Etat intermédiaire fût conservé » entre la France et nous? » A cette question, une grimace décèle ce qui se passait dans l'âme de mon interlocuteur. — « Eh bien ! » Monsieur, je vous accorde le danger de voir la Belgique conquise » par la France; c'est beaucoup. Eh bien ! ne peut-elle pas être re- » prise ? ne l'avons-nous pas vu à Waterloo ? » Après cela, il faut tirer l'échelle et chanter : *Bon voyage, monsieur Dumollet.*

Non : c'est un aveuglement, une fatalité qui les entraîne à leur perte, en les poussant à risquer de perdre encore ce qui leur reste, dans le vain espoir de rattraper ce qu'ils ont perdu à bien juste titre. C'est l'histoire du Chien de la Fable.

Un trait pareil, ou pendant de cette anecdote, c'est celui du prince d'Orange, écrivant il y a quelques jours; je l'ai lu : « Je » suis toujours le candidat (pour le trône de la Belgique) des grandes

Digitized by Google

» puissances qui l'ont déclaré à la face de l'Europe. » Où se trouve cette déclaration? Nulle part, que je sache; mais Monseigneur le dit et le croit peut-être!

---

Mars 1831.

Dînant avant-hier chez le prince d'Orange, j'ai eu une assez longue conversation avec lui sur son séjour à Londres, sur ce qui s'est fait ici et sur les projets des grandes puissances. Cet entretien ne m'a rien appris de nouveau, seulement il m'a confirmé dans l'opinion, qu'avec plus de ce que l'on nomme esprit, plus de connaissances et d'expérience du monde, jugeant mieux la situation du moment et surtout celle de sa famille, et couvrant tout cela de formes dignes et agréables, il n'en est pas moins prince pour le reste, et plein des défauts attachés, ce semble, à cette malheureuse qualité; surtout comme ils le sont tous, enclins à se faire d'étranges illusions, et à croire possible et probable ce qu'ils désirent. Il ne doute pas de ressaisir un jour le morceau délicat de la Belgique, et déclame avec violence contre l'astuce et la mauvaise foi de la France, et ne distingue, pas plus que les autres, la Révolution de Juillet d'une simple rébellion. Il ne pousse pas, à la vérité, la folie comme les autres (savoir surtout cher père et cher frère, hélas!) jusqu'à désirer la guerre, mais semble ne pas concevoir qu'en pressant trop le gouvernement français de céder aux exigences des autres puissances, en abusant pour ainsi dire des craintes et de la faiblesse de ce gouvernement, on le pousse vers sa ruine, en donnant contre lui des arguments plausibles, et que, lui renversé et le parti du mouve-

Digitized by Google

ment à la tête des affaires, la guerre serait immanquable, et avec elle le triomphe plus que probable du principe des révolutions.

---

Samedi, 12 mars 1831.

Jusqu'à présent, les restaurations politiques ont été malheureuses, et semblent avoir donné le coup de grâce et hâté même la destruction des anciens gouvernements et des vieilles dynasties.

Le *milieu* est désirable sans doute entre deux extrêmes, et cela même en politique, mais est-il toujours possible et tenable? Avant d'avoir accordé la dernière conséquence d'un principe raisonnable, et justement adopté, ne faut-il pas quelquefois dépasser le but pour l'atteindre, et dès que le retour de la barbarie du moyen-âge et des excès de la terreur n'est plus possible (car les mêmes accidents ne se produisent pas deux fois sur la scène du monde), dès que ce retour est impossible, pourquoi tant craindre un peu d'exagération qui détruirait des obstacles insurmontables sans cela, et tandis que surtout, où en sont les lumières et leur dispersion si générale et le degré de civilisation, la société en général doit toujours et bientôt reprendre son niveau, ainsi que l'eau dans un bassin?

---

15 Mars 1831.

Et je ne vous ai encore rien dit des braves et malheureux (le sont-ils?) Polonais! Vous êtes bien sûr toutefois que ce n'est pas faute de m'en occuper, ni de m'intéresser à leur belle cause.

Digitized by Google

J'admire comme je dois leur noble conduite et souhaite tellement le succès de leur cause, que j'en ai eu et ai encore une espèce de fièvre d'impatience et d'inquiétude d'apprendre au juste l'état des choses au bord de la Vistule. Après n'avoir pas douté du succès d'une cause si juste et de la résolution d'une nation entière se levant pour reconquérir ses droits naturels et sa nationalité, l'entrée facile des troupes de l'autocrate moscovite, l'occupation presque sans coup férir d'une grande partie du royaume, le peu d'enthousiasme montré, à ce qu'il semblait au moins, par la population hors de Varsovie, m'avaient effrayé et avaient fort diminué mes espérances. Plus tard, la concentration des troupes des généreux défenseurs de la patrie autour de la capitale, prouvant que les retraites précédentes tenaient à un plan de défense et non au découragement, me rendit tout mon espoir. Les brillantes journées des 19 et 20 février vinrent y mettre le comble, lorsque tout-à-coup des nouvelles venues de Berlin, et qui semblent authentiques, même officielles, nous annoncent qu'à la suite de nouveaux combats, les 24 et 25, les Russes avaient emporté Praga d'assaut, et que Varsovie demandait à capituler. J'en fus malade. Depuis, on a su que ces rapports étaient non-seulement exagérés, mais totalement faux ; que le faubourg et la tête de pont à Praga étaient encore au pouvoir des Polonais, que même le maréchal Diebitcsh avait changé, disons mieux, abandonné son premier plan d'attaque, et allait essayer de faire passer la Vistule à son armée, à deux endroits, pour envelopper la capitale d'un autre côté. Grande joie de ma part, grand chagrin pour les grands-chambellans, grand-échanson, grandes dames du palais!! Et depuis cinq ou six jours aucune nouvelle ! et, de nouveau, fièvre d'impatience ! cependant, avec la probabilité que ce silence prouve que l'on n'a rien de bon dans le sens de la Sainte-Alliance, et par con-

Digitized by Google

séquent espoir que, cette fois, le proverbe : Point de nouvelles, bonnes nouvelles! aura menti. Dieu le veuille! et un jour ce sera le cas, car si la Pologne doit succomber momentanément, elle pourra dire, comme Didon dans Virgile : *Exoriare aliquis ultor ex ossibus nostris*. Cette fin, toujours glorieuse, sera, je suis fâché de devoir le dire, une tache ineffaçable pour le gouvernement français, qui aurait commis de nouveau la faute de Louis XV, et pis encore, ainsi que le comte Malakowski l'a dit avec conviction et éloquence à la diète.

---

Mars 1831.

Je vois qu'à Paris, comme nous ici, on a été alarmé; plus que cela, abattu par les nouvelles fausses de Berlin. Depuis, tout cela aura été vérifié et les rapports fondés plutôt sur ce que l'on désirait à Berlin que sur la vérité des faits, ayant été rectifiés, comme moi (ici je ne puis guère dire nous), vous aurez passé de la douleur à la joie et aux plus vives espérances; car, outre qu'en fait de révolution, la prolongation de l'existence, et particulièrement dans ce cas-ci, la résistance seule à un tel colosse, équivaut à une victoire à peu près complète, il paraît certain que le premier plan du Balkanski est manqué; il voulait écraser et promptement d'un coup, cet aigle polonais qui s'est relevé si fièrement.

Ce changement de position pourrait encore donner au gouvernement français (dont je ne conçois pas la politique) le temps de changer de marche et de venir au secours, au moins diplomatiquement, quoique la diplomatie soit de nos jours une assez pauvre chose.

Digitized by Google

Longtemps j'ai cru, avec le parti du *juste-milieu* ou de la *résistance*, à la possibilité de conserver la paix; je croyais encore à la bonne foi, ou au moins à la prudence des grandes puissances; mais depuis qu'il m'est démontré que, plus que jamais, les principes opposés sont inconciliables et ne pourront à la longue exister simultanément, depuis surtout que je vois que la modération de la France, pour ne pas dire davantage, ne fait qu'encourager et animer contre elle ceux qui la détestent, elle et sa révolution, encore plus qu'ils ne la craignent, je ne vois pas comment ce choc d'intérêts si opposés et de passions si divergentes pourra être évité, et alors : gare la bombe! pour les vieux gouvernements.

---

Samedi soir, 26 mars 1831.

Ai-je perdu le sens commun, ai-je vécu près de soixante ans dans le monde, dans les sociétés de plusieurs genres, et qui plus est, vingt années à la Cour? Quelques lectures, beaucoup d'observations des hommes et des choses n'ont-elles servi qu'à me troubler le jugement? suis-je fou, en un mot? Dites-le-moi, je vous en prie, avec la franchise dont l'amitié que vous m'avez promise, et à laquelle j'attache tant de prix, vous fait un devoir. Rassurez-moi, j'en ai besoin, ou consolez-moi; plaignez-moi au moins de vivre au milieu d'un tas de gens qui se piquent de raison, de jugement et qui pensent toutefois, au moins raisonnent, désirent, espèrent si différemment de ce que je crois et vois si clairement qu'il faut nécessairement qu'eux ou moi nous nous trompions étrangement, et que notre logique soit entièrement en défaut et illusoire. Je sais faire, j'ose le dire, la part des passions

Digitized by Google

et celle surtout de la plus violente de toutes, l'esprit de parti politique ; je conçois, j'adopte, j'éprouve la plus grande indulgence pour toutes les opinions ; mais que l'on ne soit pas conséquent à soi-même, que l'on ferme les yeux à la lumière et que l'expérience de quarante années contemporaines pour un grand nombre de faiseurs actuels, soit entièrement perdue, c'est ce qui me semble inconcevable et ce que je ne puis souffrir, et ce qui m'inquiète quelquefois pour ma pauvre tête pleine d'idées et mon cœur gros de sentiments que j'aimerais à épancher avec vous pour les voir rectifier, s'il y a lieu, ou bien jouir de les voir partagés par quelqu'un que j'en prendrais volontiers pour juge. Pour cela il faudrait se voir et se parler, car vous mettre sur le papier ce qui cause et motive chez moi l'agitation, pour ne pas dire l'irritation que j'éprouve souvent, il faudrait des volumes et quelques détails personnels et de personnalité qu'il y aurait peut-être trop d'imprudence à confier au papier, c'est-à-dire pour l'envoyer où vous vous trouvez ; quoi qu'en général je ne sois pas trop prudent, car il y aurait une *tendance* qui pourrait paraître trahison à de certains grands justiciers ! Tout cependant ne sera pas perdu pour votre amitié et votre curiosité, car j'écris plus que je ne vous envoie. En attendant, c'est à la sortie d'un *select dinner* avec sir Charles Bagot, fait avec le prince d'Orange, revenu ici depuis peu de jours, que j'ai senti l'irrésistible besoin de jeter ce peu de lignes sur le papier avant de me coucher, et de lire, pour m'endormir, ou mieux dit, pour me distraire de la politique et de la diplomatie, quelques chapitres d'un roman de Walter Scott. Bonsoir donc, cher et heureux ami, qui vivez libre et indépendant, loin des cours et de leurs tristes résultats.

---

Digitized by Google

Dimanche matin.

Et pourquoi donc, direz-vous, cette sortie humoriste et presque atrabilaire d'hier au soir? Parce qu'à la fin et malgré tout le calme discutant, et toute la modération possible, on ne peut quelquefois s'empêcher de perdre patience et de gagner de l'humeur; parce que, lorsqu'on se trouve au milieu d'hommes qui non-seulement se repaissent d'anciennes illusions et de vaines fumées (je le pense et l'espère au moins), on entend les projets et les espérances de la plus insigne mauvaise foi, tandis que l'on reproche ce même tort à d'autres. En un mot, mon cher ami, et malgré l'expérience des quarante dernières années, nous rentrons dans la voie fausse et désastreuse des coalitions contre la France, disons mieux, contre la liberté et le progrès des lumières. Toutefois cette liberté, ces lumières, cette civilisation seront, à la longue, les plus forts, ou, comme un ami qui pensait comme nous me le disait il y a trente-quatre ans, *ou bien les vieilles femmes finiraient par avoir raison.* Mais en attendant ce triomphe, immanquable un jour, que de malheurs pénibles et à prévoir dans cette lutte prolongée entre l'absolutisme et le soi-disant droit divin, aidé par un machiavélisme abominable d'une part et de l'autre les vrais principes qui conduiraient aux biens de l'humanité ou au moins en prépareraient les voies. C'est ce machiavélisme et cette mauvaise foi d'un côté, favorisés, hélas! il faut le craindre, par une singulière et inexplicable timidité et inconséquence de l'autre, qui m'affligent et me fâchent. Ah! que l'on se trompe, en croyant pouvoir s'arrêter à mi-chemin dans la carrière où l'on est entré en juillet 1830! Ah! que le côté gauche est plus conséquent, et par suite serait plus sûr du succès que les hommes du *juste-*

Digitized by Google

*milieu!* Non pas que je veuille les excès ni seulement les utopies de la démocratie, surtout pour un grand pays; mais je crains, et j'ai lieu de craindre que le beau et séduisant tableau tracé, expliqué et promis dans le discours récent de votre nouveau président du conseil (1) ne soit tout aussi impossible à exécuter et ne repose aussi sur des illusions, au moins quant à l'espérance de conserver la paix par des concessions aux désirs, pour ne pas dire aux exigences des quatre puissances; car il semble vrai, ce que je ne croyais pas il y a peu de jours, que des cinq il y en a quatre d'un côté et une seule de l'autre, la France. Mais cette France est, ou au moins peut être, si forte appuyée de ses forces intérieures et matérielles et par l'opinion si puissante de nos jours dans la plus grande partie du reste de l'Europe! Je l'avoue, je ne conçois pas la politique extérieure de ce grand pays; je voudrais demander aux partisans de ce système de modération, pour ne pas dire pis, si, après l'abandon des intérêts de la noble cause des Polonais, de l'Italie gémissante, peut-être encore de la Belgique, ainsi qu'on l'espère et s'en vante presque déjà, ils croient assez à la bonne foi pour s'imaginer qu'on accorderait à la France cette paix si désirée et sans doute préférable à la guerre? Il est plus que probable, au contraire, que tant de concessions font naître ou fortifient une idée, un espoir de faiblesse, idée qui ne peut qu'augmenter les prétentions des ennemis de cette belle France. On pourrait dire à cela : mais tout le monde veut la paix et en a besoin; on craint partout la guerre! Oui, il y a six mois cela était vrai; on désirait la paix, on craignait la guerre; mais les choses ont bien changé depuis. Revenu d'un premier étonnement, ayant eu le temps de se préparer peu à peu, et plus ou moins comptant

(1) Casimir Perrier.

Digitized by Google

et croyant avoir des preuves des embarras intérieurs de la France et du peu de popularité qu'aurait une guerre commencée par son gouvernement (on se trompe en ceci, n'est-ce pas?), on veut bien la guerre, et les illusions des anciennes coalitions renaissent de toutes parts. On en serait la dupe à la longue, comme il y a trente-neuf ans, je veux le croire et même n'en point douter; mais dans quelle position différente seraient les choses, et avec combien plus de sûreté une véritable paix n'eût-elle pas été conservée si le gouvernement français, profitant de l'enthousiasme des uns (la révolution belge en donnait une si belle occasion!) et de la peur des autres, acceptant la réunion de la Belgique et portant ses frontières au Rhin, aidé comme il l'eût été par les populations de ces provinces auxquelles le joug de la Prusse pèse étrangement, unissant alors la modération à la force et à la puissance réelle et d'opinion, eût offert la paix qu'à présent il aura toujours l'air d'accepter, si tant est qu'on la lui accorde? Que de sang et de malheurs épargnés! car on eût obtenu sans combat ce qui tôt ou tard en amènera beaucoup, pour arriver à ce que la force des choses doit amener un jour; à moins, *quod Dii avertant*, et ce que je ne puis croire, que la France ne soit vaincue, que les alliés retournent une troisième fois à Paris, que le Droit, soi-disant divin, ne l'emporte sur ceux de la justice éternelle et de l'honnêteté. Voilà, mon ami, mon opinion, que je suis bien aise de consigner ici, pour que moi-même peut-être, et, sans cela, vous après moi, puissiez voir et juger si, ou à quel point, je me suis trompé. Je quitte actuellement le chapitre des conjectures, des craintes et des espérances, pour ajouter ce que j'ai lieu de croire être positivement l'état des choses politiques et des projets de la Sainte-Alliance; car elle existe encore, sinon par des accords et un traité positifs, au moins par une réunion tacite de sentiments



Digitized by Google

de crainte et de haine pour les révolutions dont la France a donné de nouveau le signal. Lorsqu'après le 30 juillet les puissances absolutistes ont reconnu, plus ou moins promptement, le changement de dynastie en France et le nouveau gouvernement en la personne du roi des Français, et par là, directement ou implicitement au moins, les principes qui ont porté Louis-Philippe au trône, c'était déjà un commencement de machiavélisme et une chose convenue entre plusieurs cabinets, dans l'idée d'essayer une autre marche que celle qui avait si mal réussi en 1791 et 92, et dans l'espoir qu'on ne chercherait point à détruire et à renverser le nouvel ordre de choses par la violence; que les dissensions intérieures entre les divers partis, les intérêts des positions, le pouvoir de la Congrégation, etc., feraient justice de cette abominable infraction aux droits divins, et travailleraient au rétablissement lent, mais que l'on croyait certain, de l'absolutisme en France, rétablissement qui rassurait les autres vieux gouvernements sur leur avenir. C'était bien jusque-là ; mais voilà la Révolution belge qui commence à déranger ce calcul : tout le monde effrayé vit la contagion de ces horribles principes de liberté gagner de. . .

. . . . . .

(Ce morceau est resté inachevé.)

---

28 Mars 1831.

Grâce à Dieu, nos bons et nobles Polonais tiennent encore. Croyez que c'est un bonheur pour tout le monde, même pour ceux qui désirent leur châtiment, comme l'on ose s'expliquer,

Digitized by Google

excepté pour leur oppresseur, chez qui, m'assure-t-on, l'intérieur n'est point aussi tranquille qu'on le pourrait croire.

---

Samedi, 8 Avril 1831.

Voyage à Amsterdam, à la suite de la Cour.

Quitté La Haye à neuf heures du matin; beau temps, course agréable, souvenir de jeunesse, confirmation d'opinions que la carrière où j'ai été jeté ne convient ni à mes goûts, ni à mes qualités bonnes ou mauvaises. Arrivé un peu après deux heures, promenade, toilette, bien placé au dîner, loin de la furie et de la savante, et au contraire, entre les deux que je préfère, Mme de W..... et la comtesse Henriette. Après, au spectacle, long, mais curieux; on donnait *Il Crociato in Egitto*, en hollandais; pas mal, mais faiblement chanté; musique agréable mais uniforme; ce sont bien là des *confitures*, comme Madame de ..... le disait, un jour, des compositions de Rossini. — Mais laissons le spectacle sur le théâtre, pour en venir au curieux : c'est la réception de la famille et les réflexions que j'ai été à même de faire à ce sujet. — A la première entrée, des applaudissements, des trépignements de pieds, des cris, pour ne pas dire des hurlements, tellement bruyants et exagérés, que cela avait, comme quelqu'un le remarquait, quelque chose *de féroce*. Quant à moi, cela me rappelait (sans vouloir comparer, et honni soit qui mal y pense), — cela me rappelait, dis-je, la représentation de *la Muette*, que je vis à Bruxelles le 30 juillet de l'année dernière. C'était alors la pièce, et particulièrement la scène du marché et du poignardement de l'officier espagnol qu'on applaudissait ainsi quatre semaines avant la Révolution. — Avançons; dans un entr'acte, on cria : *Vive la princesse d'Orange!*

Digitized by Google

et cela fut accompagné de bon nombre d'applaudissements. Qu'il eût été sage et heureux de s'en tenir là! Mais ne voilà-t-il pas, dans de bonnes intentions sans doute, mais bien maladroites, qu'une voix trop claire et trop distincte pour être celle du sentiment ou de l'enthousiasme, s'écria : *Vive le prince d'Orange!* Des applaudissements suivent mais faibles, irrésolus. Clairement, applaudissements d'étiquette, et, qui pis est, mêlés de quelques chuts assez prononcés et même, dit-on, mais je ne l'ai point entendu, d'un coup de sifflet!!! Pendant le spectacle, on m'a conté que le matin, avant le commencement de l'audience publique, on avait trouvé le Roi assis dans un fauteuil, moralement et physiquement abattu, au point que la personne qui l'a vu aussi et *entendu* en était singulièrement frappée, et regardait cela comme sérieux et comme un mauvais pronostic.

Il n'est pas étonnant que le physique comme le moral de ce pauvre prince souffre de ce qu'il endure depuis plusieurs mois, en grande partie, à la vérité, par ses propres fautes. Ceci, dirait-on, doit aggraver ses peines. Oui, s'il sentait ses fautes et ses torts trop réels : mais il n'en est rien ; son imperturbable bonne opinion de lui-même, son aveuglement complet sur quelques hommes et sur l'esprit du temps, en général, le garantissent de tout repentir. Bien au contraire, j'ai lieu de croire que si on lui remettait aux mains le jouet qu'il s'est laissé arracher, c'est-à-dire si on le remettait dans la même position où il se trouvait il y a un an, il agirait encore comme il l'a fait; ou s'il y avait quelque modification extérieure dans sa manière de traiter les hommes et les choses, de gouverner, en un mot, elle ne serait pas franche et ce ne serait qu'un semblant. La position du prince d'Orange est bien embarrassante. L'opinion ici lui est entièrement contraire, je le sais de source, et lui le sait aussi par les rapports de police, fruits d'observations faites dans différents quartiers. — On l'a fait

Digitized by Google

savoir au père. — Que tout cela est triste, quelle fatalité et quel avenir en peuvent être la suite! et la terrible situation financière, laquelle me paraît toujours la plaie la plus dangereuse, et *pouvoir* amener les résultats les plus fâcheux!

---

28 Avril 1831.

Il n'est pas besoin de dire combien j'éprouve de satisfaction des succès et victoires des braves Polonais. Nous avons continué à recevoir de bonnes nouvelles, et pouvons nous flatter, je pense, du triomphe complet de leur belle et noble cause. Car enfin, même en n'admettant point encore dans toute leur étendue les effets possibles des insurrections qui semblent menacer le trône de l'autocrate russe, l'Europe dans ses propres intérêts, et la France même, malgré l'extrême prudence de son gouvernement de *milieu*, se verra, ce semble, obligée de se mêler diplomatiquement au moins de cette grande affaire, et d'achever par les négociations ce qu'un courage héroïque et, en dernier lieu, des talents militaires remarquables ont si bien commencé et porté si loin.

---

4 Mai 1831.

Quant à nos braves amis les illustres Polonais, j'ai bien quelques inquiétudes pour eux, mais ne puis cependant douter du triomphe final de leur belle et grande cause. Les insurrections de la Lithuanie et de l'Ukraine, quand même elles ne parviendraient

Digitized by Google

pas à se consolider entièrement et à prendre le caractère prononcé d'une Révolution, ne peuvent manquer d'inquiéter excessivement l'autocrate Nicolas, en entravant puissamment les opérations militaires du Sabalkanski. Gagner du temps est un si grand gain dans les affaires; et une position de la nature de celle des Polonais, en donnant l'occasion ou en forçant, pour ainsi dire, les autres puissances de l'Europe, dans leur intérêt même, à travailler à éteindre cet incendie, tout cela réuni me laisse beaucoup plus d'espoir que de crainte.

Et puis, si déjà les valeureux défenseurs de la nationalité de leur patrie devaient succomber pour le moment, si, écrasée par la supériorité numérique de ses barbares ennemis, l'armée polonaise était détruite et Varsovie réduite en cendres, il resterait encore, au point où les choses en sont venues, et après la belle résistance offerte jusqu'à présent au tyran russe; il resterait, dis-je, aux amis de la liberté et de la justice, une dernière, une triste, mais non moins réelle consolation, c'est celle-ci : que d'abord, le triomphe de la force matérielle et brutale, acheté si cher, et la longue et unanime résistance qui lui a été opposée, prouvent que c'était bien la nation polonaise tout entière qui voulait être libre et indépendante, et non pas une faction et un parti de conspirateurs, comme on voulait le faire croire en décembre dernier. Le principe et les droits resteront intacts, et la bannière de la liberté et de la nationalité, prête à être ressaisie et relevée à la première meilleure occasion, que la justice éternelle ne pourra manquer de faire naître un peu plus tôt ou un peu plus tard, ce qui n'eût point été à attendre, si malheureusement le premier plan d'attaque en février eût réussi; en un mot, au point où nous en sommes, il semble que si la Pologne peut encore être vaincue, elle ne peut plus être détruite comme nation, et qu'un jour son aigle s'élèvera

Digitized by Google

triomphante dans les cieux. Les défenseurs de la patrie peuvent tous périr, mais cette patrie et leur noble cause leur survivront et seront sauvées; tant et de si noble sang n'aura point été versé en vain. Croyons-le! que ce soit notre foi et notre espérance, que les vrais principes et une sage et raisonnable liberté finiront par triompher et être établis là et partout où la civilisation, qui marche toujours, rend les hommes capables de sentir le prix de ces biens ineffables. Il faut que cela arrive, car sans cela, à quoi bon tant de progrès en tous genres! il faut, je le répète, le triomphe de la raison éclairée ou la fin du monde (1).

(1) M. Van der Duyn avait toujours pris une vive part aux malheurs des Polonais. On en trouve la preuve à l'occasion du jugement qu'il porte sur un ouvrage intitulé : *Histoire de l'anarchie de Pologne*, par M. de Rulhières. Voici son jugement sur ce livre : « Cet ouvrage important par le fonds, et » par l'intérêt du sujet qui se rattache par tant de côtés à l'histoire générale » de l'Europe, pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, et attachant » par les rares beautés de l'exécution et l'éclat du style, me semble un des » livres les mieux faits qu'ait produit la littérature française depuis bien des » années.

» J'aime à me rappeler ici quelques-uns des articles qui m'ont particulièrement frappé et intéressé dans cet excellent ouvrage. Il me semble que » l'auteur réussit parfaitement à peindre le caractère et les traits distinctifs des deux nations russe et polonaise. Le courage, l'héroïsme, l'ardent » amour de la liberté, et de l'indépendance, mêlés toutefois de légèreté, » d'inconstance et de relâchement de mœurs des Polonais, contraste singulièrement, dans les récits de M. de Rulhières, avec la férocité, le mélange de barbarie et de raffinement social, le luxe, la hauteur et l'esclavage des Russes. On remarque surtout dans ces derniers les singuliers » effets de cette civilisation hâtive imposée par Pierre Ier à des peuples barbares et encore à demi-sauvages, que les arts et le luxe ont corrompus » avant de les éclairer véritablement. Aussi même, en accordant que la » plume de l'historien, guidée par quelque prévention (secrète, car elle » ne frappe pas au premier abord et revêt toutes les apparences de l'impartialité) contre les Russes, est favorable aux Polonais; en l'accordant même, » dis-je, on ne peut s'empêcher de détester et de mépriser la conduite à la » fois cruelle et perfide des premiers envers les Polonais, et de prendre le » plus vif intérêt au sort de ces derniers, quoique loin d'être irréprochables, » et quoique leurs malheurs fussent souvent les suites presque inévitables de

Digitized by Google

Ce 17 mai 1831.

Par modestie comme par raison et par philosophie, peu d'hommes sont plus indulgents que moi sur tout ce qui est affaire d'opinion ; mais ce que je ne souffre pas, c'est de n'avoir point d'opinion du tout sur les choses importantes qui se passent sous nos yeux, et moins encore de ne point juger et agir conséquemment à l'opinion que l'on a adoptée. Et cependant ce défaut, et surtout le dernier, me frappe tous les jours davantage, comme très-commun.

» leurs fautes et particulièrement, je pense, de l'incompatibilité absolue de » leur constitution et de leurs usages avec l'état politique et moral de l'Eu- » rope moderne.

» Une chose vraie encore, c'est que le plus vil, le plus abject, le plus haïs- » sable des personnages nombreux qui paraissent sur cette scène de désordre, » de confusion et de malheur, celui dont la conduite inspire plus de mépris, » que les cruautés et l'orgueil insensé d'un Repnin et l'art perfide d'une » Catherine et d'un Frédéric II ne font éprouver d'horreur, c'est le dernier » Roi de Pologne, ce Poniatowski, si bien nommé Stanislas-*Augustule*.

» Les morceaux qui m'ont le plus frappé sous le rapport de l'instruction » qu'on y trouve, comme sous celui de l'éclat du style, sont le récit de l'ex- » pédition russe dans le Péloponèse avec ses suites immédiates, puis les dé- » tails sur la Turquie, sur son gouvernement, ses armées particulièrement, » sur les Tartares de la Crimée. L'ouvrage est semé de réflexions d'une jus- » tesse admirable, comme de maximes de politique d'une vérité frappante. » Je dirais encore que l'on aime d'autant mieux à voir dans M. de R. ce » juste amour de la liberté et cette horreur du pouvoir qui perce à chaque » instant dans son livre, que l'on sait qu'appartenant à plusieurs égards à » la classe des littérateurs français du dix-huitième siècle, nommés actuel- » lement philosophes, il n'a nullement partagé les vues, les espérances et les » succès des auteurs du renversement du trône en France. M. de R. mou- » rut en janvier 1791, après avoir montré la plus grande désapprobation des » mesures employées dès lors par les chefs de la Révolution. Il semble même » que les événements politiques, depuis 1789, contribuèrent à abréger ses » jours avant l'entier achèvement de son ouvrage.

» Après avoir rendu un juste hommage d'admiration à l'histoire de l'anar- » chie de Pologne, il me reste à rendre compte en peu de mots de l'impres- » sion qu'a produite sur moi la lecture de ce livre ; d'abord, c'en est une

Digitized by Google

Il y a cependant une manière de l'expliquer ; c'est d'admettre, ainsi que cela ne me semble que trop probable, que la faiblesse de caractère, le manque d'indépendance matérielle, font dissimuler au grand nombre leur manière de voir les choses politiques et les résultats que l'expérience et nos réflexions semblent nous faire prévoir.

Depuis longues années déjà, et même dans notre pays de *taupes*, car nous le sommes bien plus que *grenouilles*, les gens de quelque esprit et de quelques connaissances, se rangeaient du côté de ce que l'on pouvait nommer, il y a 50 ans, l'opposition : par exemple, dans les petits troubles, tout au plus essai de révolutions, qui agitèrent la République de 1781 à 1787, les ta-

» d'attendrissement et de peine, causée par les malheurs de tout genre » qu'éprouvèrent ces infortunés Polonais, et par les cruautés inouïes exercées » à leur égard à une époque aussi rapprochée de celle où nous vivons, au » milieu d'un siècle de civilisation et de perfectionnement, et par des troupes » aux ordres de la *magnanime* et *philosophe Catherine II*. C'est une impression, » dis-je, de pitié pour les opprimés et d'horreur pour les oppresseurs, qui dé» passent surtout, vu le temps et les circonstances, les excès des Français » révolutionnaires, et c'est beaucoup dire.

» Enfin, lorsque l'on pense comme moi à l'égard des révolutions politiques » et des usurpations récentes de gouvernements et de couronnes, sans être » pour cela aveuglé par l'esprit de parti, on est peiné, oui, vivement affligé de » voir les anciens gouvernements et les souverains légitimes (Catherine II, » au reste ne l'était pas) se conduire comme plusieurs d'entre eux l'ont fait » si peu de temps avant leur chute et les malheurs de l'Europe ; hâter en » quelque sorte ces malheurs et les bouleversements dont nous sommes té» moins, les uns par de criantes injustices, les autres par une faiblesse non » moins coupable, amener, dis-je, ces malheurs et mériter ainsi leur sort ac» tuel. Est-il rien de plus désespérant que d'être obligé de désapprouver ce » qu'on a tant besoin d'estimer ? n'est-il pas cruel d'être forcé d'avouer qu'à » bien des égards le nouvel ordre de choses, fondé sur tant d'injustices, » source de tant de malheurs et d'un despotisme si universel et si vil, que ce » nouvel ordre de choses paraît être une suite inévitable de la décadence » morale de l'ancien et des nombreuses fautes de ceux qui avaient tant d'in» térêt à s'en montrer de toute manière les soutiens ou les restaurateurs ? »

(*Février* 1808. — *Extrait du Journal de lecture de M. Van der Duyn.*)

Digitized by Google

lents, les connaissances et l'habileté, à très-peu d'exceptions près, se trouvaient dans le parti dit *patriote;* tandis que, moins quelques personnes de la Cour du stathouder, encore plutôt gens d'esprit et du monde, que vraiment habiles en affaires, et quelque peu d'ambitieux intrigants, la masse des partisans de l'ancien ordre de choses était d'une extrême nullité. Je me rappelle, à ce sujet, que feu mon père me contait que la Cour se trouvant au château du Loo, en 1786, tout ce qui tenait au parti stathoudérien y abondait journellement. Madame de Dankelmann, grande gouvernante de madame la princesse d'Orange, et femme d'esprit, disait souvent à mon père, lorsqu'elle rencontrait et remarquait quelque individu fort nul et fort bête : « Ah! mon cher baron, il » est sûrement des nôtres. »

---

28 Mai 1831.

Avais-je besoin de l'horrible lumière que je viens de voir luire pour me faire connaître toute la petitesse de *l'homuncule*, sous le rapport de l'esprit, du jugement et de la connaissance des temps et de sa position? Non, sans doute, mais il est vrai aussi que cette conversation d'après-dînée, entre lui et le prince de Gavre, le vieux d'Yvoy et moi, a détruit tous les doutes que j'avais encore sur l'avenir de la Maison d'Orange et de notre pays. — Non, il n'est pas possible que cela dure, et qu'un homme aussi inepte, aussi peu clairvoyant, tellement passionné et faible à la fois, puisse gouverner à la longue d'autres hommes, et tenir le timon d'un Etat, de nos jours et dans les circonstances actuelles; un homme qui, pour ne citer que deux propos, parmi un tas

Digitized by Google

d'assertions sans preuves, croit que la révolution et la perte de la Belgique, ont tenu à la conduite plus ou moins ferme et prudente des autorités à Bruxelles, les 24 et 25 août! et qui, dans cette conviction, n'a pas osé même faire juger ceux qu'il doit donc croire les plus grands coupables. Cet homme ose dire de nos jours qu'il se moque de l'opinion comme de *colin-tampon*, et trouve qu'il ne vaut pas la peine de l'éclairer. Un tel homme n'est pas digne non-seulement d'être placé à la tête d'une nation, mais ne peut y rester. La simple marche des événements, le temps donc et la force des choses doivent le renverser et le renverseront. Mon opinion est fixée à cet égard d'aujourd'hui, et je suis bien aise de la constater ici, à cette date, afin que, ce qui est fort possible et probable même, afin que, dis-je, si la mort m'enlevait avant la catastrophe, mon ami Grovestins et mes fils puissent juger si je me suis trompé à cet égard.

---

31 Mai 1831.

Nouvelle conversation plus paisible, mais par là même plus désespérante. — On ne veut, on ne peut rien comprendre; — *ce sont des choses de ce bas monde qui s'arrangeront* (1), est l'éternel et honteux refrain! — On a même osé laisser échapper l'horrible mot de banqueroute, sans en paraître autrement effrayé ni honteux. Il y a enfin si peu de logique dans cette malheureuse tête que, tout en éprouvant l'inconvénient de la Constitution actuelle, sous le rapport de la puissance et de la composition

(1) Ces mots sont en hollandais dans l'original.

Digitized by Google

de la deuxième chambre, et s'en plaignant hautement, on tient avec une obstination d'enfant à n'y rien changer volontairement; on attendra donc l'effet de la force des choses, qui amènera, ce qui me paraît toujours plus inévitable, l'établissement d'un autre ordre de choses, seul moyen de sauver l'indépendance du pays.

---

Mardi, 7 juin 1831.

Je me hâte, mon cher ami, de noter ici une anecdote que je viens de recueillir, et qui vous paraîtra peut-être assez curieuse pour être insérée dans quelque coin de notre collection de réminiscences :

Dînant à la Cour, on parlait, en prenant le café, de l'enterrement de l'abbé Grégoire, fait ces jours-ci à Paris par ordre de l'autorité, et du mécontentement que ceci devait exciter parmi le clergé de France, de la lettre que M. de Potter (selon moi, conséquent à ses principes) a fait insérer sur cette affaire, dans le Journal intitulé *l'Avenir;* on éleva, en un mot, la question si la liberté des cultes n'emportait pas, pour les fidèles et leur pasteur, le droit d'exclure ceux qui, d'après les décrets et observances de leur culte, soutiennent ne point y appartenir. — Le Roi hésitait, mais au bout de quelques minutes, et pendant que le prince de Gavre déclamait dans le sens ultrà, pour l'entière liberté des Cultes, et par conséquent la hiérarchie, et le respect des canons de l'Eglise romaine, voulant surtout blâmer le gouvernement de Louis-Philippe, ne voilà-t-il pas que Guillaume Ier, par une naïveté singulière et rare chez lui surtout, s'échappe à dire :

Digitized by Google

— « Mais je pense la même chose s'est passée chez nous ; je me rappelle un enterrement fait à Bruges par l'autorité civile contre l'avis et le refus des curés !!! — Mais, oui, Sire, dit vite le brave et digne colonel, vice-grand-écuyer ; c'est vrai, c'était M. Veranneman, frère du bourguemestre de ce nom. Ce dernier me l'a conté lui-même ; il accompagna le corps, le fit enterrer au cimetière d'autorité ; les prêtres le refusaient, parce qu'il les avait envoyés promener, lorsqu'à son lit de mort ils voulurent lui porter le viatique! » Après ce récit, interruption de la déclamation du prince grand-maréchal, silence complet ; mais de ces silences qui disent je me tais, mais je n'en pense pas moins : *ab uno disce omnes*. — On s'est permis de ces imprudences-là, et puis on s'étonne de la révolution belge !...

Digitized by Google

## Réflexions sur la levée de boucliers du Roi des Pays-Bas, en août 1831.

---

6 Août 1831.

Je profite du premier moment auquel je puis de nouveau prendre la plume, afin de jeter sur le papier les réflexions et les craintes (puissent-elles n'être point des prédictions) que m'inspire la situation où se trouvent les affaires publiques, particulièrement à l'égard de ma pauvre patrie.

Le sort en est donc jeté; le coup de tête le plus inattendu, l'imprudence, disons-le, la folie la plus insigne a donc couronné toutes les fautes commises depuis quinze ans par le plus inconséquent des gouvernements. La guerre déclarée à la Belgique non-seulement, mais pour ainsi dire à l'Europe entière, et qui pis est, à l'opinion et aux idées du XIX^e^ siècle, a mis l'avenir de l'ancienne République, royaume soi-disant constitutionnel des Pays-Bas et l'existence de la dynastie, à deux doigts de sa perte, sans même avoir la consolation, bien folle et bien misérable pour une nation, de se consoler par la belle phrase : *il faut vaincre ou périr*. Car en admettant même que le chef d'un peuple ait le droit et la liberté de prendre sur lui une telle chance pour un pays entier, le cas extrême ou de nécessité n'existait point, d'autant moins que l'on s'était déjà départi du seul principe conséquent qui pouvait, sinon rendre rationnelle cette levée de boucliers

Digitized by Google

inattendue, au moins l'expliquer et rendre le but en quelque sorte équivalent au risque ; savoir, celui de la restauration du ci-devant gouvernement des Pays-Bas en Belgique. Actuellement que l'on annonce ne point vouloir de conquêtes, mais au contraire consolider la séparation des deux pays, mais à des conditions équitables (qui en jugera?) pour l'ancienne Hollande, c'est donc pour des limites plus ou moins arrondies et pour quelques millions de plus ou de moins dans le partage de la dette, que l'on risque de mettre le feu aux quatre coins de l'Europe, de compromettre l'indépendance de ce pays-ci, sans tenir compte de tout le sang qui va être répandu et des haines féroces que cela va faire naître!!

Voyons les chances de succès et de perte, sans vouloir ni oser rien prédire :

1° Il n'est pas impossible que la surprise complète où vont se trouver nos voisins et leurs troupes, sous un gouvernement encore nouveau et peu organisé, ne procure aux troupes hollandaises quelques succès, même marquants dans les premiers jours et aux premières attaqnes (1). Mais gare les réactions ! le moment où l'ennemi prendra à son tour l'offensive contre nos troupes peu exercées, nos bandes de gardes communales, formées

(1) Ces succès dépassèrent toutes les espérances dans les premiers jours, grâce à l'insigne lâcheté des troupes belges qui lâchèrent pied dès la première apparition de l'armée hollandaise ; ce fut une débandade complète. Un témoin oculaire (volontaire parisien) m'a assuré que les soldats belges coupaient les traits des chevaux attelés aux canons et aux caissons pour se sauver plus vite. L'armée hollandaise arriva en chassant les fuyards devant elle jusqu'à deux lieues de Bruxelles.

Le comte Zaluski, qui se trouvait dans ce moment à Bruxelles, en qualité d'agent du gouvernement polonais insurrectionnel, fut témoin de la déroute, et m'a dit que si l'armée française n'était pas arrivée à marche forcée, rien n'eût empêché les Hollandais de se rendre maîtres de Bruxelles. Il n'y eut que le roi Léopold qui conserva son sang-froid dans ce sauve-qui-peut.

*(Note de M. de Grovestins.)*

Digitized by Google

de jeunes volontaires, commandés par des officiers peu expérimentés. Gare surtout la réunion des partis : le soulèvement d'une population guerrière et animée par les vifs sentiments de haine nationale et du double fanatisme de la liberté et de la religion.

Sous ce point de vue, il paraît presque impossible que les succès militaires, même les plus décisifs au premier moment, puissent être durables. Ensuite, même en admettant qu'ils le fussent, que la force militaire du Nord l'emportât, que la Belgique entière pût être conquise, et alors encore serait-elle soumise? Et puis, le grand et puis! que diront, que feront la France et l'Angleterre? La première, quoique peu satisfaite de la combinaison Léopold, n'abandonnera pas les Belges, que le roi Louis-Philippe vient de déclarer amis de la France, ni leur révolution, sœur de celle de Juillet 1830. Et si déjà ce gouvernement pouvait être assez machiavélique pour consentir à la restauration des Nassau, le peuple français ne le permettrait sans doute pas. Quant à l'Angleterre qui vient de réussir dans un plan chéri, et qui ne peut, sans compromettre son honneur, abandonner le nouveau roi des Belges, comment croire qu'elle verrait son expulsion avec indifférence? Sur quoi donc fonde-t-on l'espoir d'une réussite et des avantages du coup de tête le plus imprudent et le plus téméraire que jamais gouvernement se soit permis? Peut-être compte-t-on sur la faiblesse et l'irrésolution dont la conférence de Londres, si bien nommée un *Congrès au petit-pied*, a donné tant de preuves; et que, voyant les Belges abattus et plus faibles qu'elle ne l'avait cru, elle pourrait passer du côté du plus fort et revenir au projet d'étouffer cet essai de révolution. Mais cela même, et d'après ce que je viens de faire remarquer à l'égard de la France et de l'Angleterre, ne pourrait jamais être l'opinion unanime des cinq puissances, et n'amènerait, au pis que la dissension entre elles, et par suite la guerre générale,

Digitized by Google

dont certes nous, pauvres imprudents, ne nous trouverions guère mieux.

Reste le sentiment de la colère et de la vengeance satisfaite. Somme toute, je ne vois donc d'autre issue qu'une prompte cessation des hostilités par l'intervention ferme et décidée de l'Angleterre, surtout un *quos ego* qui nous fasse rentrer promptement dans notre coquille; ou bien une défaite de nos troupes trop légèrement engagées, et une réaction prompte et terrible de la Révolution belge; ou la France sur nos frontières; ou enfin la guerre européenne, dont l'issue et les futurs contingents sont incalculables, et le dénoûment sans doute pas prochain.

---

13 Août 1831.

Jugement de notre grand citoyen (1) sur la levée de boucliers du 4 août.

D'abord et rationnellement, c'est-à-dire d'après un calcul froid, il la trouve imprudente, téméraire même. Cependant il convient que l'on en a couru les risques et n'oserait donc condamner entièrement le parti qu'on a pris, et ceci est beauconp de sa part, lui qui n'aime ni n'admire nullement le chef du gouvernement et ses faiseurs.

J'expliquerai cependant cette espèce de jugement dubitatif dans une tête si forte et ordinairement si impérieusement décisive par ceci : que, doué d'une imagination aussi vive que l'âme est forte et énergique, le comte de Hogendorp aime les risques et se laisse facilement entraîner à approuver tout ce qui a un air de

(1) Le comte Gysbert Karel de Hogendorp.



Digitized by Google

grandeur et séduire par le chevaleresque ; ceci quant à l'entreprise.

A présent que la réussite (sous le rapport militaire au moins) d'une expédition aussi hasardée a surpassé les espérances de ceux qui osèrent l'entreprendre, M. de Hogendorp pense que non-seulement le caractère national s'en va trouver fort relevé aux yeux de l'Europe entière, mais encore que la situation politique en est tellement améliorée, qu'il ne doute pas que, malgré le mécontentement que quelques puissances en pourraient éprouver, on obtiendra de meilleures conditions lors du traité définitif qui devra être négocié sous les auspices de la faible conférence de Londres. C'est ce qu'il faudra voir.

Quant à moi, je n'ose en être aussi sûr, puisqu'en ceci surtout il faut dire *respice finem* et suspendre son jugement. Je crains surtout que, malgré ce coup de théâtre, qui eût pu être définitif, si nos voisins eussent été réellement ce qu'ils se vantent d'être, je crains, dis-je, que, malgré ce grand coup de théâtre, nous ne soyions point encore près du dénoûment de notre drame.

Ma conversation avec M. de Hogendorp nous ayant mené, à propos de la conduite militaire de notre nation, à l'appréciation des mérites et démérites actuels de cette même nation, il me dit, dans notre langue, ces mots remarquables : *Het is een braaf, groot moedig, weldadig, vooral kalm en geduldig, maar tevens onverstandig en weinig vooruit gaande volk : in een woord, myn vriend, het hart is edel en goed, maar het hoofd deugd niet.*

« C'est un peuple honnête, généreux, bienfaisant, surtout » calme et patient, mais dépourvu de jugement et arriéré ; en un » mot, mon ami, le cœur est noble et bon, mais la tête laisse » beaucoup à désirer. »

Digitized by Google

## Quos ego de la Conférence de Londres.

16 Août 1831.

Le *quos ego* a donc été prononcé par la conférence (qui cette fois s'est enfin montrée moins faible et moins indécise que dans ses autres actes) et exécuté par une armée française. La nôtre doit être en ce moment en pleine retraite, pour repasser nos frontières; mais indépendamment de la question qui s'élève, cette retraite sera-t-elle pleine et entière, et s'exécutera-t-elle de *bonne foi*, ou bien donnera-t-on aux Français, par des tergiversations ou des finesses d'avocat si fort à notre usage et dans nos habitudes, un prétexte (qu'ils seront sans doute empressés de saisir) de mettre de la lenteur ou même de n'exécuter point du tout leur promesse de rentrer chez eux aussitôt que nous le serons chez nous? Et puis, en admettant cette retraite réciproque, quelles seront les positions respectives de la Hollande et de la Belgique? D'un côté, reprendrons-nous nos positions, nos camps et cantonnements dans le Brabant septentrional, et continuerons-nous à achever de nous ruiner en entretenant une armée fort au-dessus de nos moyens de finances et de population? de l'autre, laissera-t-on la Belgique à moitié vaincue, entièrement désorganisée, sans armée, ni moyens de défense de nos côtés, à la merci du premier caprice belliqueux qui pourrait reprendre à notre Roi, dont les troupes sont comme une meute de chiens, la bouche ensanglantée

Digitized by Google

après une chasse interrompue, ne demandant pas mieux que de se rejeter sur la proie qui vient de lui échapper? Non, cela ne se peut pas; il faudra donc que les cinq puissances, si une fois elles veulent être conséquentes avec elles-mêmes, protégent l'indépendance réelle de la Belgique, conservent la paix, et exigent que la retraite de l'armée française de la Belgique soit accompagnée d'un désarmement proportionnel de notre côté. Mais c'est alors que nous verrons beau bruit de la part des haineux et du sentiment de vanité nationale, excité au plus haut point par des succès que l'on ne saurait nier, et qui sont sans doute un avantage réel pour la réputation militaire de ce pays.

Mais que de questions difficiciles à résoudre, que d'embarras, cette singulière levée de boucliers du roi Guillaume n'a-t-elle pas excités et remués! Cela seul ne prouverait-il pas, que, dût l'issue finale être plus avantageuse qu'il n'y a apparence, c'est toujours non-seulement une grande imprudence que ce monarque a commise, mais encore une forte responsabilité qu'il a assumée vis-à-vis de l'Europe entière? car enfin la guerre générale pouvait être la suite, hélas! peut l'être encore, de l'explosion qu'il a risquée. Une résolution désespérée, comme celle de vaincre ou de mourir, afin de pouvoir dire comme François Ier : *Tout est perdu fors l'honneur*, peut se prendre par un individu, mais il semble douteux que le chef d'un peuple puisse mettre ainsi la fortune et l'existence d'une nation comme sur une carte, et les faire dépendre d'un coup de dé. Et dans ce cas-ci, que de chances contraires à craindre contre deux, au plus, bonnes; savoir : d'effrayer la conférence, et de l'obliger ainsi, par crainte de voir la guerre devenir générale, d'accorder ici de meilleures conditions à la séparation des deux pays, et la réhabilitation de quelque réputation militaire pour l'armée et la nation.

Digitized by Google

Il y avait à redouter :

1° La possibilité de ne point obtenir ce dernier point, la désorganisation et le peu d'énergie militaire des Belges ne pouvant être prévus.

2° Ce que nous voyons, et dont les suites sont encore incalculables;

Le prétexte donné aux Français de prendre poste en Belgique avec une partie de leur armée, ce dont les Anglais auront sans doute une obligation au roi Guillaume. Pour le remarquer en passant, il est étonnant et presque impudent à M. le ministre des affaires étrangères d'oser dire, dans sa communication officielle à la soi-disant représentation nationale, que, dans les chances prévues, celle de l'entrée des Français en Belgique, par suite de l'attaque de notre côté, paraît la moins probable, tandis que c'était celle qui devait d'abord sauter aux yeux de tout être capable de raisonner.

3° La guerre générale;

Si elle avait lieu par suite de notre échauffourée, ne serait-ce pas une belle responsabilité qu'aurait assumée (comme l'on dit actuellement) un prince aussi religieux que le roi Guillaume? La guerre générale allumée pour un objet aussi minime que le règlement des limites et le partage du fardeau d'une dette entre deux petits États relativement aux autres puissances!

4° Les suites d'une victoire remportée par ceux qu'on allait attaquer avec des troupes de nouvelles levées, peu exercées encore, des gardes communales que le moindre revers eût découragées, tout comme les succès, incertains au moins, les ont exaltées.

Enfin le cas où l'humeur plus prononcée de l'Angleterre eût porté le gouvernement britannique à envoyer une flotte bloquer

Digitized by Google

nos ports, une autre s'emparer du peu de colonies qui nous restent, et achever ainsi de ruiner notre commerce. Voilà donc plusieurs chances défavorables et très-possibles que l'on a courues, pour l'obtention de quelques succès militaires, encore fort aidés par une surprise non tout-à-fait loyale, ainsi que nous le verrons ci-après ; car l'avantage, celui de l'influence sur la conférence, pour l'obtention de meilleures conditions, est encore très-problématique, et il faudra voir le résultat de tout ceci. Toutefois, ce résultat fût-il favorable, la mesure n'en serait pas moins une excessive témérité; car si le succès excuse et fait pardonner, en politique surtout, bien des imprudences, il ne les justifie pas toujours.

Mais d'après la connaissance intime que je crois avoir de l'*homme*, on a eu l'indicible satisfaction d'embarrasser le compétiteur Léopold; on l'a plus ou moins puni d'avoir osé s'asseoir sur le fauteuil que l'on regrette si vivement, et d'autant plus qu'il est impossible que l'on ne sente pas, par moment au moins, qu'on l'a perdu par sa propre faute; en un mot : *Dolce è la vendetta.*

Un avantage recueilli par la mesure téméraire qui nous occupe et qu'il faut remarquer pour être juste, c'est la réhabilitation du prince d'Orange dans l'opinion publique en Hollande, mais cet avantage encore est particulier à sa Maison.

Voilà, quant à la mesure en elle-même, son danger et son opportunité.

Disons un mot de son exécution et de la manière dont elle a été entamée.

Militairement parlant, je crois volontiers cette exécution admirable, et la dernière grande manœuvre surtout, par laquelle Louvain est tombé en notre pouvoir après avoir été placé entre deux feux, un coup de maître stratégique, et donnant une nou-

Digitized by Google

velle preuve du génie militaire de notre héritier présomptif. Mais la surprise complète de l'ennemi ne doit-elle pas compter pour beaucoup dans les succès immenses si promptement obtenus? et cette surprise elle-même, cette attaque sans aucun avertissement (car il faut remarquer que, lorsque le général Chassé dénonçait l'armistice, nos troupes étaient déjà en marche), est-elle entièrement *fair play?*

Il y a encore à remarquer, au sujet du point de l'exécution, que le prince d'Orange ne pouvait ignorer, le 12, la marche de l'armée française, puisqu'il avait reçu déjà les ordres du Roi pour la retraite, en cas d'arrivée de ladite armée (1), et qu'il devait être, au moins *moralement*, sûr qu'à cette époque ces troupes devaient avoir dépassé la frontière belge. En attaquant encore ce jour-là les Belges et risquant un engagement, il a sacrifié inutilement ceux qui ont péri dans cette affaire, et semble avoir imité en cela Guillaume III, que l'histoire accuse d'avoir livré bataille avec la nouvelle de la paix de Nimègue dans sa poche (2).

(1) Le prince d'Orange, en parlant des événements de 1831 et de la campagne de dix jours, et sur l'observation qu'on lui fit qu'on avait fait trop ou trop peu en rebroussant chemin devant Louvain, me dit que, s'il avait obéi à la lettre des ordres reçus de son père, il ne se serait pas permis l'affaire de Louvain, ayant alors déjà dans sa poche l'ordre de battre en retraite, ce qu'il n'avait cependant confié à personne qu'à son frère le prince Frédéric; mais qu'il avait cru pouvoir se permettre ce délai dans l'exécution dudit ordre, parce que, d'après ses calculs, il ne pouvait pas encore rencontrer l'armée française. L'arrivée de sir Rob. Adair *cum suis* avait d'ailleurs mis fin à tout combat ultérieur. (*Souvenirs de M. de Capellen.*)

(2) 17 août. — On vient de m'assurer, et j'ai lieu de le croire vrai, que le but de l'attaque du 12, dont je viens de parler, était l'espoir et le vif désir de se donner la gloriole de pousser jusqu'à Bruxelles, peut-être bien dans l'idée de provoquer quelque mouvement populaire en faveur, sinon de la dynastie, au moins de la personne du héros! Il n'est idée si folle qui ne puisse entrer dans une tête princière, et particulièrement dans celle-là.

(*Note de M. Van der Duyn.*)

Digitized by Google

Mais l'escobarderie jésuitique avec laquelle nos envoyés ont agi, par ordre sans doute, avec la conférence, et M. de Zuylen en particulier avec lord Palmerston, se peut-elle justifier entièrement? Je ne le pense pas.

Le journal de La Haye, feuille servile s'il en fut jamais, nous dit fièrement, dans son numéro du 15 août : « M. de Zuylen de » Nyevelt, a dit à lord Palmerston, nous (Hollandais) sommes en » guerre avec le prince Léopold. » Là-dessus, le journaliste s'écrie : Voilà une phrase si claire et si positive qu'il serait difficile de s'expliquer plus clairement, et comment lord Palmerston a pu rendre ces mots dans le sens plus restreint de *guerre morale* seulement, c'est ce que l'on ne conçoit pas; — j'en demande pardon au rédacteur, mais je penserai toujours que la phrase eût été plus claire et plus positive, si M. de Zuylen eût dit : « Le Roi des Pays- » Bas a donné l'ordre à ses troupes de passer la frontière, et » dans ce moment elles sont en pleine marche et probablement » déjà entrées en Belgique. » Alors, il n'y aurait point eu d'équivoque, ni lieu à accuser le Roi, au moins avec une apparence de raison, de fausseté et de double jeu (*double dealing*); mais on aime les cachotteries et les finesses peu loyales qui, cette fois encore, par la promptitude de la détermination du gouvernement français, n'ont mené à rien. Au reste, pour se convaincre mieux encore de ces manœuvres, il faut lire avec l'attention qu'il mérite le discours de lord Palmerston, dans la Chambre des communes, le... de ce mois, en réponse à une attaque virulente de M. Croker. Cet excellent discours, plein de faits et avec cela de convenance et de mesure, se trouve *in extenso* dans le *Times* du 13, où il le faut lire, ainsi que celui de son antagoniste; car nos papiers et même les feuilles françaises se gardent bien de tout dire de ce qui se passe au Parlement anglais.

Digitized by Google

A propos des circonstances du jour, chaque parti et chaque opinion se contentant d'en extraire ce qui convient à sa cause, on ne peut s'empêcher de remarquer combien ici les ultra-royalistes se mettent sous la protection de l'opposition anglaise, se réjouissant de quelques sorties individuelles ou de quelques motions sans suite aucune, tombant même sans division, en faveur de notre gouvernement. Et quoique ces motions isolées naissent plutôt de l'horreur contre le ministère Grey, que d'un intérêt véritable pour nous, ils prennent cela comme l'opinion déclarée de la nation anglaise en leur faveur. *O poveri!*

Digitized by Google

## Expédition du prince d'Orange sur Louvain.

29 Août et 5 septembre 1831.

A présent nous sommes au pinacle de la gloire et de la satisfaction de nous-mêmes. Il me semble toutefois difficile que chez les premiers (1) ces transports soient tout-à-fait sincères, car tout en faisant une large part au succès guerrier, au courage, pour ne pas dire l'audace, que nos gens ont montré, joint au talent militaire que leur chef a eu occasion de déployer (chose que l'on ne saurait nier sans injustice, en admettant même que la surprise de nos voisins, qui parlent plus qu'ils n'agissent, ait été pour quelque chose dans tout cela), on ne saurait nier que les avantages matériels de cette promenade militaire n'équivalent guère les frais de tout genre qu'elle a occasionnés, l'humeur qu'elle a causée à de plus puissants, et les risques éminents qu'on a courus. J'ai là-dessus des détails curieux, et l'on doit donc être inquiet de l'avenir, en se retrouvant comme il semble que nous sommes, c'est-à-dire dans la situation d'un homme qui, ayant voulu escalader un mur ou s'échapper d'une tour, resterait suspendu entre ciel et terre; mais ce sont des cris de joie, des éloges sans fin, des trépignements, des hurlements. A l'entrée des princes (le 23 août), ça été un tapage et une adulation dont on ne peut se faire d'idée sans l'avoir vu; la voiture, traînée à bras d'hommes, des larmes, des

(1) Le Roi et le Prince.

Digitized by Google

embrassements, une joie qui ressemblait à une émeute populaire, et tout cela pour le même prince que trois mois auparavant on ne saluait pas dans la rue et dont les oreilles ont dû souvent être importunées d'épithètes très-fâcheuses.

Hier encore, quelqu'un me disait fièrement : « Quelle nation » nous sommes! Je voudrais que nous fussions trente millions » d'hommes! — Et pas moi, lui répondis-je; car vous marche- » riez à la conquête du monde, et nous serions tous de petits » Bonaparte. » — Ce même individu me disait : que nous étions le seul peuple digne, et sachant jouir d'une véritable et sage liberté. — « Et pourquoi ne nous la donne-t-on pas, » répondis-je, « en l'assurant par des institutions libérales, ou au moins consé- » quentes à un principe, au lieu de notre gâchis de Constitution?» Mon homme me regarde, ouvre de grands yeux étonnés et effrayés, en ayant l'air de me dire : « Êtes-vous aussi un Jacobin? » Mille fois je pense au mot de Rousseau : *Tais-toi, Jean-Jacques... ils ne t'entendent pas!*

Je ne vous parlerai pas de nouvelles aujourd'hui, si ce n'est pour vous dire que notre peuple ici est plus fou que jamais. Quelques personnes cependant, mais c'est le très-petit nombre, commencent à revenir un peu de l'ivresse des victoires et à se demander : « Mais, au bout du compte, qu'avons-nous gagné ma- » tériellement? » Or, nous vivons dans un siècle calculateur; vous m'entendrez lorsque je vous dirai que, pour certain personnage, le gain se trouve renfermé dans cet adage italien : *E dolce la vendetta.*

Mais le véritable gagnant à cette sanglante loterie, c'est le prince d'Orange, dont la position était telle qu'il fallait jouer, quitte ou double. Avec tout cela, et malgré le succès qui, sans la prompte arrivée des Français, aurait en vérité été jusqu'à tout

Digitized by Google

reprendre, je persiste à croire la levée de boucliers imprudente au dernier point.

---

15 Septembre 1831.

Tandis que le prince de Lieven, ambassadeur de Russie, et membre de la conférence pour l'arrangement des affaires de l'Europe et le maintien de la paix, concourt depuis près d'une année à une négociation pacifique des grandes puissances, approuve et signe au nom de son souverain les protocoles pacifiques, ce souverain, l'empereur Nicolas, écrit de sa belle et propre main à son beau-frère et à sa sœur, qu'il approuve la levée de boucliers des premiers jours d'août, et fait des vœux pour la bonne réussite de cette extravagante et dangereuse expédition, dont le succès partiel et momentané ne peut jamais justifier l'inconcevable imprudence et la duplicité.

Mais revenons à Nicolas et à son opinion contradictoire à celle qu'il fait professer à Londres par son ambassadeur. Dans une monarchie constitutionnelle et avec un ministère responsable, cette opposition d'opinion personnelle entre un Roi et son gouvernement n'aurait rien d'extraordinaire; mais en Russie!!

Ne serait-on pas tenté de demander : qui est-ce qu'on trompe ici? Une explication plausible, mais peu avantageuse à ces petits grands hommes, qui pensent que s'asseoir sur un trône et régenter leur temps, c'est régner, s'offre à mon esprit. Cette explication serait que, même dans les monarchies absolues, les ministres habiles mènent leur maître par le nez, et font ce qu'ils croient utile sans s'inquiéter des petites fureurs de leurs maîtres, la plu-

Digitized by Google

part ignorants et surtout paresseux. Ceci ferait encore comprendre la fureur des grands de la terre contre la diplomatie, comme si ces diplomates si terribles et si trompeurs n'étaient pas leurs sujets, chargés par eux, souverains, de la négociation de leurs affaires.

La lettre autographe de l'Empereur, dans le sens que je disais tantôt, est un fait certain ; je le tiens de la personne qui a tenu dans ses mains et lu cette belle et curieuse pièce.

---

Dimanche, 4 octobre 1831.

Il faut, autant que l'on peut, rétablir la vérité des faits; c'est à quoi d'ailleurs cet ouvrage est destiné. Je lisais hier dans le *Handels Blad*, de ce même jour, et dans le *Journal de La Haye* de cette même date, à travers un torrent d'injures adressées à la conférence de Londres, le reproche que cette assemblée, dépassant le but des intentions du roi Guillaume et outre-passant ses droits, s'était érigée en médiatrice non-seulement, mais en arbitre suprême des troubles, ou pour mieux dire de la révolution des Pays-Bas, partie belge. On eût sans doute mieux aimé faire de cette assemblée un comité de secours et des envoyés des puissances des gendarmes pour remettre Guillaume sur le trône dont il est tombé. On dit aussi (assertion entièrement erronée) que la conférence, ne voulant point aider à rétablir le gouvernement hollandais en Belgique, eût dû ne se point du tout mêler de la chose et laisser faire le Roi, aidé du prince d'Orange, qui eût (en août 1831 apparemment) bientôt reconquis cette partie de son royaume et mis à la raison révolutionnaires et révolution. Or,

Digitized by Google

c'est ici que j'arrête ces journalistes complaisants et payés; c'est ici le point sur lequel il faut les remettre dans le vrai, et, comme a dit l'habile Talleyrand : *voir les dates*.

Nos écrivains, et beaucoup de nos compatriotes, aveuglés, ces derniers de bonne, de trop bonne foi, les autres par une réticence jésuitique, ou, si l'on veut, une ellipse oratoire, passent directement, en parlant de la conférence et de ses œuvres, à l'état des choses comme elles étaient au printemps de 1831, sautant à pieds joints l'époque et les événements du mois d'octobre à Anvers, et la retraite des débris de l'armée (entièrement désorganisée à cette époque) vers et au-delà des frontières de l'ancienne République. Par cette petite manœuvre, qui n'est pas de la meilleure foi du monde, on se dispense d'apprécier l'état des choses au moment où parurent les premiers protocoles de cette pauvre conférence que l'on traite si mal depuis, et dont, à la verité, les œuvres ne sont pas admirables en bloc. On n'apprécie pas non plus les obligations que le gouvernement d'ici lui a, puisque c'est un fait patent que les premiers protocoles arrêtèrent la fougue révolutionnaire des volontaires belges, sauvèrent les débris de l'armée royale et lui permirent d'achever en paix sa désastreuse retraite. On préyint ainsi l'invasion de l'ancien territoire hollandais, invasion qui, plus que probablement, aurait eu pour résultat le soulèvement de la province catholique du Brabant septentrional et la perte de la rive gauche de l'Escaut; car (et c'est encore une vérité fâcheuse pour le gouvernement néerlandais) la mauvaise administration centrale de ce gouvernement, le manque de conséquence dans la conduite et le despotisme mesquin qui l'ont caractérisé, l'ont tellement affaibli et plongé dans des embarras financiers et militaires, qu'alors il fallait peu de choses pour le renverser du reste du

Digitized by Google

trône sur lequel il était encore assis. Il fallait donc aussi, après l'arrêt ou l'obsatcle opposé aux progrès matériels de la révolution belge vers le Nord, par ces premiers protocoles qu'on affecte d'oublier pour se dispenser d'en être reconnaissants, il fallait les haines nationales et religieuses entre les Belges et les Hollandais, excitées et exploitées comme on l'a fait, pour fortifier le gouvernement par l'appui de l'opinion dans les provinces du Nord, ramener les choses à l'état actuel et permettre que l'on se traînât pendant deux ans dans cette voie indécise, c'est-à-dire sans but déterminé chez le grand nombre, — voie pour ainsi dire sans issue et qui ne peut manquer d'en avoir une funeste, en éloignant pour longtemps toute liberté raisonnable et tout progrès dans l'éducation politique du pays.

---

25 Octobre 1831.

Eh bien ! oui, je veux tâcher de croire, au moins admettre pour un moment l'opinion que vous défendez, c'est-à-dire qu'au point où les choses en sont venues (c'est-à-dire où on les a laissées venir), cejourd'hui 25 octobre 1831, il peut être bien vu, nécessaire, au moins pour sauver *l'honneur de la Castille* de ne point céder aux exigences de la conférence de Londres, congrès de Vienne au petit-pied, et qu'il faut que le Roi, avant d'accéder aux vingt-quatre articles, ait l'air au moins d'y être contraint par une force matérielle, et que, par conséquent, il faut attendre une voie de fait, comme par exemple l'apparition d'une flotte anglaise sur nos côtes ou dans l'Escaut. Je conçois qu'il y a beaucoup à dire pour ce système hasardeux ; mais je demande à mon tour :

Digitized by Google

qui est cause que les choses en sont venues à cette extrémité fâcheuse, et n'y avait-il pas moyen de leur donner, au moins pour l'avantage des provinces du Nord et pour l'honneur du Roi, une issue moins mauvaise? Quant à moi, je pense que *oui*, et je vais vous développer dans un moment les motifs de cette opinion dont la conséquence serait que, dans le cas où je ne me tromperais pas, la faute de ce qui arrive ne serait point aux puissances dont les envoyés sont réunis en conférence à Londres, mais à nous-mêmes. Je dis *nous* avec intention; car si, dans ma manière de juger, le roi Guillaume a eu le tort de mal voir sa position et de s'obstiner à recouvrer ce qu'il a irrévocablement perdu, et encore d'employer de mauvais moyens pour cela, les chambres législatives représentant tellement quellement la nation ont eu, elles, la maladresse, pour ne pas dire la lâcheté bien plus grande encore, de laisser aller le gouvernement dans une voie de perdition sans oser l'arrêter, et de se joindre par faiblesse, ou, pis encore, par des considérations d'intérêt personnel ou de bêtise, à une marche indécise et laissant soupçonner la mauvaise foi et une obstination sans but déterminé.

Voici mes raisons à l'appui de cette grave accusation : sans remonter bien haut, ni récriminer sur les causes éloignées et prochaines de la révolution, ou révolte si vous voulez, des provinces méridionales du jeune et malencontreux royaume des Pays-Bas, quoiqu'il y eût bien des choses à dire à cet égard, nous partirons du fait de cette révolution, c'est-à-dire des scènes de Bruxelles à la fin d'août 1830, et, à ce propos, je dirai d'abord en commençant mon acte d'accusation : de deux choses l'une, ou le mouvement dans la seconde capitale n'était qu'une émeute éphémère de sa nature, ainsi que les ultra-amis du pouvoir le soutiennent, et alors il y a honte et tort de la part du gouvernement de n'avoir

Digitized by Google

pas su, sinon prévenir, au moins étouffer ce mouvement, ou c'était (ainsi que ces événements l'ont prouvé du reste) une véritable révolution, c'est-à-dire l'explosion d'un mécontentement général dans la population nombreuse de cette partie du royaume, et alors il fallait employer d'autres moyens que ceux que l'on a si malheureusement choisis. Il ne fallait pas surtout, par la malheureuse et à la fois sanglante et ridicule expédition sur Bruxelles, et par le bombardement d'Anvers, achever d'exaspérer une population en état de fermentation, et en admettant que ce mouvement fût un coup monté, donner aux meneurs un si bon prétexte et une si belle occasion d'achever de bouleverser les têtes et les institutions. Mais ce où je crois que le gouvernement a entièrement agi contre ses intérêts et s'est complétement fourvoyé dans sa marche, c'est après avoir envoyé le prince d'Orange, au mois d'octobre à Anvers, entouré de ministres et de conseillers d'Etat belges, par conséquent, il faut le croire, avec une mission pacifique et annonçant le désir et l'intention d'entrer dans les idées constitutionnellement libérales des provinces insurgées, lorsqu'on a tout à coup paru changer d'opinions, et donné lieu à faire soupçonner que le Roi était jaloux de l'influence décisive que le prince son fils pourrait prendre; car non-seulement on ne laissa point achever la mesure qui aurait peut-être pu tout sauver pour la maison, en tout cas contenir et retenir Anvers et les deux Flandres, mais encore par la dislocation de l'armée, on a laissé les soldats et les officiers belges se reformer sous ses ordres et se mettre ostensiblement à la solde du prince; bien plus, on a rappelé ce prince à La Haye, on lui a témoigné une espèce de mécontentement, et par là donné le coup de grâce à l'influence de la famille sur la population belge; sans compter le malheur de l'infortunée ville d'Anvers auquel le départ du prince a si puissamment contribué, et



Digitized by Google

que l'on a par conséquent à se reprocher ; — voilà qui a empêché la seule réunion encore possible. Ensuite, le bombardement d'Anvers a achevé de détruire toute chance de retour ; et les tentatives inutiles de restauration par des mouvements ou conspirations soi-disant orangistes, n'ont mené et ne pouvaient mener, en faisant jeter beaucoup d'argent, à rien qu'au malheur des imprudents qui s'en sont mêlés.

Un autre moyen de prévenir la crise où nous nous trouvons en ce moment aurait pu être, en renonçant franchement à récupérer un pouvoir décidément perdu, de traiter directement avec la Belgique ; on ne peut dire que cela ne se pouvait ou qu'il eût été trop difficile d'en trouver l'occasion, puisqu'elle a été publiquement offerte lors de la démarche officielle faite par la lettre du ministre belge Lebeau au baron Verstolk. Il semble même que, plus on croyait avoir lieu de se plaindre de la médiation de la conférence et du ton pris par cette assemblée, plus ce sentiment partagé dans le midi eût dû pousser dans cette voie qui aurait, en tout cas, et même dans celui de non-réussite, eu l'avantage de prouver à la nation et à l'Europe qu'au-dessus des préjugés et d'une ambition folle, on avait tenté les voies d'un accommodement équitable entre les principaux intéressés.

---

28 Octobre 1831.

Si ma position à la Cour, avec ma manière de voir et de sentir, me fait souvent passer des moments pénibles, m'expose à avoir l'air de manquer de sincérité, et pour cela m'oblige à prendre péniblement sur moi pour résister à l'humiliation intérieure

Digitized by Google

qu'entraîne cette opposition entre mes sentiments et ma position, en me forçant à me taire où je voudrais parler, il arrive cependant que cette même position me procure quelques jouissances sinon méchantes au moins non chrétiennes; c'est lorsque j'éprouve le malin plaisir d'entendre déraisonner sur la politique du moment et sur la situation des choses publiques. Tout ce que j'entends alors, les illusions dont se bercent les grands de la terre, la lâcheté et même la bêtise et l'ignorance de leurs flatteurs; leur aveuglement à tous, me confirment dans l'espérance, que dis-je? me donnent l'assurance que le règne de toute cette boutique tire à sa fin, que la fatalité les entraîne à leur perte, et que le triomphe de la raison et des idées saines et justes, en fait de gouvernement et d'administration, est non-seulement certain, mais encore pas fort éloigné.

Digitized by Google

**Illusions du roi Guillaume par rapport à sa position personnelle et à celle de la Hollande, vers la fin de l'année 1831.**

28 Octobre 1831.

Grand dîner à la Cour, à l'occasion de la visite de la grande-duchesse Hélène de *Russie*. Conversation entre le Roi et le comte de Gourieff (1), entendue partiellement, non avec surprise, car je connais mes gens, mais avec chagrin et presque frayeur de l'avenir. Quel homme et quelles illusions ! XVII^e^ siècle, alliance de l'Angleterre avec la France et suite d'icelle, Guillaume III, pays inondés, digues rompues (beau, venez-y voir), fable de La Fontaine, *l'huître et les plaideurs*, espérance, confiance et providence, sauce générale. J'étais placé de manière à devoir entendre sans vouloir écouter l'interlocuteur principal, qui était placé en face de moi et fort agité, mais non le diplomate, son antagoniste, qui me tournait le dos. Celui-ci parlait d'un ton respectueux sans doute, et prudent aussi, mais ses répliques et ses arguments étaient sans doute de quelque force, à en juger par l'effet qu'ils produisaient sur l'interlocuteur auguste. — L'occasion d'être témoin de pareilles petites scènes, et celle de faire les observations qu'elles

(1) Envoyé extraordinaire de la Russie à La Haye.

Digitized by Google

suggèrent consolent parfois un peu, mais toujours bien imparfaitement de se trouver dans une position courtisanesque qui ressemble d'ailleurs beaucoup, surtout dans des moments pareils, à celle d'un acteur dans les chœurs de la tragédie grecque.

---

20 Novembre 1831.

Non, je ne suis point découragé à l'égard de mes espérances, par les derniers événements publics. Nous avons pu nous livrer à des espérances trop vives et trop exaltées sur le triomphe de la liberté, et des principes rationnels, en fait de gouvernement, d'administration et de vie sociale améliorée; nous avons pu nous tromper en un mot sur l'époque de ce triomphe, mais, en définitive, il n'en est pas moins certain. Après ce que nous avons vu (moi du moins avec mes soixante ans) depuis quarante ans, après ce que nous savons par nos lectures historiques, nos études et nos réflexions en général, sur les causes diverses mais concordantes qui ont amené les choses au point où elles en sont à l'époque actuelle, nous devons être persuadés que toute marche rétrograde de la civilisation n'est point, n'est plus possible. Ainsi, la frayeur et l'hésitation des uns, encore moins la colère et la douleur des autres ne peuvent rien contre la destruction plus ou moins prompte, mais toujours certaine, de l'ancien ordre de choses politique et la naissance ou plutôt le progrès du nouveau; c'est-à-dire l'établissement partout de gouvernements constitutionnels, ou, pour mieux dire, de l'état de choses où chacun fera ses propres affaires, les peuples comme les individus, au lieu de se laisser stupidement mener par un chef, qui se croit né pour l'être. Les lumières sont trop géné-

Digitized by Google

ralement répandues; les préjugés et les habitudes anciennes trop détruites pour qu'un pareil ordre de choses, bien loin de se rétablir ou de se fortifier, puisse durer longtemps. Ce qui, outre bien d'autres motifs et raisonnements abstraits venant à l'appui de l'expérience, achève de m'en convaincre, c'est non-seulement que les conséquences des principes déjà admis sont inévitables, mais encore que des événements et des hommes qui semblaient devoir nuire à l'établissement des principes modernes de gouvernement et de philosophie, ont précisément contribué à les fortifier, à les répandre, et aussi à déblayer le terrain de vieilles coutumes. Remarquons, sous ce dernier rapport, le despotisme salutaire de Napoléon; sous d'autres rapports, voyez l'autocrate mystique du Nord, et l'Empereur absolu d'Autriche exiger de Louis XVIII, l'octroi d'une charte constitutionnelle, avant de remonter sur le trône de ses ancêtres, que certes, ce Roi regardait bien comme sa propriété héréditaire.

La soumission de l'héroïque et malheureuse Pologne, par les armes et la violence russes; le rejet du bill de la réforme parlementaire en Angleterre; les manœuvres du *juste-milieu*, mieux nommé *quasi-légitimité*, qui ont rivé les chaînes de la noble Italie, sont sans doute des événements déplorables sous bien des rapports, mais nullement décourageants pour les amis constants et éclairés des réformes sociales. Quant à l'avenir, le monde est trop avancé dans le bon chemin pour qu'il recule, et lorsqu'il semble s'arrêter ou même rétrograder, ce sont des temps de repos, pendant lesquels les vrais principes acquièrent de nouvelles forces en s'inculquant plus profondément dans les esprits et dans les cœurs. J'en suis si convaincu que, quoiqu'à mon âge je ne puisse plus me flatter de voir, je ne dirai pas l'accomplissement des vœux entiers des vrais amis de la liberté et de la philo-

Digitized by Google

sophie, ni même sous peu, des pas plus grands et plus prononcés que ceux auxquels j'ai déjà assisté, je mourrais demain, que je serais satisfait sous ce rapport; persuadé qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard, l'Europe, délivrée de mauvais gouvernements, verra naître un ordre de choses plus conforme à la raison, et par conséquent plus heureux, et je pourrais dire comme Siméon : « Laisse aller ton serviteur en paix. »

---

10 Décembre 1831.

Un mot remarquable m'a été dit aujourd'hui par M. le directeur du cabinet du Roi (1), à l'occasion du départ de madame la princesse Albert de Prusse. Parlant du chagrin que cette nouvelle séparation causait à son maître, séparation doublement triste dans les circonstances actuelles, il ajouta : *Ah! Monsieur, se reverra-t-on ici et ainsi?* Lui donc! lui donc! à même de connaître bien des choses, surtout l'esprit et les intentions du malheureux homme aux mains duquel, humainement parlant, le sort de ce pays est livré : lui! craint donc aussi le résultat de tant d'imprudence, d'obstination et de *fatalisme*, car c'est là un des motifs déterminant de ces espérances désespérées. Lui donc! quoique étranger, voit et sent que la corde trop tendue peut et doit finir par se casser.

(1) M. Hoffmann.

---

Digitized by Google

15 Janvier 1832.

Dans une des séances de la première chambre des Etats-Généraux, tenue dans les premiers jours de ce mois, au sujet du budget des dépenses de l'Etat, il fut question de la liste des pensions acquittées par le trésor public. Cette liste, communiquée à la deuxième chambre, ne le fut point à la première. Un membre en fit l'observation et demanda la cause de cette réticence de la part du gouvernement, à l'égard d'une des branches du corps législatif. Le président, baron Roëll, embarrassé de la question, sembla consulter d'abord la chambre des yeux, et dit que le document en question n'avait point été communiqué à l'autre chambre spontanément, mais sur la demande des sections, et qu'il consulterait l'assemblée pour savoir si elle désirait que la demande de cette communication fût faite au gouvernement. Après quelque hésitation de fausse honte, l'appel nominal fait, sur *dix-huit* membres présents, six se déclarèrent pour la proposition de cet éclaircissement utile, et douze contre. Le trait est-il caractéristique de l'esprit qui anime et guide cette institution faussée et inutile? Il l'est aussi d'ajouter que, parmi les votants pour le secret de ce livre rouge, il se trouvait plusieurs intéressés, notés pour d'assez belles sommes.

Digitized by Google

## Sur la mission du comte Orloff à La Haye.

---

24 Février 1832.

Après que le Roi se fut plaint (comme à son ordinaire) de ce qu'on ne se servait pas pour lui de la même mesure que pour d'autres, etc., etc., le comte Orloff lui dit qu'il n'était nullement venu ici pour nier la justice de ces plaintes, mais qu'il était chargé par l'Empereur, son maître, de représenter au Roi que c'était l'inévitable suite des circonstances, et qu'il fallait se *soumettre à l'impérieuse loi de la nécessité;* que l'Empereur était toujours animé des mêmes sentiments d'amitié et d'affection pour le Roi et sa famille, ce dont il croyait n'avoir cessé de donner des preuves; mais qu'avant tout, il *se devait à la Russie*, et ne pouvait, sous ce rapport, laisser un libre cours aux sentiments de son cœur; que l'Empereur, en conséquence, l'avait chargé (lui, Orloff) de conseiller et d'engager le Roi à accepter préalablement les 24 articles; que, si le Roi s'y prêtait, il (comte Orloff) se rendrait à Londres et y ferait, au nom de son maître, tous ses efforts pour porter la conférence à y apporter telles modifications que le Roi pourrait désirer et que lui, comte Orloff, aurait jugées admissibles, sous le triple rapport du *territoire*, de la *navigation intérieure* et de la *capitalisation des sommes à payer par la Belgique*, aux

Digitized by Google

termes des 24 articles ; qu'il était chargé de prier le Roi de lui faire part de son *ultimatum ;* qu'il tâcherait d'obtenir les meilleures conditions possibles, et que, si l'*ultimatum* n'était pas accepté, le Roi ne serait pas tenu par l'assentiment qu'il aurait donné ; qu'au surplus, il devait lui faire observer qu'il n'était pas venu ici pour *négocier*, mais pour donner au Roi un conseil ; qu'il dépendait entièrement de Sa Majesté d'accepter ou de refuser ; que, dans la seconde de ces alternatives, il n'y aurait rien de changé aux relations de l'Empereur avec le Roi, mais que, dans ce cas, l'Empereur devait laisser les conséquences de ce refus *pour le compte du Roi et de son peuple, et la responsabilité pour le compte du Roi.* Il n'a pas ajouté, par délicatesse, ce qui, du reste, est parfaitement avéré, savoir : *qu'il a la ratification des 24 articles par la Russie dans sa poche.* Mais il a ajouté que, si le Roi n'acceptait pas, ses instructions lui enjoignaient de *proposer* à la conférence, de concert avec les plénipotentiaires de Prusse et d'Autriche, les mesures nécessaires pour donner *exécution* aux 24 articles.

Il résulte de ce qui précède, que le Roi, commençant par donner son assentiment aux 24 articles, et par reconnaître l'indépendance de la Belgique (et implicitement, le roi Léopold), il serait convenu que : simultanément avec l'échange des ratifications des 24 articles et celui d'un 25$^{me}$, stipulant la conclusion d'un traité additionnel, il serait signé entre le Roi et la Belgique, sous les auspices de la conférence et la garantie des cinq puissances, un traité qui contiendrait les modifications obtenues.

Digitized by Google

28 Février.

Voici une anecdocte caractéristique qui m'a paru assez curieuse pour être consignée ici.

Le 24 de ce mois, le comte Orloff, ayant été admis à l'audience du Roi, et s'étant acquitté de la commission de l'Empereur de Russie, dîna à la Cour. Après le dîner, le Roi, suivant son usage, prit le comte à part, et, revenant sur la conversation du matin et les communications officielles de l'adjudant-général russe, se répandit de nouveau en plaintes et en récriminations; le Roi se monta peu à peu au point de s'échapper à dire : *Non, j'aimerais mieux périr que de consentir à de telles conditions.* Aussitôt, le comte Orloff se retira de trois ou quatre pas, et faisant au Roi une profonde révérence, eut l'air de dire : *C'est entendu, ma mission est finie, je n'ai plus qu'à m'en retourner.* Ce mouvement d'admirable présence d'esprit et d'une convenance parfaite, fut tellement marqué et à-propos, que le Roi ne s'y trompa pas un moment; aussi, se rapprochant de son côté, s'empressa-t-il de dire : *Non, monsieur le Comte, ce n'est pas là ma réponse à votre communication*, et la conversation fut interrompue sur ce sujet.

Qu'est-ce donc que ce laisser-aller en paroles, sans dignité aucune, et surtout sans aucune utilité? Sauf respect, on serait tenté de le qualifier de bavardage de vieille femme.

---

5 Mai 1832.

Que vous dirai-je d'ici? Drôle de peuples que nous sommes! pauvres hommes! petits moyens! grande fureur! mais le pire,

Digitized by Google

c'est l'embarras toujours grandissant des finances et qui risque de devenir inextricable; mais c'est le tonneau des Danaïdes : tout s'écoule à mesure, et à la fin la source tarira.

Déjà, comme vous l'avez remarqué (et je ne devrais pas dire *déjà*, mais *enfin*), la deuxième chambre, ou plutôt le reste de la représentation nationale commence à donner quelques signes de vie et se montre récalcitrant à l'emprunt forcé, qui serait effectivement une mesure non-seulement dangeureuse, mais en grande partie inexécutable, et cependant, l'emprunt facultatif ayant manqué en grande partie, et malgré les avantages très-grands même qu'il offre aux capitalistes, ne subvient point aux besoins. A propos de ces levées d'argent, notez qu'il a existé un projet de contributions (car c'est cela, qu'un emprunt forcé), lequel, pour la quotité et surtout le mode inquisitif de perception, devait être tellement tyrannique qu'il rappelait le fameux édit du *dixième denier* du duc d'Albe, tellement qu'il a été rejeté de prime abord par le complaisant conseil d'Etat, et cela, quoiqu'il fût de *main de maître*. C'est qu'en vérité on ne doute de rien, et l'on se persuade que l'on peut tout.

J'ajoute ici, à-propos ou hors de propos, que l'on n'a point encore renoncé à l'idée de récupérer le gros morceau que l'on a perdu en grande partie par sa propre faute, et que le fils est, sous ce rapport, parfaitement d'accord avec le père, au point qu'on s'est laissé aller à déclarer que, dans aucun cas, on ne renoncerait à des droits acquis. Au moins pas par droit d'héritage ni divin, disais-je à la personne qui me rapportait ce trait curieux d'obstination et d'illusion ; je pense que c'est dans ce sens-là que nous continuerons de presser nos armements et de vouloir risquer le tout pour le tout.

---

Digitized by Google

9 Juin 1832.

Hier, on parlait en haut lieu d'un mouvement à Paris qui doit avoir eu lieu le 5 de ce mois (probablement à l'occasion des funérailles du général Lamarque), quelqu'un dit : « Où le roi Louis-Philippe peut-il s'être trouvé ? — Probablement à Saint-Cloud, répliqua-t-on. — Mais, dit-*On, s'il y a révolution?* « Ce mot m'a paru déceler de nouveau non-seulement les espérances et le désir dudit interlocuteur, mais encore les illusions qu'il se fait.

---

10 Juin 1832.

Depuis hier matin, les nouvelles arrivées de Paris représentent l'état des choses, dans la journée du 6, comme plus sérieux que je ne le croyais être lorsque j'écrivais hier les lignes ci-dessus. Les partis réunis, ce semble, du carlisme et de la République, attaquent ouvertement le gouvernement constitutionnel. La guerre civile avait éclaté et l'on se battait dans les rues ; si ces rapports ne sont pas exagérés, il semble cependant que la victoire devait être au Gouvernement, et c'est mon opinion qu'il triomphera, au moins pour le quart d'heure. Puisse cette leçon lui profiter et le faire marcher de bonne foi dans la bonne et forte voie ! car c'est, je pense, en grande partie pour en avoir suivi une différente et voulu nager entre deux eaux, qu'il a donné lieu à de si terribles incidents. La pompe ministérielle et courtisanesque mise à l'enterrement de M. Perrier, a pu contribuer aussi à l'exagération

Digitized by Google

populaire de celui du général Lamarque, qui semble avoir donné lieu, ou au moins servi d'occasion aux troubles et aux scènes sanglantes dont on vient de recevoir la nouvelle.

---

12 Juin 1832.

D'après les dernières lettres et journaux de Paris, il en est, comme nous l'avions prévu dès avant-hier, savoir : que le gouvernement de Louis-Philippe a triomphé de deux partis extrêmes, lesquels, assez singulièrement, pour ne pas dire inconcevablement, s'étaient réunis pour renverser le Gouvernement. Mais ce triomphe n'a pu être obtenu qu'au prix de beaucoup de sang répandu et en employant des moyens extrêmes. Le canon a été tiré dans les rues de Paris et une partie de la population a été mitraillée!! Mais il fallait vaincre ou périr, et le triomphe peut avoir sauvé l'Europe d'une guerre révolutionnaire dont les malheurs et les résultats ne se pourraient calculer. J'entendais dire aujourd'hui à un ultra-royaliste, absolutiste déterminé, le prince de G., « *Quelle bonne leçon!* pourvu que l'on en profite. » L'Excellence entendait par là, quelle leçon aux gouvernements monarchiques anciens encore sur pied, de ne pas se laisser intimider par des mouvements populaires, et de se servir du boulet de canon quand les balles ne suffisent plus. — Je dirai, moi, dans un tout autre sens : quelle bonne leçon pour le gouvenement du Roi des Français, d'abandonner à temps la misérable quasi-légitimité et le triste système du juste-milieu qui déplaît à tout le monde et surtout à la nation française, par l'air de timidité qu'il lui donne et l'humble attitude qu'il lui fait prendre vis-à-vis de l'étranger! Non, c'est

Digitized by Google

le moment ou jamais d'adopter franchement les conséquences de la révolution du 30 juillet 1830, et d'en mettre les principes non-seulement en évidence, mais à exécution entière et sans arrière-pensée. Vainqueur des partis exagérés, le Gouvernement peut céder avec dignité, et sans avoir l'air d'y être poussé par la crainte, aux exigences raisonnables de l'opposition dans la Chambre des Députés, écouter les conseils de la presse, et adopter, en un mot, les maximes et les règles de gouvernement tracées dans le *compte rendu* des Députés assemblés chez M. Laffitte.

*N. B.* Une nouvelle preuve de l'inconséquence de nos ultras et du peu de principes arrêtés, d'après lesquels ils jugent les événements et sur lesquels ils fondent leurs espérances, me semble, ce trait-ci, que je remarquai aujoud'hui même à la Cour; c'est que, tout en étant peu édifié, s'affligeant même du triomphe du Gouvernement français, on s'amuse et rit de la déconfiture du républicain de Potter, arrivé inutilement en Belgique, après y être venu probablement à la suite et en concordance avec les projets de son parti à Paris, et dans l'idée, si ce dernier avait réussi là-bas, de tenter dans sa patrie, chez nos voisins, les mêmes mouvements qui auraient réussi là-bas.

Cette après-midi encore, on disait devant notre *homme*, qu'à Bruxelles on remeublait à neuf le palais du Roi. *Tant mieux*, dit-il, *je n'ai rien contre*. Quelques moments avant, une grande dame avait dit : *Les Français ont déjà une fois meublé des palais pour nous*. — C'est la foi qui transporte des montagnes, — ou plutôt la déraison qui ne tient aucun compte des époques, du temps et de l'expérience des hommes.

Digitized by Google

1er Juillet 1832.

Un personnage marquant écrivait ces jours derniers de Paris, à une femme d'esprit et au courant des événements politiques du jour : — Voici donc le coup de grâce donné au Roi, ci-devant des Pays-Bas, actuellement de Hollande! La dame répondit : — Ce coup de grâce aurait pu être prévenu si votre Roi avait eu plus de *raison*, moins de *passion* et plus de confiance en vous. — En convenant de la justesse de cette observation, j'oserai y ajouter : et plus de connaissance de l'esprit du temps et du véritable état de l'opinion en Europe, au XIXe siècle. Mais pour acquérir cette connaissance, il faudrait lire et écouter, et nous ne faisons et saurons faire ni l'un ni l'autre.

---

Ce jour même, j'ai remarqué une nouvelle illusion. — Une flotte russe avance, dit-on, dans la Baltique!! C'est, en pouvez-vous douter? pour protéger le Roi de Hollande contre les mesures de la conférence dont l'autocrate russe fait partie!! Mieux encore : — La tempête qu'il a fait ces jours-ci, a *pu* détruire la flotte et les armées de don Pedro. — Croyons cela, frottons-nous les mains et réjouissons-nous. — Pourquoi? Oserait-on le dire? du triomphe du despotisme, et c'est un Roi soi-disant constitutionnel qui se laisse emporter jusque-là!

---

12 Juillet 1832

Vous me demandez, mon ami, si je crois donc véritablement que le prince d'Orange eût mieux régné en Belgique que son

Digitized by Google

père, et si, par conséquent, l'avènement de ce prince au trône du nouveau royaume des Pays-Bas, lors de la formation de ce royaume en 1815, eût pu contribuer efficacement à l'existence prolongée de cette création de la politique moderne? Je réponds à cette question sans hésiter, *oui*; — au moins quant à ce qui concerne les causes extérieures du cataclysme que nous venons de voir, et de la séparation des deux parties par une révolution. Les causes extérieures, l'humeur toute naturelle de la France contre cette espèce de sentinelle mise à sa porte par l'alliance sainte, les progrès de l'esprit de liberté, les sottises et les imprudences de la branche aînée des Bourbons, etc., etc., etc., sont hors de la question à laquelle je réponds. Oui, je crois que le prince d'Orange, dont je connais d'ailleurs tous les défauts, eût mieux convenu que son père, dans l'intérêt des deux pays et de sa Maison, et cela d'abord et tout simplement parce qu'il est moins Hollandais et par suite plus Européen. —Notre nationalité hollandaise est tellement exagérée et tellement pédante qu'elle nous rend inhabiles à tout amalgame avec le reste des peuples de l'Europe : notre attachement à d'anciens préjugés, nos habitudes, oligarchiques surtout, notre protestantisme fanatique, rendaient l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, en rapport avec les lumières et la civilisation de l'époque toujours difficile, sans doute, mais entièrement impossible avec les habitudes, les préjugés hollandais du Roi, son esprit rétréci et ses petites vues. Son fils, au contraire, Hollandais seulement par la naissance, ayant vu l'Europe, connaissant les nouvelles mœurs, et sans principes arrêtés d'avance, eût compris, ou au moins on aurait pu lui faire comprendre (car il écoute et sait converser) qu'il fallait fonder le nouveau pouvoir d'après les nouvelles idées, appuyer principalement la fortune de sa Maison sur la Belgique, monarchique par goût et par habitude,



Digitized by Google

et aussi à cause de la situation géographique de ce dernier pays, limitrophe de voisins puissants et jaloux. Quant aux anciennes provinces, pacifiques et lentes à se remuer, endormies et sous le charme du nom (talisman magique) d'Orange, elles restaient toujours faciles à gouverner, et, au besoin, à réduire dans le système indiqué.

---

Samedi, 10 novembre 1832.

Conversation à retenir. — Nouvelle preuve d'illusions, et confirmation que rien ne retiendrait si... l'on osait... J'ai, quant à moi, eu la satisfaction de dire encore une fois mon opinion sur le passé et sur l'avenir; — j'ai dit que je craignais la guerre générale. — On a répondu que nous différions en cela, puisqu'On la désire. — Revenant à l'idée que les deux parties séparées ne pouvaient co-exister, que la perte de l'une des deux était nécessaire à l'existence de l'autre comme Etat indépendant; j'ai dit, continuant mon raisonnnement, que je craignais la guerre, parce que, dans les deux hypothèses de la France triomphante ou vaincue, je ne voyais aucune assurance avantageuse pour l'ancienne Hollande. Victorieuse, la France s'empare de la Belgique et l'incorpore avec les provinces Rhénanes; vaincue, j'ai demandé : a-t-on quelque assurance que des alliés douteux, se plaignant si fort et peut-être avec quelque raison (le seigneur Jupiter sait dorer la pilule), rétabliraient le royaume des Pays-Bas détruit ? On n'a trouvé d'autre réponse à me faire que de dire : qu'alors tout serait tellement changé que l'on ne pouvait prévoir les résultats, ni rien augurer de ce qui se passe actuellement; c'est-à-dire, en d'au-

Digitized by Google

tres termes, que les cartes sont tellement brouillées qu'il y aurait apparence de pouvoir pêcher en eau trouble : — *et voilà pourquoi votre fille est muette*. Quel homme, quelle nation et quel état de choses! Pour mémoire encore : je ne me suis pas gêné de dire que si la France, avec son gouvernement actuel, et divisée d'opinion si l'on veut, peut ne point paraître redoutable, la révolution dans les opinions et l'esprit du temps me le paraissaient extrêmement pour les anciens gouvernements, et que si la guerre générale éclatait, les suites m'en paraissaient incalculables sous le rapport des mouvements populaires auxquels elle pourrait donner lieu en Allemagne et en Italie. — On ne répondit pas grand' chose, — tant ce qui est général et sort de l'intérêt personnel et du moment ennuie et déplaît. Je me suis encore confirmé dans cette observation, faite depuis longtemps.

L'intéressant, pour ne pas dire le plaisant, pour moi, dans ce colloque, c'est que précisément, quelques heures plus tôt, le matin même, quelqu'un de bien instruit m'avait dit : que l'opinion exprimée du ministre prussien était : que, quand même, par suite d'événements impossibles à prévoir, la Belgique serait de nouveau à la disposition de l'Europe comme en 1814, jamais on ne rétablirait le royaume des Pays-Bas comme *il l'avait été*. A bon entendeur, salut.

---

29 Décembre 1832.

Après une défense prolongée, admirable sous le rapport militaire, mais meurtrière des deux côtés, et inutile sous le point de vue politique, la citadelle d'Anvers a capitulé. — A présent on

Digitized by Google

refuse l'évacuation des forts de Lillo et de Lifkenshoek, malgré l'expédition malheureuse et, dit-on, malmenée du 13; — expédition dont le but a été manqué totalement, et dont l'idée et la nécessité prouvent des craintes pour la défense de Lifkenshoek; mais cette défense fût-elle bonne et aussi vaillante que celle de la citadelle, ces forts finiront par se rendre, un peu plus tôt, un peu plus tard, et puis après? Inconcevable aveuglement! conduite qui commence à ressembler furieusement à celle de Gustave-Adolphe IV! Heureusement pour le principal personnage, les Hollandais, toujours encore sous le charme, ne sont point des Suédois (1).

(1) On a cru devoir terminer les extraits du journal et de la correspondance du comte Van der Duyn avec la reddition de la citadelle d'Anvers qui complétait la séparation de la Belgique et de la Hollande; à partir de cette époque, le roi Guillaume Ier changea de système; sa résistance, active jusqu'à ce jour, devint alors passive, et se prolongea, au grand détriment de la Hollande, jusqu'en 1839, époque où la question hollando-belge fut enfin réglée et terminée. (*Note de M. de Grovestins.*)

Digitized by Google

# MÉLANGES

## HISTORIQUES, PHILOSOPHIQUES,

## POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

Du comte Van der Duyn.

Digitized by Google

Digitized by Google

# REFLEXIONS GÉNÉRALES

## POUVANT SERVIR D'AVANT-PROPOS.

*Dimidium qui cepit.*

---

Il y a trente ans, il y avait système entier ; actuellement nous sommes *im werden*, donc il semble difficile de prononcer un jugement raisonné, définitif, à l'égard de l'effet ultérieur des nouveaux principes des gouvernements sur le bonheur des peuples.

En attendant, toutefois, l'expérience de la génération suivante, débarrassée des souvenirs personnels de ceux qui existent encore et qui n'appartiennent pas aux nouvelles manières de voir et d'agir, il peut être curieux, sinon intéressant, d'annoter pour cette postérité plus heureuse, quoi qu'il arrive, les événements et les observations auxquels ils donnent lieu dans l'époque actuelle, que je pense que l'on peut caractériser en la nommant indécise.

S'il fallait, pour l'espèce de *Memorandum* que je commence dans le sens indiqué, du génie ou seulement un grand talent, certainement je n'aurais point l'audace de m'en charger ; mais une qualité essentielle à cette entreprise, une qualité peut-être aussi rare, mais d'un mérite plus modeste, que je crois posséder, c'est l'impartialité, j'allais dire l'indulgence dans les opinions politiques.

Digitized by Google

J'ai avec cela quelque expérience des hommes et des choses, et la ferme résolution de ne faire trouver place dans ce Recueil qu'aux faits peu connus et lumineux, de ne les rapporter qu'avec la plus grande véracité et d'après des recherches scrupuleuses pour tout ce que je n'ai pas vu ou entendu. Ensuite, je ne veux présenter les observations et les réflexions auxquelles ces faits peuvent donner lieu, que comme des doutes et des questions donnant matière à réfléchir à de plus habiles que moi. Ce dernier engagement, que je prends vis-à-vis des lecteurs que ces essais pourraient avoir, me sera d'autant plus facile à observer et à remplir, qu'à côté de la plus entière impartialité, relativement aux opinions et aux personnes, je n'ai que trop peut-être de scepticisme quant aux événements et à leurs causes cachées ou même connues.

Les faits publiés, concernant l'histoire des nations, ne sont intéressants pour la postérité que par les conséquences à en tirer et par les leçons d'expérience qu'ils devraient donner, mais dont, hélas! cette postérité profite si rarement. Tout se ressemble sur ce théâtre mobile, la grande scène est la même, les acteurs et les lieux seuls changent, et c'est sous ce rapport qu'un sage a si bien dit : *Rien de nouveau sous le soleil.*

Je ne puis m'astreindre à aucun plan fixe, quant à la forme et à l'étendue de ces essais, que je me trouve heureux d'avoir commencés après en avoir bien souvent formé le projet.

Digitized by Google

# HISTOIRE.

## RÉVOLUTIONS D'ANGLETERRE ET DE FRANCE.

### Charles Ier et Louis XVI. Cromwell et Bonaparte.

(Ecrit en 1803.)

J'ai trouvé dans Hume d'admirables réflexions sur le danger des révolutions et sur la question difficile et dangereuse, s'il est jamais permis à un peuple de détrôner et surtout de juger son souverain. Comment ceux des révolutionnaires français qui lisent, n'ont-ils pas été frappés de la justesse des leçons données à ce sujet par cet historien vraiment philosophe; comment surtout n'a-t-on pas été généralement plus frappé de l'extrême ressemblance, aux motifs près, entre le sort de Charles Ier et celui de Louis XVI? Je l'avais souvent entendu comparer, mais ne croyais pas que ce fût avec tant de raison. Il n'y a pas jusqu'à l'incident de la fuite du Roi à Hamptoncourt et sa retraite à Wight, qui hâta l'horrible catastrophe, comme le voyage de Varennes remplit tous les vœux des ennemis de Louis XVI.

Quant au caractère et aux qualités morales de ces deux princes,

Digitized by Google

j'y trouve moins de rapport qu'on ne l'a dit quelquefois. Le courage et la résignation sublimes qu'ils montrèrent tous deux dans leurs derniers moments les rapprochent. C'est surtout le plus beau moment, pour ne pas dire le seul de la vie du dernier roi de France; car, quelque pitié et quelque respect qu'inspirent des malheurs aussi grands, il semble qu'il ne serait pas juste, et que l'on ferait tort à Charles Ier en ne convenant pas qu'il eut des vertus royales qui manquèrent à l'infortuné Louis XVI. D'un autre côté, on doit convenir que les imprudences commises par Charles-Stuart, son idée trop étendue de la prérogative royale, le rendirent en quelque sorte même plus artisan de ses malheurs que ne le fut Louis XVI, auquel on ne put jamais reprocher le moindre acte de despotisme, et qui voulait la liberté de ses sujets.

Quel plaisir indicible, indépendamment de l'instruction, de lire cette excellente histoire, et surtout de la lire à une époque où elle offre tant de rapprochements si importants et si naturels! Si les hommes n'étaient pas toujours hommes, si, par conséquent, leurs défauts et leurs vices, comme leurs vertus, ne se ressemblaient pas toujours et ne devaient produire à peu près les mêmes effets, dans les mêmes situations données, on serait tenté de croire que l'historien anglais a été prophète, tellement on est frappé des leçons qu'il donne d'avance aux révolutionnaires de nos jours.

En mettant toujours de côté le *motif* différent des acteurs (encore étaient-ils arrivés, les uns et les autres, à un fanatisme également violent, quoique reposant sur d'autres idées), il est impossible de trouver une identité plus parfaite de conduite et souvent d'événements. Depuis la mort du roi Charles Ier, les presbytériens redeviennent modérés, se repentent d'avoir donné lieu

Digitized by Google

à ce dont ils étaient cependant les premiers auteurs. N'ont-ils pas des rapports avec le parti dit constituant, ou plus tard avec les Girondins, comme les niveleurs avec les Jacobins ? Ces partis se chassant l'un l'autre, à la fois écrasés tous les deux par le despotisme militaire de Cromwell, n'est-ce point encore ce que nous avons vu de nos jours? La dissolution du long Parlement et la scène de Saint-Cloud, n'ont-elles pas des rapports frappants? Bonaparte haï, mais craint au-dedans et au-dehors, ne rappelle-t-il pas Cromwell? La gloire des armes à l'extérieur et l'oppression et la misère au-dedans sont encore un trait de ressemblance à l'évidence duquel il semble que l'on ne peut pas se refuser.

Le désir et la curiosité si naturelle de savoir comment finira la deuxième tragédie, celle qui se joue actuellement, et si la fin sera aussi semblable à l'autre que le commencement, ne rendent-elles pas l'époque actuelle bien intéressante? Pour rendre justice à qui elle est due, il faut convenir, même en admettant la ressemblance d'événements, que, d'un côté, la révolution d'Angleterre n'a pas été à beaucoup près aussi cruelle, ou n'a fait autant de malheureux que celle de France, et d'un autre côté, que, laissant la comparaison de talent et de génie entre Cromwell et Bonaparte (car on ne peut point juger avec certitude ceux du dernier), l'usurpateur anglais fut sans doute beaucoup plus coupable que l'heureux Corse. Le premier contribua directement à faire monter sur l'échafaud son infortuné souverain ; ce fait seul met une différence immense entre eux à cet égard.

Non-seulement le rapport des événements entre les deux époques citées est frappant, mais les réflexions et les explications que l'historien y ajoute sont encore susceptibles de l'application la plus naturelle à ce que nous avons vu de nos jours. Pour preuve, je puis citer ce que Hume dit pour expliquer les succès militaires

Digitized by Google

des Anglais pendant la soi-disant République et comment surgirent les habiles guerriers et marins de ce temps : « Le génie militaire du peuple avait été réveillé de sa léthargie par les dissensions civiles, et d'excellents officiers furent formés dans toutes les branches du service. La confusion dans laquelle toute chose avait été jetée, donna l'occasion à des hommes de basse condition de sortir de leur obscurité et de s'élever eux-mêmes par leur courage au commandement auquel ils étaient propres, mais auquel leur naissance ne leur aurait jamais permis de prétendre, et tandis qu'un si grand pouvoir était déposé dans des mains aussi actives, il n'est pas étonnant que la République vît toutes ses entreprises couronnées de succès. » N'est-ce pas là précisément ce que l'on a dit de nos jours pour expliquer les succès inouïs de la République française et le grand nombre d'excellents généraux qui conduisent ses armées à la victoire?

*(Extrait du Journal de lecture.)*

Digitized by Google

## Réflexions sur le Règlement de l'empereur Napoléon pour l'établissement d'un Corps enseignant en France, sous le titre d'Université impériale.

(Ecrit en mars 1808.)

C'est une pièce importante sous tous les rapports ; d'abord c'est une nouvelle preuve de la tendance du gouvernement napoléonien au despotisme le plus absolu, et à ce que l'on nomme en Allemagne l'*Obscurantisme*. Sous ce nom ancien d'*Université*, le gouvernement impérial s'arroge non pas seulement l'inspection et la surveillance de l'enseignement public en tout genre et dans tout l'empire, mais encore le droit d'intervenir et de régler minutieusement et absolument le genre et le mode d'instruction à adopter, même dans les pensions particulières, dont aucune ne pourra, à l'avenir, exister qu'à l'ombre de la grande Université, ni être érigée que par un membre dudit corps ; et ceci s'étend jusqu'aux petites écoles communales où le bas peuple apprend à lire et à écrire.

Pour se convaincre plus particulièrement de cette tendance à former les cœurs et à habituer dès l'enfance les esprits à l'uniformité de la servitude, il faut surtout remarquer : l'article 38 sur les bases de l'enseignement de l'Université, où l'on trouve, après la religion *catholique*, la fidélité à l'Empereur, à la monarchie impériale, *dépositaire du bonheur des peuples*, à la dynastie napoléonienne, etc., etc ; ensuite les articles 104 et 105, où il est dit que le grand-maître de l'Université pourra faire fermer les institutions et pensions où il aura été reconnu des abus graves et des principes *contraires* à ceux que professe l'Université ; puis l'article 106, où il est dit : le grand-maître fera discuter par

Digitized by Google

le conseil de l'Université la question relative au degré d'instruction qui devra être attribué à chaque genre d'école, *afin que l'enseignement soit distribué le plus uniformément possible dans toutes les parties de l'Empire*, pour qu'il s'établisse une émulation utile aux bonnes études. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que cette dernière phrase implique contradiction avec celle qui la précède immédiatement ; l'émulation semblerait demander la liberté dans le choix des méthodes et des matières, et non pas une despotique uniformité. A propos de contradiction, n'en est-ce pas une aussi de mettre au premier rang des bases de l'enseignement universitaire la *religion catholique*, d'y astreindre indistinctement les professeurs, et puis de dire à l'article 8 qu'il y aura une faculté de théologie à Strasbourg et une autre à Genève pour les *Eglises réformées?*

Un autre point de vue sous lequel cette pièce est curieuse, c'est la nécessité où Napoléon sent être de recommander sans cesse et à toute occasion (voyez son catéchisme) d'apprendre à lui être fidèle et d'enseigner à l'aimer, lui et les siens. Jadis la fidélité aux souverains établis était une de ces vertus civiles dont le contraire passait pour un crime et un déshonneur, un devoir que les honnêtes gens et le peuple même remplissaient sans qu'il fût besoin de le leur enseigner et de le leur inculquer comme de force. Chez la nation française surtout, l'amour de ses Rois, poussé quelquefois jusqu'à l'adoration, et devenu une espèce de culte, était un sentiment inné que de bons rois, de grandes actions, une longue suite de siècles et l'habitude de la vénération surtout avaient fait naître, mais que jamais on *n'enseigna ex-professo*. Il est vrai que c'est précisément cette longue possession qui manque au très-nouvel empereur, et que des habitudes détruites ne se reprennent pas facilement, même chez les légers Français.

Digitized by Google

Ce très-long et très-minutieux règlement, où rien n'est oublié, et qui, sous ce rapport, mérite des éloges si l'on veut être juste, m'a fait de nouveau remarquer un contraste singulier dans le caractère français; c'est celui-ci : que cette nation, qui traite souvent avec une facilité réelle, souvent aussi avec trop de légèreté, les objets les plus graves et les plus importants, qui sait revêtir du style le plus clair et souvent le plus agréable les matières les plus abstraites et les plus sèches, peut de même donner, en d'autres occasions, dans une longueur de détails extrême et dans le pédantisme le plus minutieux. Lorsque je parle de choses moins importantes, je n'entends pas l'établissement universitaire impérial qui sans doute est un édifice très-important pour celui qui en pose les fondements et veut tenir la clef de voûte, mais ce même règlement eût pu être raccourci à d'autres égards; mais, comme je le disais, cela tient à un contraste dans le caractère national. Les principes sont saisis et admis, comme les grandes résolutions prises ou les grands événements amenés avec promptitude, légèreté et sans beaucoup de discussion ; mais alors aussi on se rattrape sur les détails réglementaires à l'égard desquels on n'en finit pas. Voyez pour preuve le Règlement pour l'Université; voyez encore, dans un autre genre, l'*in-quarto* contenant le service et l'étiquette de la Cour du nouveau roi de Hollande, où l'on trouve les ordonnances les plus risibles et auxquelles il ne manque que d'ajouter qu'on *est poli* avec Leurs Majestés et qu'on se découvre *devant elles*. Aussi quelqu'un disait : « Ce Règlement est fait pour une Cour de *sans-culottes*. »

*(Extrait du Journal de lecture.*

Digitized by Google

## Marius et Bonaparte.

Il est inutile de louer les anciens dans quelque genre d'écrits que ce soit. Leur mérite est si frappant que ce n'en est pas même un que d'en être touché. Cependant j'ai été particulièrement frappé des beautés de tout genre que l'on trouve dans l'histoire de la guerre des Romains contre Jugurtha, morceau que je préfère de beaucoup, contre l'opinion commune, je crois, à la conspiration de Catilina. Quelle peinture vive, vraie, et par là effrayante, ne trouve-t-on pas dans l'un et l'autre récit, de la corruption profonde de cette Rome si admirée, si admirable à quelques égards!

Un avantage de la lecture des anciens qui m'a encore frappé dans celle-ci, c'est que, par leur parfaite connaissance du cœur humain, leur talent plus rare encore de peindre à grands traits, mais avec encore plus de force, les caractères des hommes et la physionomie des événements, si l'on peut dire ainsi, qui se répètent de temps en temps sur notre globe; c'est, dis-je, que, par ces causes réunies, on croit lire des espèces de prophéties en les parcourant, ou tout au moins on rencontre à chaque pas des applications frappantes à faire aux hommes et aux événements qui se passent sous nos yeux, surtout à une époque de révolutions et de grands événements de tout genre, comme celle où nous vivons. Voyez entre autre le commencement du chapitre XCVI du *Bellum Jugurthinum*, pour un rapprochement qui m'a paru frappant entre la fortune guerrière de Marius et celle de Bonaparte : *Omnia*

Digitized by Google

*non bene consulta in virtutem trahebantur... postremò omnes socii atque hostes credere illi aut mentem divinam esse aut deorum nutu cuncta portendi.* Et ailleurs : *Sed plerumque regiæ voluntates et vehementes sic mobiles sæpè sibi advorsæ.*

---



Digitized by Google

## Du mouvement réactionnaire contre la liberté et de la tendance au retour d'un pouvoir unique en France, pendant les premières années du XIXe siècle.

**Réflexions à l'occasion de deux ouvrages publiés en 1804 et 1807.**

Dans un ouvrage intitulé *Recherches sur l'état actuel des sociétés politiques* (1804), M. de Ragueneau dit : « Les peuples ne » peuvent se rapprocher directement de la liberté politique, et il » dut leur être funeste de l'entreprendre, et on ne l'a que trop » vu. » On trouve dans cet ouvrage d'excellentes réflexions contre les élections annuelles et le renouvellement successif de l'autorité. Je crois que l'auteur a parfaitement raison, mais il n'en demeure pas moins très-singulier et très-extraordinaire d'observer la rapidité avec laquelle on suit en France le cours de l'opinion, et combien cette opinion a entièrement et subitement changé depuis douze ans, en matière de gouvernement et de principes politiques. Après avoir été occupés pendant une trentaine d'années à saper les fondements de toutes les autorités possibles, les écrivains français sont sur le point actuellement de défendre et de recommander le gouvernement absolu. M. de Ragueneau dit en propres termes : « comme c'est l'homme social qui, par sa nature » même, n'est point propre à la liberté politique, le peuple ne » peut pas plus donner et reprendre continuellement son autorité, » il ne peut pas plus gouverner, pour ainsi dire, par fraction qu'il » ne peut gouverner lui-même et en masse. » Quel blasphème c'eût été que cette phrase, il y a quinze ans !

---

Digitized by Google

**Essais de Morale et de Politique**, sans nom d'auteur et avec l'épigraphe suivante : *Je n'ai point tiré mes principes de mes préjugés, mais de la nature des choses* (1807).

La première partie de ces *Essais de Morale et de Politique* traite de la nature de l'homme, et me semble offrir plusieurs observations curieuses et justes. L'espèce de mouvement oratoire par lequel l'auteur termine cette première partie est beau, lorsqu'après avoir regretté le temps où les hommes méditaient moins sur leur nature, et s'abandonnaient davantage à leurs instincts, il s'excuse de son ouvrage même, fruit de pareilles méditations, en peignant d'une manière frappante la situation et l'esprit de notre temps, le genre humain blasé, les générations naissant désenchantées par les générations qui les ont précédées, considérant froidement leur carrière et spéculant sans jouir.

Cependant, l'ensemble de l'ouvrage n'a point répondu à mon attente. Comme la plupart des écrivains de la toute nouvelle école *politique* ou *religieuse* de France, l'auteur dépasse le but, ce me semble, et se met dans le cas de l'adage populaire : *qui prouve trop ne prouve rien*. A force de montrer que la monarchie est une forme de gouvernement utile, conforme à la nature humaine, l'auteur se déclare ennemi sans rémission de tout gouvernement, non-seulement républicain, mais mixte ou monarchique tempéré même, et cela sans égard au climat, au caractère et aux habitudes des habitants; de sorte que, pour suivre la conséquence des principes qu'il établit, il faudrait bannir de la terre toute espèce de gouvernement, autre que la monarchie absolue; car c'est ainsi que l'auteur la veut, puisqu'il

Digitized by Google

veut qu'on nomme *résistance* à l'autorité, toute institution inventée jusqu'à ce jour, et connue sous le nom d'*équilibre* et de *balance* de l'autorité. Peut-être n'a-t-il pas entièrement tort à l'égard de la signification rigoureuse de ces mots d'équilibre et de balance, mais cela ne suffit point encore pour prouver que cette résistance ne peut jamais être utile, nécessaire.

Je remarque encore que, selon les principes de l'auteur et en suivant ses raisonnements, il pourrait aussi bien nous conduire à l'utilité de la monarchie non-seulement *absolue*, mais encore *universelle* en faveur de Bonaparte, et qui sait si ce n'est point là une de ses arrière-pensées!! Au reste, tout le système du livre est digne d'un Français moderne, et habitué comme sa nation, de tout temps, à considérer la France comme le monde et les institutions convenables à la France comme nécessaires, indispensables par cela même au reste du monde. Une soi-disant République les a tyrannisés pendant quelques années, mais les Français sont incapables d'avoir aucune modération en quoi que ce soit; il leur faut à présent la monarchie à la manière de Bonaparte, c'est-à-dire *despotique;* car, comme l'auteur lui-même est obligé de le faire entendre, le gouvernement d'un seul, élevé au-dessus de tous les autres, sans rangs intermédiaires, ou, pour mieux dire, sans noblesse héréditaire, n'est autre chose que le despotisme oriental. Et pour le remarquer ici déjà, l'auteur des Essais se trouve forcément en contradiction avec sa doctrine sur les *balances* et les *résistances;* car, lui demanderai-je, que sont ces rangs intermédiaires, ces classes descendant depuis le monarque jusqu'au peuple, que sont-elles autre chose que ce que les uns appellent la *balance*, et vous la *résistance* à l'autorité ?

Enfin, ce qui achève de dégoûter de cet ouvrage, sous le rap-

Digitized by Google

port d'une discussion philosophique et impartiale des principes, c'est la diatribe pleine de fiel et de partialité contre l'Angleterre, sous ce titre : *Un Gouvernement qui n'est pas naturel dans une société naturellement constituée.*

Il est remarquable, comme preuve de la légèreté française et de l'extrême versatilité de l'opinion, même des gens instruits de cette nation aimable et valeureuse sans doute, mais bien peu raisonnable, et donnant toujours d'un excès dans l'autre ; il est remarquable, dis-je, de suivre la marche des raisonnements en France, depuis soixante ans, sur l'Angleterre et son gouvernement. Depuis le président Montesquieu jusqu'à l'époque fatale de la Révolution française, on admirait sans mesure la constitution de l'Angleterre, parce qu'on la croyait le *nec plus ultrà de la liberté politique et civile.* Pendant les orages de cette révolution, on méprise cette même constitution anglaise, parce que les illustres régénérateurs de la France ne la trouvent plus *assez libre.* Enfin, depuis l'usurpation de Bonaparte, on la déteste de nouveau, parce qu'elle ne favorise pas assez le pouvoir absolu d'un seul, qu'elle est en un mot *trop libre.* Que de discours, que de bavardages, que de livres, que de mots parlés et écrits, perdus à défendre ou à combattre ces différentes opinions! quel tableau lorsqu'on y oppose le calme, le bonheur et la richesse de l'Angleterre qui, sagement contente d'un degré raisonnable de liberté, n'a point été follement dépasser le but pour être forcée ensuite, comme les Français, à rétrograder avec d'autant plus de promptitude ! En vérité, ce contraste rappelle, ce me semble, d'une manière frappante, une comparaison poétique un peu usée, mais qui peut être juste malgré cela : l'Angleterre libre et puissante, n'est-elle point le rocher immuable au milieu des tempêtes? les Français

Digitized by Google

tour à tour démagogues ou esclaves, ne sont-ils pas les vagues bruyantes et inconstantes qui battent le pied du roc?

Pour revenir aux Essais, je remarquerai encore qu'il est deux choses dont il faut prendre son parti, en lisant un livre nouveau français sur une matière quelconque, c'est d'y trouver un éloge public ou détourné de Bonaparte, et une sortie contre les Anglais. Ne pourrait-on pas dire que cette uniformité constante prouve à la fois la haine, née de l'envie, qu'on porte à la nation rivale, et la crainte servile où l'on est de l'usurpateur? Avant de quitter sans retour ces Essais, je dois ajouter qu'il y a des observations de détail qui m'ont paru excellentes. J'aime beaucoup ce que l'auteur dit sur l'époque actuelle de la vie des hommes et du monde considéré comme un être moral. Enfin, ses réflexions sur les inconvénients de l'époque où les hommes vécurent trop en eux-mêmes, furent trop oisifs, se regardèrent vivre *d'un œil curieux*, phrase heureuse et qui dit beaucoup de choses; ses réflexions, dis-je, me semblent fort justes (1).

(1) On voit par ce morceau que M. Van der Duyn était un homme de progrès, mais d'un progrès sage et modéré, marchant pas à pas et prenant, par là même, irrévocablement possession de chaque pas qu'il faisait, tandis qu'il ne comprenait pas ces élans furibonds de progrès, avançant par soubresauts et, par là même, peu stables et exposés à des mouvements rétrogrades aussi violents qui faisaient perdre tout d'un coup tout le terrain gagné précédemment. (*Note de M. de Grovestins.*)

Digitized by Google

## Sur le caractère inconstant des Français.

La rentrée en France des Bourbons en 1814, l'accueil qu'ils y reçurent, leur départ en 1815, sans trouver ni défenseurs ni témoignages de regrets, la joie du peuple à l'abdication de Napoléon en 1814, la haine qui éclata contre lui lors de son voyage de Fontainebleau au lieu de son embarcation, la facilité de son retour en 1815, l'enthousiasme avec lequel il a été reçu, son second départ et le second retour du Roi Louis XVIII; tous ces événements ne prouvent rien ni pour ni contre l'attachement de la nation française pour ces deux personnages, mais ils prouvent l'excessive légèreté du peuple français, son égoïsme et le singulier mélange de courage guerrier et de faiblesse ou de frayeur politique qui distinguent cette singulière nation, douée de tant de bonnes et de mauvaises qualités, où un excès de civilisation, d'instruction et de philosophie, souvent fausses à la vérité, se trouvent chez un petit nombre, comparativement à la grande masse, à côté d'une ignorance dans cette masse du peuple inconcevable au temps où nous vivons; pays où, quant à la politique et aux intérêts gouvernants, Paris est tout, le reste rien; fait qui explique, mieux que tout raisonnement, bien des événements de ces derniers temps et particulièrement ceux cités ci-dessus.

Digitized by Google

## Hollandais et Belges.

En songeant à toutes les différences qui existent entre les habitants des provinces du nord et du midi, du royaume des Pays-Bas, comme celles de langue, de mœurs et d'habitudes sociales, je crois en découvrir une encore, c'est celle d'époque de vie morale et intellectuelle. Les habitants du nord, à très-peu d'exceptions près, appartiennent au milieu du XVIII^e^ siècle ; dans les provinces méridionales, tous ceux au-dessus de cinquante ans et qui ne tiennent pas à la haute noblesse, appartiennent au XIX^e^ siècle.

Ne pourrait-on pas dire encore, que feu la République des Provinces-Unies, et ses habitants trop admirés jadis, quoiqu'ils fussent vraiment admirables au XVII^e^ siècle, comparativement au reste des peuples de l'Europe, l'Angleterre exceptée; ne pourrait-on pas penser, demanderai-je, si, éclairés et constitués trop tôt, ils ne se sont pas trop longtemps contentés d'une demi-liberté, demi-tolérance religieuse, demi-civilisation, qui par là même est restée stationnaire, et après avoir devancé les autres, s'est laissée dépasser à son tour? L'isolement local du pays, la langue difficile et peu connue que l'on y parlait, plus que tout, l'oligarchie jalouse quoique douce de forme, ont pu contribuer aux effets susdits.

Digitized by Google

## Si, en donnant les apparences de la liberté, les Rois auraient cherché à recueillir l'héritage du pouvoir illimité de Napoléon.

Une des questions que je me fais quelquefois, sans y trouver une réponse satisfaisante, c'est celle-ci : Que veulent les souverains de l'Europe, et particulièrement le Roi des Pays-Bas dans ce moment (1)? On ne veut ni ne peut peut-être revenir aux anciens principes du gouvernement, on ne l'a pas même essayé en 1814, époque à laquelle il y avait peut-être une chance ; on a même ostensiblement (chez nous, du moins) adopté les principes de la révolution, savoir : la représentation nationale, ou ce que l'on nomme la monarchie constitutionnelle, et cependant on refuse souvent d'admettre ses conséquences les plus naturelles et les plus rigoureuses; d'un côté, on crie contre ce que l'on est convenu de nommer les *ultras*, et de l'autre, on se fâche contre un député qui ne vote pas aveuglément pour tout ce que le gouvernement trouve bon de faire proposer par un ministre. Ceci fait croire au public, très-éclairé (trop peut-être) de nos jours, qu'il y a eu de la mauvaise foi, et que l'on s'est cru assez habile pour, en donnant la forme extérieure de la liberté, conserver le pouvoir du despotisme; je dis *conserver*, et j'ai tort, car il me paraît clair que si les formes dites constitutionnelles ne sont point observées, ou si elles sont éludées, le roi constitutionnel est aussi despote que le grand Turc, par la raison toute simple qu'avec la majorité de l'Assemblée législative ou des Chambres,

(1) Ce morceau paraît avoir été écrit avant les événements de 1830.

Digitized by Google

son autorité est illimitée et n'éprouve point la résistance que des corps puissants et des priviléges locaux opposaient jadis à ces autorités dans les monarchies absolues même. Car, c'est un fait remarquable, que les principes nivelants de la Révolution française, en détruisant les priviléges, la noblesse ancienne, les corps d'états, parlements ou autres coutumes locales, ont rendu l'exercice de l'autorité plus direct, plus étendu et bien plus facile à l'individu que son audace ou des circonstances fortuites, nées de cette même révolution, ont placé au timon des affaires publiques.

Il n'est donc point extraordinaire, mais à ce que je crois, malheureux pour eux-mêmes, que les souverains actuels, anciens et nouveaux, aient eu la politique de conserver l'ordre public établi par la révolution, et, pour parler plus clairement, aient consenti à hériter de l'homme extraordinaire que son génie audacieux et des circonstances extraordinaires avaient mis à la tête de cette révolution. Ceci me fournit peut-être la réponse à la question que je me faisais en commençant, et qui consiste en ceci : que les souverains actuels, surtout ceux qui gouvernent des pays révolutionnés, veulent de ces principes, mais à la manière d'un Bonaparte. Mais alors je me permettrai de répliquer qu'il faudrait non-seulement les mêmes circonstances, mais encore le même génie, les mêmes hommes de talent et la même immoralité sanguinaire que celui à qui l'on a succédé, et qui lui-même n'a fait illusion que pendant peu d'années au peuple plutôt accablé qu'asservi.

Digitized by Google

## Comparaison de Guillaume Ier à Jacques II.

Poussant jusqu'à l'excès l'imprévoyance et l'application de la maxime que le temps arrange tout, et qu'à chaque jour suffit sa peine, Guillaume Ier est plein d'ardeur et de courage contre les difficultés futures et les obstacles possibles seulement; mais par contre, il s'effraie et recule devant la moindre résistance actuelle. Ressemblance frappante avec le caractère de Jacques II d'Angleterre, à la cruauté près, c'est-à-dire velléité prononcée de despotisme, mais manque de caractère pour y parvenir.

Jacques II chercha à tyranniser l'Église anglicane; Guillaume Ier tenta la même chose à l'égard de l'Église catholique. Mais Guillaume Ier eut plus de bonheur; il ne perdit que la plus grande et la plus belle moitié de son royaume, tandis que Jacques II paya ses fautes par la perte du tout.

Digitized by Google

Digitized by Google

# POLITIQUE.

## Liberté.

*Liberté!* quel beau et grand *mot!* qu'il réveille de grandes et nobles idées dans l'âme du jeune homme doué de quelque vivacité d'esprit et de passion, et nourri de quelques lectures! Mais quel dommage que ce ne soit qu'un grand mot! De nos jours surtout, nous avons acquis la triste expérience que la chose n'existe pas, qu'elle n'a jamais pu exister qu'à des conditions et avec des données que la religion chrétienne, et plus qu'elle encore, nos mœurs et l'expansion de nos lumières n'admettent plus. Me croyant dispensé d'apporter des preuves que les républiques ne peuvent exister sans devenir oligarchiques, je passe à une remarque d'un autre genre, laquelle, avec l'apparence d'un paradoxe, me semble cependant vraie et démontrable même. La voici : C'est qu'à mesure que la liberté politique ou les principes sur lesquels sont fondés les gouvernements, dits constitutionnels, se sont établis et ont remporté la victoire sur d'autres modes d'administration, la liberté individuelle ou civile a été infiniment plus restreinte qu'elle ne l'était jadis. Il se peut que cela tienne, et je veux le croire, à une administration plus exacte, plus régulière; il peut même y avoir des motifs d'approbation et de consolation à cet égard dans le moins d'abus et le plus de

Digitized by Google

soins minutieux pour la police; j'y consens, mais le fait n'en est pas moins vrai, et j'en appelle à cet égard à l'expérience de tous ceux qui ont vécu et se rappellent les temps antérieurs aux révolutions de la fin du xviii[e] siècle. Pour ne pas attacher, si l'on veut, trop d'importance à la gêne imposée actuellement, et inconnue jadis des passe-port, cartes de sûreté, visites aux frontières, etc., je citerai à l'appui de mon opinion un fait non déniable et patent : c'est l'obligation positive où l'on se trouve actuellement sur le continent, d'accepter les places et les emplois dont le gouvernement vous charge, non-seulement sans qu'on les ait demandés, mais même sans en avoir été prévenu. Il y a plus, l'envie de tout réglementer d'une part, le goût et l'habitude des assemblées délibérantes en petit comme en grand, fait qu'un individu sans ambition, qui voudrait vivre paisiblement sans se mêler d'affaires publiques, aurait la plus grande peine à savoir où se fixer pour échapper à l'une ou l'autre fonction municipale ou électorale. Certainement, au moins, n'est-ce pas à la campagne qu'il faudrait chercher cette retraite et cette liberté, car, proportion gardée, c'est surtout dans les villages que se trouvent ces différents genres de petits conseils et de petites administrations auxquels tout ce qui s'élève seulement un peu au-dessus de la classe ouvrière peut difficilement se refuser. Ce mal n'est pas grand, sans doute, mais il ne s'agit ici que du fait, et non du plus ou moins d'inconvénients de la chose. Une opinion mienne encore, que je laisse à discuter par de plus habiles, ou à démontrer par l'expérience des temps, c'est si l'on ne pourrait pas dire que sans regretter ni approuver les gouvernements absolus ou soi-disant paternels, ni surtout regretter des institutions restes de la féodalité, si l'on ne pourrait pas dire que souvent cette gradation dans la société, cette division en classes distinctes op-

Digitized by Google

posent par quelque influence personnelle ou de caste, des obstacles plus réels à un chef de gouvernement ambitieux et despotique, qu'une assemblée élue pour un temps limité et toujours plus ou moins sujette à être gagnée ou intimidée par tous les moyens que donnent ou laissent à la royauté les constitutions modernes ? Ce qui au moins ne me semble pas douteux, c'est qu'un roi constitutionnel, assuré de la majorité de l'assemblée, dite législative, est bien plus fort et plus puissant, peut surtout influer plus directement sur le sort et la bourse des individus soumis à son gouvernement, que ne le pouvait Louis XIV. Joignons, sans crainte de nous tromper, à cette possibilité d'abuser des constitutions, le désir que presque tous les rois en ont, et que ceux au moins nés et élevés dans un autre ordre de choses, doivent pour ainsi dire en avoir. Nous concluons, qu'excepté, peut-être, la liberté de parler (pas trop haut encore), de déclamer dans une assemblée publique, et ce qui est un grand point, je l'avoue, d'avoir ouvert une carrière où se puissent développer les grands talents de tout genre, la liberté individuelle n'a pas tant gagné aux suites des révolutions dont nous avons été témoins, qu'on pourrait le croire. Or, si après tant d'essais et de si grands événements, nous ne la possédons point encore, quand donc pourra-t-elle être atteinte, et ne semble-t-elle pas être un vœu poétique, un bel idéal plutôt qu'une chose usuelle et réelle à la portée des hommes tels qu'ils sont?

Digitized by Google

## La boule qui roule sur un plan incliné.

Il y a, je pense, et l'histoire des quarante dernières années le prouve, il y a des exigences politiques comme il en existe de physiques et de morales. Placez une boule sur un plan lisse et incliné, elle roulera jusqu'à ce qu'elle trouve un niveau pour s'arrêter ; faites une bonne action ou commettez un crime, l'un et l'autre auront des suites commandées par la liaison nécessaire des effets avec leur cause. De même, passez le Rubicon, donnez à un peuple une charte ou loi fondamentale établie sur des principes libéraux, ne fût-ce même qu'en partie et avec des restrictions (comme d'appeler ce monstre demi-né *une monarchie tempérée*), eh bien ! un peu plus tôt ou un peu plus tard, vous serez obligé d'achever votre œuvre et d'accorder ou de vous voir arracher les conditions inséparables de l'ordre de choses que vous avez vous-même établi, en vous faisant illusion, sans pouvoir le faire aux autres, sur la nécessité de compléter votre œuvre imparfaite. Qui admet le principe doit en subir les conséquences ; il n'est point d'amalgame possible entre les principes du gouvernement ancien et ceux que la Révolution française a mis de fait au grand jour, et que tous les événements subséquents ont servi à éclaircir, à fortifier, à faire comprendre et goûter aux peuples qui ont une fois quitté l'ancienne pour entrer dans la nouvelle voie. Il serait peut-être plus possible de se dispenser de ne rien accorder en ce sens à un peuple que de marchander sur le plus ou le moins ; c'est-à-dire qu'une monarchie franchement absolue ou paternelle, gouvernée sagement, se soutiendrait mieux au milieu du progrès

Digitized by Google

de la civilisation et des lumières, que le gouvernement d'un pays où les institutions libérales seraient imparfaites et pourraient, par cela même, être faussées au profit du pouvoir, lequel exercerait bientôt un despotisme clandestin sous le manteau d'une liberté illusoire. Mais, comme nous disions, cela ne se peut plus ; qui donne les noms doit accorder les choses ; le droit de la nation, à se mêler de ses affaires, une fois admis, la division des pouvoirs établie, une Assemblée législative élue *quovis modo*, surtout délibérant en public, constituée, tout est dit ; la suite doit s'achever, c'est la boule qui roule sur le plan incliné.



Digitized by Google

## Du danger de la tyrannie dans les gouvernements constitutionnels, et de l'intermédiaire nécessaire entre la royauté et la démocratie.

Le Roi des Pays-Bas est libéral, dit-on. Oui, mais dans le sens et suivant l'ancienne politique de sa Maison, ou plutôt des anciens stathouders qui cherchaient à s'appuyer sur le peuple (dans l'ancien sens donné à ce mot, sens différent de celui de *citoyen)* contre l'aristocratie bourgeoise, et par conséquent par un motif d'ambition, et comme moyen de gouverner et d'obtenir du pouvoir, plutôt que pour protéger les droits de la nation en général, dans le sens moderne et véritablement libéral.

Il ne me semble pas douteux qu'en admettant le gouvernement royal, c'est-à-dire une puissance individuelle éminente dans l'Etat, le pouvoir intermédiaire de position sociale, et même d'opinions vulgairement nommées aristocratiques, perdant toute influence nuisible à la société, devient au contraire un ingrédient nécessaire (1) à la machine d'un Etat ainsi constitué, et cela tantôt pour servir de contre-poids aux excès d'une démocratie exagérée, tantôt pour résister aux empiétements si communs et si probables du pouvoir exécutif.

Les garanties contre les empiétements du pouvoir sont d'autant plus nécessaires dans les pays constitutionnels, et devenus tels par le nivellement de la révolution, que, lorsque l'élément

(1) Lorsque ce pouvoir est véritable et non pas semblable par exemple à la 1re chambre des Etats-Généraux des Pays-Bas, de laquelle on peut dire que, contradictoirement à l'esprit de son institution, elle est encore plus dans la main du gouvernement que l'autre chambre desdits Etats.

Digitized by Google

exécutif l'emporte trop, il devient despotique tout d'un coup. Les anciennes limites posées par les corps intermédiaires, ou au moins par les usages, les préjugés mêmes, se trouvent détruits. Dans les pays et parmi les nations non révolutionnées, comme l'Autriche et la Prusse, le gouvernement absolu de droit ne l'est pas toujours de fait. En France et dans les Pays-Bas, au contraire, si les Chartes ou Constitutions ne sont pas fortes et franchement exécutées, aucune barrière n'arrête le Prince; il y aurait despotisme complet, Bonaparte l'a prouvé; sans compter que la plus humiliante, comme la plus terrible tyrannie, serait celle qui s'exercerait sous le nom et avec les formes trompeuses de la liberté.

Digitized by Google

**Sur la Monarchie possible à l'époque actuelle.**

La monarchie constitutionnelle réelle est le gouvernement de l'anarchie, disent les *ultrà*-royalistes, mais non, dites plutôt qu'elle est impossible; car, purement et sincèrement établie, ce qui ne s'est point encore vu, ce serait le meilleur des gouvernements dans l'état actuel de la civilisation et dans les pays dont l'étendue rend l'établissement de la République encore difficile. Royalistes, c'est-à-dire protecteurs du pouvoir héréditaire, efforcez-vous de l'établir, cette monarchie constitutionnelle, et de la faire marcher régulièrement, c'est le seul port qui reste à votre idée chérie, car d'ici à un demi-siècle, un peu plus tôt, un peu plus tard, la monarchie absolue ne pourra plus exister en Europe, le despotisme peut durer en Orient seulement.

Digitized by Google

## De la Guerre.

Explosion de passions ambitieuses et cupides! maladie morale! que les progrès de la civilisation tendent toujours davantage à guérir; tandis que ceux des sciences et des inventions nouvelles finiront par la rendre impossible; matériellement par les obstacles que ces dernières lui apportent déjà, et les grands frais d'argent et d'hommes devenus nécessaires, aussi par la nouvelle stratégie qui, marchant tout de suite au but, hâte la décision finale. On peut ajouter à ceci le cosmopolitisme de nos jours et les nouvelles constitutions politiques sous lesquelles, le pays gouverné par lui-même, au moins surveillant les gouvernements, est moins exposé à être sacrifié ou entraîné par des intérêts ou des illusions personnelles de ses chefs.

L'établissement des chemins de fer et de la vapeur qui sera bientôt général, offre seul, sinon une impossibilité, au moins un véritable obstacle aux plans stratégiques par la trop grande facilité de transport des troupes d'un côté et de l'autre, par l'incertitude où l'on peut être de l'usage qu'en fera l'ennemi. J'ai entendu d'ardents amateurs de la guerre, opposer à cet argument, tiré de l'embarras que pouvait causer ce réseau de routes ferrées qui couvre ou couvrira bientôt l'Europe entière, qu'en cas de guerre, on les détruirait. Soit; mais si l'on en venait là d'un côté, il faudrait encore être sûr que l'antagoniste en ferait de même de son côté; car sans cette assurance, la mesure en question rendrait la partie trop inégale. Il faudrait, en commençant, ou plutôt avant de commencer la guerre, convenir de la manière

Digitized by Google

dont on se la ferait, et stipuler des conditions comme pour un duel.

Un mot encore sur cette importante chose, l'établissement des routes ferrées et l'application de la vapeur au transport des hommes et des choses. On a dit que rien n'était plus démocratique que cette invention dans ses effets et dans ses conséquences, et l'on ne peut le nier; mais, ce qui semble plus certain encore, c'est que les conséquences de cette découverte et l'usage peut-être immodéré que nous en voyons faire, sont incalculables.

Digitized by Google

## Les Princes.

Triste sujet! *Les Rois s'en vont*, a-t-on dit, il y a tout à l'heure trente ans; actuellement on peut dire, ils sont partis; cela est vrai, au moins comparativement à ce qu'ils étaient il y a un demi-siècle et tels que je les ai encore connus dans ma jeunesse. Que sont devenus non-seulement le pouvoir, mais la considération, l'amour, le respect dont les souverains et leur famille étaient entourés? le temps, les événements, le progrès des lumières en tous genres, ont presque tout emporté des avantages que la position des princes, souvent plus que leur mérite et même malgré leurs défauts, leur accordait. On a plus, peut-être trop, exigé d'eux. Les grands événements, les bouleversements de la fin du siècle dernier, ont contribué à leur enlever bien des avantages, entre autres celui d'être moins connus et par là moins jugés et admirés sur parole. Sans doute, on a plus exigé d'eux, mais ces exigences sont la suite du progrès général qui, faisant avancer ceux qui montent, abaissent ceux qui restent stationnaires au haut de la pyramide; mais en faisant toutes ces concessions et admettant l'indulgence qui, pour ces pauvres princes, n'est à plusieurs égards que justice, il y a dans leur décadence de nos jours beaucoup de leur faute. La principale, c'est de ne pas regarder devant eux, et de jeter sans cesse leurs regards en arrière, ce qui équivaut à fermer les yeux à la lumière et à vivre dans un état de rêverie continuelle; ensuite, et c'est, je pense, leur plus grand tort et la cause la plus réelle du discrédit où ils sont tombés, et de la perte de l'auréole de grandeur dont ils étaient entourés autrefois, d'être toujours

Digitized by Google

possédés, depuis le commencement de la grande Révolution politique de 1789, de la malheureuse idée de vouloir réunir deux choses inconciliables, les avantages d'une haute position, le pouvoir, le respect de la foule, avec la liberté d'action et le sans-gêne des particuliers. L'étiquette minutieuse et exagérée de la Cour d'Espagne et du siècle de Louis XIV ne se pouvait continuer de nos jours; mais pourquoi passer d'un excès à l'autre, abaisser toutes les barrières, se montrer dans les rues au milieu de la foule, s'exposer à être bousculé, vêtu comme un perruquier? On a dit qu'il n'est point de héros pour son valet de chambre, de même, il n'est plus de princes, de rois, même pour la foule, d'abord étonnée, ensuite familiarisée : cela est commode et gai; on est plus libre surtout, ou au moins on croit l'être, mais on oublie que l'on perd d'un côté plus que l'on ne gagne de l'autre. On a mauvaise grâce surtout, après avoir couru et agi en polisson une partie de la journée, de vouloir être respecté et imposant à son heure. Tout se tient dans ce bas monde, et chaque chose a sa nécessité comme sa conséquence. Pour gouverner et être le maître, il faut s'en rendre digne; pour être respecté, il faut mériter ce respect, ou au moins simuler les vertus et les qualités que l'on n'a pas; pour cela, se tenir à distance des jugements du public. On a fait et l'on continue à agir contrairement. Les voyages des grands et les chemins de fer vont achever ce que l'abolition de toute étiquette et les vêtements bourgeois ont commencé il y a soixante ans.

Digitized by Google

## La Cour.

Quelle triste chose qu'une cour! quelle pénible et humiliante existence pour celui qui s'y trouve attaché! surtout de nos jours et depuis l'établissement des gouvernements constitutionnels, ou la tendance générale vers cet état de choses. Jadis la gloriole des distinctions extérieures et d'une place plus marquée dans la société, offrait aux courtisans, en général, quelque compensation puérile, si l'on veut, mais non moins réelle de l'ennui et de la gêne à laquelle il sont condamnés plus particulièrement. Les plaisirs et le brillant pour la jeunesse; l'intrigue, le crédit, l'espoir du crédit ou même l'apparence du crédit pour les ambitieux de l'âge mûr; l'habitude et l'extrême considération pour la vieillesse. A présent tout cela est à bas, parce que le monde est changé : la jeunesse, moins frivole et plus indépendante, trouve ailleurs avec plus de liberté des plaisirs plus réels et plus assortis à ses goûts; l'âge mûr et l'ambition ne vont plus guère, s'ils entendent bien leurs intérêts, chercher des distinctions et des places éminentes dans les palais des rois constitutionnels, qui ne sont plus les maîtres qu'à demi tout au plus, et auxquels l'opinion publique et les grands talents, le besoin de calmer une opposition inquiétante, désignent dans leur intérêt, les hommes appelés aux premières fonctions de l'Etat, dans lesquelles la faveur la mieux établie ne saurait plus les maintenir. Les moindres emplois se donnent par le chef du gouvernement, sur des propositions ministérielles, de manière qu'il ne reste plus même aux serviteurs discrets l'espoir de placer quelques protégés person-

Digitized by Google

nels. Quant à la considération pour les grandeurs mondaines dont j'ai encore été témoin dans ma jeunesse, et qui existait même dans une république, considération qui devait, comme nous le disions tantôt, dorer la pilule pour tout le monde, il est inutile d'ajouter qu'elle a entièrement disparu, depuis que les rois, non-seulement ne sont plus les seuls dispensateurs des grâces, mais encore qu'ils ne sont plus même placés par une illusion peut-être favorable sinon au bonheur, du moins au repos des peuples, dans une auréole de gloire dont quelques faibles rayons retombaient sur ceux qui approchaient journellement du centre redoutable. Les rois ont voyagé, les rois ont été déposés, on en a nommé de toute espèce, comme à d'autres emplois ; le moindre bourgeois est intimement convaincu, tel est le progès, qu'un roi est un homme comme lui, et, par une conséquence naturelle, que les serviteurs des rois, les courtisans sont devenus, de prêtres desservant un temple peu abordable, des domestiques ordinaires, mieux vêtus et mieux payés. Voilà pourquoi, ce me semble, une cour proprement dite, surtout une cour à l'allemande, est hétérogène avec la monarchie constitutionnelle, et voilà pourquoi l'Angleterre, admirable en bien des choses, l'est encore en ceci : d'avoir compris cet état de choses et cette vérité. En conservant à la royauté un grand éclat et un noble entourage dans les grandes occasions, on n'y a pas condamné le souverain, et quelques-uns de ses sujets, à une existence journalière, gênante et pénible des deux côtés. Un autre inconvénient de la vie intérieure d'une cour, sous le rapport de l'agrément, c'est que l'on se voit trop souvent, que l'on se connaît trop, sans qu'aucun lien d'attachement véritable ou de devoir, comme dans une famille, impose l'obligation de se faire aux défauts réciproques ; en un mot, d'user d'indulgence ou de soumission. C'est une égalité jalouse en

Digitized by Google

présence des maîtres et anarchique en leur absence. Une observation encore pénible à faire, mais que néanmoins, je crois vraie, c'est que : plus les princes sont estimables de leur personne et vivent moralement bien, plus l'état de choses que je viens de dépeindre a lieu ; moins il y a d'intrigues, d'amour et d'ambition à une cour, plus il y a désœuvrement, ennui ou petites querelles. Il est clair, au reste ; que la plus grande partie des observations qui viennent d'être faites regarde les cours des petits États, surtout les cours montées à la manière allemande. Outre que les cours dans de grands États sont ordinairement placées sur un grand théâtre, et que le séjour d'une grande capitale, pleine de ressources, neutralise bien des petites guerres et des petites passions, on n'y est jamais, je pense, journellement ensemble, condamné à un genre de vie qui a l'uniformité d'une retraite en famille, sans en avoir le lien de tendresse et le commode sans-gêne. Pour terminer ma déclamation, un peu morose sur la cour, je dirai encore, ce par où j'aurais dû commencer, que la réflexion de La Bruyère, lorsqu'il parle de la cour, est journellement confirmée par l'expérience. Comme l'habitude est heureusement, à bien des égards, ce qui a le plus de pouvoir sur les hommes, on peut s'habituer à cette gêne et à cet ennui, au point que, sans se trouver très-heureux là, on ne peut plus s'en passer ni se trouver heureux ailleurs ; il est vrai que cela n'arrive qu'aux gens désœuvrés, mais n'est-ce pas le plus grand nombre?

Digitized by Google

# PHILOSOPHIE ET MORALE.

## La Société, le Monde.

Choses usées et qui semblent devoir passer, coquilles de noix vides, forme et rien de plus ! la civilisation commençante les a formées ; la civilisation progressive, en dépassant cette sotte chose, doit les anéantir.

Qu'est-ce de nos jours, je vous prie, que la société, le monde, dans un sens restreint ? Le théâtre, l'occasion, le véhicule d'amour et de séduction, pour quelque peu de jeunes hommes ; de la vanité et du luxe pour les femmes jeunes, ou qui croient et font semblant de l'être encore ; du jeu et de la médisance pour celles qui sont franchement vieilles ; des habitudes malheureuses prises dans un siècle passé par les vieillards ; l'ennui, le dégoût, l'horreur des hommes d'un âge mûr, qui sont dans les affaires, ont des goûts sérieux, ou même seulement ceux plus futiles, si l'on veut, des beaux-arts et de la littérature, même celui de la lecture des romans ; car, combien peu d'heures de salon valent la lecture d'un roman seulement passable ? Non, cela n'est pas supportable pour celui qui connaît le prix du temps, ce temps qui s'envole et qui nous entraîne si rapidement vers la tombe. Je me convainc tous les jours davantage que, à

Digitized by Google

notre époque devenue positive, par les progrès en tout genre de connaissances et de liberté, le temps des bavardages, des fadeurs et des petits jeux de société est passé pour tout être raisonnable. Je consigne ici d'autant plus hardiment cette opinion, que ce que j'en dis pourra peut-être servir de point de comparaison à ceux qui liront ces feuilles franches et véridiques dans cinquante ans d'ici. Oui, malgré tant de progrès, nous sommes encore malade par habitude de la pénible incommodité des *devoirs* de société et de la grimace des cartes de visite.

Cela n'est pas soutenable, et cependant le très-grands nombre le soutient et se laisse ainsi entraîner vers le tombeau, qui toujours, mais surtout après cinquante ans, doit se voir assez près de soi pour ne pas perdre une heure de jouissance réelle, ou au moins de repos.

Ce serait une chose curieuse à rechercher comment et par quelles gradations, la soi-disant société, d'abord réunion rare de famille et de quelques amis, servant à un délassement, à une récréation réelle, est devenue pour les uns une malheureuse habitude, née du besoin de tuer le temps, pour les autres un tourment de gêne et d'ennui, indiqué par le mot même, *devoirs de société*.

Il me semble que je n'ai pas encore été assez sévère en parlant de mon dégoût pour le monde-société, ou société-monde. Une réflexion entre autres me frappe, c'est la différence d'autrefois avec le présent dans ce genre. Sous les monarchies absolues et dans des républiques oligarchiques, la société, théâtre d'intrigues, pouvait servir de véhicule à l'ambition et de moyen de parvenir en rapprochant des personnes, soi-disant en crédit, près de la source des grâces et des faveurs, ou les distribuant elles-mêmes ; mais de nos jours, dans le siècle d'une civilisation plus avancée,

Digitized by Google

d'une égalité de rangs qui s'établit tous les jours davantage de fait, lors même qu'elle ne l'est pas encore de droit, sous le régime plus compliqué et plus sérieux des gouvernements constitutionnels, les succès, comme les oppositions de salon, signifient bien peu de chose. Ce n'est donc plus là que les jeunes gens doivent chercher de l'avancement, et pas même ce que l'on appelait autrefois des bonnes fortunes ou conquêtes de galanterie; car les mœurs aussi sont devenues sinon meilleures, au moins plus décentes, outre que l'on n'a plus le temps de faire le rôle d'un *cavaliere servente*; on marche au positif en tout genre.

Digitized by Google

## Des différentes conditions de la vie humaine et de leur influence non-seulement sur le bonheur, mais encore sur les facultés intellectuelles.

Réfléchit-on assez en général sur l'énorme distance, morale autant que physique, qui sépare les dernières classes de la société des premières, ou, pour parler plus distinctement, sur la barrière de fer qui se trouve placée entre les pauvres et les riches, même à l'égard du moral et de l'intellectuel, je dirais presque surtout. C'est là, ce me semble, que gisent les avantages des uns et le malheur des autres. L'état d'ignorance et d'avilissement où plonge et retient la pauvreté, me semble surtout déplorable. C'est là où le système des compensations si consolant, et d'ailleurs vrai à bien des égards, me semble manquer totalement de base et de preuves. Quelle existence, en effet, que celle d'un malheureux qui, par un travail manuel continu, subvient à peine à ses besoins de première nécessité, et rentre accablé de fatigue sous son toit, pour y trouver le sommeil qui le conduit, sans sentiment de son existence, au travail du lendemain ; sans connaissance du passé, sans espoir de l'avenir, que quelques vagues notions d'immortalité après cette vie ! Encore ne pense-t-il à cette immortalité que quand il entend prononcer des mots qui la lui rappellent ; car, tout aussi persuadé que je suis, que les espérances d'immortalité peuvent consoler et raffermir dans des malheurs de sentiments,

Digitized by Google

tout aussi peu puis-je croire que ces mêmes espérances aient jamais adouci des souffrances physiques, encore moins des besoins et les inquiétudes de la misère. Je disais donc : travailler, manger et dormir, sans connaissance aucune de la terre qu'ils habitent, de ce qui s'y est passé avant eux, s'y passe dans le moment même de leur existence pénible, au-delà du voisinage qui les entoure ; voilà le sort des pauvres. Qu'y a-t-il de plus ressemblant à l'existence végétative, animale si l'on veut, que celle d'un manœuvre, même un peu relevé dans sa classe, et par conséquent des trois quarts du genre humain? Y aurait-il de l'exagération à penser qu'il y a plus de distance entre un homme qui a eu l'inappréciable avantage d'avoir reçu une éducation libérale, à laquelle il doit des connaissances et l'amour des lettres, et un pauvre laboureur, qu'entre ce laboureur et les animaux qui le nourrissent? Si je lui crois de la prévoyance, je dirai, cette prévoyance est un malheur. Je suis si convaincu de cette immense supériorité et de ces avantages incalculables, à cet égard aussi, de la richesse, que j'oserai dire qu'elle influe même sur les jouissances physiques de l'amour. L'imagination et le souvenir, grands éléments de jouissance, souvent aussi de peines, j'en conviens, en sont cause ; or, la culture de l'esprit les augmente sans doute. Enfin, lorsque j'entends argumenter de la nécessité d'une vie à venir, pour la punition des coupables et la récompense des vertueux dans celle-ci, je serais tenté de penser que, même à mérite égal, les pauvres d'ici-bas doivent être riches un jour ailleurs ; peut-être même seulement pour les rendre capables de jouir de ce bonheur spirituel, promis en récompense aux bons. Et à quoi tendent ces réflexions peu consolantes? certes, point à murmurer, bien moins à critiquer les dispensations peut-être nécessaires de la Providence ; mais à faire mieux ap-

Digitized by Google

précier les avantages immenses accordés aux classes aisées de la société humaine, et les inappréciables bienfaits d'une éducation libérale et du goût des occupations littéraires, et par conséquent, à inspirer la reconnaissance la plus vive comme la plus juste pour cette même Providence de la part de ces êtres tellement privilégiés.

---



Digitized by Google

## Des approches de la vieillesse.

A cinquante ans révolus, on s'aperçoit et l'on sent que l'on approche avec plus ou moins de rapidité de cette époque de la vie nommée vieillesse, et qui précède le moment qui termine notre carrière sur cette terre. Ce terme de déclin peut être plus ou moins marqué; la santé, la force de la constitution, les ménagements gardés dans la jeunesse, peuvent faire admettre quelque différence entre tel ou tel individu; mais en somme, je le répète, à cinquante ans, la blancheur des cheveux et de la barbe, des commencements de rides, la raideur plus ou moins prononcée des membres, etc., indiquent la descente de la montagne de la vie, et ne permettent à personne de se faire illusion et d'en douter. C'est donc le temps de renoncer à bien des choses, de se faire une raison sur d'autres, de ménager son physique, si l'on tient à la prolongation de son existence, surtout de se faire, autant que l'on peut, un genre de vie, des plaisirs, des habitudes qui puissent embellir, amuser du moins les derniers instants de notre existence, laquelle, si nous sommes libres d'infirmités, peut encore offrir quelques douceurs. Mais ce qui me semble surtout sage et utile, c'est tout en s'occupant dans ce sens du peu d'avenir qui peut encore nous être départi, de n'y pas trop compter, de saisir, d'user, de retenir plus que jamais le présent, car c'est surtout au déclin de la vie que le temps est une chose précieuse; il ne faut pas le laisser échapper sans y faire attention, mais au contraire en faire le plus d'usage possible, et marquer par des souvenirs, fussent-ils puérils, chaque jour qui s'écoule et qui

Digitized by Google

peut, avec toujours plus de probabilité, être le dernier qui nous soit accordé. Une des choses qui me frappe singulièrement en observant les hommes et la société, c'est l'espèce d'assurance, on pourrait même dire d'exigence des personnes âgées, à l'égard du peu d'existence qui leur reste. Tous les jours on rencontre des personnes de soixante ans et plus, que dis-je? des vieillards décrépits, qui parlent et agissent comme s'ils avaient trente années d'existence assurées devant eux; qui même, lorsqu'ils se trouvent affligés de quelques maladies ou infirmités, suites naturelles et inséparables de leur âge, se plaignent avec amertume, et s'étonnent que leur médecin ne puisse pas les guérir, c'est-à-dire leur ôter d'un coup de baguette trente à quarante ans. C'est au point que ces mêmes personnes n'admettent point de vieillesse, car il m'est arrivé plusieurs fois d'entendre des vieillards, dire à l'occasion de la mort de quelqu'un, que le décédé n'était pas d'un âge très-avancé, quoiqu'il eût soixante-dix ans; à la vérité, quelques années de moins que celui qui parlait ainsi.

C'est donc, ce me semble, de la prévoyance sans trop d'assurance pour l'avenir, que d'adopter l'époque indiquée, comme avertissement et fixant le commencement de la vieillesse : heureux qui ne se fait point ou plus d'illusion à cet égard! J'écris ceci d'abord pour moi-même, peut-être aussi pour d'autres qui pourraient voir cet écrit; et si je vis encore dans dix ans, sur quoi je ne compte pas, et ce qui n'est probable pour personne, à cinquante-trois ans que j'ai atteints, j'espère pouvoir me rendre le témoignagne de n'avoir point passé ce temps sans réflexion, et d'avoir tenu au plan que j'arrête dans ce moment. Je veux m'occuper encore plus que je ne l'ai fait jusqu'à présent, et faire encore plus d'attention aux nombreux bienfaits de la Providence et à toutes les jouissances de détail que nous offre

Digitized by Google

cette vie à tout âge, particulièrement lorsque, avec quelque degré d'instruction, on possède l'inappréciable avantage d'avoir des goûts littéraires et l'heureux don d'une imagination vive, joint à une mémoire exercée. C'est en grande partie dans les souvenirs que l'âge dont je m'occupe doit chercher d'inépuisables jouissances.

Digitized by Google

## Sur la Réformation et l'Église de Rome.

L'*Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther*, par Charles Villers, a remporté le prix à l'Institut national de France, sur cette question : *Quelle a été l'influence de la réformation de Luther sur la situation politique des différents Etats de l'Europe et sur le progrès des lumières?*

Ce sujet m'intéresse doublement, puisqu'il m'a occupé souvent, que j'y ai réfléchi bien des fois, en désirant qu'il fût traité par une plume habile.

M. Villers est un partisan chaud de la réformation. Malgré le danger des préventions qui naissent de cette disposition d'esprit, son ouvrage est écrit avec sagesse et calme; il indique le Français qui a résidé en Allemagne, s'y est occupé sérieusement et avec fruit, et peut ainsi réunir, ce qui est si rare, la clarté, la mesure et la grâce française, à la profondeur et à l'instruction réelle des Allemands.

Un des principaux arguments dont se sert l'auteur pour combattre l'Eglise de Rome, est le suivant : « Que le catholicisme » romain n'était pas une religion toute formée, qui ait été donnée » à des peuples neufs, mais que le catholicisme romain, au temps » de la réformation, était un christianisme surchargé d'opinions » et d'ornements, et qui par cela même a été non-seulement, » altéré dans son *essence* même, mais n'a pas suivi partout des » variations uniformes. »

Cela est vrai, sans doute; mais ne pourrait-on pas répondre à M. Villers : que la réforme ayant pour but de ramener le christia-

Digitized by Google

nisme à l'esprit de son origine et à sa simplicité primitive, a outre-passé ce but; que les variations des réformés ont été multipliées jusqu'au ridicule même, témoin les diverses sectes qui surgirent parmi eux ; que l'esprit de réforme n'a point de bornes, et ne peut point, soit par sa nature, soit par les principes sur lesquels il repose s'arrêter jamais ; en un mot, qu'il est plus que probable que les premiers réformateurs, et Luther lui-même, ne reconnaîtraient plus la religion qu'ils voulurent établir et seraient effrayés des suites de leur propre ouvrage.

Probablement M. Villers répondrait à toutes ces questions : *tant mieux*, car il est sectateur de la philosophie critique et transcendante qui distingue dans l'homme la *religiosité* de la religion, et pose les bases de la morale dans la critique de la raison ; enfin de cette école qui adopte l'hypothèse de la perfectibilité indéfinie du genre humain. M. Villers répondrait donc : laissez aller l'esprit de réforme ; que le monde s'éclaire ; que chaque individu prenne ou laisse, des formes religieuses antérieures et positives, ce qui lui convient, pourvu qu'il conserve au fond de son cœur le sentiment de la *religiosité*, la confiance et la croyance à la vertu et à la morale.

La question entre la réformation et l'Église catholique se réduit alors à ces termes assez simples, savoir : Faut-il une religion positive, je ne dirai pas au peuple seulement, mais au genre humain en général? Si oui, il n'est pas douteux qu'il faut aussi que cette religion ait une croyance fixe, uniforme, à l'abri des variations capricieuses de l'esprit humain, et non soumise aux recherches et à l'opinion de chaque individu ; il faut encore qu'elle ait un culte, c'est-à-dire des cérémonies imposantes et multipliées, propres à frapper l'esprit en touchant les sens ; par conséquent l'esprit de recherches et d'investigations qui mène

Digitized by Google

infailliblement au doute, doit être écarté autant que possible pour y substituer la foi et le respect. Est-il nécessaire pour cela qu'une telle religion soit cruelle et superstitieuse? Nullement. Attaquer la religion catholique romaine, en signalant les vices et les excès de ses ministres, surtout dans les ténèbres du moyen âge, est non-seulement une très-grande injustice, mais encore un très-mauvais argument.

M. Villers convient, avec une impartialité louable, que le clergé catholique romain des derniers siècles ne mérite plus, en général, les reproches de mauvaises mœurs si souvent répétés par ses adversaires; mais, en amant passionné de la réformation, il veut que ce soit la réforme et l'exemple du clergé protestant qui aient produit ce changement. N'est-il pas plus naturel de croire que les progrès de la civilisation y ont contribué tout autant et plus même; au moyen âge, les vices du clergé, comme ceux des laïcs, étaient souvent seulement de la grossièreté.

Voici un autre service dont on est redevable à la réformation, selon M. Villers. En parlant de l'opinion du Roi de France, François Ier, sur la réformation religieuse, l'auteur commence par établir d'une manière assez séduisante que, si ce monarque l'eût embrassée, la révolution du XVIIIe siècle n'aurait pas eu lieu.

Voulant ensuite faire honneur à la réformation de l'établissement de la République française (triste honneur, à coup sûr !) il dit : « mais François Ier a craint *à tort* l'établissement de la réforme. » D'après l'aveu même de M. Villers, ne pourrait-on pas tenir l'opinion de François Ier pour une autorité, et regarder l'établissement de la République française comme un corollaire éloigné, mais inévitable de la réformation, ainsi que l'établissement de la République des Provinces-Unies en a été un corollaire prochain, et comme l'indépendance des États-Unis de l'Amérique du Nord,

Digitized by Google

en a été un autre plus rapproché de notre époque? François Ier n'avait donc pas *tort* de redouter l'esprit de la réformation.

L'opinion de M. Villers se trouve bien plus explicitement dans cette partie de son livre où il parle de la situation intérieure des états protestants et catholiques à l'époque de la réformation. Un passage curieux est celui où l'auteur parle de l'établissement de la réformation à Genève, et de l'influence qu'elle exerça de ce petit coin de l'Europe sur plusieurs grands États, et particulièrement sur l'Angleterre et la France. M. Villers dit à ce sujet:

« C'est à Genève qu'allèrent s'enivrer de républicanisme et » d'indépendance ces exilés, ces proscrits anglais qu'éloignait de » leur île l'intolérance de la première Marie, femme de Philippe II. » C'est de ce foyer que partirent les sectes de presbytériens, » d'indépendants qui agitèrent si longtemps la Grande-Bretagne, » et qui conduisirent sur l'échafaud l'infortuné Charles Ier. »

N'est-ce pas là un aveu bien étrange de la part d'un admirateur de cette réformation? Que pourrait dire de plus fort contre elle le catholique romain le plus ardent? En un mot, n'est-ce pas donner gain de cause à ceux qui prétendent que le protestantisme est contraire à l'autorité royale?

Digitized by Google

## Du libre arbitre.

Un livre de métaphysique, un livre sur la question abstraite et probablement insoluble du libre arbitre, écrit par l'auteur de la charmante *Aline* et de tant de jolis vers très-peu métaphysiques, pour la plupart, voilà sans doute un phénomène littéraire et un juste sujet de surprise. Il me semble pourtant que le talent reconnu de M. de Boufflers n'avait pas besoin de la curiosité excitée par cette surprise pour faire lire avec avidité cette nouvelle production sortie de sa plume, et que l'on en attendait peut-être pas. Peu métaphysicien moi-même, je me garderai bien de m'ériger en juge du livre dont je m'occupe, ni de dire si cet auteur aimable a creusé jusqu'au fond de la question qu'il discute et qu'il a revêtue de l'éclat de son style. Seulement, je me rappellerai toujours l'extrême plaisir que m'a fait cette lecture, à moi, profane en métaphysique, et le charme que j'ai éprouvé à me laisser entraîner à la suite des discussions et des raisonnements, sinon toujours convaincants (l'auteur cherche et ne décide pas), au moins sans cesse clairs et intéressants de M. de Boufflers. J'admire surtout le talent et la bonne foi réunis au plus haut degré avec lesquels il rapporte le pour et le contre dans cette question tant et si longtemps débattue; et quoique, comme je viens de le dire, il ne prétende pas fermer les *actes*, ni décider en dernier ressort, il me semble que l'on peut demeurer satisfait des inductions qu'il tire des arguments contradictoires sur ce *libre arbitre* si cher aux uns, si illusoire pour d'autres; et c'est qu'*en fait de liberté*,

Digitized by Google

*l'homme a ce qu'il lui faut, mais non pas tout ce qu'il imagine.* Ce juste milieu, qui paraît bien raisonnable, et qu'il faut entendre commenter par l'auteur lui-même, ce juste milieu, dis-je, conduit à une leçon non moins sage, et, une conséquence parfaitement morale, c'est que cette liberté non indéfinie, mais au contraire limitée par le cours universel des choses, doit nous inviter à la sévérité envers nous-mêmes, et à l'indulgence à l'égard d'autrui, en nous empêchant de rejeter jamais sur aucune cause étrangère ce que nous sentirons être émané de notre propre détermination. Quant aux autres hommes dont le for intérieur est hors de notre portée, nous les verrons, dans leurs erreurs, entraînés, en agissant, par le cours universel des choses que nous ne saurions nier. Après cela, et comme dernière preuve que la discussion du libre arbitre ne peut avoir de danger, et surtout comme consolation de ne la pouvoir résoudre sans réplique, M. de Boufflers termine son ouvrage par cette phrase heureuse, qui peut lui servir à la fois de texte et de commentaire : « N'y a-t-il donc pas » de quoi consoler le philosophe de l'inutilité dont on voudrait » accuser ces méditations, si celui qui cherche la vérité arrive à » la vertu ? »

(*Extrait du Journal de lecture de M. Van der Duyn.*)

Digitized by Google

## Le Paradis sur terre.

En faisant ce matin, de bonne heure, une promenade agréable et par le temps le plus délicieux, respirant l'air le plus pur et admirant la tranquille et paisible gaieté du paysage, je me disais : un homme de moyen âge, jouissant d'une bonne santé et d'une fortune un peu au-dessus de ses besoins stricts, et par là dans une situation sociale et indépendante, pouvant se donner le séjour de la campagne en été, celui d'une grande ville en hiver, ayant quelque goût pour la littérature et les beaux-arts, usant de tous ces avantages qui peuvent cependant se trouver réunis assez facilement et les appréciant avec un peu de philosophie, ne pourrait-il pas dire qu'il serait ingrat de penser avec le sage Salomon : Vanité des vanités, tout n'est que vanité? Il est vrai que le sage Salomon était roi et ambitieux, et par conséquent insatiable. Moi, j'ose penser qu'un tel homme, doué de cette réunion d'avantages, serait tellement heureux que l'on ne peut se faire l'idée d'une situation plus agréable, même en paradis; il n'y manquerait que la durée pour avoir ainsi le ciel sur la terre. J'ajoute qu'il faudrait encore que l'homme vécût en notre siècle et eût suivi avec quelque attention la marche des événements depuis la fin du XVIII^e^.

Digitized by Google

## De la Lecture.

Sire, la lecture fait à mon esprit ce que vos perdrix font à mes joues.

*Duc de Vivonne à Louis XIV.*

Après la santé et la possession d'une modique aisance, le premier bien désirable me semble être le goût de la lecture et l'heureuse habitude des occupations littéraires ; elles font le principal charme de la vie et ont, entre un grand nombre d'autres avantages, celui de ne se point user, de ne lasser jamais, d'être à l'abri des vicissitudes de ce monde, d'augmenter plutôt que de diminuer par le nombre des années, d'être par conséquent la consolation de la vieillesse, comme un préservatif contre les passions et les folies de la jeunesse, et même celles de l'âge mûr, qui, pour le remarquer en passant, a les siennes et la plus vaine de toutes, l'ambition.

Rien ne sauve et ne détruit l'uniformité des journées comme la lecture et l'étude qui, fournissant continuellement des objets nouveaux et intéressants à l'activité de nôtre esprit, augmente et varie nos idées et nos aperçus, en nous transportant par la pensée dans tous les temps et dans toutes les régions. Je crois qu'avec cet heureux goût de lecture et de recherches intellectuelles, la vie la plus retirée et la plus monotone peut être plus animée, plus vraiment vie que celle qui s'écoule au milieu des habitudes les plus dissipées et des circonstances les plus vagabondes.

Aimer la lecture et savoir bien lire, sont par conséquent les

Digitized by Google

dons que je demanderais aux fées, si elles dotaient encore les jeunes enfants. Je disais *savoir lire*, car cela n'est pas très-facile, et par conséquent pas très-commun. Ceci me mène à consigner ici quelques idées sur les différents genres de lecture, ainsi que sur les différentes manières de se livrer à ce genre d'occupation et d'en jouir véritablement.

D'abord, nous dépêcherons en peu de mots ce pauvre genre de lecteurs et de lecture, trop souvent le lot des gens du monde et des femmes qui, non-seulement lisent pour passer, ou, disons mieux, pour tuer le temps, des ouvrages frivoles, mais encore qui lisent sans suite et sans plan ; pauvres lecteurs qui ne cherchent qu'à gagner le moment de faire autre chose, et qui même, pendant la lecture d'un simple roman, laissent leur imagination distraite errer çà et là, quittent et reprennent un livre comme un éventail ou une carte à jouer ; ce n'est point là lire, c'est tout au plus regarder dans un livre.

Une classe de lecteurs plus respectable, sans doute très-respectable, c'est celle des savants, adonnés à peu près exclusivement à un genre de connaissances, et qui ne lisent guère que ce qui a rapport à leur branche de connaissances, dans laquelle ils deviennent très-habiles, sans toutefois obtenir la teinture de connaissances générales qu'il faut posséder pour la véritable jouissance des livres, ou bien des auteurs de profession qui, lisant pour écrire, sont plus occupés de faire part à d'autres pour leur gloire ou leur profit de ce qu'ils recueillent, que de s'en nourrir, d'en jouir eux-mêmes ; ceux-là lisent la plume à la main, et par conséquent avec bien moins de délices que ces lecteurs épicuriens dont je me fais une idée que je vais tâcher d'expliquer. Ce sont donc ceux qu'une heureuse organisation, aidée d'études préparatoires (il n'est pas nécessaire qu'elles soient très-profondes) a mis

Digitized by Google

à même d'acquérir des notions générales assez étendues pour embrasser et apprécier avec l'intérêt qu'elles méritent les nouvelles idées et les faits de tout genre que les livres, et particulièrement ceux si bien faits et si curieux qui paraissent de nos jours, offrent à l'appétit littéraire d'un lecteur comme je l'entends. C'est alors, et surtout lorsque quelques fondements solides ont été placés dans l'esprit et dans la mémoire, que plus on lit, plus on veut lire, que chaque livre, souvent chaque page, conduit à une autre, et que, marchant de recherches en recherches, on en vient au point où chaque lecture, non-seulement de livre proprement dit, mais de journaux et de feuilles volantes, inspirent de l'intérêt en apprenant toujours quelque chose. L'esprit, semblable à un canevas de broderie partiellement rempli, est parsemé de points d'attente ; lors même que ces acquisitions nouvelles ne remplissent pas toujours les cases vides de notre canevas, elles ont au moins l'intérêt, et l'utilité toute aussi grande peut-être, de lier ensemble des masses d'idées ou de connaissances jusque-là isolées, et de faire jaillir ainsi une nouvelle et véritable lumière par les réflexions que cette liaison peut faire naître, et les découvertes historiques ou philosophiques auxquelles elles peuvent conduire. C'est alors qu'une des jouissances les plus réelles non-seulement, mais toujours croissantes, est la possession et le libre usage d'une bibliothèque bien choisie, et que l'on s'occupe à augmenter, surtout à perfectionner.

Je ne puis finir cette note sur un sujet si intéressant pour moi, sans signaler ici les titres de quelques livres, lesquels, sans les recommander précisément à toutes les classes de lecteurs indistinctement, me paraissent non-seulement sortir de la classe des livres ordinaires, mais encore être propres à faire penser, en un mot, de ces ouvrages substantiels indiquant plus qu'ils ne disent,

Digitized by Google

de ces ouvrages qui se ressentent de l'époque où ils ont été composés, ont à leur tour influé sur les époques suivantes, que, par conséquent, on ne pouvait pas écrire beaucoup plus tôt qu'ils ne l'ont été, et qui contiennent le résidu, ou pour ainsi dire le suc de l'instruction et des événements qui les ont précédés. Ces livres me semblent au moins offrir, chose singulière en même temps, les résultats de l'expérience antécédente et la prédiction d'événements, ou, pour mieux dire, d'un ordre de choses nouveau. Par là ils doivent singulièrement influer sur l'esprit et la manière de voir de ceux qui les lisent, soit que l'on abonde dans leur sens, soit qu'on les repousse et qu'on veuille les réfuter mentalement; ils ont au moins produit un grand et durable effet sur ma manière de voir et de sentir. De ces livres, les premiers de toutes manières, sont les ouvrages de J.-J. Rousseau ; 2° un livre qui a paru en 1790, sous le titre de *l'Egalité*, par un comte Des. . . . . ; 3° divers ouvrages publiés à différentes époques, sous le nom supposé de M. de Senancourt : *Oberman*, *de l'Amour*, *Méditation d'un solitaire inconnu;* et ensuite le *Dictionnaire de Bayle;* les *Œuvres de Saint-Lambert;* *Pauline de Bert*, roman publié en 1788; les romans de M^me^ de Charrières ; les romans et dialogues de Diderot ; les *Essais philosophiques et moraux* du major Weiss; les *Lettres philosophiques de Schiller*, en allemand; *Wilhelm Meister*, *Lehrjahren*, de Goëthe; *Ardinghello oder die Gluckzelige Inseln; Litterary caracters, by M. Disraëli.*

Digitized by Google

# LITTÉRATURE.

## Sur la dissemblance qui existe entre la littérature française et allemande.

On pourrait peut-être trouver une raison de cette dissemblance dans ceci : les Allemands voient et traitent sérieusement les sujets, même essentiellement frivoles, tandis que, par contre, les Français traitent légèrement les sujets, même les plus sérieux. Chez les premiers, les romans, les poésies même du genre le plus gai et qui prêteraient le plus à la licence, sont mêlés de sérieux, et toujours de dissertations psychologiques ; chez les autres, les livres de philosophie, de métaphysique même, sont courts, clairs, mais peu approfondis. Si l'on voulait des exemples et des preuves de cette opinion, ils se présenteraient en foule, et l'on n'aurait que l'embarras du choix. Je citerai donc un contraste seulement de ce genre qui m'a frappé ces jours derniers.

On trouve, dans uu journal allemand fort répandu et intitulé : *Londres et Paris*, des explications de simples caricatures anglaises que je n'ai pas besoin de caractériser autrement qu'en rapportant qu'elles ont quelquefois dix à douze pages d'étendue, ce qui ne peut laisser de doute que leur auteur n'y fasse entrer mille idées que n'eut jamais le dessinateur de ces gravures, et qu'il y cherche à la lettre de midi à quatorze heures.

Digitized by Google

Par contre, M. de Gérando, dans un ouvrage intitulé : *Histoire comparée des divers systèmes de philosophie*, M. de Gérando, dis-je, expédie en cent cinquante pages l'explication de tous les systèmes philosophiques des anciens.

Je crois encore qu'il faut remarquer, pour être juste, que, dans les préventions littéraires réciproques des deux nations, le plus d'indulgence est du côté de la France, du moins elle accorde à sa voisine le mérite de l'érudition et de l'assiduité aux travaux scientifiques, tandis que la foule des littérateurs allemands n'accorde aucun avantage aux Français, puisqu'ils leur refusent à la fois un goût plus sûr, la prééminence de leur théâtre et la profondeur philosophique. Lors même qu'ils condescendent à louer un auteur français, c'est encore d'une manière qui ne peut flatter la nation, vu que leurs louanges se portent ordinairement sur des littérateurs que la France est loin de placer au nombre de ses classiques, et dont même la réputation décline journellement, tels que le sophiste et déclamateur Diderot, admiré, protégé et traduit par le célèbre Goëthe. Les avantages et désavantages respectifs des deux littératures doivent se chercher et se trouver dans la différence : 1° du gouvernement; 2° de l'éducation ; 3° de la langue plus ou moins perfectionnée ; 4° dans ce que l'un des peuples possède une capitale immense et brillante, réunion des littérateurs et juges suprêmes et sans appel de leur production, foyer unique, pour ainsi dire, de lumières ; tandis que chez les Allemands existe précisément le contraire; 5° chez les Français, plus de sociabilité, et, dès longtemps avant la Révolution, des distinctions de rang et de classes moins tranchées qu'en Allemagne.



Digitized by Google

## De certaines hardiesses de style reprochées à Mme de Staël.

Il me semble qu'à la première lecture de *Delphine*, j'ai jugé trop sévèrement cette production singulière de Mme de Staël, ou, pour mieux dire, que je n'appréciais pas assez le mérite des détails de cet ouvrage. Aujourd'hui comme alors, la fable m'en paraît peu intéressante, et le caractère de l'héroïne tout aussi peu naturel; mais je suis frappé de ce que je viens d'appeler le mérite des détails de ce roman, c'est-à-dire, la connaissance profonde du monde ou *de la vie*, pour parler comme Mme de Staël, ainsi que de la foule d'aperçus justes et de mots charmants, pleins d'esprit ou de sensibilité que l'on y rencontre presque à chaque page. Un talent rare encore et qui peut paraître dangereux, j'en conviens, un talent rare, dis-je, que l'auteur y déploie, c'est celui d'offrir le pour et le contre d'une opinion morale ou philosophique et de la discuter avec une parfaite impartialité. Or, rien ne me paraît plus attrayant à rencontrer dans un livre que ces recherches sur des questions, des idées métaphysiques ou d'ordre social. Il y a aussi quelques descriptions bien faites et quelques scènes parfaitement peintes.

On a dans le temps critiqué la bizarrerie du style de ce livre. Il est connu que Mme de Staël crée quelquefois des expressions et surtout risque des tournures non généralement adoptées par cette langue que Voltaire appelait : *une gueuse fière*. Mais lorsque l'on a à exprimer des idées et des sentiments peu connus chez une nation pour laquelle on écrit, ne faut-il pas que le style s'en res-

Digitized by Google

sente? Je citerai, à propos de ce style, une expression qui m'avait frappé, à tort cependant; Mme d'Albémare se plaignant d'avoir dû renoncer au bonheur d'aimer et d'être aimée, dit, dans une de ses lettres : *j'ai manqué la vie;* il est facile de comprendre que des Français, n'ayant pas la plus légère idée de ce que les littérateurs allemands entendent par *das Leben*, *Lebensweisheit* et *Lebensgenuss*, ont dû trouver l'expression parfaitement ridicule et même entièrement inintelligible. Un autre reproche que je ferais plutôt à la manière dont le roman de *Delphine* est écrit, c'est la trop grande uniformité de style des divers personnages; c'est là sans doute un défaut capital dans un roman par lettres. C'est bien moins comme roman proprement dit, ou même sous le rapport littéraire, que j'aime à présent ce livre et que sa lecture m'a intéressé, que comme recueil d'opinions ou d'essais sur des questions morales, métaphysiques et politiques, entremêlées de récits et de mots qui indiquent une grande connaissance du cœur humain, des désirs de bonheur et des besoins moraux des hommes; en un mot, comme l'entretien d'un philosophe aimable et impartial.

(*Journal de lecture.* — 1809.)

Digitized by Google

## De l'utilité de l'usage de la langue française.

La connaissance plus ou moins parfaite d'une langue, très-cultivée, par conséquent logique, sert non-seulement à bien exprimer les idées; mais donne et fait naître des vues lumineuses, par des comparaisons justes et par des déductions claires. La langue française jouit éminemment de cet avantage; aussi les étrangers qui la cultivent et apprennent à penser avec elle, se distinguent ordinairement d'une manière frappante de leurs compatriotes, par la justesse de leurs vues et la conséquence de leurs jugements.

Digitized by Google

# PLAN D'ÉDUCATION POUR SES FILS,

## Écrit en 1808.

Après avoir exposé son plan, relativement à l'éducation physique, et les premiers éléments d'instruction pour ses fils, M. Van der Duyn dit, en parlant de l'époque où commence véritablement l'éducation intellectuelle et morale des jeunes gens, ce qui suit :

« Entre 14 ou 15 ans, je voudrais reprendre mes fils chez moi, » au moins pour six mois ou un an, pendant lequel temps leur » caractère se formant et leurs dispositions devant être entière- » ment arrêtées, il faudrait fixer le choix d'un état ou d'un genre » d'occupations déterminées pour l'avenir. Le vague et le dou- » teux sont toujours funestes, mais surtout en ceci : ce qu'ils » auraient appris jusque-là est utile, nécessaire même à tous les » états, à toutes les positions dans la société au-dessus des » classes ouvrières. Alors aussi, savoir à 15 ans, il est encore » temps, avec les connaissances préliminaires que je suppose » acquises à ces jeunes gens, de se livrer à l'étude approfondie » de telles ou telles branches des connaissances humaines néces- » saires pour remplir utilement et honorablement, quelque » profession que ce soit, à l'exception cependant du service de » mer, pour lequel il faut des habitudes de corps et d'esprit » qui, à moins d'une constitution et d'un génie particuliers pour

Digitized by Google

» cette profession, se doivent prendre dans un âge plus tendre. » Après ce choix donc (que les circonstances publiques de notre » malheureuse patrie rendront peut-être fort difficiles), je vou- » drais placer mes fils là où ils seraient le plus à portée des » secours nécessaires au genre d'occupation qu'ils auront choisi ; » mais toujours de préférence hors de la maison paternelle, car » si, humainement parlant, rien n'est plus utile aux hommes que » l'expérience du monde et la connaissance des autres hommes, » je crois aussi que rien n'est plus contraire à l'acquisition de » ces utiles et indispensables connaissances, qu'un séjour habi- » tuel et trop prolongé dans la maison paternelle. Quant aux » objections que l'on peut faire sur le prétendu danger de ce » soi-disant abandon d'un jeune homme à lui-même, dans l'âge » des passions et au milieu d'un monde séducteur et corrompu, » j'y répondrai : d'abord qu'il est plusieurs moyens de sur- » veiller celui même qui se croit le plus libre et le moins ob- » servé, et que, lorsque je parle de loger mes enfants hors de chez » moi, je n'entends pas pour cela les perdre de vue et les bannir » de ma pensée. Ensuite, que celui qui n'est point préservé du » mal par des principes honnêtes, une raison éclairée et des » goûts honnêtes, ne le sera guère davantage par le toit paternel.

» Je voudrais donc qu'ils étudiassent à quelque Université » allemande les sciences qui leur seront nécessaires de con- » naître, soit qu'ils se décident pour la carrière des emplois » civils ou militaires (fermés pour leur père par des raisons » qu'ils approuveront sans doute lorsqu'ils en pourront juger, » mais qui n'existeront peut-être plus pour eux); soit qu'ils se » livrent aux travaux paisibles et utiles de l'agriculture et de » l'amélioration de leur fortune ; soit enfin que, doués de facultés » plus relevées et enflammés du beau désir de la plus noble gloire,

Digitized by Google

» ils voient le sanctuaire des sciences et de la philosophie s'ouvrir » devant eux et leur donner le privilége de s'immortaliser, en » ajoutant aux lumières du monde. Dans cet espace de temps, je » voudrais que leurs études sérieuses fussent accompagnées d'in- » structions dans les premières littératures modernes, mais sur- » tout de la lecture suivie et répétée des chefs-d'œuvre français » du siècle de Louis XIV. Non pas seulement de nos jours, mais » dès longtemps déjà, il n'est point d'éducation achevée, je dirai » plus, il n'est point d'urbanité parfaite pour qui n'entend et ne » parle pas le français aussi bien qu'un étranger le peut faire, et » cela parce qu'il n'est pas d'autre moyen de bien connaître, » d'apprécier à leur juste valeur, en un mot, de sentir et de jouir » des excellentes productions littéraires dont ce peuple, si admi- » rable et si fatigant ( par son extrême légèreté ), si bon et si mé- » chant, tout à la fois, a enrichi l'Europe.

» Après ce séjour de trois ou quatre ans dans un lieu d'étude » et d'instruction, j'espérerais voir revenir mes fils capables de » faire quelque bien aux autres, et de rendre quelque service à » leur patrie et à leur famille. Ce serait alors le moment, si j'é- » tais assez riche, de voyager avec eux ; mais c'est, dans tous les » cas alors celui de faire avec eux la revue de leurs connaissan- » ces, de leurs goûts, de leurs sentiments et de leurs projets ; » de leur donner autant qu'il serait en moi, quelque idée de » ce que les Allemands ont si bien nommé *Lebensweisheit*, » mot qui ne peut guère se rendre en français que par l'idée » de *philosophie usuelle*, art de tirer parti des circonstances où » nous nous trouvons, d'en jouir doublement lorsqu'elles sont fa- » vorables, et telles que nous les désirons, comme de ne point se » laisser abattre par des revers ordinaires, ou tourmenter par un » dépit inutile ; raisonner juste, tâcher de connaître le vrai prix

Digitized by Google

» des choses, trouver dans tous les événements et dans toutes les » situations le côté favorable qu'elles offrent toujours plus ou » moins; par contre, ne pas désirer ce qui est trop peu probable » que nous obtenions jamais, surtout ne pas vouloir réunir des » avantages incompatibles, défaut trop commun chez les hommes : » voilà quelques données d'un art par lequel on ne peut sans » doute maîtriser la fortune et les événements, mais qui, aidé » de la résignation et des consolations dues au sentiment reli- » gieux, toujours au-dessus de toute philosophie, peut adoucir » bien des malheurs, et souvent même faire sortir le bien de ce » qui paraissait un grand mal au premier abord. »

Digitized by Google

# PENSÉES DÉTACHÉES.

Éternité, immortalité, grands mots souvent répétés, mais rarement compris. — Foi, espérance, charité, mots touchants, sentiments doux et sublimes, mais, hélas! rarement éprouvés; car peut-on appeler espérance et foi une croyance implicite sans examen, sur parole, pour ainsi dire, de choses difficiles à croire non-seulement, mais à comprendre. Conservons l'espérance et espérons que la charité et les bonnes œuvres pourront couvrir d'un voile le manque souvent involontaire du précieux don de la foi.

---

Il est singulier que les personnes les plus attachées à la vie, sont en même temps très-souvent celles qui savent le moins en user et en tirer parti.

---

Pour le monde, la société, comme pour l'étude, il faut être célibataire, où l'on ne fait pas grand' chose.

---

Digitized by Google

Lorsque l'on a *approfondi l'homme*, comment peut-on *s'occuper des hommes?* je parle sous le rapport des affaires politiques.

---

Un argument en faveur de l'autorité, en matière de foi et de culte religieux, me semble être la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité de l'examen individuel, principe (nouveau, mais conséquent) des Églises protestantes.

---

En fait d'opinions religieuses, rien ne me paraît sinon parfaitement raisonnable, au moins conséquent et logique, que les trois suivantes : *judaïsme*, *catholicisme*, *scepticisme*. Hors de ces trois modifications intellectuelles, le reste me paraît vague et peu concluant.

---

### Sur l'esprit de parti.

Vivant dans un temps de révolution politique, et les observant depuis quarante ans, un des résultats de mes observations est que, de toutes les passions humaines, la plus violente, celle qui surtout trouble le plus la raison et fausse davantage le jugement, c'est l'esprit de parti.

Il est encore une remarque frappante à faire sur cet esprit, c'est le tact sûr et la rapidité avec laquelle les partisans d'une même opinion s'entendent, se comprennent et propagent la même idée et le même jugement sur un fait accompli ou qui va l'être.

---

Digitized by Google

**Sur le caractère des Mémoires contemporains.**

En général, le défaut de ces mémoires *secrets*, *politiques*, *militaires*, etc., etc., dont on est accablé depuis une vingtaine d'années, productions informes, dont la véritable histoire ne pourra user qu'avec la plus grande précaution, c'est qu'ils sont très-souvent le produit d'une basse jalousie ou d'atroces calomnies qu'ils aident à répandre en amusant la malignité des contemporains, et qu'ils augmentent le nombre déjà assez grand des demi-connaissances.

---

J'aime beaucoup ce que l'*amateur de la littérature* dit du plaisir qu'on trouve à disputer intérieurement avec le livre que l'on lit : je l'ai éprouvé souvent, ce plaisir. C'est par cette espèce de contradiction, aussi bien que par assentiment complet aux idées d'un auteur, que la lecture fait penser et profite.

Digitized by Google

Digitized by Google

# SOUVENIRS BIOGRAPHIQUES

DU

# BARON DE CAPELLEN,

Ministre d'État,

et ancien Gouverneur général des Colonies néerlandaises

dans les Indes-Orientales.

Digitized by Google

Digitized by Google

# AVANT-PROPOS.

Bien que l'amitié la plus vive et la plus sincère ait toujours existé entre M. Van der Duyn et M. de Capellen, il n'en est pas moins vrai qu'il y avait une très-grande différence entre leurs caractères. Si leurs opinions politiques étaient les mêmes, leurs goûts ne l'étaient pas, tant s'en faut.

On a pu s'apercevoir que le trait distinctif de M. Van der Duyn était celui-ci : le penseur avant l'homme d'action; le philosophe spéculatif avant l'homme d'affaires.

M. de Capellen, tout au rebours, était le type de l'homme d'affaires, des grandes affaires bien entendu : M. de Capellen les aimait autant que M. Van der Duyn les détestait. M. de Capellen possédait d'ailleurs tout ce qu'il faut pour y réussir. On remarquait en lui un grand fonds de

Digitized by Google

dignité et de fierté, sans aucune apparence d'orgueil; de la bienveillance sans familiarité, de la douceur dans les formes sans faiblesse; il possédait le don d'en imposer par son air noble, grave et calme; il avait le talent d'inspirer de la confiance et du respect à ses inférieurs, tout en conservant à leur égard un ton poli et plein d'aménité; en un mot, M. de Capellen se sentait lui-même fait pour les affaires, autant que M. Van der Duyn se sentait peu propre à ce genre d'occupation.

Ceci explique pourquoi M. de Capellen fut porté de bonne heure aux places les plus élevées. Jeune homme encore, le roi Louis le fit ministre de l'intérieur; en 1814, il fut choisi par le prince souverain des Provinces-Unies, comme son *alter ego,* pour administrer les provinces belges, placées par les puissances alliées sous le gouvernement général du prince souverain, roi en expectative de ces contrées. Enfin il remplit pendant dix ans une quasi-royauté dans les colonies des Indes-Orientales.

Si plus tard M. de Capellen vécut, pour ainsi dire éloigné des affaires publiques, les occasions d'y rentrer ne lui manquèrent pas cepen-

Digitized by Google

dant ; sous le roi Guillaume II, on lui offrit des missions diplomatiques et des portefeuilles qu'il refusa, et c'est ici la place de citer un trait qui fait l'éloge du cœur et de la délicatesse des sentiments de M. de Capellen ; ce que l'on va lire, l'auteur de ces pages le tient de la bouche même de M. de Capellen.

A l'époque où le roi Guillaume Ier prit la résolution d'abdiquer la couronne, ce prince crut pouvoir exiger du général Fagel qu'il l'accompagnerait dans sa retraite ; M. Fagel y consentit, en sacrifiant par là sa position diplomatique à la Cour de France, qu'il remplissait depuis 1814.

Quand on sut à Paris que M. Fagel allait se retirer, on vit éclater de toute part les vives sympathies de la société parisienne. Le caractère liant et si plein d'agrément du général Fagel, lui avaient fait une foule d'amis, qui tous furent dans la désolation quand ils surent qu'ils étaient à la veille de le perdre. M. Fagel avait rendu de très-grands services au gouvernement des Pays-Bas, par la manière dont il s'était toujours acquitté de sa mission en France, mission très-difficile d'ailleurs. Pour la remplir avec bonheur, satisfaction et succès, il fallait un homme qui



Digitized by Google

fût en tout approprié à cette mission. M. Fagel possédait toutes les qualités requises à cet égard; il avait eu le grand art de s'identifier avec l'esprit français et de n'y pas rester étranger; il avait su mettre de côté toute espèce de raideur dans les formes si antipathiques au caractère français. Enfin, en affaires il avait une grâce, un laisser aller et une simplicité qui tenaient de la tournure de son esprit et de son caractère tout à la fois; ceci lui avait attiré les cœurs et de plus la confiance des divers partis qui tour à tour avaient été appelés à la tête des gouvernements en France. Il avait été très-bien en cour sous Louis XVIII et sous Charles X; il avait, par une conduite franche et habile en même temps, su aplanir bien des aspérités et bien des difficultés qui s'étaient rencontrées entre le gouvernement de la Restauration et celui des Pays-Bas. Il s'était ensuite acquis cette même bienveillance sous le gouvernement du roi Louis-Philippe. En un mot, le caractère, l'esprit, les formes, les manières de M. Fagel faisaient de lui un envoyé parfait en France. Il avait réussi où d'autres eussent probablement échoué. Il avait su se concilier l'estime de tous les partis, et il avait été accueilli avec des senti-

Digitized by Google

ments de sympathique bienveillance par cette société parisienne si spirituelle, mais aussi si railleuse et si impitoyable à se saisir du plus petit ridicule pour décontenancer un homme et le mettre en quelque sorte à l'index.

Trouver un remplaçant à M. Fagel était donc très-difficile. Beaucoup y eussent immanquablement échoué. M. de Capellen cependant pouvait y réussir, car il était connu et qui plus est acclimaté depuis longtemps dans le monde parisien. La mission lui fut donc offerte par le roi Guillaume II, à l'époque où l'on croyait que M. Fagel irait rejoindre le roi Guillaume Ier, et M. de Capellen l'accepta. Mais sur ces entrefaites, le mariage de l'ex-roi changea la position de ce prince. Il rendit sa promesse à M. Fagel. Que fit aussitôt M. de Capellen? il alla trouver le roi, pour lui dire qu'en présence de ce qui venait de se passer, il renonçait à la mission de Paris, et qu'il n'y aspirerait pas aussi longtemps que M. Fagel, son parent et son ami, témoignerait le désir de rester dans ce poste. Rien ne fut donc changé.

Nous avons cru devoir rappeler ceci, parce que cela nous a fourni l'occasion de parler du noble caractère et de la délicatesse de sentiments

Digitized by Google

de M. de Capellen, et qu'en même temps cela nous a procuré celle de parler de M. Fagel. Celui-ci, malgré toute sa modestie, voudra bien pardonner ces lignes à l'auteur; car il n'a dit que la vérité, et il est sûr d'avance que tous les amis de M. Fagel confirmeront ce que l'on vient de lire.

Digitized by Google

# SOUVENIRS BIOGRAPHIQUES DE M. DE CAPELLEN (1).

## I

**Début dans la carrière politique. — Règne du roi Louis. — Réunion de la Hollande à l'Empire français.**

Mon éducation a été presque allemande, et je me rappelle le temps où j'écrivais plus correctement cette langue que celle de mon pays. J'ai mille et mille fois regretté dans ma vie de ne pas avoir reçu une éducation publique, plutôt que celle qu'un gouverneur donne à ses élèves dans la maison paternelle, à bâtons rompus et dépendant de mille circonstances dont l'influence ne se fait pas sentir sur les bancs du collége. Après des études très-imparfaites à Utrecht, Gottingue, je fus nommé en 1803, l'année de mon mariage avec M^lle^ de Tuyll, fille du baron de Tuyll de Zuylen, secrétaire de la chambre des Comptes de la province d'Utrecht, sous le gouvernement du conseil d'Etat qui gouvernait la République batave.

Afin de neutraliser l'esprit provincial des administra-

(1) Godert-Alexandre-Gérard-Philippe baron de Capellen, ou Van der Capellen, né en 1778.

Digitized by Google

tions départementales ressortant du ministère de l'intérieur, le ministre des finances Gogel provoqua l'institution d'un collége, sous la dénomination de *Conseil de Finances*, placé dans chaque département à côté du collége départemental, chargé de l'administration civile. Ces conseils de finances furent rangés, comme administration *nationale*, sous les ordres immédiats du ministre des finances, et se trouvaient chargés de l'introduction, de l'administration et de la surveillance du nouveau système d'impôts, remplissant également les fonctions de juges en matière d'impôts, et remplaçant, sous ce rapport, les tribunaux ordinaires auxquels cette juridiction fut ôtée. Le grand pensionnaire me nomma membre du Conseil des Finances du département d'Utrecht, composé de cinq membres, et auquel se trouvait attaché un fiscal, en qualité d'accusateur public. Mes fonctions de secrétaire de la chambre des Comptes se bornaient à des chiffres ; celles de membre du Conseil de Finances étaient beaucoup plus importantes. Je les remplis jusqu'au mois d'août 1806. Le roi Louis supprima les Conseils de Finances, et substitua au conseil départemental, dans chaque département, un collége administratif et exécutif, composé d'un préfet avec le titre de *Landdrost*, assisté de six assesseurs ; je fus nommé assesseur du département d'Utrecht, et, à la fin de 1807, après que le roi Louis était venu s'établir avec sa Cour à Utrecht, secrétaire général de ce département. Je n'exerçai ces nouvelles fonctions que pendant peu de mois ; car en janvier 1808, lorsqu'il fut question d'aller prendre

Digitized by Google

possession des provinces cédées par l'empereur Napoléon à son frère, savoir : l'Ostfrise, la principauté de Jever et celles de Varel et Kniphausen, qui devaient former le nouveau département de l'Ostfrise, je fus désigné pour être un des commissaires pour cette prise de possession avec deux collègues, MM. Van Hoff et Bangeman-Huygens, et pour y résider après cet acte, en qualité de *Landdrost*. Je n'étais âgé à cette époque que de vingt-neuf ans, et mon ambition fut grandement flattée de la confiance qu'on m'accordait, en me revêtant de fonctions aussi importantes, sous bien des rapports, que l'étaient celles que j'allais remplir.

Les pays que je devais aller organiser et administrer étaient si peu connus, qu'on était obligé de me munir des instructions les plus larges. La province d'Ostfrise ayant passé, lors de l'extinction de ses princes souverains, en 1745, sous la domination prussienne, avait conservé tous ses priviléges et son ancienne forme de gouvernement. Elle ne rapportait annuellement au trésor prussien qu'une somme fixe extrêmement modique. Les habitants, arriérés d'un siècle par leur isolement, étaient très-attachés à leurs anciennes constitutions, tout à fait différentes de celles du royaume auquel ils venaient d'être annexés. Mes instructions portaient entre autres qu'il dépendait de moi de prolonger la forme d'administration prusiennne tant que cela me paraîtrait nécessaire, en préparant peu à peu l'introduction d'une organisation pareille à celle des autres départements du royaume de Hollande, tout en

Digitized by Google

m'accordant la présidence de l'organisation provinciale existante. Je fus chargé de présenter au Roi quelques membres du nouveau département, pour siéger au conseil d'Etat et au Corps législatif.

Mais le point le plus difficile était celui qui concernait les finances. On voulait que l'Ostfrise, en attendant que le système d'impôts hollandais y fût introduit pour l'année suivante, versât au trésor, pour l'année 1808, une somme de deux millions de florins, d'après un plan d'impôts, dont j'étais chargé de faire le projet sous le plus bref délai et que je devais soumettre à l'approbation du Roi. Je ne fus pas longtemps à Aurich sans m'apercevoir que la somme fixée par le ministre Gogel était hors de toute proportion avec les ressources du pays, et qu'il serait de la dernière imprudence de soumettre de nouveaux sujets, très-peu contents de changer de maîtres, très-attachés à la Prusse, dont leur pays faisait naguère partie, à des exigences presque impossibles à remplir, et qu'au contraire, il était de l'intérêt du nouveau souverain de les traiter avec douceur et bienveillance, afin de se concilier leur bonne volonté, sinon leur attachement. Je rédigeai ce projet, comme on me l'avait ordonné, non cependant sans avoir consulté les hommes les plus éclairés du pays, et je l'envoyai à l'approbation du gouvernement; mais en même temps je démontrai, en usant de tous les arguments que je pus rassembler, toutes les suites fâcheuses qui résulteraient de cette mesure pour le gouvernement, et je proposai de réduire à la moitié la somme

Digitized by Google

voulue. Je réitérai à chaque occasion les manifestations de cette opinion, mais je ne mis pas moins en œuvre tous les moyens pour faire rentrer cette contribution extraordinaire. On me répondit constamment que mes remontrances ne sauraient être admises, qu'on comptait sur les deux millions compris dans le budget de l'année, et que je n'avais qu'à continuer à faire rentrer dans les caisses de l'Etat les différents termes à leur échéance. Tout cela ne me découragea point, et j'eus le bonheur de parvenir enfin à obtenir ce que je désirais si ardemment. Le roi Louis décréta que la contribution fixée à deux milions de florins serait réduite à la moitié, et le *Landdrost* fut autorisé à rembourser aux contribuables toute somme payée au-delà d'un million. Effectivement, il avait été fourni une somme assez considérable déjà, au-delà de cette moitié; elle fut immédiatement rendue à qui de droit, et j'ai toujours considéré comme un des plus heureux jours de ma vie, celui où je signai la proclamation annonçant aux habitants imposés au-delà de leur force, cette heureuse nouvelle. On m'en voulut quelque bien, et encore aujourd'hui, j'ai des preuves qu'en Ostfrise, devenu province du royaume de Hanovre, on n'a pas oublié mon administration.

Peu à peu l'organisation hollandaise fut introduite. Je rencontrai beaucoup de bonne volonté parmi la population de cette province. Mon éducation allemande m'y vint grandement à propos; ce n'est que dans la partie occidentale de la province qu'on comprend et écrit le hollandais, mais à l'est de la capitale (Aurich), l'allemand est

Digitized by Google

l'idiome généralement compris et parlé. Je commençais toujours (d'après mes ordres sur ce point) dans mes réunions très-fréquentes avec mes assesseurs, par porter la parole en hollandais, mais bientôt les discussions changeaient de langue, et sans presque m'en apercevoir moi-même, je me trouvais discuter en allemand. La correspondance avec les autorités du pays se faisait dans les deux langues. Je ne cessais cependant de recommander l'application à la langue hollandaise, d'après le vœu prononcé et répété à chaque occasion par le gouvernement. Je croyais qu'on me laisserait pendant plusieurs années en Ostfrise, mais je fus trompé dans mes prévisions. Au commencement de 1809, le roi Louis trouva bon de me nommer membre du conseil d'Etat (section de législation et de l'intérieur), et je me rendis au mois d'avril à mon poste, regrettant vivement celui que je quittais, dans lequel j'espérais pouvoir faire encore un peu de bien. Ce rappel était entièrement inattendu pour moi, et la vraie cause m'en est restée inconnue. Seulement, je sais que le roi Louis a dit un jour, en parlant de moi : « Il était devenu trop Ostfrisois, » tout comme il m'a été reproché plus tard, et sous un autre gouvernement, de prendre trop à cœur les intérêts de la population des provinces d'outre-mer, et de pas faire assez attention à ceux de la mère-patrie. Je laisse à d'autres à décider si l'un et l'autre reproches étaient mérités. Quoi qu'il en soit, je restai très-peu de temps au conseil d'Etat, et je n'étais pas fâché d'en sortir. Après une carrière active comme celle que je venais de quitter, je

Digitized by Google

trouvai ma place au conseil d'Etat, où il ne s'agissait que de faire des rapports et d'entendre des discussions, sans la moindre responsabilité, sans action au-dehors, presque insupportable. Cependant celle que le roi Louis me destinait m'effrayait bien davantage.

A mon âge, et manquant, à mon avis, de lumières et d'expérience pour de pareilles charges, j'eus peine à croire que le Roi parlât sérieusement, lorsqu'après une séance du conseil d'Etat, présidée par lui, il me fit appeler dans son cabinet pour me faire part qu'il venait de me conférer deux ministères, celui des cultes et celui de l'intérieur, séparés jusqu'alors, et qu'il m'attendait le soir même, afin de prêter serment entre ses mains, et être installé le lendemain dans mes nouvelles fonctions. Je fis les remontrances les plus vives et les plus formelles contre cette décision royale, alléguant tous les motifs possibles pour que je ne fusse pas forcé d'accepter un fardeau que je savais être trop pesant à porter pour moi ; mais inutilement. J'eus beau dire, on me répondit : c'est sur moi que tombe la responsabilité, puisque c'est moi qui vous ai choisi ; les conséquences sont pour mon compte. Je conservai mon double ministère jusqu'à la fin du règne du roi Louis, et même au-delà, savoir : jusqu'au jour où M. Alphonse, maître des requêtes, fut nommé intendant de l'intérieur pour les départements réunis de la Hollande. Au fond, le gouvernement du roi Louis était despotique. Les ministres étaient loin de former un ministère homogène. Le concours même

Digitized by Google

leur était défendu. Chacun faisait les affaires de son département, et le Roi entrait dans beaucoup de détails. Il présidait le conseil des ministres, et ne les consultait individuellement dans ce conseil, où chacun présentait ses rapports, que lorsqu'il le jugeait nécessaire. Le Corps législatif était très-insignifiant et adoptait presque toujours ce qui lui était présenté pour la forme. C'est au conseil d'Etat, auquel les ministres assistaient toujours et où le Roi présidait, que les affaires, et spécialement les projets de lois étaient traités sérieusement et à fond. Les discussions sur les Codes, imprimées et publiées, en font foi. Les matières y arrivaient préparées dans les sections; car les membres du conseil étaient répartis en sections, dont le tableau était arrêté chaque année; le Roi n'était pas président pour la forme seulement, mais il entrait ordinairement dans les discussions, et l'on a souvent admiré la justesse de ses observations. La discussion était d'ailleurs parfaitement libre en sa présence. Malgré toutes les peines qu'il s'est données, et en dépit des leçons de MM. Bilderdyk et Van Lennep, il n'est pas parvenu à apprendre la langue hollandaise. Il a souvent essayé de parler cette langue; je me rappelle même un discours en hollandais, tenu par lui à l'ouverture de l'assemblée de l'Ordre de l'Union, en 1809, mais à peine intelligible. Il voulait de bonne foi s'identifier avec la nation, et il épousa vivement ses intérêts; mais il se faisait illusion sur sa position, et voulait oublier qu'il ne devait son trône éphémère qu'à la volonté de son frère.

Digitized by Google

C'est par là cependant qu'il parvint à se concilier l'affection d'un bon nombre de Hollandais, même de ceux qui avaient frémi à la première nouvelle qu'un roi, Français, catholique, de la famille des Bonaparte, allait nous être donné pour gouverner l'ancienne République des Provinces-Unies des Pays-Bas!

Jeune comme je l'étais alors, ami de mon pays et ayant la tyrannie de la France à notre égard en horreur, je me rappelle le sentiment que j'éprouvai, en voyant cet homme dont j'avais redouté l'arrivée chez nous, se vouer aux intérêts de mon pays, braver la puissance et la colère de son frère tout puissant, dans l'intérêt apparent de la Hollande. Ce sentiment nous fit presque oublier que tous les efforts du nouveau Roi seraient impuissants contre la volonté impériale, et que ce ne serait vraiment que le combat du pot de terre contre le pot de fer. Il n'en est pas moins vrai qu'il eut le talent de s'attacher, même personnellement, ceux qui lui avaient été le plus contraires, comme le comte de Bylandt-Halt (1),

(1) Voici ce qui motiva le parti que plusieurs partisans de la Maison d'Orange prirent, en se ralliant en 1806 autour du roi Louis Bonaparte.

On sait qu'en 1802, le prince héréditaire d'Orange consentit à recevoir du premier consul Bonaparte des indemnités en Allemagne, pour dédommager sa famille de la perte de ses droits et prérogatives politiques dans les ci-devant Provinces-Unies. Guillaume V vivait encore à cette époque, mais n'avait pas voulu entendre parler d'une semblable transaction, laissant toutefois son fils libre de la contracter.

Ceci blessa vivement les partisans de la Maison d'Orange, quelques-uns même se considérèrent de ce jour comme déliés de leur serment de fidélité à la Maison d'Orange, puisque l'héritier de Guillaume V leur donnait l'exemple de rompre avec le passé. Ce fut à cette époque que plusieurs adhérents à la Maison d'Orange, qui avaient poussé le dévouement jusqu'à

Digitized by Google

M. Van der Heim et d'autres. Un de ses grands défauts était un esprit extrêmement soupçonneux. On aurait eu beau le servir avec la plus grande fidélité et le dévouement le plus absolu, on n'était jamais sûr d'être à l'abri de ses soupçons. A la première apparence, sans examen approfondi, il retirait sa confiance à ceux qui en avaient joui pleinement. Il convenait de sa faiblesse, et m'a dit plus d'une fois que cette disposition était le fâcheux résultat de son expérience, faite surtout en France depuis sa jeunesse, ayant été si longtemps trompé par ceux qu'il avait considéré comme les plus dignes de sa confiance.

Je dois dire que le roi Louis s'est trompé dans ses documents, en disant que les ministres lui ont déconseillé de défendre le pays contre l'invasion de son frère, en 1810. *Cela n'est pas vrai*, et je pourrais prouver le contraire par des *Documents* que j'ai, et qui se trouvent en partie, je crois, dans l'ouvrage publié par M. Roell fils, après la mort de son père (1). Le fait est que la

émigrer à la suite de cette famille, revinrent en Hollande. On peut juger, par l'anecdote suivante, recueillie par le comte Van der Duyn, quel esprit les animait : « Le comte de Bylandt-Halt, partisan zélé de la Maison » d'Orange, ayant accompagné le dernier stathouder en Angleterre lorsqu'il » s'y réfugia, revint dans sa patrie en 1803. Un de ses amis lui témoigna sa » surprise de ce que lui, orangiste zélé et ennemi des révolutions, pouvant » vivre à Londres, était revenu habiter un pays révolutionné et vivre sous le » gouvernement de la République batave.—Mon ami, reprit M. de Bylandt, » j'ai éprouvé ce que c'est que de vivre dans l'exil; je n'ai pu supporter cette » position, et je me trouve si heureux d'habiter mon pays sous quelque gou- » vernement que ce soit, que rien au monde ne pourrait me faire penser à le » quitter de nouveau, sinon le cas où ce d..... de prince héréditaire y revien- » drait pour y exercer quelque autorité. » (*Souvenirs du comte Van der Duyn.*)

(1) M. Roell père, était aussi un des ministres de Louis.

Digitized by Google

majorité des ministres de Louis, parmi lesquels je me trouvais avec Krayenhoff et Appelius, a fortement et clairement conseillé au roi Louis de défendre *vigoureusement* contre l'armée française le passage des rivières et les forteresses, et par conséquent le *pays*. Il nous donna d'abord de Paris les ordres en conséquence; mais un peu plus tard, et intimidé par les menaces de son frère Napoléon, il nous envoya contre-ordre, et nous commanda au contraire de livrer les forteresses, et de ne pas nous opposer au passage des rivières et par conséquent à l'entrée dans le pays du corps d'armée du duc de Reggio, ce dont, moi, entre autres, je fus désolé; je l'écrivis sans détours au roi Louis. Mais plus tard, et lorsque le *pays* était envahi par l'armée française, Louis voulut défendre à outrance la ville d'Amsterdam et faire opérer les inondations. Il demanda encore l'avis de ses ministres, et alors nous fûmes tous d'accord que cette défense, qui pourrait durer quelques jours, serait la plus grande folie et avec cela la plus grande inconséquence, après avoir ouvert gratuitement le pays à ces mêmes troupes françaises, qui, par suite de cette mesure-là inondaient le pays et entouraient la ville d'Amsterdam; que les conséquences seraient terribles pour cette ville et pour tout le pays, qui, sans le moindre doute, allait être pillé, saccagé et ruiné de fond en comble, et que nous étions trop bons Hollandais pour vouloir sacrifier notre pays à une gloriole militaire. Voilà la vérité, entièrement défigurée par le récit que Louis en a fait, et que je

Digitized by Google

ne saurais qualifier que du nom de *perfidie* envers ses anciens ministres, dont le plus grand nombre l'ont fidèlement servi, et auraient dans ce moment personnellement tout sacrifié pour son service. Après le serment prêté à ce roi créé par Napoléon, on lui fut attaché et fidèle comme on l'aurait été à un roi du droit divin. Il faut encore que j'ajoute que l'on se trompe grandement en annonçant que l'esprit de l'armée hollandaise n'était pas favorable au roi Louis et à son gouvernement. Au contraire, je proteste que l'enthousiasme dans toute l'armée était porté à son comble; que l'idée de défendre le pays avait électrisé l'armée, et que tous, sans exception, et jusqu'au dernier soldat, animés comme ils l'étaient d'une haine invétérée contre les Français, auraient vendu très-chèrement leur vie pour la défense du pays. J'atteste ceci comme témoin de ces événements, et ceux de mes contemporains, s'il en reste, qui ont été avec moi sur ce théâtre, ne me démentiront certainement point.

J'ai été le premier à qui Louis a fait confidence de son projet d'abdication, en me montrant la communication écrite de sa main, qu'en qualité de ministre de l'intérieur, j'allais être chargé de porter et de lire au Corps législatif. Il montra beaucoup de fermeté et de caractère à cette occasion.

Le même jour, j'appris le départ du Roi; le conseil de régence qu'il avait institué, composé des ministres, envoya à Paris le général Jansens, pour communiquer à

Digitized by Google

l'Empereur l'abdication de son frère, et l'avénement du fils mineur de celui-ci, sous la régence de sa mère, qui se trouvait dans ce moment à Plombières, et à laquelle le même message fut porté par un membre du conseil d'Etat que nous lui envoyâmes. Nous attendions avec la plus vive inquiétude le retour du général Jansens. Comme nous devions exercer la souveraineté au milieu des troupes françaises entrées à Amsterdam, notre position était difficile, délicate, et j'ai craint plus d'une fois que notre bon président ne succombât sous le fardeau. La réponse ne se fit pas longtemps attendre. Le général Jansens trouva l'Empereur à Rambouillet, où, après avoir exhalé toute sa fureur, il dicta, en présence dudit général, à un de ses secrétaires, le décret de juillet 1810, portant la réunion de la Hollande à la France, la réduction de la dette au tiers, et l'envoi en Hollande du prince archi-trésorier, en qualité de lieutenant de l'Empereur. Cette altesse nous arriva deux jours après et s'installa dans le palais du Roi, où, après avoir fait prêter aux ministres un serment provisoire, il leur ordonna, au nom de l'Empereur, de continuer leurs fonctions et de se rassembler en conseil, sous sa présidence, jusqu'à l'introduction de l'organisation française, qui eut lieu le 1^er^ janvier 1811. Après la première cérémonie, le prince Lebrun, me voyant triste et mécontent, me demanda la cause de cette disposition. Je lui répondis sans détour, qu'attaché à mon pays et au souverain qui venait de nous quitter, je considérais ce moment qui rayait notre pays de la liste des



Digitized by Google

Etats de l'Europe, anéantissait son indépendance et son existence politique, en l'incorporant à un grand Empire, comme le plus malheureux de ma vie : ce qu'il devrait comprendre en se mettant un moment à ma place. « Mais, » répondit-il, vous ne considérez pas la chose sous son » vrai point de vue. La destinée de votre pays n'a ja- » mais été aussi belle qu'aujourd'hui. Le voilà associé » avec les destinées du grand Empire dont il va parta- » ger la gloire, etc. Et, ajouta-t-il, vous êtes jeune, vous » avez un bel avenir. L'Empereur y pourvoira dans sa » sagesse; il vous nommera conseiller d'Etat, ou vous » placera au Corps législatif, ou bien utilisera vos talents » d'une autre manière. — Monseigneur, lui répliquai-je, » la seule et unique grâce que je vous demande, c'est de » m'obtenir le plus tôt possible ma démission de mes » fonctions ; car il m'est impossible de bien servir, après » avoir perdu ma patrie. Veuillez ne pas provoquer une » nomination que je ne pourrais accepter. » Le vieux Lebrun me combla de bontés pendant le temps que je dus continuer à remplir les fonctions de ministre de l'intérieur, ne prit pas en mauvaise part le refus de la croix de commandeur de l'ordre de la Réunion à laquelle j'avais droit; et, après mon départ, le 1er janvier 1811, vint me voir avec sa famille dans ma retraite à Maarsen.

On ne peut pas rendre au roi Louis le témoignage d'avoir été économe des deniers de l'Etat pendant son règne ; il l'était même trop peu, mais il faut lui rendre la justice qu'il la fait quelques dépenses d'une grande utilité. Il était

Digitized by Google

d'ailleurs très-généreux de sa propre cassette, non-seulement pendant sa royauté, mais aussi plus tard, vivant en Styrie comme simple particulier, et jouissant, après avoir été roi pendant quelques années, d'un revenu n'allant pas au-delà de *quarante mille florins*. Une bonne partie de ce revenu passait aux pauvres et souvent à des intrigants qui abusaient de sa grande charité. Je puis en juger, ayant été pendant quelque temps à Gratz le dispensateur de ses bienfaits, souvent réclamés par des gens qui ne les méritaient point, même par des officiers autrichiens, qui prétendaient ne pas pouvoir vivre de leurs appointements. J'ai dû l'engager à mettre un frein à sa générosité, afin de ne pas finir par se ruiner. Fermement résolu de ne pas servir le gouvernement français après la réunion de la Hollande, et invité avec instance par l'ex-Roi de venir le trouver dans son isolement pour y passer quelque temps avec lui, je me rendis avec madame de Capellen à Gratz, dans le courant de l'été de 1811 (1), et j'y restai à peu près une année.

(1) Des amis de M. de Capellen, qui blâmaient sa détermination d'associer en quelque sorte son sort à celui du roi Louis, s'adressèrent à cette époque à M. Van der Duyn, pour l'engager à user de son influence sur l'esprit de son beau-frère, pour le faire renoncer à cette détermination. Ceci fournit à M. Van der Duyn l'occasion d'écrire la lettre suivante, dans laquelle il rend un éclatant hommage à la loyauté du caractère de M. de Capellen, tout en ne comprenant pas ce qui avait pu déterminer son beau-frère à servir le roi Louis : « Quoiqu'il soit vrai que j'approuve en général » la conduite actuelle et les résolutions de notre ami, je ne pense pas que » cette approbation contraste avec l'opinion que j'ai énoncée précédemment » à son sujet, et cela principalement parce que la situation des choses et la » position personnelle de M. de Capellen me semblent changées. Il est vrai » que j'ai pensé qu'à la fin de l'année 1810, il aurait pu faire comme tant

Digitized by Google

Depuis son abdication, le roi Louis avait pris le nom de comte de Saint-Leu, ce qui ne l'empêcha pas d'être intitulé *Sire* et *Votre Majesté* par tous ceux qui venaient le voir. Il jouissait à Gratz de beaucoup de considération de la part du gouvernement autrichien, qui avait beaucoup d'égards pour lui. L'archiduc Jean ne venait jamais à Gratz, où il avait son musée de minéralogie, sans venir faire sa visite à l'ex-roi Louis de Hollande. Il avait acheté un jardin à la porte de Gratz, où il s'était établi, et où je dînais journellement avec lui et ordinairement en tête à tête. Quelquefois il invitait l'un ou l'autre

» d'autres, que j'ai même regretté qu'il se soit laissé aller dans un sens con-
» traire par un enthousiasme louable cependant, à certains égards et digne
» de son excellent cœur. Il est vrai encore que, comme dans mes principes
» il n'y a que deux causes ou partis, je ne comprends pas très-bien la dis-
» tinction entre le service des deux frères (Napoléon et Louis). Mais tout
» cela n'empêche pas que je ne trouve aussi, qu'après le voyage que notre
» ami a fait (et contre lequel j'étais aussi), les preuves renouvelées qu'il vient
» de donner d'une affection particulière, la profession publique d'un dévoue-
» ment entier au malheur, il y aurait au moins une forte inconséquence à re-
» venir subitement sur ses pas. Voilà pour ce qui a pu non pas changer,
» mais modifier mon opinion sur le cas en question. A ce motif général et
» de pur raisonnement, se joint la conviction que notre ami m'a donnée,
» d'abord qu'il est content de son sort actuel, ensuite que son *parti est irrévo-*
» *cablement pris*. Or, j'ai toujours cru que, si c'est un devoir déjà pénible de
» l'amitié d'avertir nos amis des torts qu'ils peuvent avoir, et de les éclairer
» sur les suites d'un parti mauvais, selon nous, qu'on leur voit prendre, ce
» devoir une fois rempli ne s'étend pas jusqu'à se charger de la direction
» continue de leur conduite, dont il est aussi juste que naturel qu'ils soient
» eux-mêmes les seuls juges. J'ose donc ajouter, avec la franchise que vous
» aimez, que je crois que, tout en agissant avec les meilleures intentions,
» mais connaissant celles de M. de Capellen, trop de zèle pour lui dans votre
» sens, pourrait même mettre, lui, vous et toutes les personnes dont vous
» excideriez l'intérêt pour lui dans un véritable embarras. Puisqu'il veut être
» oublié, il vaut mieux le laisser tranquille que de risquer de le pousser à
» une déclaration nette et directe, *qu'il ferait* dans la disposition d'esprit
» où je l'ai laissé. »

Digitized by Google

professeur ou savant, ce qui donnait quelque intérêt à la conversation. Le soir, il allait dans quelques maisons de la haute noblesse, où quelques personnes se réunissaient, et de temps en temps il recevait cette société chez lui. D'ailleurs, il s'occupait beaucoup de littérature et peu de politique. Dans nos promenades presque journalières, il m'entrenait ordinairement de la Hollande, récapitulant les détails de son règne, regrettant de n'avoir pas fait telle ou telle chose pour le bien du pays, et disant que, s'il était ramené par les circonstances en Hollande, il tâcherait de faire mieux sous quelques rapports. Un soir, *le Moniteur* arriva contenant des détails sur le voyage de l'Empereur en Hollande et plusieurs des discours adressés à Sa Majesté par les différentes autorités. Cette lecture le mit dans une grande fureur. Il ne pardonnait pas, disait-il, de telles bassesses à des Hollandais, qui avaient faussé leur serment envers lui, en se jetant dans les bras de celui qui venait de réunir la Hollande à son Empire d'une manière si illégale, ayant eu toujours meilleure opinion de ces Hollandais consciencieux, croyait-il, qui lui avaient fait les protestations les plus fortes de fidélité et d'attachement. Un de ces discours commençant par la phrase : « plus Français par le cœur que par les circonstances, » et prononcé par le président du tribunal à Amsterdam, encourut surtout son mécontentement. « Si un de » vos anciens princes d'Orange, auxquels vous tenez par » tant de souvenirs glorieux, » me disait-il, « venait se » mettre à la tête du pays, je serais le premier à vous en-

Digitized by Google

» gager à lui offrir vos services, mais je ne puis que dé-
» sapprouver fortement la conduite que les Hollandais
» tiennent aujourd'hui, en prêtant serment à un souverain
» étranger pour eux, en se décorant d'un ordre substitué
» au mien par un jeu de mots qui fait de l'*union* du pays
» la *réunion* de ce pays à la France, sous la devise : *Tout*
» *pour l'Empire.* »

Pour se distraire, il s'occupa de la composition d'un roman : *Marie*, ou *les Peines de l'Amour*, rempli de scènes et de personnages appartenant à la Hollande. Il fut publié à Gratz, où je crois qu'on n'avait jamais imprimé un livre français. Je me chargeai des corrections et de tous les détails de cette publication, ce qui me fit perdre beaucoup de temps, l'écriture de l'auteur étant si peu lisible, qu'il me fallut recopier tout l'ouvrage avant de livrer les feuilles à la presse.

Pendant mon séjour à Gratz, la campagne de Russie se préparait (1812). Le roi Louis ne vit que trop bien qu'elle conduirait son frère à sa ruine ; il me le répéta cent fois, et l'événement prouva qu'il avait bien deviné. Il se trouvait combattu par le mécontentement qu'il éprouvait contre son frère, dont il était la victime, et la part qu'il continuait toujours à prendre à la gloire de l'Empereur et de la France. Il reçut plus d'une invitation de venir en France, mais il ne voulut jamais y prêter l'oreille. Il préférait beaucoup d'être Roi exilé plutôt que de jouir de tous les agréments que le séjour de la France aurait pu lui offrir. Après avoir partagé son exil pendant près d'une

Digitized by Google

année et avoir joui de sa confiance, je dus cependant, à la fin de mon séjour, m'apercevoir de son caractère soupçonneux, dont j'ai fait mention plus haut. Je lui avais dit et répété à chaque occasion que j'étais décidé à ne pas servir le gouvernement français, en ajoutant que je croyais lui avoir donné une marque d'attachement et de dévouement sincère en quittant mon pays, pour venir passer plusieurs mois avec lui ; que j'étais prêt, si cela pouvait lui être agréable, à répéter une pareille visite, mais que des affaires de famille et personnelles me rappelaient chez moi ; que d'ailleurs je ne pouvais pas, pour mille raisons, me décider à m'expatrier définitivement, et à lier mon sort au sien pour l'avenir. Dès ce moment, le soupçon s'éleva dans son âme, et il ne s'en cacha pas : me disant qu'il s'apercevait qu'il avait été ma dupe ; que je n'étais venu le voir que pour l'espionner, et que, malgré toutes mes protestations contraires, il était sûr qu'à mon retour en Hollande, il verrait dans les journaux ma nomination comme membre du conseil d'Etat ou autre, et que je finirais par me moquer de mon ancien Roi. Un pareil soupçon m'indigna. Je répondis à cette incartade par écrit, comme elle le méritait, et nous nous quittâmes dans ces dispositions. Je lui avais dit que, quelque temps après mon arrivée en Hollande, je lui écrirais, et qu'il verrait s'il avait bien deviné la conduite que je tiendrais. J'ai tenu parole.

Je passai le reste de 1812 et une partie de 1813 dans ma retraite à Maarsen, me désolant journellement du

Digitized by Google

malheur et de l'abaissement de mon pays. Je refusai *le don volontaire* qu'on exigeait pour la fourniture de chevaux à l'armée française, après les désastres, offrant de payer ma contribution, si l'autorité municipale m'en donnait l'ordre par écrit. On n'en fit rien, mais on m'envoya un garnisaire, et je payai. On me nomma membre de la garde nationale, comme bien d'autres dans ma commune. Mes amis m'avertissaient et prétendaient que je courrais risque, en cachant si peu mes opinions, et que je ferais bien, dans mon intérêt, d'être plus prudent dans les manifestations que je me permettais. Il est vrai que j'étais exaspéré, en voyant comme nous étions menés. J'ai su depuis que le préfet de mon département avait donné l'ordre au commissaire de police du dictrict de serveiller l'ancien ministre du roi Louis.

Enfin le séjour en Hollande me devint insupportable, et je quittai ce pays avec ma femme en septembre 1813, avec la ferme intention de ne plus y revenir, s'il devait rester province française. Nous nous établîmes provisoirement à Manheim.

Après l'arrivée des souverains à Francfort, je reçus la visite du secrétaire du roi Louis, porteur d'une lettre de celui-ci, datée de Bâle, dans laquelle il me priait, dans les termes les plus pressants, de venir le rejoindre sans perdre de temps, disant entre autres que je ne me refuserais certainement pas d'écouter la voix de mon ancien Roi, à qui je pourrais donner une grande marque de dévouement, en accédant à sa demande ; que, dans un moment comme

Digitized by Google

celui-ci, toute considération devait faire place à ce qu'exigeait *l'intérêt de la patrie*, etc., etc. Je n'avais eu aucune communication de lui depuis mon départ de Gratz, en 1812. Son secrétaire, qui n'avait aucune explication à me donner, avait l'ordre d'attendre et de porter ma réponse, et me dit que le comte de Saint-Leu se trouvait à Bâle, sur son passage de Gratz à Paris, et y attendait ma réponse. En réfléchissant au but de cette démarche, je ne pus pendant longtemps être en doute. Ou bien il avait l'intention de m'envoyer à Francfort, pour plaider ses intérêts auprès des souverains alliés, ou bien il voulait me faire aller à Paris plaider sa cause auprès de l'Empereur. Aucune de ces deux missions ne pouvait me convenir. Je répondis quelques heures après la réception de la lettre que, malgré le silence du roi Louis, et malgré ce qui s'était passé entre nous avant de l'avoir quitté à Gratz, mes sentiments pour lui n'avaient point changé, et que je serais prêt à faire des sacrifices pour le servir et lui être utile, en me rendant chez lui sur son invitation ; mais que, m'étant bien consulté, j'avais trouvé que mon devoir ne me permettait point de déférer à cette invitation, que l'amour de ma patrie qu'il alléguait, et dont j'avais l'âme remplie, me prescrivait une conduite opposée. Qu'au moment où je prévoyais l'indépendance de cette patrie, d'après les intentions manifestées par les souverains se trouvant à la tête de leurs armées, afin de libérer les peuples du joug sous lequel ils avaient si longtemps gémi, et que cette perspective me donnait l'espoir de

Digitized by Google

pouvoir y coopérer, comme je le désirais ardemment, je ne remplirais certainement pas le but en allant le trouver à Bâle ; qu'enfin j'étais persuadé que lui-même ne pourrait qu'approuver mon refus d'aller le trouver dans les circonstances données.

Digitized by Google

## II

**Révolution de 1813. — Mission à Bruxelles. — Mission à Vienne. — Invasion des Français en Belgique, en 1815.**

Dès que les journaux, à défaut de lettres, que l'interruption des communications nous empêchait de recevoir, nous apprirent les événements arrivés en Hollande, nous nous mîmes en route, au milieu des frimas, pour y retourner.

Je fus très-surpris, à mon arrivée à Utrecht, d'apprendre que j'étais attendu à La Haye pour aller remplir les fonctions qui m'étaient destinées, savoir : celles de commissaire général du département du Zuyderzée, sans doute le plus important du pays.

J'étais décidé à tout accepter dans le nouvel ordre de choses, même une place de maire d'un village, pourvu que je pusse prendre part aux affaires de mon pays, si heureusement rendu à son indépendance. Je fus donc enchanté, en apprenant ma nouvelle destination, ignorant à qui je devais cette distinction signalée, le prince souverain ne m'ayant connu qu'enfant, avant les événements de 1787, dont mon père a été victime (1).

(1) Les dissensions intestines qui éclatèrent à cette époque dans les Provinces-Unies. Le baron de Capellen s'étant rangé du côté des adversaires du prince stathouder, fut fait prisonnier par les Prussiens en 1787, et transporté dans la citadelle de Wesel, où il mourut peu après.

Digitized by Google

M. Van der Duyn me présenta au prince souverain, qui me témoigna son désir de me voir le plus tôt possible installé dans l'hôtel de la ci-devant Préfecture, à Amsterdam.

Je me rappelle qu'au mois de mars 1814, devant recevoir, dans mes fonctions de commissaire général du département du Zuyderzée, le prince souverain à Amsterdam, où l'assemblée des notables devait se réunir, une des premières choses que Son Altesse Royale me dit en me voyant au palais, fut ceci : « Il me tarde infiniment de voir » la souveraineté dont je me trouve investi, modifiée par » une constitution sage et libérale. Elevé comme je l'ai » été, dans des principes républicains et stathoudériens, je » ne m'arrange pas de ce pouvoir absolu, dont j'espère » bientôt partager la responsabilité avec les autres pou- » voirs dans l'Etat. »

Les occupations ne me manquèrent point dans un moment où tout devait être créé. C'était surtout le recrutement dont je devais m'occuper; mon département devant fournir le quart du contingent de tout le pays. Après avoir rempli pendant une couple de mois le poste de commissaire général, je fus nommé secrétaire d'Etat pour le commerce et les colonies; mais à peine avais-je prêté serment entre les mains du prince souverain, qu'il me fit appeler pour me communiquer, dans le plus grand secret, les ouvertures qui lui avaient été faites par les puissances alliées, relativement à la Belgique, dont on lui destinait la souveraineté, en l'invitant de nommer un

Digitized by Google

commissaire pour le représenter auprès du gouverneur général, baron de Vincent, qui gouvernait la Belgique au nom des puissances qui avaient chacune leurs commissaires auprès de lui, savoir: le baron de Scheele pour la Russie et la Prusse, M. de Wacken pour l'Autriche, et M. Johnson pour l'Angleterre. La réunion probable de la Belgique avec la Hollande était tenue très-secrète; il me fut très-fortement recommandé de ne révéler ce secret à personne.

Le choix du prince était tombé sur moi pour être son commissaire, choix dont je me trouvai extrêmement flatté et honoré, tout en prévoyant cependant les difficultés que je devrais rencontrer dans l'exercice de mes fonctions à Bruxelles. Ma correspondance est là pour rendre compte de la manière dont j'y ai traité les affaires qui me furent confiées (1).

J'arrivai à Bruxelles le 6 mai, muni d'une lettre de

(1) Correspondance de M. le baron de Capellen pendant sa mission à Bruxelles, en qualité de commissaire du prince d'Orange, accrédité près du gouverneur général, baron de Vincent, 1814. (Ces lettres sont adressées à M. le baron de Nagell, ministre des affaires étrangères.)

Après avoir lu cette correspondance, on ne saurait soutenir que le prince appelé à gouverner les Belges, était ignorant de l'esprit qui animait les populations de ces contrées; qu'il ignorait ce qu'il fallait faire pour les captiver et surtout ce qu'il fallait éviter pour ne pas se perdre dans l'opinion publique par de fausses démarches. Mais ne semblerait-il pas que M. de Capellen n'ait transmis tous ces renseignements à son souverain que pour fournir les moyens au roi Guillaume Ier d'exécuter tout ce dont il aurait dû se garder dans son intérêt personnel, et pour que sa Maison pût avoir quelques chances en Belgique. Telle est l'impression que j'ai conservée de la lecture de cette intéressante correspondance, qui fut écrite au moment où les puissances alliées se préparaient à faire passer la Belgique sous la Maison d'Orange, tandis qu'une députation composée de plusieurs habitants de la Bel-

Digitized by Google

créance du prince souverain pour le gouverneur général, qui me reçut ostensiblement comme le commissaire du prince souverain, en m'admettant au conseil des commissaires, qui se rassemblaient deux ou trois fois par semaine, sous sa présidence, mais secrètement comme ministre du *souverain futur* de la Belgique. Il me témoigna la plus grande confiance et m'initia dans toutes les affaires, même les plus secrètes, à l'insu de mes collègues commissaires, afin de mettre le gouvernement futur de la Belgique à même d'y exercer le pouvoir avec connaissance de cause. Peu à peu la décision des puissances à l'égard de la Belgique devint publique, lorsque, dans le courant de juillet, il fut décidé que les fonctions du gouverneur général de Vincent cesseraient, et que le gouvernement de la Belgique serait remis de la part des souverains alliés au prince souverain des Pays-Bas. Son Altesse Royale eut l'intention de me nommer gouverneur général de ces provinces, mais ce projet ne fut pas approuvé. L'Angleterre s'y opposa, faisant sentir au prince que c'était lui qui était en effet gouverneur général ; la souveraineté restant toujours encore dévolue auxdits souverains alliés. Le prince trouvant le titre de gouverneur général au-dessous de sa dignité, ne prit, en acceptant le gouvernement de la Belgique, aucun titre, et gouverna

gique, pris dans les premières familles du pays, était allée déposer aux pieds de l'Empereur d'Autriche une pétition dans laquelle on le priait de redevenir souverain en Belgique. Cette correspondance est insérée en grande partie parmi les pièces justificatives des mémoires sur la réunion de la Hollande et de la Belgique. (*Note de M. de Grovestins.*)

Digitized by Google

simplement sous celui de prince souverain des Provinces-Unies des Pays-Bas. Il vint pour peu de jours à Bruxelles, où il eut avec le gouverneur général de Vincent quelques conférences auxquelles je fus présent, et prit un décret (publié dans le journal officiel de la Belgique, le 1er août 1814), contenant en plusieurs articles le mode d'administration de ce pays. Je fus placé sous le titre de secrétaire d'Etat à la tête du gouvernement, et du ministère composé des commissaires généraux, savoir : le comte de Thiennes pour la justice et la police, le duc d'Ursel pour l'intérieur, M. Appelius pour les finances, et le général Tindal pour la guerre. Les commissaires généraux me soumettaient leurs rapports que j'étais chargé de transmettre au prince souverain, munis de mes considérations et de mon avis s'il y avait lieu. Je restai à Bruxelles jusqu'au mois d'octobre, et je me rendis à La Haye pour me préparer à partir pour les Indes, comme gouverneur général et l'un des commissaires généraux, pour la prise de possession de nos colonies aux Indes-Orientales. Cependant, les événements qui surgirent en 1815 firent que je ne partis pour ma destination qu'en octobre 1815.

Le prince souverain me confia, en janvier 1815, une mission très-secrète à Vienne, où je restai deux mois, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au congrès de Vienne, conjointement avec MM. de Spaen et de Gagern, qui s'y trouvaient déjà. Mes instructions ostensibles m'ordonnaient

Digitized by Google

de mettre en œuvre tous les moyens, et de faire tous mes efforts pour sauver à la maison d'Orange-Nassau ses États héréditaires allemands. Tous mes efforts furent vains, le point étant presque décidé à mon arrivée à Vienne, et toutes les représentations des ministres du prince souverain à cet égard n'eurent pas le moindre effet. Nous dûmes accepter le duché de Luxembourg comme indemnité des États de Nassau, et comme seconde géniture en faveur du prince Frédéric, après la mort de son père. C'est sur ma proposition que *ce duché* fut érigé en *grand-duché*. Mais le vrai but de ma mission était bien différent. Les instructions écrites de la main du prince souverain me furent remises sous l'injonction du plus grand secret, avec ordre cependant d'en donner connaissance à mes deux collègues, pour agir conjointement.

Il me fut surtout fortement recommandé de garder ce secret important envers la grande-duchesse Catherine de Russie, avec laquelle on savait que je me trouvais en relation de correspondance. Le prince souverain ayant reçu l'invitation des gouvernements de France, d'Autriche et d'Angleterre, d'accéder au traité secret qui venait de se conclure entre ces puissances, afin de s'opposer aux exigences de la Russie et de la Prusse, s'était décidé après quelques hésitations et une mûre délibération, à déférer à cette demande, et c'est l'accession du prince souverain à ce traité secret que je fus chargé d'annoncer et de signer. Le prince souverain s'engagea entre autres

Digitized by Google

à fournir 40,000 hommes ; je passe les autres détails. Cette accession fut signée par MM. de Spaen, de Gagern et par moi, conjointement avec le prince de Metternich, le prince Talleyrand et lord Castlereagh, et les ratifications suivirent très-promptement cette signature. Le secret fut très-bien gardé, et je partis de Vienne dans le courant de mars, sans que ni l'empereur Alexandre, ni le roi de Prusse, eussent le moindre soupçon de ce qui venait de se conclure contre leurs usurpations éventuelles.

La grande-duchesse Catherine, dont j'avais pris congé par écrit depuis La Haye, et qui me croyait embarqué pour Batavia, n'en crut pas ses yeux en me voyant à un bal chez l'Impératrice, et me pria de venir causer chez elle le lendemain matin, à dix heures, pour satisfaire sa curiosité, sur le motif de ma mission à Vienne, où le prince souverain se trouvait déjà représenté par deux ministres. J'y fus sur la sellette, et la conversation qui dura assez longtemps ne laissa pas que d'être embarrassante par toutes les questions qui me furent adressées. Son Altesse Impériale ne comprenait pas, disait-elle, comment j'agirais mieux dans l'intérêt du prince souverain, pour la conservation à sa maison des États de Nassau, que le baron de Gagern, qui lui-même était du pays de Nassau et avait une connaissance parfaite de ces provinces. Je tins bon cependant, et je parvins à garder mon secret, en dépit de tous les moyens mis en usage pour me l'arracher.

La même grande-duchesse Catherine me dit à Vienne



Digitized by Google

tout le mal possible de la princesse Charlotte d'Angleterre, prétendant, entre autre, qu'elle avait le cœur si mauvais, qu'elle ne savait pas distinguer le mal d'avec le bien; elle considérait la rupture du mariage du prince d'Orange avec cette princesse, comme un grand bonheur pour lui.

A mon retour (le 19 mars), le prince souverain avait pris le titre de Roi des Pays-Bas quelques jours auparavant, en vertu de la décision du congrès de Vienne, que je lui avais communiquée. Pendant ce temps-là, le débarquement de Napoléon en France avait eu lieu, et le même jour de mon retour de Vienne à La Haye, je reçus ordre de me rendre immédiatement à Bruxelles, pour y reprendre mes anciennes fonctions, et tout préparer pour la réception du Roi qui avait l'intention de s'y rendre sans délai (1). Je fus chargé de venir à sa rencontre

(1) A l'époque où Guillaume Ier alla prendre possession de sa nouvelle royauté en Belgique, les Bourbons vinrent y chercher un asile. Cet événement a été le sujet d'une appréciation très-erronée de la conduite du Roi des Pays-Bas, par M. de Lamartine, dans son *Histoire de la Restauration*. Nous croyons devoir rétablir ici les faits dans toute leur exactitude, d'après ce qui nous a été communiqué à ce sujet par le baron de Capellen.

M. de Lamartine fait des ouvrages historiques, comme des révolutions et des Républiques, fort à la légère. Il jette avec une incroyable négligence ses pensées sur le papier, sans se soucier de savoir si elles sont croyables, admissibles pour celui qui se donne la peine de réfléchir. Que le poëte se laisse aller à tous les écarts d'une imagination ardente et vagabonde, soit; c'est la nature de la poésie et surtout de la poésie de nos jours; mais l'historien devrait se montrer plus sobre en matière d'imagination; on lui demande avant tout la vérité, l'exactitude.

Un premier ouvrage historique de M. de Lamartine (l'*Histoire des Girondins*) a été qualifié de *Roman*, par ceux à qui il s'était adressé pour avoir les renseignements sur cette époque. L'histoire de la Restauration sera peut-être qualifiée de *Contes fantastiques*. Voilà le grand inconvénient des poëtes

Digitized by Google

de Bruxelles à Anvers, le surlendemain, pour lui rendre compte des préparatifs ordonnés pour la réception, et lui présenter la liste de tout le personnel de la cour à former

historiens; ils laissent courir leur plume au gré de leur imagination capricieuse. Mais s'il en est ainsi, on pourrait appliquer avec quelques raisons aux poëtes-historiens, ce dicton : *Sutor non ultra crepidam.*

Les réflexions qui précèdent nous ont été suggérées en lisant dans le 3e vol. p. 244, de l'*Histoire de la Restauration,* ce que M. de Lamartine dit de l'asile que Louis XVIII vint chercher en Belgique à l'époque des *cent jours,* et de la réception que le Roi fugitif reçut du Roi des Pays-Bas. M. de Lamartine dit que l'asile demandé par le Roi de France fut froidement et durement accordé par le Roi des Pays-Bas, « prince ambitieux, équivoque, » égoïste, sans égards pour l'infortune. Il semblait jouir, » ajoute M. de Lamartine, « de la décadence de la Maison de Bourbon, dont il avait la folie » de convoiter le trône pour lui-même. »

Le roi Guillaume Ier a été accusé, et non à tort, de beaucoup de fautes; mais il était donné à M. de Lamartine de révéler au public que le Roi des Pays-Bas ambitionnait pour lui-même le trône de France. Certes, jusqu'à ce jour, personne ne s'en était douté. On peut affirmer que la seule ambition raisonnable que pût avoir le roi Guillaume en 1815, était celle-ci : que les chances de la nouvelle guerre qui allait éclater ne vinssent point mettre à néant la belle position que venaient de lui faire les souverains au congrès de Vienne, en créant, par la réunion de la Hollande et de la Belgique, le royaume des Pays-Bas, que devait gouverner la Maison d'Orange. Supposer que le roi Guillaume Ier fût assez dépourvu de raison pour avoir pu ambitionner le trône de France, au moment même où Napoléon s'en était emparé, est en vérité abuser trop grossièrement de la crédulité que M. de Lamartine peut supposer à ses lecteurs.

Si le Roi fugitif et les débris de sa Cour et de sa Maison militaire ne furent point reçus à Bruxelles, la raison en est toute naturelle. Dans ces jours d'effervescence, la Belgique tout entière, et Bruxelles en particulier, offraient assez d'embarras au nouveau gouvernement, en faveur duquel les esprits étaient mal disposés, pour ne pas voir augmenter ces embarras en recevant à Bruxelles un prince fugitif, étranger, avec une suite nombreuse, impatiente et remuante, et une royauté exilée, mais pleine encore d'illusions souveraines qui ne pouvaient s'accorder avec les exigences d'un gouvernement établi. On préféra par conséquent indiquer Gand, comme séjour temporaire, au Roi de France. Cette ville, grande et tranquille, éloignée de quelques lieues de Bruxelles, offrait encore l'avantage d'être moins exposée à un coup de main de l'ennemi, que Bruxelles, point central où viennent aboutir les principales routes qui partent de la frontière française. En cas d'une invasion subite ou d'un désastre, la personne de Louis XVIII à

Digitized by Google

à Bruxelles. Toutes mes propositions furent agréées. Je fus de retour à Bruxelles à temps pour l'y recevoir au Palais. J'avais invité toutes les personnes nommées aux

Bruxelles, eût augmenté les embarras, tandis que de Gand, le Roi de France eût pu s'échapper pour se retirer soit en Zélande, soit en Hollande. Tels furent les motifs déterminants pour assigner Gand comme lieu de séjour à Louis XVIII. Ces détails me furent donnés par le baron de Capellen, placé à cette époque à la tête du gouvernement provisoire en Belgique.

Louis XVIII ne vint point à Bruxelles pour faire une visite au Roi des Pays-Bas, et celui ci n'alla pas à Gand voir le Roi de France. Il y eut peut-être là un manque de courtoisie de la part du roi Guillaume Ier, mais à cette époque de confusion et d'alarme générale, on n'avait guère le temps de s'occuper d'échanges de politesses banales. Tous les esprits étaient préoccupés de la nouvelle et terrible lutte qui était à la veille de recommencer; tout le monde envisageait l'avenir avec effroi.

Cependant, si les deux Rois ne se virent point, les princes français, le comte d'Artois, le prince de Condé et le duc de Bourbon, vinrent à Bruxelles pour faire leur cour au Roi des Pays-Bas, et rien n'indique qu'à cette époque le roi Guillaume Ier fût, comme le dit M. de Lamartine, animé de sentiments malveillants contre le Roi de France, et qu'il convoitât son royaume. Bien au contraire l'intérêt du Roi des Pays-Bas était de voir rentrer Louis XVIII dans la paisible possession de ses Etats; car, ce n'était que de ce jour que le roi Guillaume Ier pouvait se considérer comme possesseur assuré du royaume qui venait d'être créé pour sa Maison.

Mais veut-on savoir sur quoi repose la fable de M. de Lamartine? Elle repose sur une erreur de dates et de personnes : il met sur le compte du père ce qui doit être imputé au fils, et reporte à 1815 un fait qui s'est passé en 1820. C'est comme cela que M. de Lamartine écrit l'histoire.

Le fait est que le prince d'Orange, héritier présomptif de la Couronne des Pays-Bas, prêta l'oreille, en 1820, à de folles propositions de la part du parti opposé aux Bourbons, de passer la frontière avec la cocarde tricolore et de se faire proclamer Roi de France par une partie de l'armée. Jusqu'à quel point le prince d'Orange s'était engagé dans cette folle et téméraire entreprise est fort difficile à décider. Il y avait beaucoup de légèreté et très-peu de raison dans cette pauvre tête princière, qui a pu être éblouie un instant du rôle de conquérant qu'on lui destinait. Toujours est-il que le gouvernement de Louis XVIII communiqua ce projet au gouvernement des Pays-Bas. Quelle fut la conduite du roi Guillaume Ier dans cette circonstance? Il agit avec franchise et fermeté; il fit tout ce qui était en lui pour rassurer le gouvernement de la Restauration; il poussa même le désir de donner à cet égard des garanties si formelles au Roi de France, qu'il exigea un ins-

Digitized by Google

fonctions de grands-officiers, chambellans, dames du palais, etc., à s'y rendre, et je leur communiquai verbalement les dispositions prises à leur égard. Toutes furent flattées et acceptèrent avec reconnaissance.

Le 14 juin 1815, je me trouvai à Bruxelles, remplissant les fonctions de gouverneur général, sous le titre de secrétaire d'Etat, lorsque le prince d'Orange, venu à Bruxelles, de Nivelles où il avait son quartier général, pour assister à un grand bal chez le duc de Richmond (où se trouvait entre autre aussi le duc de Brunswick, qui fut tué le lendemain à Quatre-Bras), m'informa le premier que les Français avaient passé la Sambre, à Binch; le duc de Wellington me confirma la même nouvelle, et tous deux quittèrent le bal pour se rendre à l'armée. Le prince d'Orange me dit qu'il lui serait im-

tant que son fils allât fixer sa résidence dans les provinces du Nord de son royaume, afin d'être moins à même d'avoir des relations avec les Français exilés qui étaient venus s'établir en Belgique. Certes, tout cela n'indique pas, comme le dit M. de Lamartine, que le roi Guillaume Ier eût la folie *de convoiter le trône de France pour lui-même.* Cette incroyable affaire, qui aurait pu brouiller les Cours de France et des Pays-Bas, fut terminée par l'intervention officieuse de l'Empereur de Russie. Alexandre, après avoir vu le prince d'Orange, se porta garant envers la Cour de France de la droiture et des intentions loyales du prince d'Orange, son beau-frère, et de ce jour celui-ci comprit aussi qu'il y allait de son propre intérêt et du repos de l'Europe, de mettre à l'avenir plus de réserve et de prudence dans sa conduite.

Maintenant, que faut-il penser d'un historien qui commet d'aussi grossières bévues? quelle croyance peut-on accorder à un livre où se trouvent de pareils mensonges? car, n'est-ce pas le cas de dire: *ab uno disce omnes.*— Retournez à votre lyre, monsieur de Lamartine; vous êtes trop ami des fictions et de l'invraisemblable. La vérité historique est trop contraire à votre génie poétique pour que le rôle d'historien puisse vous convenir. Votre esprit ne se plaît que dans les espaces imaginaires; restez-y : aussitôt que vous touchez la terre, vous déraisonnez. Vous vous imaginez écrire l'histoire, et vous ne produisez que du gâchis historique. (*Note de M. de Grovestins.*)

Digitized by Google

possible de donner régulièrement des nouvelles de ce qui allait se passer à son père, qui se trouvait à La Haye; qu'il m'en ferait avoir autant que possible, et qu'il se reposait entièrement sur moi, pour tenir le Roi au courant.

J'expédiai la nuit même un courrier à La Haye, pour donner connaissance au Roi de ce qui se passait, et surtout aussi pour demander ses ordres dans une circonstance aussi grave qu'imprévue. Je me trouvais à la tête de toutes les affaires du pays; mais je n'étais muni d'aucune instruction applicable à la circonstance. Le Roi me répondit courrier par courrier, qu'il avait pleine confiance en moi, que les affaires étaient entre bonnes mains, et qu'il était impossible de me donner des instructions précises dans un moment où tout ce qui pouvait arriver était aussi incertain. Il me chargea surtout de lui donner des nouvelles aussi détaillées et aussi fréquentes qu'il me serait possible. Je me trouvai donc chargé d'une immense responsabilité.

Dans la journée du 18, l'agitation était grande, et toute la journée il y eut foule devant ma maison pour observer la contenance que je tiendrais. Je reçus plusieurs fois des nouvelles du champ de bataille, et souvent elles furent très-inquiétantes. J'étais décidé à rester jusqu'au dernier moment, et à ne sortir par une des portes de Bruxelles que lorsque les Français entreraient par une autre. Mon cheval a été sellé toute la journée avec ceux du duc d'Ursel et du comte de Mercy-Argenteau jusqu'à un heure de la nuit, et ma

Digitized by Google

maison était le rendez-vous général. Tous les yeux étaient fixés sur moi. Dès le matin, j'avais fait envoyer les archives, les caisses du trésor à Anvers. Le commissaire général des finances s'y rendit aussi sur mon ordre verbal, et m'écrivit de là qu'il avait bien fait, pusiqu'en sortant de la porte de ville, le cri général était celui de *Vive l'Empereur;* ce qui lui avait fait présumer que l'entrée de l'armée française avait suivi de très-près son départ. Lorsque je reçus sa lettre, la bataille était gagnée et tout danger passé.

J'habitais l'hôtel d'Arberg. Dans la matinée, le chargé d'affaires du comte de Lobau vint me trouver pour me dire de la part du comte que l'entrée des Français à Bruxelles ne paraissant pas douteuse, je pouvais laisser tous mes effets, papiers, etc., dans l'hôtel, s'engageant à en faire avoir le plus grand soin. Peu d'heures après, je vis le comte de Lobau passer sous mes fenêtres, comme prisonnier de guerre avec 1,500 de ses compagnons d'infortune.

Vers les huit heures, le général Vincent, commissaire autrichien auprès du duc de Wellington, revint du champ de bataille, blessé par une balle qui lui était entrée dans la main et le faisait souffrir. Ce brave officier, qui avait assisté à tant de batailles, était entièrement découragé, et considérait les chances du duc de Wellington comme très-peu favorables. Il me conseilla, avec de fortes instances, de ne pas rester un moment à Bruxelles, et de suivre son exemple, en me rendant à Malines, et

Digitized by Google

de là à Anvers, ajoutant que je servirais beaucoup mieux le Roi de cette manière qu'en restant à Bruxelles pour tomber entre les mains de l'ennemi. Le général partit quelques moments après. Je restai à mon poste ; si j'avais quitté Bruxelles, la confusion aurait été bientôt à son comble. Ma proclamation de congé était rédigée sur ma table. Grâce à la bonne Providence, elle a pu y rester. Il y avait beaucoup d'agitation dans la ville, mais l'ordre n'y a pas été troublé. J'envoyai dans la journée plusieurs courriers à La Haye, pour informer le Roi de tout ce qui se passait, jusqu'à ce que, dans la nuit du 18 juin, je pus lui annoncer la victoire remportée à Waterloo, et en même temps la blessure assez grave du prince d'Orange, que je venais de voir très-souffrant et dans un état de forte agitation, un moment après qu'il avait été transporté à Bruxelles. La lettre autographe que je reçus le lendemain du Roi, comme celles que M. Falck m'écrivit en son nom dans ces jours de dangers et d'inquiétude, témoignèrent, dans les termes les plus flatteurs, qu'on avait été content de ma conduite. Le matin du 19, le duc de Wellington, revenu à Bruxelles, me fit prier de passer chez lui pour me dire, qu'étant occupé de faire un rapport au prince régent, et désirant partir de suite pour rejoindre l'armée, il n'aurait pas le temps de faire un rapport au Roi. Il me chargea donc d'écrire en son nom, et me fit à cette occasion les plus grands éloges du prince d'Orange qui, après avoir entendu le matin les dispositions du duc, les avait si bien saisies, que de toute

Digitized by Google

la journée le duc n'avait eu besoin de lui faire aucune observation. Le duc me dit encore, en voyant passer devant la maison un grand nombre de blessés, que la victoire avait été beaucoup plus complète qu'il n'avait osé l'espérer ; qu'il avait toujours désiré se trouver un jour en face de Napoléon, et que Dieu lui avait accordé cette grâce; que tout ce qu'il avait vu en Espagne et ailleurs ne ressemblait en rien à la bataille qui venait de se terminer si glorieusement ; que jusqu'au soir 7 heures, et jusqu'à l'arrivée de Blücher, il avait eu la plus grande appréhension sur l'issue de cette journée, entrant dans beaucoup de détails trop connus pour les répéter ici. Le duc était ému et regrettait vivement la perte de tant de braves. Je le quittai pour rendre compte au Roi de cette intéressante conversation, et le duc partit de Bruxelles peu d'heures après.

Le Roi m'a chargé de former la liste des notables de toute la Belgique. Le duc d'Arenberg se trouvant à la tête de ceux du département de la Lys, m'écrivit que, comme prince souverain, il ne pouvait pas accepter. Je demandai les ordres du Roi, et le duc d'Arenberg fut rayé de la liste.

M'étant aperçu que la très-grande majorité des notables voterait contre la constitution, à moins qu'on n'eût recours à des moyens, qui me paraissaient illégaux et de mauvaise foi, pour obtenir une soi-disant majorité, dont on éprouverait plus tard, sans aucun doute, les fâcheu-

Digitized by Google

ses conséquences je jugeai qu'il serait imprudent de pousser les choses. Il ne restait que très-peu de temps. Je me rendis à La Haye pour donner au Roi les informations nécessaires et lui donner en considération de ne pas forcer l'opinion, mais d'aviser à d'autres moyens. Quelques heures après mon arrivée, le Roi assembla son conseil auquel j'assistai. Il fut décidé, après de longues discussions, que la chose était trop avancée pour reculer ; que cela ferait le plus mauvais effet, et serait considéré comme une marque de faiblesse de la part du Gouvernement, et qu'on devait absolument passer outre et continuer comme on avait commencé. Je retournai dans la nuit à Bruxelles pour exécuter les ordres du Roi. Le résultat et les suites de cette mesure, qui ont été d'une si grande influence dans tout ce qui s'est passé depuis, sont connus (1).

(1) Les appréhensions de M. de Capellen ne se justifièrent que trop. Les notables en Belgique, rejetèrent à la majorité le projet de loi fondamentale. Mais, par une espèce d'escobarderie, à l'aide de chiffres plus habilement que loyalement groupés, c'est-à-dire par des adjonctions arbitraires à la minorité et des défalcations également arbitraires de la majorité, le roi Guillaume arriva à changer une défaite en triomphe, et déclara que la loi fondamentale avait été acceptée par les Belges. Tel fut le début du règne de ce prince en Belgique. (*Note de M. de Grovestins.*)

Digitized by Google

## III

### Gouvernement dans l'Inde. — Brouillerie avec le roi Guillaume Ier.

Nommé gouverneur général et un des commissaires généraux avec MM. Elout et le vice-amiral Buyskens, pour prendre possession des Indes-Orientales rendues aux Pays-Bas par le traité de 1814, nous partîmes en octobre 1815, et arrivâmes à Batavia en mai 1816.

Les Anglais s'étaient rendus maîtres de quelques-unes de nos possessions du temps de la République batave, en les occupant ostensiblement au nom du prince stathouder, ce qui ne les empêcha pas de les administrer pour leur compte. Ils ne conquirent l'île de Java qu'en 1811, après la réunion de la Hollande à la France. Napoléon y avait placé comme gouverneur général le lieutenant-général Jansens, qui, après s'être vaillamment défendu, céda par capitulation l'île de Java et ses dépendances aux forces anglaises. L'armée française (ci-devant hollandaise) fut faite prisonnière de guerre et conduite en Angleterre. Ce n'est qu'en 1814 et à l'avènement du prince souverain que les prisonniers furent relâchés et rendus à leur patrie. Java devint une dépendance du gouvernement général des Indes britanni-

Digitized by Google

ques, sous l'administration d'un lieutenant gouverneur. M. Raffles, qui avait accompagné l'expédition anglaise qui avait fait la conquête de Java, fut investi de ces fonctions et installé par lord Minto, qui lui-même se rendit à Batavia pour y installer le nouveau gouvernement.

M. Raffles (plus tard sir Stamford Raffles) eut pour successeur M. Findall, que les commissaires généraux néerlandais trouvèrent à leur arrivée en qualité de lieutenant gouverneur. Ils furent trois mois à Batavia avant d'obtenir la cession des possessions que le traité de 1814 (1) avait rendu à la Hollande. Le gouvernement local n'avait pas reçu l'ordre du gouverneur général pour opérer cette cession. Il fallut l'attendre ; ce qui donna lieu à une foule d'inconvénients, surtout par rapport aux troupes venues avec les commissaires généraux, leur placement, leur payement. A bord du vaisseau de

(1) On s'est rendu coupable chez nous d'omissions très-importantes en signant le traité colonial du 13 août 1814. On n'y a fait aucune mention ni de la pêcherie de perles sur la côte de Malabar, qui nous appartenait et donnait autrefois de bons revenus, ni de l'obligation contractée par la Compagnie anglaise des Indes de nous livrer annuellement cinq cents caisses d'opium de Patna, ni une pareille obligation de nous fournir une certaine quantité de sel. On aurait dû faire valoir toutes ces prétentions, comme les Français ont eu le bon esprit de le faire, lorsqu'on leur a rendu Pondichéry, et qu'ils ont stipulé le payement d'une somme annuelle assez forte comme indemnité pour le sel, que la Compagnie anglaise fournissait au gouvernement colonial français avant la guerre. Lorsque le gouvernement général à Batavia réclama des indemnités à cet égard, il fut répondu que le traité de 1814 ne faisait aucune mention de ces prétentions qu'on aurait dû faire valoir avant de le conclure. Il ne nous resta rien à répondre, et nous dûmes nous soumettre à cette sentence, tout en déplorant la négligence ou l'ignorance de nos négociateurs.

Digitized by Google

ligne qui me transportait à Batavia, se trouvaient 500 hommes d'infanterie et un bon nombre d'officiers de différentes armes. A mon arrivée, on ne voulut pas admettre ces troupes, et ce ne fut qu'après des pourparlers assez longs et assez vifs qu'elles furent admises comme appartenant à une puissance amie et alliée, et casernées à une lieue de Batavia. On offrit au gouverneur général une garde d'honneur anglaise, qu'il accepta pendant vingt-quatre heures, et congédia le lendemain. Enfin, la prise de possession solennelle eut lieu le 19 août 1816. Elle avait été préparée d'avance dans plusieurs conférences des commissaires généraux avec les membres de l'administration britannique. Il y avait des points très-importants à régler. Les intérêts se trouvant fréquemment opposés, les discussions furent souvent vives et quelquefois acerbes. Les Anglais ne nous cédant que très à contre-cœur les belles colonies qu'ils s'étaient flattés de garder plus longtemps, et peut-être pour toujours, surtout depuis la nouvelle reçue du retour de Napoléon en France, se montrèrent peu empressés à faciliter les arrangements, dont le résultat devait être le départ des autorités civiles et militaires. Nous en vînmes à bout cependant, réservant des deux côtés à la décision des gouvernements supérieurs en Europe, les points sur lesquels on n'avait pu s'entendre, et les prétentions exagérées auxquelles nous n'avions pas cru devoir céder, comme par exemple de payer aux Anglais le solde de compte depuis 1795, des possessions qu'ils

Digitized by Google

disaient avoir gardées pour le prince d'Orange, et dont les dépenses avaient surpassé les revenus.

Si d'un côté on ne peut pas disconvenir que M. Raffles avait pris quelques bonnes mesures sous le rapport de l'introduction d'un système d'impôts plus libéral et plus avantageux pour les natifs, que celui de notre ancienne Compagnie des Indes et du gouverneur général Daendels, il n'en est pas moins vrai que sous d'autres rapports l'administration anglaise avait négligé d'une manière impardonnable tout ce qui aurait occasionné de la dépense. Il en résulta qu'à l'arrivée des commissaires généraux, ils trouvèrent tout ce qui tient au département des travaux publics dans le désordre le plus complet. Il fallut tout recréer, bâtiments, routes, canaux, écluses, etc., etc.

L'armée, la marine, les établissements de police, les casernes, les hôpitaux, les écoles; en un mot, tous les éléments d'une bonne et sage administration devaient être créés. Les sommes avancées par le gouvernement de la mère-patrie à la colonie, et dont les commissaires généraux étaient nantis, étaient tout à fait insuffisantes pour subvenir à tant de dépenses urgentes, d'autant que durant le premier trimestre nous n'avions aucun revenu pour couvrir les dépenses pour le payement des troupes et d'autres. Nous dûmes par conséquent avoir recours à des emprunts et autres moyens.

Les premières années du gouvernement de nos colonies furent par là remplies de difficultés. La mère-patrie en tint peu compte, et ne cessa pas de redemander avec

Digitized by Google

urgence et à chaque occasion le remboursement des sommes avancées pour le service de la colonie. Plus tard, et par suite de l'administration établie par le nouveau gouvernement, les revenus augmentèrent au-delà de toutes prévisions, et l'on put mieux se tirer d'affaire, et soutenir même les guerres continuelles que le gouvernement se trouvait obligé de faire dans différentes parties de nos possessions, dans l'intérêt de notre pouvoir et de notre dignité. Ces guerres, très-coûteuses de leur nature et meurtrières par l'influence du climat, ont toujours fini par nous être avantageuses, surtout dans leurs conséquences plus éloignées. A La Haye, on ne les considérait ordinairement que sous le point de vue momentané des dépenses, sans calculer qu'en les évitant, nous aurions immanquablement perdu peu à peu l'ascendant qui nous est nécessaire parmi les millions d'indigènes que nous ne pouvions maîtriser sans soutenir dignement le pouvoir européen. C'est surtout la grande victoire remportée par les troupes de terre et de mer, en 1821, à Palambanrg, et à laquelle je m'étais préparé pendant deux ans, qui était absolument nécessaire, et qui a pour bien longtemps imprimé aux populations de notre Archipel le respect dû au gouvernement. Les commissaires généraux se trouvaient chargés d'organiser la nouvelle administration. Le gouverneur général qui en faisait partie était exclusivement chef supérieur de l'armée et de la marine, nommant de son autorité, et sans le contrôle de ses collègues, à tous les grades militaires. Sur lui reposait

Digitized by Google

encore l'exécution des différentes mesures des commissaires généraux, auxquelles il avait concouru comme un des leurs. Ces rapports rendaient la position du gouverneur général, vis-à-vis de ses collègues, délicate, et quelquefois difficile. Cependant, durant les trois années que cet état de choses a duré, il n'y a pas eu de collisions fâcheuses, et les intrigants (qui ne manquent pas dans ce pays) qui avaient espéré pouvoir semer la zizanie entre les deux autorités, afin d'en tirer profit, ont été trompés dans leurs calculs.

Les deux commissaires généraux, Elout et Buyskens, considérant leur tâche achevée, quittèrent Batavia en 1819, après y avoir passé à peu près trois années, et remirent le pouvoir suprême à leur collègue le gouverneur général, placé à la tête de son conseil et investi du pouvoir que lui assignait le règlement arrêté par le Roi en 1814, mais très-sensiblement altéré et modifié, en vertu des pouvoirs attribués aux commissaires généraux. La responsabilité du gouverneur général est immense, et le Roi avait bien raison, lorsqu'il me dit à mon départ pour les Indes : « Monsieur, vous allez avoir un » pouvoir plus grand que le mien ; car vous n'aurez pas » d'Etats-Généraux. » Je lui répondis : « Sire, quoique » très-puissant là-bas, je n'oublierai jamais que j'ai Votre » Majesté au-dessus de moi. — C'est vrai, répliqua-t-il, » mais à une distance de quatre mille lieues, le contrôle » est difficile à exercer. » C'est parfaitement vrai, car il est très-difficile et souvent impossible d'envoyer au gou-

Digitized by Google

verneur général des instructions applicables aux circonstances. En les donnant, on ne sait que ce qui se passait aux Indes trois ou quatre mois plus tôt, et à l'arrivée des instructions, il y a huit mois qu'elles ont pu être demandées. En huit mois, bien des changements peuvent s'être opérés, et voilà ce qui m'est arrivé plus d'une fois. Aussi, au milieu des circonstances les plus graves et les plus difficiles où je me suis trouvé durant les dix années de mon gouvernement, et obligé de prendre les décisions les plus importantes, la responsabilité a toujours été ce dont je me suis le moins inquiété. Mon raisonnement était celui-ci : Je me trouve investi de la confiance du souverain que je représente ; comment agirait-il s'il se trouvait lui-même à ma place, ou mieux encore, comment devrait-il agir, éclairé par les lumières que j'ai tâché de me procurer? et alors j'agissais en conséquence, sans trop m'occuper d'une désapprobation éventuelle ou des critiques auxquelles je savais bien que je n'échapperais point. Je me suis toujours bien trouvé de ce raisonnement, et Dieu m'a fait la grâce de rester toujours calme au milieu des revers que j'ai éprouvés, surtout pendant la dernière année de mon gouvernement (1825) (1).

(1) Ce raisonnement parfaitement juste eût été compris et admis par un esprit élevé, mais l'esprit du roi Guillaume n'allait pas au-delà de la médiocrité la plus désespérante pour ceux qui le servaient. Il est donc parfaitement compréhensible que le raisonnement de M. de Capellen demeurât incompréhensible pour l'intelligence bornée du roi Guillaume. Comme preuve de ceci, voici une petite anecdote ravissante : « Mais, » dit le Roi à M. de Capellen, lors de leur première entrevue, « mais, Monsieur, si dans telle et telle circonstance vous vous trouviez si embarrassé, que ne veniez-vous donc donner un coup de pied jusqu'ici ? » — Le mot ne peut être rendu



Digitized by Google

Après le départ de mes collègues, et me trouvant investi de tout le pouvoir gouvernemental dans notre Archipel indien, je ne fus pas longtemps sans m'apercevoir que l'organisation des différentes branches de ce pouvoir était loin d'être complète. Les détails de cette administration coloniale dans les différentes branches sont immenses, et à mesure qu'ils se développaient dans leur exécution, les modifications et les altérations dans ce qui avait été arrêté par les commissaires généraux devinrent d'une nécessité urgente. Il fut également nécessaire de donner une extension assez considérable au nombre fixé d'abord des fonctionnaires dans les différentes branches de l'administration civile. L'armée, la marine subirent des augmentations. L'introduction de quelques nouvelles branches de revenus, la surveillance et le contrôle de celles qui existaient déjà, nécessitaient une augmentation de dépenses, et enflèrent le budget annuel de dépenses au-delà de ce que nous avions pu prévoir. D'un autre côté, les revenus augmentèrent successivement aussi. Cependant un concours de circonstances imprévues, comme des guerres continuelles et inévitables pendant presque tout le temps de mon gouvernement, mais dont le résultat a été si heureux ; des récoltes manquées, l'invasion du choléra, les exigences exagérées et injustes de la mère-patrie, qui mettait à la charge du trésor colonial des dépenses auxquelles elle aurait dû pourvoir elle-même,

que très-imparfaitement en français, car le Roi dit en hollandais : *En waarom kwam je dan niet eens overvliegen.* » (*Souvenirs de M. de Capellen.*)

Digitized by Google

furent autant de causes d'un résultat financier moins brillant que je ne l'avais espéré moi-même ; c'est-à-dire qu'au moment où je quittai le gouvernement des Indes, il se trouva une dette, ou, si l'on veut, un déficit de plusieurs millions. Cette dette n'allant pas au-delà des revenus ordinaires d'une année, ne m'effraya point, persuadé comme je l'étais que, dans l'état prospère de la colonie, dont les revenus augmentaient chaque année, et une fois la paix rétablie dans les différentes parties, il serait très-facile de rétablir, assez promptement même, l'équilibre entre les recettes et les dépenses, afin d'arriver plus tard à un boni considérable au profit de la mère-patrie, pourvu que cette mère-patrie commençât par venir au secours du trésor colonial, en facilitant un emprunt remboursable, nécessaire pour remettre tout au niveau.

J'ai toujours prédit, dans toutes mes correspondances, qu'avec un peu de patience ce résultat serait immanquablement obtenu, et, bien qu'on m'eût reproché de me faire illusion à cet égard, la suite a prouvé si je me suis trompé dans mes prévisions. Il est vrai qu'après moi, un autre système a été introduit, en vertu duquel les revenus ont peut-être subi un accroissement plus immédiat et plus rapide que sous l'ordre de choses précédent ; mais l'expérience prouvera si ce système vaudra mieux à la longue, et si forcer les indigènes libres à fournir immédiatement et à prix fixe le produit de leur culture au gouvernement, sera plus profitable à la longue que de leur en laisser la libre disposition, après qu'ils se sont acquittés

Digitized by Google

de l'impôt exigé par le gouvernement. Cette discussion mènerait trop loin, et elle est moins facile à suivre qu'on le croirait au premier abord. Sûr est-il que, depuis 1816 jusqu'aujourd'hui, nos possessions d'outre-mer, et plus particulièrement l'île de Java, ce paradis habité par huit millions d'indigènes, et couvert du sol le plus fertile et le plus productif du monde, ont prospéré d'une manière incroyable. La nature y a tant fait, que, même sous un système plus oppressif et moins favorable aux intérêts des habitants qu'il ne devrait l'être, le résultat sera toujours brillant, sous le rapport du profit à recueillir par la mère-patrie, pourvu que celle-ci soit plus modérée dans ses exigences qu'elle ne l'a été pendant les dernières années; car c'est l'Inde qui a dû fournir en grande partie les sommes employées en faveur du funeste *système de persévérance* suivi depuis 1830.

Dans le courant de la dernière année de mon gouververnement (1825) fut créée la société de commerce qui vint changer le système de commerce établi depuis bientôt dix ans. Le décret royal qui donna naissance à cette compagnie vit le jour sans que le gouverneur général et son conseil eussent été consultés. Bien qu'en apparence ce fût une société de commerçants sans priviléges ou monopole, on n'a qu'à examiner superficiellement les statuts et les règlements pour se persuader du contraire. On prétendait que le commerce, fondé sur des principes libéraux, avait ruiné les armateurs des Pays-Bas, et qu'une mesure restrictive et protectrice était devenue nécessaire. Le gou-

Digitized by Google

vernement de la mère-patrie prit la nouvelle société sous sa protection spéciale, et lui accorda de suite un bon nombre d'avantages et de priviléges destructifs du commerce libre et de la concurrence, dont je m'étais bien trouvé jusque-là. Avant même l'établissement de la factorerie qui devait résider à Batavia, le ministre des Colonies m'écrivit qu'on était convenu de céder à la nouvelle compagnie une quantité de café assez considérable des magasins de Batavia pour un prix déterminé. Cette nouvelle fut un coup de foudre, et cet ordre renversa entièrement le système suivi jusqu'alors, celui de faire vendre à l'enchère, au plus offrant, les denrées coloniales sans différence de nation. Les vaisseaux hollandais jouissaient d'un avantage très-important, relativement au droit de douane pour les quantités de ces denrées exportées par eux de Java en Hollande. Justement une vente assez considérable avait été annoncée et bon nombre de bâtiments l'attendaient pour s'en pourvoir, comme cela avait constamment été le cas. Le ministre n'avait pas joint à sa dépêche copie de l'arrêté royal, en vertu duquel les agents de la nouvelle compagnie exigeaient la quantité de denrées coloniales promises, mais s'était contenté de se servir de la phrase *men is alhier met de maatschappy overeen gekomen,* etc., etc. (l'on est convenu ici avec la société); tandis que dans le cours ordinaire de ses communications avec moi, il avait eu soin, jusque dans les moindres décisions, de m'envoyer une copie authentique de la décision royale. La matière était grave, puisqu'en

Digitized by Google

obtempérant à l'ordre du ministre un nouveau système se trouverait introduit, tout à fait contraire au règlement organique qui avait fait loi jusque-là.

J'assemblai mon conseil. Je lui fis part d'un article de mon instruction, qui m'enjoignait de suivre les ordres du Roi, ou ceux qui me seraient transmis de sa part, et me fondant sur la circonstance que l'ordre royal, dans une affaire si importante et de principe, ne se trouvait pas mentionné dans la dépêche ministérielle, je proposai de ne pas y obtempérer. Je me vis d'autant plus porté à cette décision, que le corps des négociants de Batavia, Hollandais comme étrangers, était venu pour me présenter une pétition, me suppliant de donner suite à la vente annoncée, et par conséquent promise de bonne foi. La majorité du conseil partagea mon opinion, et prévoyant qu'on serait très-mécontent à La Haye de cet acte d'insubordination, je priai les membres de donner leur avis par écrit, pour qu'on pût voir en Hollande comment chacun avait opiné, et ne pas faire pâtir les innocents pour les coupables ; car si l'on avait manqué à la forme, je n'avais pas le moindre doute que l'arrêté royal avait été pris. Pour donner cependant une preuve de bonne volonté, il fut décidé qu'on céderait aux agents de la société une petite quantité de café, pas pour le prix convenu, mais pour celui que la vente publique indiquerait. La vente eut lieu, et à un prix beaucoup plus avantageux que celui pour lequel on était convenu à La Haye de céder le café.

Digitized by Google

Je fis un rapport motivé et circonstancié de toute cette transaction, et je démontrai par des chiffres très-clairs la somme dont le trésor colonial *aurait fait cadeau* à la société, si j'avais donné suite à l'invitation du ministre, et cela dans un moment où la caisse publique en avait un si grand besoin. Cette somme allait à 300,000 florins à peu près. Voilà un des grands griefs du Roi contre moi, grief dont il ne s'est pas caché, au point qu'il doit avoir été question un moment de me rendre responsable du désappointement qu'avait subi, par ma faute, la société de commerce. Eh bien! à mon retour, et pendant la conversation de trois heures que j'ai eue avec Sa Majesté, il ne m'en a pas dit une seule parole, et je n'en ai plus entendu parler. D'ailleurs, dans ma correspondance particulière avec le Roi, je ne lui ai nullement caché mon opinion sur la société de commerce, pas plus que sur le traité de 1824, par lequel nous avions fait si bon marché de nos droits incontestables sur Singapore (1).

Le traité de 1824 avec l'Angleterre m'a causé une vive douleur, et je me flatte que, si l'on avait voulu attendre mon retour des Indes avant de le conclure, on aurait fait de meilleures affaires pour nous. Malgré toutes mes représentations faites de Batavia à notre ministre des Colonies, on a fait beaucoup trop bon marché des cessions que nous avons faites, et spécialement de notre

(1) Voir les lettres relatives à l'occupation de Singapore entre le gouverneur des Indes anglaises et le gouverneur des Indes hollandaises.

Digitized by Google

bon droit sur Singapore. Je me suis permis de dire au Roi, avec la plus grande franchise, dans ma correspondance particulière avec Sa Majesté, lorsque je me vis chargé, à la fin de 1824, de l'exécution de ce traité : « Je suis » persuadé qu'avec plus de connaissance de cause, ou » avec plus d'attention à ce que le gouverneur général » avait écrit avec tant d'instance de Batavia, nous aurions » pu traiter beaucoup plus avantageusement, quoi qu'en » dise M. Fagel, dans sa lettre du 14 janvier 1820, à » M. de Nagell. »

---

*Résumé de l'opinion de M. Van der Duyn sur l'administration de M. de Capellen pendant son gouvernement général à Java.*

Il a montré des talents administratifs, l'entente des affaires, l'amour du travail; je ne parle pas d'une probité parfaite non-seulement, mais d'une noblesse, mais d'une délicatesse de sentiments très-rare et qu'on lui reconnaît généralement; mais il n'a point su que les talents, le travail, le désir de bien faire, l'activité la plus soutenue ne suffisent pas pour réussir dans les postes élevés et cependant subordonnés; qu'il faut la connaissance du monde et des hommes. Je crains qu'il ne lui ait manqué particulièrement celle des hommes-rois et plus particulièrement du nôtre, son amour excessif du pouvoir, la jalousie qu'il en éprouve, sa vanité de tout faire par lui-même, sa grande opinion de lui-même et de ses vues, principalement en affaires de finances et de commerce.

La société de commerce, œuvre favorite dudit Roi, a été désapprouvée, contrariée, là-bas, dans ses opérations; le gouverneur général a donc blessé son chef, non-seulement dans ses prétentions générales, mais encore particulières, dans son amour-propre d'auteur comme dans sa vanité de Roi. On lui a entendu dire : « le gouverneur général parle de ses adjudants comme » je pourrais le faire. — Et en déposant ses fonctions, dans son discours d'a- » dieu, il me copie, c'est comme mes discours aux Etats-Généraux. » Pour qui connaît un peu les hommes, on comprend ce que de pareilles phrases avidement recueillies comportent.

Une autre faute, politiquement parlant, à mon avis, est celle-ci : Capellen

Digitized by Google

a eu, je crois, à tort, mais fût-ce à raison, des soupçons sur le ministre du département duquel il dépendait; il a cru que ce fonctionnaire le desservait près du Roi, ou même prenait de fausses mesures ; il a en conséquence pris sur lui de ne point obtempérer à ses instructions ; c'est déjà prendre beaucoup sur soi, mais ce qui est pire et maladroit, il s'est plaint du ministre au Roi, qui, ainsi que le gouverneur général devait s'y attendre, s'est empressé de communiquer ses plaintes, non-seulement au ministre inculpé, mais lui a remis les lettres mêmes : voilà de l'huile dans le feu, mais, dira-t-on aussi, voilà un Roi plein de petitesse, et qu'il est fâcheux de servir ; je ne dis pas le contraire, mais j'ajoute : voilà ce qui prouve que les grandes places ont de grandes difficultés qui leur enlèvent souvent ce qu'elles peuvent avoir de satisfaisant pour une noble ambition. Aussi, je ne conçois pas que l'on puisse les accepter, encore moins les désirer, tout en avouant qu'il est heureux que tout le monde ne pense pas comme moi à cet égard. Au reste, ce n'est pas de quoi il s'agit dans ces lignes écrites seulement pour expliquer comment, avec autant de bonnes qualités morales et intellectuelles qu'en possède Capellen, on peut cependant mal réussir.

Digitized by Google

Digitized by Google

## IV

**Séparation de la Belgique et de la Hollande, 1830. — Résistance du Roi des Pays-Bas aux décisions de la conférence de Londres. — Mission de M. de Capellen à Londres, en 1838.**

Personne n'a pu regretter plus que moi le démembrement du royaume des Pays-Bas, à la suite des malheureux événements de 1830. Je ne me suis jamais fait illusion sur les causes principales qui y ont donné lieu, et je me rappelle qu'en voyant, pendant mon séjour de dix ans aux Indes, la manière dont les provinces méridionales étaient gouvernées, je me suis mille fois dit que cet état de choses ne pouvait durer; que très-souvent on faisait le contraire de ce qu'on aurait dû faire pour se concilier les esprits dans les provinces nouvellement acquises, et formant la partie la plus considérable du nouveau royaume des Pays-Bas. Les fautes commises par le Gouvernement ont sans doute donné lieu à ce soulèvement des Belges, et la séparation de la Belgique est malheureusement devenue un fait accompli sur lequel il n'est plus guère possible de revenir, à moins d'un bouleversement ou de circonstances et de contingents bien peu probables dans l'état actuel de l'Europe. Quelque dur qu'il ait pu être, il a donc bien fallu accepter ce fait

Digitized by Google

accompli, et le premier moment d'indignation et d'effervescence passé, une persévérance active, contraire à la volonté manifestée clairement par les cinq grandes puissances (qui, soit dit en passant, en ont agi indignement envers le Roi et le royaume des Pays-Bas, à la création duquel quatre d'entre elles avaient coopéré); cette persévérance qui avait pour but de faire rentrer les provinces formant le nouveau royaume de Belgique, sous le sceptre du roi Guillaume, devenait de plus en plus nuisible aux intérêts de la Hollande. Il m'a paru qu'on devait se faire volontairement illusion, ou qu'on agissait en mauvais patriote, en encourageant le Roi des Pays-Bas dans ses velléités de reconquérir ses provinces perdues, surtout après la campagne des dix jours et la capitulation de la citadelle d'Anvers. La défense même de cette citadelle isolée, qu'on savait d'avance ne pas pouvoir sauver, même après la plus vaillante défense des troupes qui s'y trouvaient enfermées, contre des forces infiniment supérieures, m'a paru être un acte de gloriole, par lequel le souverain et ceux de son conseil ont assumé une responsabilité que le sang de nos braves immolés inutilement, et sans le moindre espoir de réussite, et partant sans but raisonnable, doit faire peser grandement sur eux.

On savait que le siége ne pouvait pas être levé; notre propre armée restant l'arme au bras, sans venir au secours de la garnison, et la Prusse ayant refusé nettement de venir à notre secours. Il ne s'agissait donc absolument que de quelques jours de défense de plus ou de

Digitized by Google

moins, et chaque jour comptait ses victimes. Mais la capitulation signée, on aurait au moins dû prendre son parti du seul état de choses possible, en acceptant les vingt-quatre articles, plutôt que de refuser fièrement la reddition de deux petits forts, d'aucune utilité pour nous et dépendant de la citadelle d'Anvers; refus dont la conséquence qu'on aurait pu éviter a été de voir le général Chassé, avec toute la garnison, conduits comme prisonniers de guerre à Saint-Omer.

Mais ce qui est surtout impardonnable, c'est le refus d'écouter les conseils de l'Empereur de Russie, lorsqu'il envoya, en mars 1832, le comte Orloff, son aide-de-camp général, honoré de toute sa confiance, à La Haye, pour engager le Roi à finir la lutte et à accepter les conditions proposées; déclarant que, tout en regrettant les malheureuses circonstances qui privaient le Roi d'une grande partie de son royaume, la Russie se trouvait empêchée d'agir activement dans son intérêt, et lui conseillait, par conséquent, sérieusement de renoncer aux mesures hostiles contre la Belgique, mesures prises au grand détriment de son pays et sans la moindre chance de succès. La note adressée par le comte Orloff au Roi des Pays-Bas a été publiée dans le temps. Elle était rédigée dans des termes si clairs et si énergiques, que quelques personnes, à cette époque, ont même douté de son authenticité. Toutes les démarches du comte Orloff sont restées infructueuses, comme l'ont été plus tard celles des agents envoyés par l'Empereur d'Autriche et le

Digitized by Google

Roi de Prusse, dans le même but, et le comte Orloff est reparti pour Saint-Pétersbourg, après avoir déclaré, au nom de son souverain, qu'il laissait le Roi des Pays-Bas responsable des conséquences fâcheuses que devait avoir son refus formel d'écouter les conseils désintéressés de l'Empereur de Russie.

En 1835, je me trouvais à Bade ; j'y rencontrais journellement le comte de Nesselrode sans qu'il me parlât d'affaires ; mais la veille de mon départ il eut une longue conversation avec moi sur les affaires de notre pays et sur l'opiniâtreté du Roi des Pays-Bas, qui paraissait toujours encore nourrir l'espoir de recouvrer ce qu'il avait perdu, comptant sur l'assistance qu'il attendait des grandes puissances.

« L'Empereur, me dit-il, prend une part sincère aux » malheurs énormes qui ont eu lieu; mais, d'un autre côté, » il voit avec peine que le Roi des Pays-Bas perd de vue le » bien-être de son pays, et impose de grands sacrifices à » ses sujets sans but raisonnable. Qu'il n'espère pas en » la Russie; le comte Orloff lui a dit ce qu'il en était, et, » je le répète, nous ne ferons certainement pas la guerre » pour les intérêts de la Hollande. Si nous avions voulu » la faire, il y a longtemps que nous l'aurions entreprise; » les éléments et les motifs n'ont pas manqué depuis 1830. » En attendant, le Roi des Pays-Bas, en tergiversant plus » longtemps et en s'opposant aux intentions manifestées » par les puissances, tient toute l'Europe en haleine ; cet » état de choses ne peut pas durer. Qu'il reconnnaisse le

Digitized by Google

» roi Léopold, et qu'il accepte les conditions proposées ; » qu'il donne la paix et le repos à son peuple qui en a » tant besoin ! Ses intérêts ne seront préjudiciés en rien. » La seule chance possible pour lui faire recouvrer la » Belgique est une guerre, et la conséquence qui pour- » rait en résulter, si elle se fait et que la Belgique re- » devienne disponible. La reconnaissance du roi Léopold » par le roi Guillaume n'empêchera point qu'elle soit » rendue à celui-ci, dans le cas où les puissances croiront » de leur intérêt de la lui rendre, etc., etc. »

Je m'empressai le soir même de faire porter le contenu de cette conversation à la connaissance du Roi, en ajoutant que, comme Hollandais, j'avais tâché, autant que je le pouvais (en subordonnant le devoir à mon opinion particulière), de défendre la conduite tenue par le Roi. Le Roi répondit à celui qui lui communiqua ma lettre : « M. de Capellen a très-bien répondu ; mais pour » le comte de Nesselrode, il ferait mieux de se mêler de » ses propres affaires que des miennes. » Cette lettre avait été adressée à un ami; il me répondit : « Le Roi a approuvé » votre langage, mais il s'est fâché tout rouge en lisant » votre lettre. »

Ambassadeur extraordinaire du Roi, au couronnement de la Reine d'Angleterre, en 1838, j'eus le plus grand soin de me tenir dans le cercle de mes attributions, sans entrer dans celles du ministre ordinaire du Roi, chargé des négociations avec la conférence de Londres, ce qui était quelquefois assez difficile, pour moi qui connaissais

Digitized by Google

depuis longtemps la plupart de ses membres, et ceux-ci cherchant quelquefois à s'entretenir avec moi des affaires de mon pays. Me trouvant un jour à dîner chez le baron de Bulow, ministre de Prusse, membre très-influent de la conférence, et tout à fait versé dans la connaissance des détails financiers et autres de nos discussions avec la Belgique, il m'entretint longuement de l'état des choses, des dispositions des puissances à notre égard, qui lui étaient parfaitement connues, et du danger qu'il y aurait à refuser ce que nous pouvions encore obtenir, mais ce qu'après de nouvelles difficultés de notre part, on ne nous accorderait plus, les Belges se trouvant protégés surtout par le général Sébastiani, ambassadeur de France, d'un côté, et par lord Palmerston et la Reine d'Angleterre, très-attachée à son oncle Léopold. Il insista surtout sur la position dans laquelle se trouvait la Belgique, position bien différente de ce qu'elle était en 1832, lorsqu'elle aurait acheté la reconnaissance de son indépendance et son rang parmi les gouvernements européens, avec la plus vive gratitude, en nous payant la somme annuelle de 8,400,000 florins, et se soumettant à toutes les stipulations contenues dans les vingt-quatre articles, si fièrement rejetés par le roi Guillaume; tandis qu'aujourd'hui cette même Belgique, reconnue par toutes les puissances, la Russie y comprise, depuis plusieurs années déjà, parlait sur un tout autre ton, et ne voulait traiter avec son ancien souverain que d'égal à égal. Il me fit entrevoir les conséquences les plus fâ-

Digitized by Google

cheuses, si le Roi des Pays-Bas persistait dans le système adopté, ne cachant pas l'intention très-prononcée des puissances de nous abandonner à notre sort, si nous refusions plus longtemps ce qui nous était encore offert aujourd'hui. Je ne cachai pas au baron de Bulow que je partageais en grande partie son opinion, et que je désirais également voir le Roi faire les sacrifices que les circonstances exigeaient impérieusement de lui, mais que, me trouvant à Londres simplement en qualité d'ambassadeur extraordinaire au couronnement de la reine Victoria, je croyais devoir laisser à mon ami Dedel le soin de transmettre à mon gouvernement tout ce qu'il croyait nécessaire de lui rapporter sur les affaires politiques. M. Dedel n'était pas présent à ce dîner. M. de Bulow m'assura que je rendrais le plus grand service à la cause de mon pays, si je voulais, de mon côté, rendre compte à mon gouvernement de cette conversation tenue de sa part, dans l'intérêt bien entendu du royaume des Pays-Bas et de son souverain; que M. Dedel partageait ses opinions, mais que ses arguments étaient épuisés; que peut-être on m'écouterait à La Haye, et qu'il était sûr que M. Dedel lui-même applaudirait à sa proposition.

Tellement pressé, je finis par lui dire que j'entretiendrais M. Dedel, et que je me concerterais avec lui, fermement résolu à ne rien faire sans son approbation. En rentrant chez moi, je me mis à rédiger une lettre particulière et confidentielle au baron Verstolk de Soe-



Digitized by Google

len, dans laquelle je lui rendis compte de ma conversation avec le baron de Bulow, ajoutant que tout ce que ma lettre contenait avait été vu par M. Dedel et approuvé par lui. Je communiquai de suite la minute de ma lettre à celui-ci, en l'assurant toutefois que je préférais ne pas me mêler du tout de cette affaire, et lui abandonner les communications à notre gouvernement, qui lui revenaient de droit, et auxquelles je n'étais nullement appelé. Il approuva beaucoup tout ce que j'avais écrit, et me pria instamment de faire partir ma lettre, espérant que l'on prêterait peut-être l'oreille à ce qui viendrait de ma part, plus que l'on ne l'avait fait jusqu'ici à ses communications faites dans le même sens. Peu de jours après, je reçus la réponse de M. Verstolk, qui me dit avoir communiqué au Roi le contenu de ma lettre, dont on me remerciait, et m'assura que l'on y prêterait une attention sérieuse lors des arrangements futurs entre les Pays-Bas et la Belgique. Je ne m'étais pas attendu à cette réponse. Je croyais au contraire qu'on me reprocherait de m'être mêlé d'affaires qui ne me regardaient point.

Digitized by Google

## V

### Dernières années de la carrière de M. de Capellen; 1840 à 1848.

Ici s'arrêtent les souvenirs de M. de Capellen; nous allons y suppléer en traçant en peu de mots le reste de la carrière de cet homme de bien.

Sauf la mission d'honneur que M. de Capellen remplit à l'occasion du couronnement de la reine d'Angleterre, il ne voulut accepter aucun emploi public sous le règne de Guillaume I^er^. Les seules fonctions qu'il crut pouvoir remplir avec fruit et utilité, furent celles de président du collége des curateurs de l'Université d'Utrecht.

Pendant les années qui suivirent son retour de Java, jusqu'à l'époque de l'abdicalion du roi Guillaume I^er^, la vie de M. de Capellen se passa en grande partie à sa terre, près d'Utrecht, où il avait réuni tout ce qu'une grande fortune peut procurer d'utile et d'agréable. Il y était entouré de nombreux souvenirs de son séjour aux Indes, séjour dont il parlait toujours avec délices, en disant que l'île de Java était un véritable paradis terrestre.

Des voyages et de fréquents séjours à Paris, où il venait passer quelques mois en hiver, avaient l'avantage de rompre cette vie qui aurait pu devenir un peu mo-

Digitized by Google

notone pour un homme habitué, comme M. de Capellen, au monde et aux affaires.

Il préférait le séjour de Paris et la liberté dont on jouit dans une grande ville, à la gêne inséparable d'une petite résidence comme La Haye. De plus, M. de Capellen retrouvait à Paris une foule de connaissances et d'amis parmi les membres du corps diplomatique, avec lesquels ses différentes missions l'avaient mis en relation.

A l'avénement du roi Guillaume II, en 1840, la position de M. de Capellen changea. Le nouveau Roi lui conféra la charge de grand-chambellan. M. de Capellen l'accepta, à la condition de n'être pas tenu à une résidence assidue à la cour ; aussi M. de Capellen n'y paraissait-il que dans les cérémonies d'apparat.

En 1841, le roi Guillaume II fit offrir à M. de Capellen le portefeuille du ministère des affaires étrangères, vacant par la retraite du baron Verstolk de Soelen (1).

(1) M. Verstolk demanda sa démission, parce que le roi Guillaume II refusait de ratifier un traité relatif à l'accession du grand-duché de Luxembourg à l'union des douanes allemandes, négocié par lui pendant les derniers temps du règne de Guillaume Ier.

A cette occasion, M. Verstolk dit à M. de Capellen qu'il avait toujours blâmé et déploré le *système de persévérance* adopté par le roi Guillaume Ier; qu'il avait écrit un mémoire sur cette question, et qu'il avait l'intention de le publier, à présent qu'il n'était plus membre du cabinet. M. de Capellen fit observer à M. Verstolk que cette déclaration tardive ne changerait pas l'opinion du public sur la part qu'il avait eue, comme ministre, au *système de persévérance*, et que, selon lui, il ferait mieux de ne pas publier cet écrit; le conseil était sage et il fut suivi.

M. Verstolk d'ailleurs n'est pas le seul qui aurait bien voulu se disculper de sa coopération active au système ruineux du roi Guillaume Ier ; nous en connaissons bien d'autres, mais la discrétion nous engage à ne pas parler de leurs maladroites palinodies.

Digitized by Google

M. de Capellen qui aimait les affaires, et qui croyait pouvoir être utile à son pays, ne refusa pas cette offre ; seulement, avant de l'accepter, il crut devoir poser nettement les conditions attachées à son acceptation. C'est à cette occasion que M. de Capellen adressa un mémoire au Roi, dont voici la traduction lue et approuvée par M. de Capellen (1).

« J'ai l'intime conviction que le système actuel ne » répond ni aux besoins ni aux vœux de la portion la plus » éclairée des sujets du Roi, et que, par conséquent, il » est urgent d'y apporter des modifications promptes et » énergiques. Ces remèdes sont désirables et indispen- » sables, autant dans l'intérêt de la nation que dans celui » du Roi. Ils le sont dans l'intérêt du principe monar- » chique et de la prérogative royale, qui doivent demeurer » un *palladium* tout aussi sacré que ce qui touche le » maintien des droits raisonnables du peuple, et la par- » ticipation qui lui revient dans le règlement de ses pro- » pres intérêts et de ceux de l'État.

» Un défaut d'ensemble se fait sentir ; nous manquons » d'un système établi sur une base solide ; nous manquons » d'une confiance mutuelle ; les rapports du Roi, avec les » représentants de la Nation (si tant est qu'on puisse don- » ner avec vérité ce nom à nos États-Généraux, compo- » sés comme ils le sont actuellement), ne sont pas ce qu'ils » devraient être dans un véritable état ou gouvernement » constitutionnel ; et cependant, une position équilibrée

(1) Ce document a déjà été imprimé dans les journaux hollandais.

Digitized by Google

» entre ces deux puissances suprêmes, est une des pre-
» mières conditions pour maintenir une harmonie qui
» doit produire les fruits les plus durables et les plus sa-
» lutaires.

» Le Roi se trouve placé vis-à-vis d'une assemblée
» élective, avec des ministres dont la responsabilité n'est
» que très-restreinte, et le monarque ne possède pas le
» droit de dissolution. S'il arrivait que, par des circonstan-
» ces imprévues, la chambre élective dégénérât en une
» assemblée factieuse, il en résulterait que le pouvoir royal
» serait fatalement paralysé et arrêté dans ses allures
» libres, sans aucun moyen de se tirer de cette position.

» Est-il, par conséquent, besoin d'insister ici sur l'in-
» dispensable nécessité d'attribuer au Roi le droit de dis-
» solution des Chambres?

» Le Roi n'a, pour exécuter ses ordres et pour la mise
» en vigueur des lois, que des ministres isolés, mais il
» n'a pas un ministère agissant d'après un système arrêté
» d'avance, et se présentant aux yeux de la nation comme
» un corps homogène, placé vis-à-vis des Chambres, qui
» puisse lui inspirer de la confiance dans le pouvoir.

» Ce n'est pas par des palliatifs ou des demi-mesures
» que l'on parviendra à se soustraire à tout ce que cet
» état de choses offre d'inconvénients; le seul moyen
» auquel il faille recourir dans cette circonstance, serait
» une modification essentielle de la loi fondamentale, en
» ce qui touche un point aussi important.

» La révision de la loi fondamentale me paraît en outre

Digitized by Google

» indispensable sous le point de vue politique et financier.
» Cette révision est d'ailleurs non-seulement conforme à
» l'esprit de l'époque dans laquelle nous vivons, mais de
» plus elle est désirée par la portion la plus éclairée, la
» plus respectable, la plus considérée du pays ; par cette
» portion de la population qui est sincèrement attachée à
» son Roi et à la dynastie d'Orange, et qu'il faut bien se
» garder de confondre avec des hommes imbus de prin-
» cipes révolutionnaires, ou qui ne s'attachent qu'à criti-
» quer aveuglément tout ce qui existe, par cela même que
» ce n'est pas nouveau.

» Le moment est venu où le Roi pourrait donner à
» connaître qu'il verrait avec satisfaction introduire dans
» la loi fondamentale des modifications sages, modérées,
» et fondées sur l'expérience du passé et les vrais besoins
» du pays. Le moment est venu où ce désir peut être ex-
» primé par le Roi, sans qu'il ait à redouter qu'on puisse
» considérer cette mesure comme une concession arrachée
» à la royauté.

» Mais si ce moment opportun semble être arrivé, il
» paraît aussi qu'on ne pourrait le laisser échapper sans
» s'exposer à subir plus tard l'apparence d'une violence
» morale, dans ce qui doit être un acte spontané. La
» royauté doit se donner de garde d'être prise au dépourvu
» dans une semblable question.

» A l'époque actuelle, après une année de règne, une
» détermination semblable pourrait avoir les résultats les
» plus salutaires pour le pouvoir royal et pour la personne



Digitized by Google

» du Roi, et lui faire mériter le nom glorieux de bienfai-
» teur de son peuple.

» Les premiers pas dans cette nouvelle carrière de-
» vraient être ceux-ci : la nomination d'une Commission
» de quelque peu d'hommes haut placés, tant dans la
» confiance du Roi que dans l'estime de leurs concitoyens,
» auxquels serait confié, au nom du Roi, le soin d'éla-
» borer un projet de constitution pour le soumettre à la
» royauté.

» Les principaux points qui devraient être pris en con-
» sidération me paraissent ceux-ci :

» Une représentation nationale et un système élec-
» toral, fondés sur des bases vraies et judicieusement co-
» ordonnées ;

» Le droit de dissolution attribué au Roi ;

» L'établissement d'un ministère homogène dans toutes
» ses parties ;

» Une organisation plus rationnelle des institutions ju-
» diciaires ;

» Simplification dans l'administration, là où elle est trop
» compliquée ;

» Refoulement de l'esprit provincial, en partant de
» cette base, que là où la loi et les institutions sont géné-
» rales et homogènes, une province ne doit être consi-
» dérée que comme une simple division territoriale,
» instituée pour le besoin des habitants et pour faciliter
» une bonne administration ;

» D'autre part, décentralisation et abandon des in-

Digitized by Google

» térêts de localité aux administrations provinciales ou » communales, sous la surveillance du Gouvernement » central.

» Il n'est pas douteux que de là résulteront des sim- » plifications et des économies de tout genre, surtout si » l'on ne perd pas de vue ce qui touche à la force armée » et à l'état de défense du royaume ; économies qui sont » devenues d'une nécessité urgente, quand on considère » la position dans laquelle l'État se trouve placé par suite » d'événements anciens et récents ; car il est indispensable » de ne pas se laisser éblouir par un passé glorieux, et » de ne pas se reposer sur une position qui peut paraître » favorable, quand malheureusement on est loin de là.

» Quant à l'affaire pendante, relativement à la rati- » fication ou non-ratification du traité conclu pour l'ac- » cession du grand-duché de Luxembourg à l'association » des douanes allemandes, je dois déclarer ici que cette » question me paraît être d'une solution très-difficile. » D'après ce qui m'en est connu, je crois fermement que, » s'il arrivait que plus tard le Roi de Prusse vînt à mo- » difier l'opinion émise par lui dans une lettre particulière » écrite au Roi (1) ; que si, dis-je, le Roi de Prusse, par

(1) Un des épisodes de cette bizarre affaire fut le suivant : Quand le Roi des Pays-Bas se fut décidé à ne pas ratifier le traité dont il est question ici, il écrivit au Roi de Prusse pour lui faire part de sa détermination et pour en atténuer le mauvais effet. Ce ne fut pas une correspondance entre souverains, mais entre cousins. Les deux rois s'appelaient réciproquement : *Mon cher Fritz* et *mon cher Guillaume ;* le cher Fritz répondit donc d'une manière assez amicale au cher Guillaume, tout en mettant celui-ci en garde contre une politique qui, à ses yeux, méritait le nom de *crime d'anti-germanisme* (un rapprochement du cabinet de La Haye vers la France et la Belgique).

Digitized by Google

» des explications officielles, revenait en insistant sur cette » ratification, auprès du Roi Grand-Duc, celui-ci ne » pourrait s'y soustraire qu'à grand' peine, et qu'il » devra prendre son parti des dommages qui pourront » résulter de l'exécution de ce traité pour le grand-duché » pendant les deux années pour lesquelles il a été conclu. » Cependant cette ratification pourrait se faire sous la » réserve formelle, et au besoin ouvertement annoncée » dès à présent, qu'à l'expiration de ces deux années, Sa » Majesté se réserve de prendre telle résolution qu'elle » jugera utile dans l'intérêt de son grand-duché.

» Le maintien de la bonne intelligence avec le gou- » vernement prussien est d'une trop grande importance, » à tant d'autres égards, qu'on ne saurait s'exposer à » la compromettre avec légèreté. Il ne m'est d'ailleurs » pas donné d'être juge ici, ni jusqu'à quel point la ques- » tion est exclusivement celle du grand-duché, ni s'il sera » possible que le royaume des Pays-Bas y reste complé- » tement étranger. »

A ce qui précède, le baron de Capellen ajoutait ce qui suit :

Le Roi de Prusse assurait cependant que la non-ratification du traité par le Roi des Pays-Bas ne deviendrait pas un sujet de brouille entre les deux cabinets. Fort de cette assurance, le Roi des Pays-Bas persista plus que jamais dans son dessein, en dépit des observations de quelques-uns de ses conseillers. Et sur l'observation que l'un d'eux lui fit que la lettre confidentielle du Roi de Prusse ne pouvait être considérée comme une pièce officielle, le Roi des Pays-Bas répondit : « Cette observation serait fondée, si le » Roi de Prusse était un roi constitutionnel, ayant à ses côtés un ministère » responsable ; mais le Roi de Prusse étant souverain absolu, tout ce qui » émane de lui a un caractère officiel. »

Digitized by Google

« Rien ne pourrait m'engager à faire le sacrifice de » ma position actuelle, que l'intime convictiou de pouvoir » rendre d'essentiels, de grands services au Roi et à la » patrie. Je ne dois pas être appelé seulement à rem- » placer *un homme*, mais aussi un système. Je dois avoir » la certitude que les idées développées plus haut dans cet » écrit, idées à l'égard desquelles je ne voudrais ni ne » pourrais pas transiger, seront *approuvées*, *adoptées* et » *suivies* de tous points.

» Sans me laisser aller à la vanterie, ou donner place » à un trop grand sentiment d'amour-propre, je puis » affirmer que je jouis de l'inappréciable bonheur de pos- » séder une réputation solidement établie dans l'opinion » de mes concitoyens. Je la mettrais en jeu si, dans les » circonstances présentes, il ne m'était pas permis de con- » venir publiquement des motifs qui m'ont guidé jusqu'à » ce jour, et si l'on me voyait prendre place dans le conseil » du Roi, à côté d'un *collègue* dont les principes sont » diamétralement opposés aux miens ; vérité que, depuis » nombre d'années, je n'ai jamais cherché à dissimuler.

» Le Roi ne voudra point ceci, et je dois, tant à moi- » même qu'à ma réputation et à tous mes antécédents, de » ne pas dévier de la ligne de conduite que je me suis » tracée.

» Il serait présomptueux de ma part, si j'attendais que » Votre Majesté me fît connaître, soit par écrit, soit par » un arrêté, qu'elle approuve le contenu de cette note, et » qu'elle adopte les idées qui y sont développées. Je dois

Digitized by Google

» donc m'attendre à la voir renoncer à l'idée, si flatteuse » pour moi, de m'appeler à siéger dans son conseil. » Mais ma reconnaissance envers elle n'en sera pas moins » grande et ne cessera qu'avec ma vie. »

L'*homme* dont il est question ici est M. Van Maanen, ministre de la justice sous le règne de Guillaume Ier, et qui était resté cloué à son portefeuille depuis l'avénement du roi Guillaume II, en dépit de l'opinion publique, qui réclamait hautement son renvoi, et en dépit de tous ses antécédents. N'avait-on pas vu le ministre Van Maanen défendre avec le zèle le plus ardent et le plus aveugle l'idée favorite de l'ex-Roi, que les ministres n'étaient que des serviteurs responsables de leurs actes à la Couronne seulement, ce qui excluait toute idée d'une responsabilité ministérielle dans le sens où elle doit être comprise sous un gouvernement constitutionnel? Mais lors de la révision de la loi fondamentale, en 1840, cette responsabilité y fut introduite, bien que d'une manière très-restreinte, et ce fut alors que M. Van Maanen donna le scandaleux spectacle d'un homme qui, après avoir défendu *mordicus* pendant près d'un quart de siècle un principe, le jette au vent pour ne pas se séparer de son portefeuille. De ce jour, M. Van Maanen dut se considérer comme ministre responsable, quoique ses principes fussent toujours les mêmes. C'est là aussi ce qui fait dire à M. de Capellen, dans son mémoire au Roi : « qu'il devait remplacer non-seulement un homme, mais un système, » parce que ce système était personnifié dans cet homme.

Digitized by Google

Ce langage ferme et digne tout à la fois parut ébranler un instant le Roi ; il consent à l'éloignement de M. Van Maanen, mais il demande huit jours pour se débarrasser du ministre.

Dans l'intervalle, Guillaume II a le loisir d'étudier le mémoire que le baron de Capellen lui avait donné, et dans lequel il développait à larges traits un nouveau système de gouvernement ; c'était là une condition *sine quâ non* de l'entrée de M. de Capellen aux affaires.

Au bout des huit jours demandés, il arriva que le ministre Van Maanen se trouva ancré plus que jamais au pouvoir, car le Roi fit dire au baron de Capellen, par le ministre des finances, M. Rochussen, *qu'il n'avait pas envie d'abdiquer.* Ce mot avait principalement trait au passage du mémoire dans lequel M. de Capellen insistait sur la nécessité d'admettre franchement le principe d'un ministère responsable, et l'on continua à rouler dans l'ornière du précédent gouvernement, ce qui indisposa de plus en plus les esprits en Hollande.

Les dernières années de la vie de M. de Capellen se passèrent doucement ; la mission de Londres étant devenue vacante par la mort de M. Dedel, le Roi proposa à M. de Capellen d'aller à Londres comme son envoyé extraordinaire ; M. de Capellen ne crut pas devoir accepter cette mission.

Il s'occupait plus que jamais de l'amélioration de son domaine, qu'il ne quittait que pour aller passer l'hiver à Paris. Une seule année, cependant, il crut devoir se

Digitized by Google

refuser cette distraction ; ce fut l'hiver de 1846-1847, lorsque la cherté des grains fut la source de nombreuses misères ; M. de Capellen ne voulut pas quitter sa terre de Vollenhoven dans ces circonstances. Il y passa l'hiver, pour être par là plus à même de secourir les malheureux des environs.

On a déjà parlé des nombreuses connaissances que M. de Capellen avait à Paris, et qui l'y attiraient comme dans un centre européen. Le roi Louis-Philippe était au nombre de ceux qui recevaient toujours M. de Capellen avec distinction. M. de Capellen considérait ce prince comme un homme habile bien plus que comme un homme estimable ; ce jugement ne peut surprendre de la part d'un homme qui réunissait en lui le type de la loyauté et du parfait gentilhomme.

Louis-Philippe se plaisait à causer avec M. de Capellen; en voici la preuve. Le Roi des Français l'entretenant un jour des affaires de la maison d'Orange et de la Hollande, dit qu'il avait vu avec peine le trône de Belgique échapper à la maison d'Orange ; qu'il aurait vivement désiré pouvoir le remettre entre les mains de cette Maison, et qu'il y aurait eu quelque chance de succès, si l'on avait proposé de donner ce trône au fils puîné du roi Guillaume II, qui n'était alors qu'héritier présomptif. « Mais, » ajouta-t-il, comment était-il possible de faire une propo» sition semblable à La Haye, où l'on voulait tout avoir? » Cette proposition, venant de moi surtout, ne pouvait être » que mal accueillie à La Haye, où on criait plus haut que

Digitized by Google

» partout ailleurs, que *je ne devais pas rester six semaines* » *en place;* et cependant, vous voyez, j'y suis encore. » Néanmoins, on affecte toujours de me tenir dans une » espèce de quarantaine. »

Cet entretien eut lieu quelques années avant 1848, mais il est curieux de rapprocher l'espèce de sécurité que Louis-Philippe manifestait à cette époque sur son avenir avec la catastrophe de 1848.

M. de Capellen assista à cette chute honteuse; il vit une partie de ce drame politique des croisées de l'hôtel où il logeait, sur le boulevard des Italiens. Ce spectacle l'affecta profondément. Il comprit tout aussitôt qu'il ne s'agissait pas seulement d'une nouvelle révolution française, mais d'une nouvelle commotion européenne. Telles étaient ses convictions et ses appréhensions, lorsqu'il quitta Paris, peu de temps après. Il arriva en Hollande profondément affecté et alarmé de ce qu'il venait de voir, et plus effrayé encore de l'avenir qu'il prévoyait. Ces inquiétudes légitimes ne tardèrent pas à altérer sa santé, et peu de jours après son arrivée à sa terre de Vollenhoven, le mal se déclara avec une si grande violence, que tout espoir de le sauver fut presque aussitôt perdu. Il expira à l'âge de 70 ans.

Digitized by Google

Digitized by Google

# LETTRES

DU

# MARQUIS DE HASTINGS,

**Gouverneur général des possessions coloniales anglaises dans l'Inde,**

ET DU

# BARON DE CAPELLEN,

**Gouverneur général des possessions coloniales néerlandaises dans l'Archipel indien,**

ÉCRITES EN 1820.



Digitized by Google

Digitized by Google

Nous croyons devoir faire précéder les deux lettres qu'on va lire de quelques explications qui nous ont été communiquées verbalement par le baron de Capellen, sur la position difficile dans laquelle le gouverneur général de l'Inde néerlandaise se trouvait vis-à-vis des autorités et des fonctionnaires du gouvernement général de l'Inde anglaise, qui visait non-seulement à créer des embarras au gouvernement général des colonies néerlandaises, mais cherchait par mille moyens à étendre la puissance britannique au détriment de la puissance hollandaise, soit en fomentant des rébellions parmi les natifs, soit en s'emparant, contre toute espèce de droit, de points importants qui jadis avaient fait partie de la domination de l'ancienne Compagnie des Indes hollandaises. Ceci fut principalement le cas, lorsque les Anglais se mirent en possession du point important de Singapore.

Le traité de restitution de 1814 avait été formel sur ce point, que tout avait été rendu au gouvernement des Pays-Bas, sauf les lieux qui avaient été expressément désignés comme devant rester aux Anglais. Là où la

Digitized by Google

Compagnie avait commandé autrefois, là aussi le Roi des Pays-Bas était souverain, et il lui était loisible de s'y établir et d'y faire respecter son autorité. Au nombre de ces lieux se trouvait l'îlot de Singapore, situé à l'extrémité de la presqu'île de Malacca, et faisant partie du royaume de Djohor, soumis au gouvernement néerlandais. L'ordre de l'occuper fut donc donné par le gouverneur général; mais sir Stamford Raffles, lieutenant gouverneur de la partie de l'île de Sumatra, sous la domination anglaise, ayant eu vent de cette occupation, résolut d'y porter obstacle. Il se décida, par conséquent à se rendre de son côté avec des forces à Singapore, et celui qui avait le moins à redouter d'une rupture ou même d'une guerre, resta maître de l'îlot.

A cette nouvelle, le baron de Capellen fut saisi d'indignation, mais il sut se maîtriser pour éviter une rupture entre les deux Gouvernements. Il se borna, pour le moment, à protester et à faire protester par le gouverneur de Malacca, de la manière la plus formelle contre cet acte illégal du fonctionnaire anglais. Il crut même qu'en faisant un appel à la justice et à la bonne foi du gouvernement général de Calcutta, il en obtiendrait justice, et que Singapore serait rendu à qui de droit. Ce fut donc à ce sujet qu'une correspondance officielle s'engagea entre les deux chefs suprêmes dans l'Inde. Puis, ce même sujet devint l'objet d'un échange de lettres entre le marquis de Hastings et le baron de Capellen.

Mais, disons encore un mot de l'objet même de la

Digitized by Google

contestation. Singapore est situé à l'extrémité de la presqu'île de Malacca, et peut être considéré comme la clef du détroit de ce nom. Comme celui de la Sonde était déjà entre les maine des Hollandais, il importait au gouvernement anglais que ce second passage, pour arriver dans la mer de la Chine, ne pût jamais être fermé aux vaisseaux anglais. Le plus sûr moyen était par conséquent de s'adjuger cette petite île, qui, sous ce point de vue, avait une valeur incalculable pour les Anglais. C'était, selon eux, un point sur lequel il ne fallait pas même discuter ; il fallait se rendre maître de l'îlot *per fas et nefas*, et, ce point obtenu, ne jamais le lâcher, quoi qu'il pût être dit ou fait, bien sûr que le gouvernement néerlandais n'oserait jamais montrer les dents, et que, lorsqu'on se sent faible, on n'est pas disposé à être méchant, surtout quand cette méchanceté peut avoir des conséquences aussi terribles qu'un coup de massue appliqué par un géant sur un pygmée. Ceci n'explique-t-il pas la conduite du gouvernement anglais dans cette circonstance? La lettre du marquis de Hastings, que l'on va lire, devait servir à dorer la pilule que l'on voulait faire avaler au gouvernement néerlandais.

---

Digitized by Google

## Lord Hastings au baron de Capellen.

Calcutta. Janv. 14. 1820.

« Sir.

» When the official answer was sent to your Excellency's last » representation against the conduct of Sir Stamford Raffles, it » had been my intention that the despatch should be accompanied » by a private letter from me to your excellency. An attack of » illness prevented my carying the purpose into effect; but I » hope it is not too late to offer those individual explanations » and assurances in wich I wish you to trust. Tho' I have not » the honor of personnal acquaintance with you, the high charac- » ter of your excellency is so thoroughly known to me, that I » should be deficient in every worthy feeling, were I not to do » you justice. Let me beg you to believe that it is not the lan- » guage of empty compliment, when I profess my deepest convic- » tion of your being utterly incapable of meeting with an inimi- » cal sentiment the unlimited reliance with wich the prince regent » put your sovereign in possession of the ancient Dutch settle- » ment in the eastern archipelago. I have unequivocally asser- » ted to our ministers at home, my certainty that the thought of » forecasting injury to the British nation in the very hour of be- » nefits received from it, was never for an instant entertained in » your Excellency's honorable mind. Perfectly aware that a » system had been proposed to your Excellency as essentially » advantageous for the Netherland interests in those possessions, » while it was carefully concealed from you how much and how » unnecessarily it would encroach in the legitimate freedom of

Digitized by Google

» our commerce, I have not for a moment connected your dis-
» positions with any of the measures against wich we have been
» obliged to guard ourselves. I am even willing to believe that
» the counsels of M. Elout did not proceed from a deliberate view
» of sowing the seeds of discord between the two countries, but
» from an ungovernable splenatic distaste towards the English.
» The r esult howewer,has been the same as if it arose from stu-
» died enmity; and I declare to your Excellency that I have
» myself been as much alarmed as others at the consequences to
» which this policy visibly tended. That our precautions against
» such an extremity should not intermediately clash in any de-
» gree with your governement was my sincere anxiety. Writ-
» ing in the confidence wich I take the liberty of doing and on
» wich I may venture when I can so truly estimate the heart of
» him whom I have the honor to address, I must have no scruple
» in unfolding how procedures have gone beyond our intentions.
» Sir Stamford Raffles had been removed by me from the gover-
» nement of Java, on account of what appeared to me incorrec-
» tness in his administration. The court of directors (which im-
» plied the concurrence of the British ministry) saw cause to exo-
» nerate him from all the imputations which this governement had
» considered as attaching to him and sent him out again, with
» the testimony of peculiarly favorable opinion. His first aber-
» rations in Sumatra might be ascribed to an unjudicious zeal:
» therefore, having chastened them by reprehension from this
» governement, it seemed to me that it would be an unhandsome
» maintenance of my own prejudices against the judgement of the
» authorities at home, did I refrain from employing Sir Stamford
» Raffles in those services, for which his local knowledge and su-
» perior possession of the Malay language pre-eminently qualified

Digitized by Google

» him. On that principle he was despatched to seek a port the
» occupation of which might prevent the future means of shut-
» ting the strait of Malacca against us, in the manner which we
» conceived was intended with regards to the strait of Sunda.
» Should he find a fit harbor, he was to negotiate with the native
» chief for the privilege of our establishing a post there. In the
» fulfilement of this object, he was specially forbidden to take
» any step which should be a collision with the functionaries of
» the Netherland governement. Tho' I see not the slightest ground
» for admitting the existence of any Dutch rights over Singapore,
» my solicitude to avoid the possibility of interruption to the har-
» mony so desirable between the two governements would have
» made me preclude the occupying such a station, had we at the
» time been acquainted with the proceedings of your detachement
» at Rhio. Tho' your treaty with the chief of the latter place gave no
» semblance (to my apprehension) of title over Singapore. I should
» have conceded so much of my views of security as to have pro-
» hibited the fixing a post at that harbor, could I have supposed
» it included in, even an unfounded, claim on your part. No such
» claim was anticipated by us. The case was different when the
» establishment was once actually made at Singapore. This go-
» vernement censured Sir Stamford Raffles for a departure from
» the principle of his instructions, he having learned what had
» taken place at Rhio. tho' it was unknown to us. But the esta-
» blishment could not be withdrawn without our acknowledgment
» of a right in your governement wich I regard as incapable of
» beeing asserted otherwise than as injuriously to us. Tho' it as-
» suredly would not be so in purpose by your Excellency, and to
» this difficulty, M. Timmerman superadded another by the in-
» discret language which he hold on this occasion.

Digitized by Google

» In entering into this long detail on matters which are before » this time adjusted by our respective governements in Europe, » I am not solely justifying my sentiments towards your Excel- » lency howsoever much that is really an object of carnestness » with me. I am using the statement as a preliminary to a so- » licitation for your joining your active exertions to mine, in order » to dispel jealousies and misconstructions, between our nations » in this quarter of the globe, which, if suffered to proceed, will » take mischievous root. The hostile feelings of your people to- » wards ours are constantly expatiated upon. They are parti- » cularly instanced in the severe slavery inflicted in all the nati- » ves who cooperated with our troops in emancipating your sett- » lements not from the Dutch governement but from French re- » volutionary sway. The confounding such a marked discrimi- » nation is only accounted for by the supposition that the enmity » which points at us, supersedes every other consideration ; and » the impression. which this produces is powerfull as well as » general thro' our posidencies. Our mutual interest strongly » urges that every indication of ill will, on either part, should be » forborne and that every thing which can improve our inter- » course should be cultivated. The greatest encouragement to » the latter would probably be, thro' facilitations of trade. If » there be on that head any wishes of your Excellency which I can » promote, I entreat you to communicate them with the full » persuasion of my being cordially inclined to realize them, not » less from personnal attention to you than from holding such » benefit reciprocally advantageous for our interest.

» With every sentiment of unfeigned high esteem and sincere » respect I have the honor, etc., etc., etc. »

Digitized by Google

Qui ne voit que l'argumentation du noble marquis est peut-être plus offensante que le fait en lui-même? Dire à quelqu'un : « Si nous avions su que cela vous appartînt, nous ne l'aurions pas pris; mais puisque nous y sommes, il ne faut pas songer à nous en faire déguerpir, » n'est-ce pas là plus qu'une amère dérision? c'est l'abus de la force, qu'on ne juge pas même nécessaire de colorer le moins du monde.

A cette lettre, le gouverneur général de Capellen répondit. Rien ne prouve mieux que cette réponse, dans quel état de gêne, de suspicion constante et même haineuse et d'infériorité humiliante le gouvernement colonial néerlandais se trouvait placé à l'égard du gouvernement de Calcutta.

Batavia, 16 avril 1820.

« MILORD,

» J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre confidentielle de Votre » Excellence, en date du 14 février de cette année, et je profite » de la première occasion qui se présente pour y répondre.

» Les communications que Votre Excellence a la bonté de me » faire dans cette lettre, la manière extrêmement flatteuse dont » elle s'exprime à mon égard, ainsi que le ton de confiance qui y » règne sont autant de sujets de remercîments de ma part et au- » tant de titres à ma reconnaissance.

» Je vous prie de croire, Milord, que j'attache un prix infini à » la bonne opinion dont vous voulez bien m'honorer, et que je » serai toujours fier de la mériter. L'opinion de ceux auxquels

Digitized by Google

» on porte une haute et sincère estime ne saurait être indiffé-
» rente.

» La confiance que Votre Excellence me témoigne m'impose
» l'obligation de lui parler avec la même franchise, et je ne sau-
» rais m'empêcher de voir dans une correspondance confidentielle,
» basée sur ces sentiments réciproques, le moyen le plus efficace
» pour mettre fin à un état de choses aussi pernicieux aux inté-
» rêts des deux gouvernements que nous avons l'honneur de
» servir, qu'il est contraire aux principes qui nous animent per-
» sonnellement. J'ai donc une obligation réelle à Votre Excellence
» de ce qu'elle a voulu ouvrir cette voie de communication dont
» les suites ne peuvent être que salutaires, si elles pouvaient
» tendre, comme j'aime à me le persuader, à cimenter de plus
» en plus les liens qui unissent nos souverains, à établir dans
» cette partie du globe un ordre de choses stable, et fondé sur la
» bonne foi et les égards que les nations britannique et hollan-
» daise se doivent. Je m'estimerais infiniment heureux d'avoir pu
» contribuer de mon côté à remplir ce but utile et d'avoir pu coo-
» pérer avec Votre Excellence à effectuer une œuvre aussi dési-
» rable.

» Afin de parvenir à un pareil but, il est nécessaire, cependant,
» de s'entendre préalablement sur quelques points sur lesquels
» je vois avec peine que Votre Excellence professe une opinion
» différente de la mienne, et s'il m'est permis de le dire franche-
» ment, différente de ce qui existe réellement. Je parle des dis-
» positions prises par le gouvernement du Roi dans ces parages, et
» particulièrement du motif qui, aux yeux de Votre Excellence,
» en a été le mobile. Je pourrais me référer sur ce point au con-
» tenu de plusieurs dépêches officielles que j'ai eu l'honneur d'a-
» dresser à Votre Excellence, surtout à celle du 16 décembre

Digitized by Google

» dernier, dont elle n'était point en possession en m'écrivant la » lettre à laquelle j'ai l'honneur de répondre aujourd'hui.

» Vous me dites, Milord, avoir partagé les apprébensions occa- » sionnées par les mesures des commissaires généranx, comme si » ces mesures, dictées par un esprit hostile envers la nation bri- » tannique, avaient eu pour but d'exclure son commerce et de » lui fermer le détroit de Malacca, comme nous lui avions déjà » fermé celui de la Sonde. Des précautions contre ce système ont » paru nécessaires à Votre Excellence, et cette opinion a donné » lieu à la commission, dont M. Raffles a été chargé, et qu'il a cru » remplir dignement en prenant possession, au nom de Votre » Excellence, de l'île de Singapore.

» Il est fâcheux, en vérité et il est décourageant de voir les » intentions les plus pures si mal interprétées. Les rapports qu'on » a faits à Votre Excellence sur nos intentions, sur la tendance de » nos mesures, le faux-jour sous lequel on a su les lui représen- » ter, ont seuls pu faire porter à Votre Excellence un pareil ju- » gement sur nos intentions et sur nos actions. M. Raffles, à qui » j'attribue personnellement tout le mal qui a eu lieu, que je con- » sidère comme le seul moteur de toute mésintelligence qui ait » pu s'élever entre les deux gouvernements, a parfaitement rempli » son but. C'est lui qui a su insidieusement et contre sa propre » conviction faire envisager à Votre Excellence les choses sous un » pareil point de vue.

» Tandis que nous nous occupions paisiblement à renouer nos » anciennes relations avec les divers princes natifs de cet Archi- » pel, pour nous prémunir contre leurs pirateries, pour y intro- » duire un commerce libre aussi avantageux aux autres nations » qu'à nous-mêmes, sans la moindre intention hostile contre qui » que ce soit, sans autre but, sans arrière-pensée ; c'est lui qui

Digitized by Google

» a sonné le tocsin, et qui est parvenu à répandre l'opinion que » le danger était imminent pour les intérêts britanniques; que » ces Hollandais, connus d'ancienne date pour les monopoleurs » les plus enragés et les plus jaloux, à peine replacés dans cet » Archipel, ne songeaient déjà qu'à nuire au commerce anglais » et à l'exclure de tous les points à leur portée. Il fit entrevoir » qu'exerçant leur influence sur les deux rives du détroit de la » Sonde, celui de Malacca allait encore passer sous leur domi- » nation mercantile; que ce canal, si nécessaire au commerce an- » glais, allait lui être fermé, et toute la navigation de la Chine » livrée à la discrétion de ces mêmes Hollandais. Il démontra la » nécessité de prévenir un pareil danger, en formant un établis- » sement à l'est de Malacca, qui pourrait tenir tête à notre » système exclusif, et mettre un frein aux empiétements que nous » pourrions encore nous permettre.

» Votre Excellence s'exprime d'une manière si décisive sur » mes vues personnelles et mes sentiments envers la nation an- » glaise et son illustre chef, elle me rend si bien justice à cet » égard, qu'il n'est point nécessaire d'en faire ici l'apologie. Elle » n'en juge pas moins cependant celles des commissaires généraux » comme attentatoire aux intérêts britanniques, et éminemment » préjudiciables à son commerce.

» Si Votre Excellence avait assisté aux délibérations des com- » missaires généraux, qui ont précédé les mesures considérées » depuis comme si dangereuses pour le commerce anglais, et » qu'elle eût écouté le développement des motifs qui nous y ont » porté, elle n'hésiterait pas un instant, je pense, à convenir que » tout ce qu'on a pu lui rapporter à cet égard, ainsi que par rap- » port aux dispositions personnelles de M. Elout, est dénué de » fondement et dicté uniquement par un esprit d'envie et de

Digitized by Google

» jalousie, qui se plaît à trouver partout des intentions hostiles » là où il n'existe que le désir de l'ordre et de la paix, et celui » d'établir un état de choses stable, conforme à la position où le » gouvernement néerlandais se trouve placé dans cet Archipel, » et à sa politique nécessairement pacifique, sans la moindre » intention de porter préjudice à qui que ce soit. Je me réfère » encore ici à ce que j'ai eu l'honneur d'écrire officiellement à » Votre Excellence sur les motifs qui nous ont engagés à rétablir » en partie nos anciens établissements sur plusieurs points.

» Je ne fatiguerai point Votre Excellence par des répétitions inu- » tiles, mais je ne saurais m'empêcher de lui faire observer qu'au- » cun motif n'a pu nous induire à manifester des vues hostiles » envers la nation anglaise. Indépendamment de nos sentiments » personnels, nous connaissons trop bien les liens intimes qui » unissent nos souverains, ainsi que les intentions du Roi notre » maître, pour aller de gaieté de cœur, et en faveur de quelques » minces avantages commerciaux, troubler la bonne harmonie » et porter atteinte aux liens qui unissent la Hollande à la Grande- » Bretagne. Si telle avait pu être notre intention, nous n'aurions » pas seulement donné lieu à des plaintes très-fondées de la part » du gouvernement britannique aux Indes et en Europe, mais » nous aurions mérité la désapprobation complète de notre propre » souverain, contre les vues duquel nous aurions manifestement » agi; nous n'aurions point manqué certainement d'encourir ses » reproches et sa disgrâce.

» Effectivement, en consultant le principe d'une politique libé- » rale et éclairée, fondée sur nos relations amicales avec l'An- » gleterre, je chercherais en vain un motif sage et raisonnable » qui aurait pu justifier de notre part des mesures hostiles envers » cette puissance, dont nous avons tant d'intérêt à concilier l'a

Digitized by Google

» mitié, et qui, de son côté, a manifesté envers nous les intentions » les plus amicales dès le moment où nous avons secoué le joug » de la France, et que, par nos propres efforts, et de l'aveu de » tous les gouvernements, nous avons repris avec honneur notre » rang parmi les puissances européennes.

» Si, en reprenant dans cette partie du monde la place que le » rétablissement dans nos anciennes possessions nous assignait » si clairement, nous avons peut-être, malgré nous et à notre » insu, froissé quelques intérêts commerciaux de sujets britan- » niques; cet inconvénient doit être attribué entièrement à la » suite naturelle et nécessaire des circonstances, mais en aucune » manière à l'intention de vouloir nous établir là où aucun autre » motif ne nous appelait, dans le seul but d'entraver le com- » merce britannique, et dans la vue de l'exclure, comme on a » tâché de le faire croire à toute l'Europe.

» S'il est, en effet, si dangereux pour le commerce anglais que » nous exercions comme de tout temps notre influence, non- » seulement sur les deux rives du détroit de la Sonde, mais en- » core que nous rentrions dans la possession de nos anciens » droits dans le détroit de Malacca, je me permets l'observation » qu'on aurait dû y pourvoir par les stipulations du traité » de 1814, qui, bien loin d'admettre de pareilles restrictions, » nous fait rentrer dans tout ce que la paix d'Amiens avait resti- » tué à la Hollande dans ces parages, et si nos souverains res- » pectifs trouvent encore qu'il y ait lieu à apporter quelques » modifications à ce traité, afin de prévenir pour la suite toute » collision entre les deux nations, ils y pourvoiront encore, ou y » ont déjà pourvu peut-être dans ce moment, éclairés d'un côté » par les rapports de Votre Excellence, et de l'autre par ceux que » j'ai transmis à mon gouvernement. Ces rapports peuvent pré-

Digitized by Google

» senter des vues différentes, parce qu'ils sont fondés sur des » renseignements différents; mais je n'ai aucun doute que, quant » aux faits *connus* des deux côtés, ils ne soient également fondés » sur la vérité la plus scrupuleuse, de manière que les gouver- » nements feront dans leur sagesse le choix des meilleurs moyens » à adopter pour concilier les intérêts réciproques.

» Après que nos gouvernements auront prononcé, je m'en- » gage d'avance, Milord, à coopérer avec Votre Excellence de » la manière la plus franche et la plus loyale à mettre en exécu- » tion les arrangements qui nous seront prescrits.

» Il serait inutile de revenir ici sur l'affaire de Singapore, et » je doute qu'après avoir examiné, avec l'impartialité qui carac- » térise Votre Excellence, tout ce que j'ai eu l'honneur de lui » exposer dans mes dépêches officielles, elle puisse encore nour- » rir le moindre doute relativement à nos droits sur ce fragment » du royaume de Djokor, et à la fausseté des arguments insi- » dieusement mis en avant par l'homme dont j'ai, sous tant de » rapports, si grièvement à me plaindre.

» Il me paraît, en effet, impossible que Votre Excellence, douée » d'un esprit si juste et si éclairé, porte un jugement différent sur » une affaire aussi claire que celle dont il est question. On vous » a fait de faux rapports, Milord; je n'hésite point à le dire à la » face de l'univers, comme je le dirais à S. A. R. le Prince » Régent, si j'avais l'honneur d'être admis en son auguste pré- » sence. M. Raffles vous a induit en erreur; l'examen des docu- » ments que j'ai eu l'honneur de vous envoyer le prouve de la » manière la plus évidente. En attendant, il est parvenu à son » but; il a agi contre les instructions de son propre gouverne- » ment (dans la supposition même que nos droits ne se trouvas- » sent point fondés), et il triomphe par les armes qu'un homme

Digitized by Google

» intrigant, et pour qui tous les moyens sont bons, pourvu qu'ils » le conduisent à son but, a toujours en mains contre la bonne » foi, la modération, l'amour de la paix et le sentiment intime de » ses devoirs.

» Dès la réception de la première nouvelle de l'expédition hos- » tile de M. Raffles, contre une des possessions dépendantes de » mon gouvernement, je crois pouvoir me rendre le témoignage » d'avoir usé d'une grande modération. Que Votre Excellence se » mette un moment à ma place, et elle me dira si, avec le moindre » patriotisme, avec le moindre sentiment de sa propre dignité » nationale, il eût été possible d'apprendre une pareille nouvelle » sans éprouver la plus grande indignation, et sans être tenté de » réprimer immédiatement un pareil attentat et de venger son » honneur en usant de tous les moyens disponibles. Qui, mieux » que Votre Excellence, rendra justice à ce premier mouvement? » Je ne vous cache pas, Milord, que je l'ai éprouvé, et que j'ai » dû me munir de tout ce que des considérations, tout aussi » urgentes, me suggéraient d'une voix également forte, pour agir » avec le calme nécessaire pour réprimer ce sentiment et me ren- » fermer dans les bornes que mon devoir me prescrivait impé- » rieusement. Je me suis donc contenté de donner connaissance » à Votre Excellence de ce qui avait eu lieu, de faire protester » par le gouverneur de Malacca, contre la prise de possession de » Singapore, et de protester moi-même à la tête de mon conseil » et de la manière la plus forte contre cet acte illégal.

» Votre Excellence sait que j'ai refusé la ratification du traité » conclu par le gouverneur de Malacca avec les Sultans de Sa- » langore et de Rambou, parce qu'il avait été stipulé un mono- » pole de l'étain en notre faveur; mais elle ne sait peut-être pas » que ce même gouverneur a été fortement réprimandé pour avoir



Digitized by Google

» écrit au Roi de Siac une lettre dont l'esprit ne s'accordait point » avec les sentiments d'amitié envers la nation anglaise qui doi- » vent caractériser toutes nos démarches.

» Je me flatte que Votre Excellence apercevra dans cette » manière d'agir, un esprit conciliateur, un désir bien manifeste » de conserver la bonne intelligence à laquelle j'attache un si grand » prix, et cela dans le moment même où j'avais été provoqué » d'une manière si offensante, peut-être bien dans le but et dans » l'espoir de m'irriter, au point que la paix aurait pu en être » troublée, dans le moment même où l'honneur de ma nation » avait été attaqué par un fonctionnaire subalterne, abusant des » pouvoirs de son chef respectable.

» J'étais bien sûr que Votre Excellence, même en n'admettant » pas encore la validité de nos droits, ne pourrait pas approuver » la conduite de M. Raffles. Je vois, par ce que Votre Excellence » me fait l'honneur de me dire à cet égard, que je ne me suis » point trompé, et qu'elle a réprimandé son commissaire pour » avoir transgressé ses instructions.

» Je répondrais mal cependant à la confiance que Votre Ex- » cellence me témoigne, si je lui cachais que mon attente allait » plus loin encore; que j'avais espéré voir un désaveu complet » de tout ce que ce commissaire avait entrepris contre la lettre » et l'esprit des ordres dont il était muni; que j'avais cru » qu'une connaissance exacte de ce qui avait eu lieu, aurait suffi » pour que Singapore, dont l'occupation, au nom d'une autorité » étrangère, nous compromet de la manière la plus forte, aurait » été abandonné. Votre Excellence n'a pas cru devoir suivre » cette marche. Je respecte les motifs qui peuvent l'en avoir em- » pêchée, sans me permettre de les juger, et je me borne à lui » en témoigner tous mes regrets. A l'heure qu'il est, nos souve-

Digitized by Google

» rains auront prononcé de manière que toute discussion ulté-
» rieure à cet égard peut paraître d'un moindre intérêt et sans
» but. Je ne m'étendrai donc plus sur cette matière déjà si am-
» plement traitée et suffisamment éclairée, pour ceux qui veu-
» lent en juger impartialement.

» Je passe à l'article de la lettre de Votre Excellence, qui
» traite de l'esprit hostile qui règne entre nos deux nations dans
» cette partie du monde, et dont Votre Excellence craint les suites
» fâcheuses.

» Si effectivement ces dispositions existent, je ne saurais que
» partager avec Votre Excellence sa sollicitude à cet égard. Il est
» d'un intérêt urgent pour les deux nations de s'entendre, de
» cultiver les relations amicales, d'écarter tout ce qui pourrait
» tendre à exciter la jalousie et l'inimitié. J'en suis intimement
» persuadé, je l'ai toujours été, et je forme les vœux les plus sin-
» cères pour que chacun éprouve le même désir.

» Cependant je vois avec peine que Votre Excellence paraît
» croire, d'après l'opinion générale, dans l'étendue de son gou-
» vernement, que ce sont les Hollandais qui ont pris l'initiative,
» et qui ont les premiers témoigné un esprit hostile envers les
» Anglais. Mais, j'ose vous le demander, Milord, d'où naît une
» pareille supposition? où avons-nous montré de pareilles dispo-
» sitions, et si quelquefois l'esprit national s'est montré, n'est-ce
» pas parce que nous y avons été continuellement provoqués par
» tout ce que M. Raffles, et quelques gens de son école, se sont
» permis envers une nation paisible qui ne songeait certainement
» point à blesser les intérêts britanniques, qui au contraire était
» disposée à cultiver partout, avec la nation anglaise, des relations
» amicales et intimes?

» Qu'on lise tous les articles qui ont paru dans plusieurs jour-

Digitized by Google

» naux anglais publiés dans l'Inde, depuis le moment ou l'île de » Java nous a été remise; qu'on les examine avec impartialité; » qu'on les passe au scrutin de la vérité, et l'on verra si chaque » ligne n'est pas dictée par un esprit de haine et de jalousie, par le » désir d'exagérer et de dénaturer avec aigreur toutes nos actions, » toutes nos mesures, de faire paraître tous les événements dans le » jour le plus faux et le plus désavantageux. Je pourrais prouver » ceci jusqu'à l'évidence par un commentaire de chacun de ces arti- » cles, qui certainement, n'ont pu que laisser une impression très- » défavorable dans l'âme de ceux qui, en lisant, jugeaient en même » temps de l'esprit qui les avait dictés. Qu'a-t-il été répondu de no- » tre part à ces articles? Une ou deux fois peut-être, on a repoussé » quelques calomnies, mais en général on ne s'est point plu jus- » qu'ici à rétorquer ces injures par des récriminations qui n'au- » raient fait qu'irriter davantage, quoiqu'il eût coûté bien peu » de peine à réfuter, sans blesser l'exacte vérité, tout ce qui a été » débité avec tant d'empressement contre nous, souvent avec tant » de fiel, et d'une manière si offensante pour notre honneur » national. M. Raffles n'a pas hésité à faire insérer dans les jour- » naux anglais son acte de protestation contre nous en 1818; » tandis que nous nous sommes bornés à envoyer le nôtre, dont » chaque parole peut être prouvée, et qui servait de défense contre » les agressions les plus injustes, à Votre Excellence, sans le faire » publier : cette manière d'agir ne prouve au moins pas un esprit » hostile de notre part.

» Quelle preuve en avons-nous donnée d'ailleurs? Je demande » à tous les Anglais qui se sont trouvés à l'île de Java, depuis que » nous en avons repris le gouvernement, s'ils ont une plainte » fondée à porter à cet égard, et s'ils n'ont pas partout et cons- » tamment trouvé accueil, bonne réception, cordialité, à quelques

Digitized by Google

» exceptions près peut-être, dont le gouvernement n'a pas eu » connaissance et qui tiennent à des causes entièrement indépen- » dantes de l'esprit public.

» Y a-t-il un seul Anglais qui ait demandé au gouvernement » la permission de s'établir dans cette île à qui cette permission ait » été refusée ou rendue difficile à obtenir, à l'exception du sieur » A. Hare, protégé longtemps par M. Raffles, mais que Votre » Excellence m'a désigné elle-même comme un *délinquant* dans une » de ses dépêches officielles? Y en a-t-il un seul qui ait eu à se » plaindre d'avoir éprouvé plus de difficultés dans ses entreprises » que les sujets néerlandais? J'en appellerais volontiers à leurs » témoignages individuels, et je regrette que Votre Excellence ne » m'ait point cité quelques faits, afin d'avoir pu les éclaircir et » les réfuter.

» Je n'en trouve qu'un seul cité dans la lettre de Votre Excel- » lence; mais j'avoue qu'après y avoir réfléchi longtemps, je ne » suis pas parvenu à en deviner le vrai sens. Votre Excellence » me dit : *que tous les natifs qui ont coopéré avec les troupes* » *anglaises à émanciper nos colonies, non du gouvernement hol-* » *landais, mais du sceptre révolutionnaire de la France, gémis-* » *sent dans un esclavage sévère.* Le Sultan de Madure et son frère » le Pangeran de Pamacassang, sont les seuls, que je sache, qui » aient agi hostilement envers les Hollandais avant la reddition de » l'île, en 1811. Quoique tous deux au service du gouvernement » d'alors, ils en ont abandonné la cause; ils ont maltraité les fonc- » tionnaires européens, et se sont permis plusieurs graves excès » envers eux, après s'être trouvés depuis longtemps déjà en rela- » tion avec les agents anglais. Bien loin d'avoir éprouvé un escla- » vage ou d'avoir subi quelques punitions comme ils le craignaient, » nous ne leur avons fait aucun reproche, et n'avons point rappelé

Digitized by Google

» le passé. Le Sultan a obtenu la confirmation de son titre, acquis » sous l'administration britannique. Son frère le Pangeran, qui s'é- » tait rendu le plus coupable et qui redoutait le ressentiment des » Hollandais, à notre arrivée, a été conservé dans son rang et a » constamment joui de la même protection dont jouissent tous les » autres princes natifs. Le régent de Samarang, dont la conduite a » été au moins équivoque en 1811, qui a toujours professé beau- » coup d'attachement pour les Anglais, dont le fils a passé quel- » ques années à Calcutta, est toujours traité avec distinction. Ce » même fils, quoique très-jeune, a été nommé lui-même, en 1818, » régent de Probolengo. Personne n'a été inquiété à cause de sa » conduite politique, et tout ce qu'on peut avoir rapporté à cet » égard à Votre Excellence est entièrement dénué de fonde- » ments.

» Il est difficile, en effet, de deviner ce qui a pu donner lieu à » cette opinion erronée à notre égard, qui paraît s'être répandue » au Bengale. Cependant, en jetant un coup d'œil rapide sur tou- » tes les mesures hostiles dont M. Raffles a usé ouvertement et » tacitement depuis si longtemps envers les Hollandais, tant par ses » écrits que par des voies de fait et les moyens peu généreux qu'il a » souvent employés avec acharnement pour noircir notre carac- » tère national, tant aux yeux des natifs qu'à ceux de ses compa- » triotes, on s'explique en quelque manière cette circonstance.

» Depuis les lettres qu'il écrivit au Sultan de Palambang, en 1811, » dont la suite inévitable fut l'horrible massacre de tous les Hollan- » dais qui s'y trouvaient, et dont je possède l'original, *signé de sa* » *propre main*, jusqu'à l'occupation de Singapore, il n'a jamais cessé » d'agir hostilement envers nous. On a peut-être cru en général » pouvoir ajouter foi au jugement d'un homme qui, par la connais- » sance qu'il possède de la langue et des localités de cet Archipel,

Digitized by Google

» et par celle qu'il aurait pu avoir acquise des mœurs et du » caractère hollandais, après avoir gouverné pendant quelques » années l'île de Java, était censé parler avec connaissance de » cause.

» Je ne veux pas entrer dans un long détail sur la manière » dont il a constamment agi envers nous, et sur tous les moyens » dont il a usé pour exciter un esprit d'irritation qui, sans lui, ne » se serait jamais élevé. Votre Excellence en connaît le plus grand » nombre : son invasion hostile dans les Lampongs, qui précède la » prétention ridicule et insolente qu'il m'adressa sur cet objet, » immédiatement après son arrivée à Bencoolen; sa conduite à » Palambang, les proclamations qu'il fit à cette occasion, ses let- » tres au Sultan, celle qu'il adressa au Sultan de Pontianak, pour » l'exciter contre nous; son refus de nous remettre Padang, sous » les prétextes les plus frivoles et en contravention manifeste des » traités, refus qui obligea une frégate et des troupes du Roi à » revenir sur leurs pas à Batavia; le refus qu'il s'obstine encore » à faire au Résident de Padang de restituer quelques endroits » qui ont fait autrefois partie de cette résidence, et dont je n'ai » pas encore voulu porter à Votre Excellence des plaintes offi- » cielles; toute l'expédition de Singapore, plus odieuse encore, s'il » est possible, par les formes qu'il a su y donner que par le fait » même; tout ce qui a suivi cette occupation, et les invitations » qui ont été faites de là aux princes natifs avec lesquels nous som- » mes en relation; enfin, une infinité d'autres intrigues dont je ne » pourrais pas toujours produire la preuve juridique, mais qui » ne me sont pas moins connues, sont autant de moyens qui ont » servi à irriter tout bon Hollandais, non contre le gouvernement » anglais, non contre la nation anglaise, mais contre celui ou » ceux qui ont agi d'une manière si ostensiblement hostile, si peu

Digitized by Google

» loyale, si contraire au caractère anglais et à celui de tout fonc-
» tionnaire qui, tout en servant son pays avec zèle et honneur, sait
» aussi respecter celui des autres nations et de ceux qui les re-
» présentent. C'est donc encore la conduite de M. Raffles que je
» dois nommer ici; c'est lui et tout ce qu'il s'est permis qui a pu
» faire naître un esprit hostile entre les deux nations, si malheureu-
» sement cet esprit existe. C'est encore lui qui, en août 1815, écri-
» vit aux autorités en Angleterre, pour démontrer le danger qu'il
» y avait à remettre l'île de Java entre les mains de ses anciens
» possesseurs, prétextant une disposition hostile des natifs contre
» les Hollandais, disposition dont, grâce à Dieu, je n'ai pas plus
» que lui-même rencontré parmi les bons et paisibles habitants
» de cette île, la moindre trace. C'est encore lui qui, arrivé en
» Angleterre en 1816, soutint très-sérieusement à notre ambas-
» sadeur à Londres, qu'il serait nécessaire d'envoyer à Java un
» nombre de troupes très-considérable, pour ne point exposer le
» repos de la colonie et la vie des habitants. En un mot, c'est lui
» qui ne cessera de chercher les moyens de nous nuire et de nous
» compromettre dans quelque position qu'il soit placé, et je ne
» fais aucune difficulté de déclarer ici, comme je l'ai écrit à mon
» gouvernement en Europe, que je ne prévois point de repos dans
» cet Archipel tant que M. Raffles y jouera un rôle, quels que
» soient les arrangements dont les souverains pourraient conve-
» nir, parce qu'il ne les respectera jamais.

» Votre Excellence connaît suffisamment la manière dont nous
» avons répondu à tous ces actes de M. Raffles. Qu'elle juge, dans
» sa justice impartiale, s'il y a lieu de *nous* accuser d'avoir éveillé
» ou fomenté des dispsitions hostiles.

» Mais, quoi qu'il en soit, j'en reviens encore à donner à Votre
» Excellence l'assurance la plus positive que l'harmonie la plus

Digitized by Google

» parfaite, la conciliation des intérêts réciproques; s'il est possi-
» ble, les communications franches et loyales entre les deux
» gouvernements seront toujours l'objet de mes vœux les plus
» ardents. Votre Excellence me trouvera toujours prêt à joindre
» mes efforts aux siens pour tout ce qui peut tendre à ce but.

» Je conviens avec Votre Excellence que des facilités pour le
» commerce offrent un sûr moyen de rapprochement, et je suis
» très-disposé à y concourir autant que les intérêts du commerce
» néerlandais rendront la chose possible. Je ne cache pas cepen-
» dant à Votre Excellence que l'opinion du commerce, en Hol-
» lande, n'est en général pas entièrement conforme aux prin-
» cipes libéraux que nous avons adoptés ici, et que plusieurs de
» nos négociants penchent plutôt à trouver que les étrangers y
» jouissent de trop de liberté. Votre Excellence connaît le tarif
» des droits de douane dans cette île : il est vrai que les vaisseaux
» étrangers y sont passibles de droits plus élevés que les natio-
» naux, mais du reste ils jouissent des mêmes avantages et des
» mêmes libertés. J'accorde à un vaisseau anglais la permission
» d'aller prendre une cargaison à Samarang et à Sourabaya, tout
» comme aux Hollandais, et ceux-ci n'ont pas plus la faculté de visi-
» ter les moindres ports de l'île que les étrangers. Les vaisseaux an-
» glais sont frétés pour des transports au compte du gouvernement,
» concurremment avec les nationaux ; en un mot, je crois qu'il est
» impossible de les faire jouir de plus de liberté qu'ils n'en ont.
» J'ai eu l'honneur de traiter, dans une de mes dépêches officiel-
» les, ce qui se rapporte aux établissements hors de Java, et je
» crois avoir démontré que c'est bien à tort que nous avons été
» accusés d'en exclure le commerce anglais.

» Votre Excellence a la bonté de me demander si j'ai quelques
» réclamations à faire en faveur de notre commerce, et se montre

Digitized by Google

» très-disposée à les écouter. Je ne saurais assez lui en témoigner » ma reconnaissance. En attendant, il paraît que, nous trouvant à » la veille d'apprendre les nouveaux arrangements conclus par les » gouvernements en Europe, il sera peut-être bon d'attendre cette » époque, afin d'examiner si les dispositions qui devront être exé- » cutées laisseront encore quelques points à régler par les gou- » vernements d'ici. En ce cas, j'aurai l'honneur de m'adresser » ultérieurement à Votre Excellence, et de lui exposer mes idées » dans l'espoir qu'elles rencontreront les vôtres, Milord, et que, » d'un commun accord, nous puissions concourir à établir sur » des bases fermes et libérales, et dans l'intérêt des deux nations, » un système sage et permanent.

» Votre Excellence me pardonnera, j'espère, d'avoir répondu » en français à sa lettre comme n'ayant pas assez l'habitude d'é- » crire en anglais, pour pouvoir m'exprimer avec facilité dans » cette langue. C'est en me recommandant à la continuation de la » bienveillance de Votre Excellence, à laquelle j'attacherai tou- » jours le plus grand prix, que j'ai l'honneur d'être avec une » haute considération, etc., etc. »

FIN.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

## DANS CE VOLUME.


Avertissement de l'Éditeur. . . . . v

**Notice biographique du comte Van der Duyn de Maasdam.**

Avant-Propos . . . . . 1
Notice biographique . . . . . 1
Fragments . . . . . 63
Journal du comte Van der Duyn (1830-1832). . . . . 173
Mélanges historiques, philosophiques, politiques et littéraires du comte Van der Duyn. . . . . 325

**Souvenirs biographiques du baron de Capellen.**

Avant-Propos . . . . . 399
Chapitre Ier. . . . . 405
— II. . . . . 427
— III . . . . . 443
— IV . . . . . 459
— V. . . . . 467
Lettres du marquis de Hastings et du baron de Capellen, écrites en 1820. . . . . 481



Typographie de H. PICAULT, rue de Paris, 27, à Saint-Germain.



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Imprimerie H. Picault, à St-Germain.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google